



HAL
open science

La filière palmier à huile au Burundi : acteurs et territoires

Érasme Ngiye

► **To cite this version:**

Érasme Ngiye. La filière palmier à huile au Burundi : acteurs et territoires. Géographie. Université Toulouse le Mirail - Toulouse II, 2015. Français. NNT : 2015TOU20140 . tel-01498159

HAL Id: tel-01498159

<https://theses.hal.science/tel-01498159>

Submitted on 29 Mar 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Fédérale



Toulouse Midi-Pyrénées

THÈSE

En vue de l'obtention du

DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

Délivré par :

Université Toulouse - Jean Jaurès

Présentée et soutenue par :

Érasme NGIYE

le 18 décembre 2015

Titre :

La filière palmier à huile au Burundi : acteurs et territoires

École doctorale et discipline ou spécialité :

ED TESC : Géographie et aménagement

Unité de recherche :

Dynamiques rurales

Directeur/trice(s) de Thèse :

Laurien UWIZEYIMANA, Professeur, Université Toulouse - Jean Jaurès

Jury :

Christian HUETZ DE LEMPS, Professeur, Université Paris 4 Sorbonne (rapporteur)

Bénédicte Thibaud, Professeur, Université Bordeaux 3 Michel de Montaigne (rapporteur)

François BART, Professeur, Université Toulouse - Jean Jaurès

Bernard CHARLERY DE LA MASSELIÈRE, Professeur, Université Toulouse - Jean Jaurès

Aloys NDAYISENGA, Université du Burundi

Laurien UWIZEYIMANA, Professeur, Université Toulouse - Jean Jaurès

REMERCIEMENTS

Au terme de ce travail, nous avons le grand plaisir d'exprimer nos sentiments de gratitude à l'égard de toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à sa réalisation et à son aboutissement. Nous pensons particulièrement au Professeur Laurien UWIZEYIMANA, qui a dirigé cette thèse. Il a eu la gentillesse d'accepter de nous suivre dans toutes nos étapes de recherche depuis le Master ESSOR, préalable au doctorat, jusqu'à la conception et la mise en œuvre effective de notre recherche. Ses riches conseils, suggestions et ses encouragements nous furent précieux pour l'accomplissement de ce travail. Nous voudrions également remercier Professeur Bernard CHARLERY DE LA MASSELIERE qui nous a accueilli au sein du laboratoire Dynamiques Rurales et qui nous a toujours accompagné dans diverses démarches sociales et scientifiques. Enfin, nous remercions tous les membres du jury qui ont accepté avec bienveillance d'évaluer ce travail.

Nous exprimons nos sentiments de reconnaissance à la Direction des Bourses et Stages de l'Etat du Burundi qui a mis à notre disposition une modeste bourse d'étude. Si celle-ci a permis de finir nos recherches, nous plaidons pour la majoration de cette dernière afin de permettre aux prochains boursiers de pouvoir financer les frais de terrain sans difficultés.

Nous remercions Aloys NDAYISENGA qui a été toujours disponible pour nous donner des conseils et des suggestions sur la manière d'aborder notre terrain de recherche chaque fois que nous passions à l'Université du Burundi. Il n'a jamais hésité à mettre à notre disposition les moyens de locomotion pour faciliter le bon déroulement des enquêtes de terrain.

Le personnel de l'OHP a toujours manifesté un accueil chaleureux à notre égard chaque fois que nous sollicitons un service pour une information. Nous pensons en particulier au Directeur Général Jean de Dieu MUTABAZI et le Directeur Agronomique Christian NIMUBONA.

Nous remercions Elysée NDAYISHIMIYE, étudiant en master 1 au Département de Géographie de l'Université du Burundi, pour avoir été toujours disponible chaque fois que nous avons besoin de lui pour organiser le terrain.

Nous ne manquerons pas également de dire un grand merci aux doctorant-e-s avec qui nous avons cheminé ensemble dans la joie et dans la souffrance. Nous n'oublierons jamais Adriana

BLACHE pour ses textos du matin nous disant « je te vois pas au laboratoire, bouges-toi » et ces longs jours et nuits consacrés à la relecture de cette thèse.

Nous remercions également Elsa PIBOU, Lucie LAZARO, Ramatou HASSANE avec lesquelles nous avons gardé une amitié sans faille depuis le Master Essor 2010 jusqu'aujourd'hui, Wided MOUMEN qui nous a accueillis à Tunis durant le colloque Agricultures familiales, territoires et perspectives de développement dans les Suds (2014), et Anaïs GARCIA, Morgane DELMAS et Mahmoud ELHAMLAOUI avec lesquels nous avons travaillé durant tout l'été 2015.

Nous exprimons toute notre gratitude à Dominique DELIGNY, pour son accueil toujours chaleureux et souriant au secrétariat de Dynamiques Rurales et son aide sans faille lorsque nous en avons besoin, même dans les moments où elle était fortement sollicitée.

Nous sommes redevables à la famille de Maître Audace NGIYE qui nous a toujours encouragé à pousser très loin nos études. Nous n'oublierons jamais la prime donnée à chaque fois que nous réussissions l'examen de première session à l'Université du Burundi.

A la communauté burundaise de Toulouse, en particulier le groupe de Tambourinaires (Jérémie, Adronis, Polycarpe, Willy, Mac Arthur et Innocent) dans lequel nous évoluions, nous disons merci beaucoup et courage.

Enfin, à notre chère épouse Médiatrice KANYANGE et nos trois étoiles : Ange Kercy KINGABIYE, Jean Christ Aurel NGABIRANO et Kim Barac NGIYE, vous avez trop souffert de nos absences prolongées pendant la réalisation de ce travail. Nous vous en serons toujours reconnaissants et vous en remercions infiniment. Cette thèse est la réponse aux plusieurs questions qui nous ont été posées par nos enfants « *Papa toi aussi tu vas à l'école alors que t'es un papa ?* ». Voilà nos petits poussins, cette thèse voit le jour et sort de cette école dont vous parliez!

Table des matières

REMERCIEMENTS	1
Liste des tableaux	7
Liste des figures	8
Liste des photos	10
Liste des annexes	12
Liste des abréviations et acronymes	13
PARTIE 1. PROBLEMATIQUE, METHODES UTILISEES ET ECOLOGIE DU PALMIER A HUILE AU BURUNDI	20
Chapitre I. Contexte et problématique de recherche	21
I.1. Contexte de recherche	21
I.1.1. Bref historique du palmier à huile « IKIGAZI »	24
I.1.2. La culture du palmier à huile au Burundi : une origine incertaine	28
I.1.3. Le palmier à huile pendant la colonisation allemande (1890-1916).....	30
I.1.4. Le palmier à huile pendant la colonisation belge (1916-1962).....	30
I.1.5. La filière palmier à huile après l'indépendance du Burundi (1962)	31
I.1.6. Un effort croissant du gouvernement en faveur du palmier à huile.....	33
I.1.7. Une filière qui connaît beaucoup de promoteurs	34
I.1.8. Deux modes de culture cohabitent (Photo 2 et Photo 3).....	35
I.1.9. Brève description de quelques parties du palmier à huile.....	40
I.1.10. Le palmier à huile, une culture particulière	42
I.2. PROBLEMATIQUE	47
I.2.1. Intérêt social et scientifique	48
I.2.2. Le palmier à huile, une culture envahissante ?	50
I.2.5. Le palmier à huile peut-t-il être victime de son propre succès comme le cacao en Côte d'Ivoire ?.....	52
I.2.3. Et si les paysans ne se laissaient pas faire ?.....	54
I.2.9. Quels sont les objectifs de cette recherche ?.....	54
Chapitre II. Approche théorique, modèle d'analyse et méthodologie de collecte de données	61
II.1. Approche théorique	61
II.1.1. Concepts mobilisés	61
II.2. Modèle d'analyse et méthodologie de collecte de données.....	92
II.2.1. Modèle d'analyse.....	92
II.2.2. Méthodologie de collecte de données et terrain de recherche	93
II.2.3. Questionnaires d'enquête, guides d'entretien et grilles d'observation.....	98
II.2.4. Choix des zones géographiques pour l'enquête et son déroulement	99
Chapitre III. L'écologie du palmier à huile au Burundi	103
III.1. Les régions éco-climatiques du Burundi	103
III.1.1. Les Basses terres de l'Imbo (plaine de la Rusizi et plaine du lac Tanganyika)	104
III.1.2. Les contreforts des Mirwa	106

III.1.3. La crête Congo-Nil.....	106
III.1.4. Les plateaux centraux.....	106
III.1.5. La Dépression de l'Est et du Nord-Est	107
III.3. Les conditions climatiques du palmier à huile au Burundi	110
III.3.1. Pluviométrie et déficit hydrique.....	112
III.3.2. Humidité relative.....	114
III.3.3. L'insolation	114
III.4. Les conditions édaphiques du palmier à huile	115
III.5. Localisation de la culture du palmier à huile au Burundi.....	115
III.5.1. La zone pionnière : une zone presque saturée.....	115
III.5.2. La zone intermédiaire : une zone à densité moyenne.....	115
III.5.3. La zone à récente extension du palmier à huile.....	116
PARTIE .2. DYNAMIQUES DES SYSTÈMES DE PRODUCTION DANS LA ZONE	
PALMEICOLE AU BURUNDI	120
Chapitre I. L'insertion du palmier dans le système paysan : un accès conflictuel	121
I.1. Les techniques culturales du palmier à huile	121
I.1.1. Les techniques traditionnelles.....	121
I.1.2. Les techniques industrielles	124
I.2. L'impact des systèmes de production sur les modes de vie des paysans.....	137
I.2.1. Le système de production traditionnelle : le palmier au sein de l'exploitation familiale.....	137
I.2.2. Des réformes foncières à l'introduction de la variété <i>Tenera</i> : vers une transformation des modes de vie paysans ?	138
I.3. Un projet de remembrement et de redistribution foncière controversé	155
Chapitre II. La transformation des régimes de palme et des palmistes : un parallélisme sans fin entre l'artisanal et l'industriel	161
II.1. La transformation des régimes de palme	161
II.1.1. L'extraction artisanale	161
II.1.3. La méthode dite semi industrielle.....	168
II.1.4. La transformation industrielle	169
II.2. La transformation des palmistes	173
II.2.1. L'extraction de l'huile de palmiste : de la méthode de concassage entre deux pierres à la technique de trituration mécanique.....	173
II.2.2. La filière s'arrête à la transformation en huile de palme brute pour les petits producteurs	176
Chapitre III. L'huile de palme et sa commercialisation au Burundi	179
III.1. La collecte de l'huile de palme et son transport au Burundi.....	179
III.1.1. Les petits collecteurs des champs aux marchés locaux.....	179
III.1.2. Les collecteurs des marchés locaux vers le reste du pays	184
III.1.3. Les détaillants.....	187
III.2. Le transport de l'huile de palme.....	187
III.2.1. Le transport des villages aux marchés locaux	188

III.2.2. Le transport de l'huile de palme des marchés locaux vers les lieux lointains....	188
III.2.3. Difficultés rencontrées par les grossistes	189
III.3. Les marchés de l'huile de palme au Burundi	189
III.3.1. Les marchés de collecte.....	190
III.3.2. Les marchés de distribution.....	191
III.4. Les moyens de stockage de l'huile de palme	194
III.4.1. La stratégie de stockage de l'huile de palme par les producteurs	195
III.4.2. Stratégie de stockage des commerçants grossistes.....	199
III.6. La fixation des prix de l'huile de palme.....	200
III.7. La commercialisation de l'huile de palmiste ou la commercialisation des noix de palmiste au Burundi	202
PARTIE 3. LA TYPOLOGIE DES ACTEURS ET LE TERRITOIRE DE LA FILIERE PALMIER A HUILE AU BURUNDI.....	206
Chapitre I. La typologie des acteurs de la filière palmier à huile au Burundi : des acteurs directs aux acteurs indirects	207
I.1. Les acteurs directs de la filière palmier à huile au Burundi.....	207
I.2. Les acteurs indirects mais très importants pour la filière.....	211
I.2.1. Les organisations gouvernementales	211
I.2.2. Rôle des organisations non gouvernementales et des bailleurs de fonds.....	212
I.2.3. Le rôle des banques et institutions de micro-finance	213
I.3. De l'influence à l'importance des acteurs.....	215
Chapitre II. L'évolution de la construction du territoire du palmier à huile au Burundi	216
II.1. Le territoire géographique et son évolution.....	216
II.1.1. Le temps de l'entrée du palmier à huile au Burundi.....	217
II.1.2. Deuxième temps : une autre forme de construction du territoire du palmier	217
II.1.3. Troisième temps : le palmier presque libéralisé	219
II.2. Le territoire social et sa construction.....	226
II.2.1. Un territoire très ancré à l'Imbo	226
II.3. Jusqu'où va le territoire économique du palmier burundais ?.....	236
II.3.1. La plus active zone du territoire économique du palmier à huile.....	236
II.3.2. Le territoire au-delà des frontières burundaises.....	237
II.4. Interaction entre les trois territoires.....	239
II.6. L'entrée en scène de détenteurs de capitaux.....	246
II.6.1. Comment les détenteurs de capitaux entrent-ils dans la filière ?.....	246
II.6.2. Comment le SAVONOR change-t-il de stratégies pour accroître ses étendues de palmier à huile ?	248
II.6.3. Aucune culture ne peut résister au palmier à huile : le riz à bout de souffle face à l'avancée du palmier ?.....	249
II.7.1. Le territoire du palmier à huile et celui du poisson : deux territoires contigus au voisinage antagonique !.....	256
II.7.2. Des effluents difficiles à s'auto biodégrader !.....	258

II.7.3. Les poissons pondent leurs œufs sur les rives du lac	258
II.8. L'extension du palmier à huile ne peut pas être infinie !	261
II.8.1. Extension du palmier sur les terres de l'Imbo-nord	261
II.8.2. Le palmier à la conquête des terres peu peuplées de l'Est du Burundi	263
II.8.3. L'allure de la courbe de construction du territoire du palmier à huile burundais revisité	265
II.9. La principale région palmicole du Burundi (Rumonge, Nyanza-lac) : terre de violences politique et foncière interminables ?	266
II.9.2. Une insécurité foncière permanente dans la principale région palmicole du Burundi	270
Chapitre III. Relation et organisation des acteurs de la filière palmier à huile au Burundi	286
III.1. Des relations entre les producteurs aux relations avec les autres segments de la filière	286
III.1.1. Les relations au sein des palmiculteurs	286
III.1.2. Qu'en est-il des relations entre producteurs-OHP et autres maillons de la filière ?	288
III. 2. Une faible organisation collective dans la culture du palmier à huile burundais.....	293
III. 2. 1. Un exemple qui en dit beaucoup	293
III. 2. 2. Pourtant 70% des enquêtés souhaitent évoluer en association.....	295
III. 2.3. Naissance de conscience associative ou suivisme ?.....	296
III. 2.4. Des objectifs divergents au sein d'une même association ?.....	297
III. 2.5. Des irréductibles ou des déçus ?.....	298
CONCLUSION.....	301
BIBLIOGRAPHIE	313
ANNEXES.....	323

Liste des tableaux

Tableau 1. Evolution de la production de l'huile de palme pour quelques pays.....	43
Tableau 2. Evolution des prix au producteur de l'huile de palme par rapport au prix de.....	44
Tableau 3 Méthode d'analyse de la filière	66
Tableau 4. Modèle d'analyse	92
Tableau 5. Matérialisation des critères de choix des zones à enquêter	101
Tableau 6. Répartition de la pluviométrie et de la température en fonction de l'altitude	110
Tableau 7. Déficit hydrique et rendement	112
Tableau 8. Comparaison des techniques de production du palmier à huile.	134
Tableau 9 Calendrier agricole du palmier à huile dans la palmeraie de Rumonge	136
Tableau 10. Tableau récapitulatif de la comparaison de ces deux modes de vie.....	159
Tableau 11 : stratégies de commercialisation selon la quantité de palmiers cultivés	182
Tableau 12 : Estimation des revenus issus du palmier à huile	183
Tableau 13. Les prix/bouteille de 75cl à la consommation de l'huile de palme dans les marchés de Rumonge, Bujumbura et Gitega en 2003	194
Tableau 14 : Typologie des dimensions des palmeraies	198
Tableau 15. Extension du palmier à huile variété tenera au Burundi de 1983-2014	222
Tableau 16. Principales activités destinées aux femmes et aux hommes dans la filière.....	233
Tableau 17. Estimation des quantités de produits vivriers produits sur 1 ha à Itenga.	245
Tableau 18. Analyse de marge de profit du riz de variété « Umuzambiya »	250
Tableau 19. Analyse de marge de bénéfice de deux variétés de palmier à huile, dura et tenera par ha (Site Tenga).	252
Tableau 20 Besoin de temps de travaux des cultures vivrières et de rente dans la région de Rumonge (Jt/ha)	254
Tableau 21. Effectif des rapatriés au Burundi de 2002 à 2010	269
Tableau 22. Rapatriés de la province Makamba par commune de 2002 à 2013.....	272
Tableau 23. Répartition des rapatriés de la province Bururi par commune de 2002 à 2013 .	273
Tableau 24. Les conflits fonciers enregistrés par le CNTB en province Makamba (2006-2011)	274
Tableau 25: Identification et localisation des UATH.....	294
Tableau 26: liste des associations œuvrant dans la filière palmier à huile (2012)	296
Tableau 27 Utilisation des revenus issus de la culture du palmier.....	300

Liste des figures

Figure 1. Le Burundi en Afrique et en EAC	21
Figure 2. Carte des densités du Burundi	22
Figure 3 Exportation agricole du Burundi entre 2008 et 2010.....	23
Figure 4. Les principaux pays producteurs d'huile de palme dans le monde	25
Figure 5. La production de l'huile de palme de 20 premiers pays producteurs au	26
Figure 6. La production de l'huile de palme de 20 premiers pays producteurs au monde	27
Figure 7 : Localisation des paysannats à Nyanza-Lac.	38
Figure 8. Graphique logarithmique d'évolution de la production de l'huile de palme de	43
Figure 9. Evolution du prix de l'huile de palme par rapport à quelques prix d'autres.....	44
Figure 10. Densité sur les terres cultivées au Burundi.....	47
Figure 11. Le système racinaire du palmier à huile	51
Figure 12. Prix du cacao au producteur en Côte d'Ivoire de 1960 à 2007.....	53
Figure 13 . Des territoires enchevêtrés	60
Figure 14. Comparaison de la filière palmier à huile burundaise à un train d'engrenage.....	72
Figure 15. Négociation du territoire de la filière palmier à huile au Burundi.....	80
Figure 16. Dimensions importantes pour analyser la construction du territoire de la	89
Figure 17 Régions écoclimatiques du Burundi	103
Figure 18 Carte hydrographique du Burundi	105
Figure 19. Carte hypsométrique du Burundi.....	108
Figure 20. Profil topographique du Burundi: de l'est à l'ouest (la coupe traverse Bujumbura et passe à Gitega)	109
Figure 21 . Répartition des précipitations moyennes annuelles	111
Figure 22 Carte des climats du Burundi.....	113
Figure 23 Schéma théorique de la structure des pistes dans les blocs de palmier à Rumonge	126
Figure 24. Le schéma de piquetage.....	127
Figure 25. Schéma pratique de la structure des pistes dans les blocs de palmier à Rumonge	128
Figure 26. Origine de la Main d'œuvre.....	146
Figure 27. L'Organigramme de la SRD Rumonge en 1984 (avant d'être scindé en deux.....	148
Figure 28. Comparaison de l'évolution des budgets OHP et PIA RUBUBU de 2002 à	149
Figure 29. Le model paysannat instauré à Nyanza-lac.....	154
Figure 30 Morcèlement de la propriété familiale par l'héritage	157
Figure 31. Schéma de fabrication de l'huile de palme avec la méthode Mahweniya.....	165
Figure 32. Schéma de fabrication industrielle de l'huile de palme (cas de l'huilerie de	170
Figure 33. Processus d'extraction de l'huile de palmiste.....	176
Figure 34. Création de la valeur ajoutée dans la filière du palmier à huile.....	177
Figure 35. Choix des clients par les producteurs enquêtés.....	181
Figure 36 : Choix de clients en fonction de nombre d'arbres possédés par les élaéculteurs	182
Figure 37. Flux de commercialisation de l'huile de palme au Burundi	185
Figure 38. Les marchés de collecte de Nyanza-lac et Rumonge.....	190
Figure 39. L'évolution des prix à la consommation de l'huile de palme dans les marchés de Rumonge, Bujumbura et Gitega en 2003	195
Figure 40. Stratégies des palméculteurs en matière de commerce.....	197
Figure 41 De la production à la consommation de l'huile rouge	205
Figure 42. L'origine des fonds pour l'exploitation des palmeraies.....	214
Figure 43. Dynamique des principaux promoteurs du palmier à huile au Burundi	214
Figure 44. Matrice des acteurs intervenant dans la filière palmier à huile.....	215
Figure 45 Extension des palmeraies de Rumonge en blocs villageois (1983-1990).....	218

Figure 46. Les trois principales phases d'extension de la palmeraie de variété tenera au Burundi.....	223
Figure 47. Territoire géographique du palmier à huile burundais.....	225
Figure 48. Territoire sociologique du palmier à huile au Burundi.....	235
Figure 49. Territoire économique du palmier à huile burundais.....	239
Figure 50. Représentation graphique du territoire de l'huile de palme burundais.....	240
Figure 51. Le territoire du palmier à huile burundais.....	242
Figure 52. Evolution de la production des cultures vivrières par rapport à celle du palmier (2001- 2009)en Commune Rumonge.....	244
Figure 53. Les marges de bénéfice de l'exploitation d'un ha du riz variété « <i>umuzambiya</i> » et de celle de du palmier de variété « <i>tenera</i> » (Site Tenga).....	253
Figure 54. Besoin de temps de travaux des cultures vivrières et de rente dans la région de Rumonge (Jt/ha).	255
Figure 55. La biomasse estimée en tonne par km ²	257
Figure 56. Localisation des unités d'extraction de l'huile de palme à Rumonge et Nyanza-Lac	260
Figure 57. Autres manières de culture du palmier à huile en association avec d'autres cultures	262
Figure 58. Les phases d'extension du palmier à huile au Burundi.....	264
Figure 59. La courbe de construction du territoire du palmier à huile.....	265
Figure 60. Répartition des rapatriés par province de 2002 à 2010.....	269
Figure 61. Répartition des rapatriés de la province Makamba par commune de 2002 à 2013	272
Figure 62. Répartition des rapatriés de la province Bururi par commune de 2002 à 2013... ..	273
Figure 63. Les conflits fonciers enregistrés par le CNTB en province Makamba (2006-2011)	274
Figure 64 Carte des rapatriés et des conflits fonciers au niveau national	277
Figure 65. La qualité des relations entre les palméculteurs	286
Figure 66. Relations entre acteurs de la filière palmier à huile au Burundi.....	291
Figure 67 Utilisation des revenus issus de la culture du palmier	300

Liste des photos

Photo 1 : Jeunes palmiers à huile irrigués de SAVONOR à Kivoga	35
Photo 2 : Bloc de plantation de palmiers à huile à caractère industriel, entretenu par les paysans à Kigwena (Rumonge).....	36
Photo 3 : Plantation artisanale (Mélange de palmiers et de produits vivriers : bananes, maïs, manguiers,...).....	36
Photo 4 : Découpage en paysannat à Nyanza-Lac	38
Photo. 5 : Un paysan qui associe le palmier à huile de variété <i>dura</i> avec d'autres cultures....	40
Photo. 6 : Quelques parties du palmier à huile.....	41
Photo. 7 et Photo 8: A Muzinda (Province Bubanza), des femmes qui s'occupent du tri des palmistes alors qu'à côté les hommes s'occupent de la transformation de l'huile de palme ...	90
Photo 9. Pancarte du projet PPCDR à 500 m de la pépinière Nyabigogo.....	117
Photo 10. Pépinière de palmier à huile à Nyabigogo en Commune Gisuru (Province Ruyigi) encadré par PPCDR.....	117
Photo 11. Pépinière de palmier à huile à Rugoma en commune Nyabitsinda (Province Ruyigi) encadré par CARITAS Burundi	117
Photo 12. Pépinière de palmier à huile à Mwiruzi en Commune Mishiha (province Cankuzo) encadré par PPCDR.....	118
Photo 13. Introduction de palmiers à huile à la colline Musumba en commune Gisuru	118
Photo 14 Palmiers attaqués par la maladie d'Icoba à Kizuka	123
Photo 15 Graines germées de variété améliorée et ses parties.....	125
Photo 16. Le sarclage des ronds bien respecté	129
Photo 17. Un exemple d'un palmier mal élagué	131
Photo 18 : Le palmier devient maître des vallées et le vivrier se contente des versants.....	151
Photo 19. Cultures vivrières à l'est de Kigwena dans le périmètre vivrier (capture Google earth).....	152
Photo 20. Périmètre vivrier de Kigwena colonisé par les plantations de palmiers à huile (capture.....	152
Photo 21. Mortier et pilon pour triturer les drupes du palmier	161
Photo 22. Méthode rénové «Mahweniya ».....	163
. Photo 23. Trous au fond par lesquels le liquide pressé passe et pointes en fer à béton qui jouent le rôle de déchiqueteur	163
Photo 24. Femmes qui s'occupent de la séparation des noix de palmiste à Kigwena	166
Photo 25. Unité de transformation artisanale installée à quelques mètres des berges d'un ruisseau à Muzinda.....	167
Photo 26. Une unité de transformation semi industrielle munie d'un moteur électrogène (située à	168
Photo 27. Huilerie industrielle de Rumonge	169
Photo 28. Une mini huilerie industrielle nouvellement installée à Musenyi (nord de Bujumbura).....	169
Photo 29. Les cuves de décantation de l'huile dans l'huilerie semi industrielle de Dama	172
Photo 30 Coupe transversale d'une noix de palme	173
Photo 31. Tas de palmistes.....	175
Photo 32 Petite machine artisanale pour trituration des palmistes à Bujumbura.....	175
Photo 33. Huile de palmistes stockée dans des futs de 200 litres	175
Photo 34. Savons fabriqués à partir de l'huile de palmistes.....	175
Photo 35. Bidon de 5 litres de l'huile COOKI fabriquée par SAVONOR.....	177
Photo 36 : Collecteur d'huile de palme avant le transport vers le marché.....	180
Photo 37 Marché de collecte d'huile de palme de Karonda.....	191

Photo 38. La vente de l'huile de palme au détail en bouteilles en plastique de récupération au marché central de Bujumbura en 2013	193
Photo 39: Balai issu des feuillages de palmier à huile	204
Photo 40 . Enclot d'une parcelle construit en feuilles de palme	204
Photo 41. Charpente d'une maison faite en feuilles de palme	204
Photo 42. Barrière de l'OHP à Muzinda.	208
Photo 43. L'« ubugari ».....	236
Photo 44. Une sauce faite à partir de l'Isombe.....	236
Photo 45. Tailles des graines de palmiste par rapport aux variétés.....	253
Photo 46. La route Buheka-Vugizo était barrée par la population à l'aide des troncs d'arbre	279
Photo 47. La veuve Capitoline K. acquéreur de bonne foi : « La CNTB veut installer certains et mettre d'autres dans la rue ».....	280

Liste des annexes

Annexe 1 : Evolution de la production de l'huile de palme au monde de 1961 à 2010.....	323
Annexe 2 : Les internautes se déchirent sur les blogs : ex : blog d'Audrey Garric journaliste au Monde.fr.	324
Annexe 3 : Questionnaires des producteurs	325
Annexe 4 : Questionnaire des collecteurs des champs aux marchés locaux	331
Annexe 5 : Questionnaire des collecteurs des marchés locaux aux provinces du.....	332
Annexe 6: Guide d'entretien avec les responsables	333
Annexe 7 : Contrat de crédit agricole entre une association et le SAVONOR.....	337
Annexe 8: Autorisation d'implantation d'une unité de transformation d'huile de palme ou de palmiste,	339
Annexe 9 : Certificat de conformité.....	340
Annexe 10 : Licence d'usinier d'huile de palme.....	341
Annexe 11 : Licence d'usinier d'huile de palmiste.....	342

Liste des abréviations et acronymes

AFD	: Agence Française de Développement
BAD	: Banque Africaine de Développement
CD	: Charges Directes
CED-CARITAS	: Une organisation catholique à but caritatif
CENAP	: Centre d'Alerte et de Prévention des conflits
CFD	: Caisse Française de Développement
CI	: Charges Indirects
CIRAD	: Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CNAC	: Confédération Nationale des Associations des Caféculteurs du Burundi
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie
CNRA	: Centre National de Recherche Agronomique (en Côte d'Ivoire)
CNRS	: Commission Nationale de Réhabilitation des Sinistrés
CNTB	: Commission Nationale Terres et autres Biens
COGEMI	: Compagnie de Gérance de la Mini-huilerie de Minago
COGERCO	: Compagnie de Gérance du Coton
COOPEC	: Coopérative d'Epargne et de Crédit
CT	: Coût de Transaction
DPAE	: Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'Elevage
EAC	: East African Community
EB	: Excédent Brut
ESDR	: Enquête Sociodémographique et de Santé de la Reproduction
FACF	: Fonds d'Aide et de Coopération Françaises
FAD	: Fonds Africain de Développement
FAO	: Food Agriculture Organization
Fbu	: Franc burundais
FED	: Fonds Européen de Développement
FIDA	: Fonds International de Développement Agricole
HPB	: Huilerie de Palme de Rumonge
ICG	: International Crisis Group
INADES-FORMATION	: Institut National de Développement Economique et Social
INDACOM	: Bureau d'Etudes Industrielles Agricoles et Commerciales
INDUBU	: Industrie de cosmétique du Burundi
INEAC	: Institut National des Etudes Agronomiques du Congo Belge et du Rwanda-Urundi.
ISABU	: Institut des Sciences Agronomiques au Burundi
ISTEEBU	: Institut des Statistiques et Etudes Economiques du Burundi
LDGL	: Ligue des Droits de la Personne dans la région des Grands Lacs
LRVZ	: Laboratoire de Recherches Vétérinaires et Zootechniques de Farcha(Tchad)
MB	: Marge Brute
MINAGRI	: Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
MINATTE	: Ministère de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de l'Environnement
MPDR/PNUD	: Ministère de la Planification du Développement et de la Reconstruction /Programme des Nations Unies pour le Développement
OCIBU	: Office des Cafés du Burundi
OHP	: Office de l'Huile de Palme au Burundi

ONG : Organisation Non Gouvernementale
 OP : Organisation Paysanne
 OTB : Office du Thé du Burundi
 PA : Prix d'Achat
 PIA-RUBUBU: Projet d'Intensification Agricole Rumonge, Burambi et Buyengero
 PIB : Produit Intérieur Brut
 PPCDR : Programme Post Conflit de Développement Rural
 PRASAB : Projet de Réhabilitation Agricole et de Gestion Durable des Terres au
 PRD : Projet Rural de Développement
 PV : Prix de Vente
 RDC : République Démocratique du Congo
 RN : Route Nationale
 RSPO : Roundtable for Sustainable Palm Oil
 RUPO : Rural Palm Oil
 SAN : Stratégie Agricole Nationale
 SAVONOR: Usine de Savon et Cosmétique (fabrique aussi des Margarines, huiles)
 SOCARU : Société Agricole de Rumonge
 SRD : Société Régionale de Développement
 STABEX : Stabilisation des Exportations
 UATH : Unité Artisanale de Traitement de l'Huile de palme
 USAID/REDSO: United States Agency for International Development / Regional
 Economic Development Services Office
 USDA : United States Department of Agriculture

INTRODUCTION GENERALE

« *Le palmier à huile est une culture miraculeuse, elle est bénie de Dieu. Un seul arbre peut enseigner un enfant de l'école primaire au Lycée, son seul défaut est qu'il provoque la famine* »¹ tel est le propos d'un habitant de la localité de Muzinda, zone localisée tout près du périmètre palmicole de 500ha exploité par la Société SAVONOR.

Le palmier à huile, une culture qui dans ces dernières décennies aura fait objet de nombreuses écritures contradictoires, relatés tant par les média publics que par les publications scientifiques. Les uns le traitent de manne « tombée du ciel » pour « sauver » les paysans agriculteurs de la zone intertropicale. Ses supporters affirment qu'il s'agit d'une industrie agricole durable, seule capable d'alimenter un monde consommant toujours plus (RIVAL, A., 2010; SHIMUZU, H. et PHILIPPE, C., 2012). Le palmier à huile est la seule culture oléagineuse qui peut donner en moyenne 4 tonnes d'huile par ha et par an. Son rendement est 10 fois plus élevé que celui du soja. La faible mécanisation de sa production est un important atout pour la main d'œuvre locale. Cependant, les opposants à cette culture de rente le considèrent comme une catastrophe. Ces derniers l'accusent d'être la source d'une multitude de problèmes, notamment environnementaux (destruction des forêts tropicales, menace de la biodiversité,...) et sociaux (conditions de travail précaires des ouvriers agricoles, déplacement des populations,...) (SKURTIS, T., AÏNACHÉ, G. et SIMON, S., 2010 ; GREENPEACE, 2008). Les Organisations Non Gouvernementales (ONG) de conservation de la nature la taxent de destructrice des écosystèmes tropicaux humides, en particulier en Asie du Sud-Est. La disparition progressive de l'orang-outan constitue le symbole des méfaits du développement de cette culture. Dans le secteur social, les polémiques portent sur les mauvaises conditions de travail des ouvriers agricoles dans certaines grandes plantations industrielles (contrats de travail précaires, travail des enfants, absence de couverture médicale, conditions de sécurité parfois insuffisantes, rémunération à la tâche inéquitables) et le risque engendré par la diminution des cultures vivrières.

Nous pourrions dresser un bilan conséquent des débats autour du palmier à huile. Son produit, l'huile de palme est pointée du doigt pour sa responsabilité dans l'apparition de certaines maladies. La grande présence d'« *acides gras saturés* » expose ses consommateurs aux maladies cardio-vasculaires. Néanmoins, l'huile de palme ne manque pas aussi de vertus, car

¹ C'est-à-dire que la vente de l'huile de palme d'un seul arbre suffit pour payer les frais de scolarités d'un élève pour toute une année.

elle est riche en vitamine E qui est utile pour l'homme. Les spécialistes signalent que l'huile de palme ne devient dangereuse que quand on en consomme d'une manière démesurée, ce qui est également valable pour toute autre huile comestible.

Cependant, au-delà des publications parfois très militantes, notre objectif n'est pas de juger de qui a raison ou qui a tort, loin s'en faut. L'objectif de notre recherche est d'approfondir les connaissances sur la filière palmier à huile au Burundi. Pour mener à bien notre étude, trois principaux objectifs ont été fixés :

- Cartographier les acteurs de la filière palmier à huile, leurs techniques de production et de transformation, les relations qu'ils entretiennent et surtout repérer à quels niveaux se crée la plus - value, pour comprendre de quelle manière celle-ci est répartie entre chacun d'eux.
- Découvrir les modes d'organisation et les stratégies développées par les palméiculteurs au sein de la filière.
- Connaître comment se construit le territoire de la filière palmier à huile burundaise ainsi que les bouleversements socio-économiques qu'elle peut engendrer sur les modes de vie paysans. Enfin, délimiter l'espace sur lequel s'est construit le territoire du palmier à huile au Burundi.

Ces objectifs nous permettent de poser la question de recherche comme suit :

« Autour de quels acteurs et dans quel espace se construisent la filière et le territoire du palmier à huile au Burundi ? »

Pour répondre à cette question nous formulons quatre hypothèses :

- Le palmier huile burundais est une filière aux multiples acteurs évoluant à des vitesses différentes ; c'est donc une « arène » pleine de luttes où interviennent des acteurs hétérogènes dotés de ressources inégales.
- Du fait de techniques de production et de transformation quasi artisanales, les revenus dégagés par les élaéiculteurs ne sont pas suffisants pour améliorer leurs conditions de vie.
- La faible organisation des producteurs en associations ne leur permet pas de défendre leurs intérêts face aux autres acteurs de la filière.
- La filière palmier à huile de la région de l'Imbo se construit un territoire original qui transgresse les limites administratives officielles.

En effet, pour comprendre comment le palmier à huile s'est territorialisé au Burundi, il est intéressant de revenir un peu dans l'Histoire pour s'apercevoir des choix politiques de développement rural qui ont caractérisé le pays.

Au Burundi, la politique de la deuxième République, depuis 1966 s'était inspirée des idées des économistes libéraux qui considèrent le libre-échange comme « moteur de développement des pays ». Chacun se spécialise dans le domaine où il est meilleur que les autres, autrement dit, là où il a ses propres « avantages comparatifs » (RICARDO D., 1821).

Depuis les années 80, le gouvernement avait créé des projets de développement agricole calqués sur chaque région éco-climatique. Toute région se spécialisait sur au moins une culture de rente où elle avait un avantage relativement privilégié. Une région devait fournir le surplus de sa production aux autres qui n'en produisaient pas et vice versa. Ainsi par exemple, la région de l'Imbo-Sud devrait se spécialiser en palmier à huile, l'Imbo-Centre et Nord en Riz, coton et café Robusta, la Crête Congo-Nil en Thé, les plateaux centraux en café arabica et enfin la Dépression de Kumoso en canne à sucre. C'est dans cette foulée que des Sociétés Régionales de Développement, SRD Imbo, SRD Rumonge, SRD Kirimiro, SRD Buragane, SRD Buyenzi avait été créés.

Dans cette étude, nous allons nous focaliser sur le Palmier à huile et sa région de prédestination qu'est l'Imbo sud. Quand on parle de cette culture, tout Burundais et toute personne qui connaît le pays, peut comprendre immédiatement que Rumonge et Nyanza-lac sont des régions emblématiques de cette culture. Ces deux régions avaient été choisies pour être le centre fort de la production de l'huile de palme pour tout le Burundi. En revanche, ces deux dernières allaient dépendre d'autres régions pour des cultures vivrières qu'elles produisaient pourtant auparavant. Un habitant de Rumonge qui s'exprime en ses mots «*Du temps où il y avait encore des vivres...!*» n'en dit pas moins.

En effet, l'introduction d'une nouvelle variété de palmier à huile appelée *tenera* qui remplaça l'ancienne variété *dura* a été accompagnée de nouvelles techniques de cultures qui ont incontestablement permis de produire plus d'huile de palme et générer plus de revenus dans la région, mais elles ont bouleversé tout un système de production qui avait jusque-là créé un équilibre entre la production vivrière et celle de rente lorsqu'elles étaient combinées.

Cette étude montrera comment la modernisation de la filière palmier à huile a profité plus aux détenteurs de capitaux chapeautés par les acteurs privés d'origine citadine, fonctionnaires ou

retraités plutôt qu'aux petits paysans anciens palmiculteurs qui sont progressivement dépossédés de leurs terres et prolétarisés. La montée des tensions autour du foncier a créé une situation insurrectionnelle qui sera difficile à gérer, d'autant plus qu'elle se greffe sur l'insoluble situation due au retour des réfugiés de 1972².

Nous allons également voir vers où se territorialise le palmier à huile dans une situation de manque de terre évidente, la principale zone palmicole (Imbo-sud) étant maintenant saturée.

Ce travail est organisé autour de trois parties dont chacune est subdivisée en trois chapitres. Le premier chapitre de la première partie introduit l'étude en présentant le contexte, la problématique de la recherche ainsi que le cadre théorique ayant guidé la thèse. Le deuxième chapitre met en lumière le choix des méthodes et des outils utilisés dans la collecte des données, tandis que le troisième chapitre nous amène sur les caractéristiques écologiques du palmier à huile au Burundi. Ce dernier chapitre de la première partie permet aux lecteurs d'avoir une idée sur la connaissance des facteurs favorables ou défavorables de l'expansion du palmier à huile burundais.

Le premier chapitre de la deuxième partie décrit les systèmes de production du palmier à huile au Burundi. A travers ce chapitre nous mettons en avant les facteurs et formes de transformation des modes d'exploitation agricole dans la région de l'Imbo-sud pour comprendre comment ils ont bouleversé les modes de vies des paysans. Le deuxième chapitre quant à lui se concentre sur la transformation des régimes de palme et des palmistes. Nous verrons le parallélisme entre la transformation artisanale et industrielle qui caractérise l'huile de palme burundaise. Les forces et faiblesses de chaque transformation seront ainsi mises en exergue. Enfin, le troisième chapitre s'intéresse à la commercialisation de l'huile de palme au Burundi. Il discutera des difficultés liées à la concurrence installée entre les producteurs par les commerçants.

Le premier chapitre de la troisième partie parle de la typologie des acteurs de la filière palmier à huile au Burundi. Nous mettons en évidence le rôle des acteurs directs et celui des acteurs indirects dans la filière. Le deuxième chapitre de cette partie portera sur l'analyse proprement dite de la construction du territoire du palmier à huile au Burundi. Par une analyse diachronique, le chapitre montre vers et sur quel espace le territoire se construit dans le temps. Enfin, le troisième et dernier chapitre de notre travail se focalise sur les relations et

² En 1972, le Burundi a connu une guerre civile atroce qui a emporté beaucoup de vies humaines. Celle-ci a été à l'origine de la fuite de plusieurs centaines de milliers de burundais vers les pays frontaliers (Tanzanie, RDC et Rwanda).

l'organisation des acteurs de la filière palmier à huile. Etudier les relations c'est connaître l'avenir de la filière. Plus les relations sont profondes, plus les acteurs de la filière se dotent des structures associatives. Mais si les relations entre les membres d'une filière sont faibles, celle-ci est moins susceptible de connaître l'établissement d'associations ou de coopératives alors qu'il a été démontré que celles-ci jouent un rôle déterminant dans les filières (AURIAC, F., 1983). Les acteurs évoluant d'une manière très dispersée favorisent des asymétries de pouvoir au sein de la filière ce qui installe une concurrence entre les membres.

Enfin, concernant les méthodes qui seront utilisées dans la collecte des données, tout au long de notre recherche, deux principales méthodes ont été privilégiées. Il s'agit de l'entretien semi-directif complété par l'observation directe non participative pour les données qualitatives et celle recourant aux questionnaires semi-ouverts qui ont été adressés à des personnes clés présélectionnées.

PARTIE 1. PROBLEMATIQUE, METHODES UTILISEES ET ECOLOGIE DU PALMIER A HUILE AU BURUNDI

A travers cette première partie, nous allons présenter le contexte et la problématique de la recherche. Ce point va retracer l’historique de l’installation du palmier à huile au Burundi. Le palmier avant et pendant la colonisation et après l’indépendance. Elle va montrer les politiques mises en place en faveur de la filière : la nouvelle variété *tenera* qui sera introduite en remplacement à l’ancienne variété *dura* moins productive que la première. A travers notre problématique nous montrerons pourquoi nous avons choisi d’étudier les acteurs et les territoires de la filière palmier à huile. Nous présenterons les objectifs de notre travail qui sont centrés sur la connaissance des acteurs, leurs relations et les stratégies qu’ils adoptent pour finalement cartographier la construction du territoire de la filière palmier à huile au Burundi. Nous mettrons en lumière la question de recherche qui a guidé notre travail ainsi que les hypothèses qui ont structuré le raisonnement. A travers cette partie, nous approfondirons les deux principaux concepts d’entrée de l’étude que sont la « filière » et le « territoire ». Nous expliquerons dans cette même partie le choix des méthodes et des outils utilisés dans la collecte des données. Cette partie conclura sur les caractéristiques écologiques du palmier à huile au Burundi, facteurs influençant le territoire sur et au travers duquel la filière se construit.

Chapitre I. Contexte et problématique de recherche

I.1. Contexte de recherche

Le Burundi est un pays situé au sud de l'équateur entre 2° 20' et 4° 27' de latitude sud et entre 28° 50' et 30° 53' de longitude est. Il est localisé aux confins de l'Afrique orientale et centrale, région communément appelée « Région des Grands lacs ». Il partage ses frontières avec le Rwanda au nord, la Tanzanie à l'est et au sud, et la République démocratique du Congo à l'ouest. Le lac Tanganyika et la rivière Rusizi servent de frontière naturelle avec ce pays (Figure 1).



Figure 1. Le Burundi en Afrique et en EAC

Source : Réalisation de l'auteur

Sa superficie est de 27834 Km² y compris les étendues d'eau. C'est un des pays africains les plus petits et les plus peuplés, car après avoir exclu l'étendue couverte par les eaux

(2700Km²), sa densité démographique moyenne est de 315hab. /Km². Celle-ci peut même atteindre 650 hab. /Km² dans les provinces du nord. Sa capitale est Bujumbura (**Figure 2**).

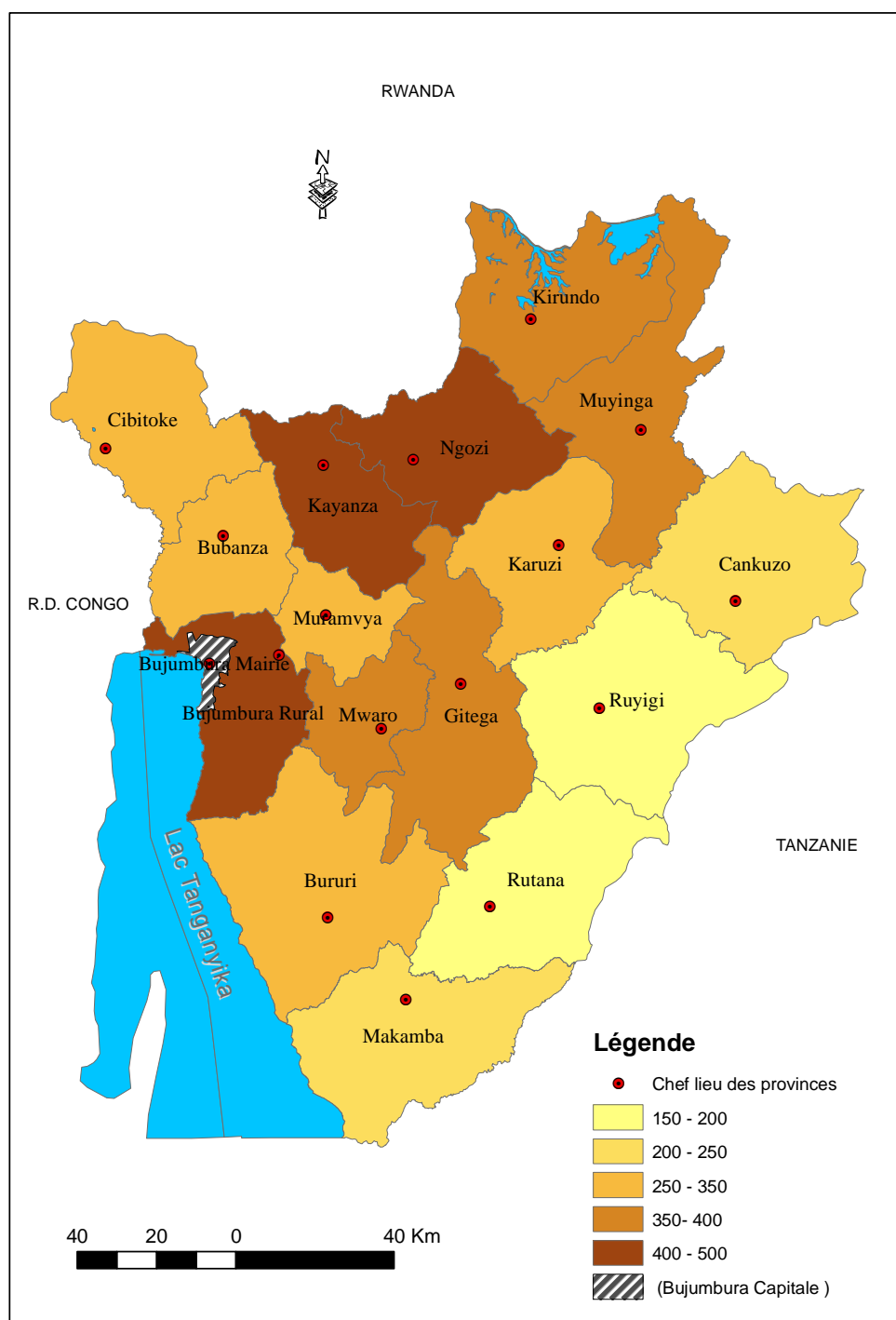


Figure 2. Carte des densités du Burundi

Source : Réalisation de l'auteur à partir des résultats du recensement général de la population et de l'habitat du Burundi 2008

Avec un secteur industriel peu développée, le Burundi n'a pas d'autres options que de s'appuyer sur son agriculture, par ailleurs, occupant la majorité de sa population. C'est un pays rural par excellence comme l'affirme CAZENAVE car plus de 90 % des burundais

(recensés à 8.053.574 habitants en 2008)³ vivent de l'agriculture. Celle-ci représente 50 % du PIB, fournit 80 % des recettes d'exportation et nourrit la très nombreuse population du pays (CAZENAVE - PIARROT, 2004).

Depuis longtemps, l'économie burundaise dépend de l'agriculture. Celle-ci fournit la majorité des exportations du pays (café, thé, coton) qui fournissent la grande partie des devises extérieures du pays. Depuis la colonisation et après l'indépendance, tous les gouvernements au pouvoir se sont intéressés à ces trois cultures. Cependant, nous rappelons que depuis 1993, période où le Burundi est entré en crise socio-politique, la filière du coton a durement faibli, comme nous pouvons le remarquer sur la figure suivante (**fig.3**).

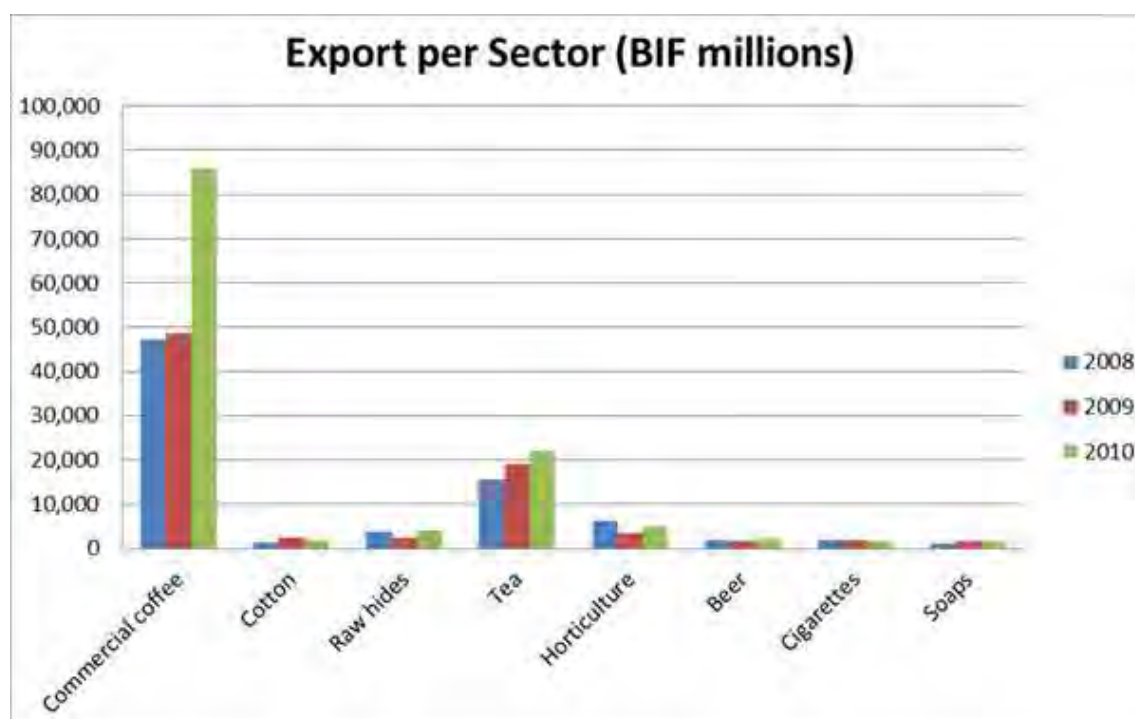


Figure 3 Exportation agricole du Burundi entre 2008 et 2010
Source : Agence de Promotion de l'Investissement (API).⁴

Depuis un certain temps, l'huile de palme est devenue la matière grasse végétale la plus consommée au monde (25 %) (BATTAGLIA M., 2010). Elle a été longtemps considérée comme ingrédient traditionnel des cuisines d'Afrique, d'Amérique du Sud ou d'Asie. Désormais, elle est utilisée par l'industrie : 80 % dans l'agroalimentaire, 19 % pour les

³ Recensement général de la population et de l'habitat de 2008

⁴ Agence de Promotion de l'Investissement (PAI), Climat des affaires, Commerce extérieur, exportations du Burundi (<http://www.investburundi.com/burundian-exports>) [consulté le 2 octobre 2015].

cosmétiques et 1 % pour les biocarburants. Son rendement à l'hectare, qui est en effet dix fois plus élevé que celui du soja le place facilement au premier rang mondial (Ibid.). De 1970 à 2010, la production a été multipliée par 8 et elle est devenue la première huile produite dans le monde. En 2010, l'huile produite a dépassé 45 millions de tonnes devançant ainsi le soja et le colza (Site de Maxi Sciences, consulté le 03/10/2012).⁵

I.1.1. Bref historique du palmier à huile « IKIGAZI »

Le palmier à huile (*Elaeagnus guineensis*) est une plante monocotylée de la famille des palmacées qui est originaire d'Afrique de l'Ouest, plus précisément dans le golfe de Guinée⁶ comme par ailleurs le nom nous le rappelle. On le trouve aussi en peuplement naturel sur la côte occidentale du Sénégal jusqu'en Angola et sur une large bande équatoriale traversant l'Afrique jusque dans la région des grands lacs avec l'extension maximum dans la cuvette congolaise.

Cette plante, grâce à sa capacité d'adaptabilité, est maintenant cultivée dans divers milieux du monde. Cependant, ses meilleures conditions se trouvent dans la zone intertropicale (**Figure 4**).

⁵ http://www.maxisciences.com/huile-de-palme/bien-que-nocive-l-039-huile-de-palme-reste-incontournable_art22862.html

⁶ SURRE,C. et ZILLER,R., Le palmier à huile , Paris, Maisonneuve et Larose, 1969

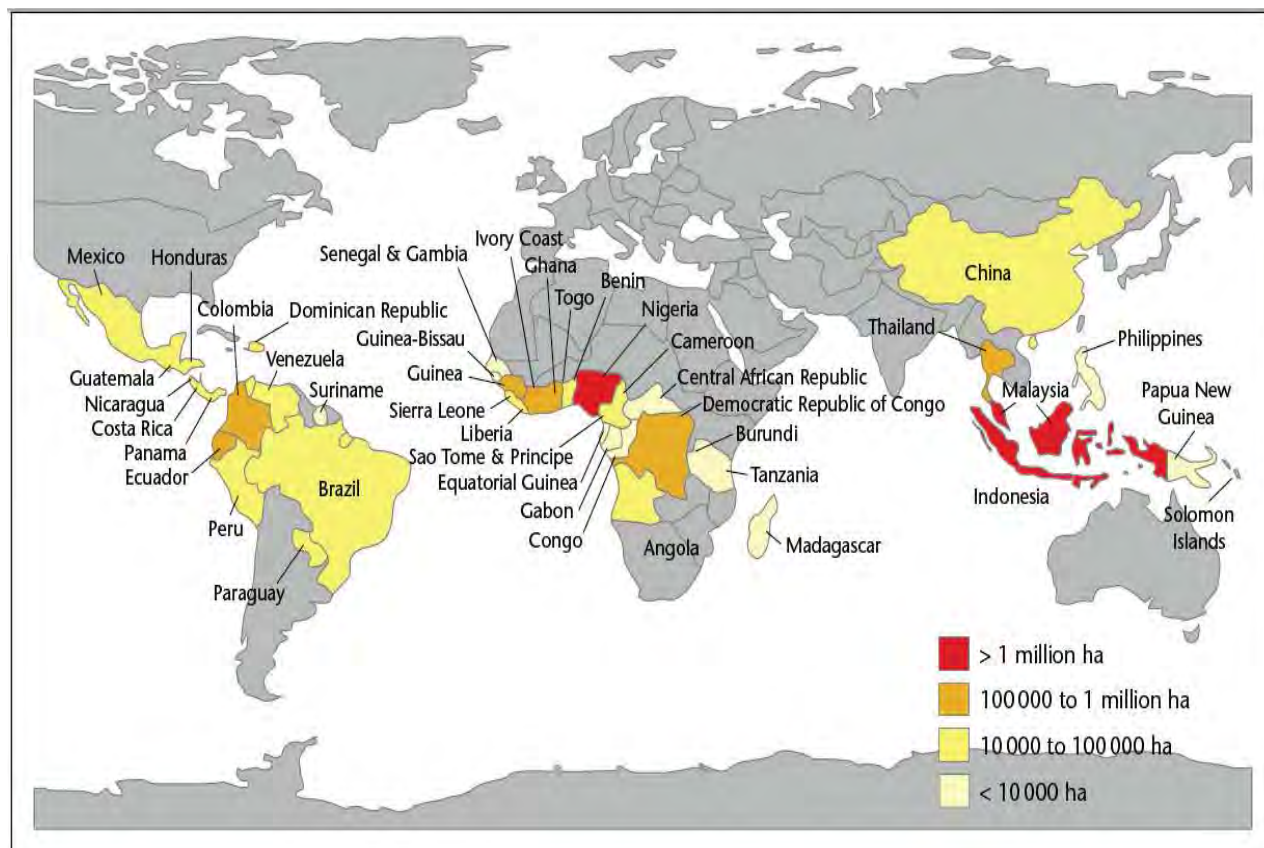


Figure 4. Les principaux pays producteurs d'huile de palme dans le monde

Source : FAO, 2007, cité par Koh et Wilcon 2008

Les principaux producteurs au monde sont l'Indonésie et la Malaisie qui ont produit respectivement 19,76 et 16,99 millions de tonnes en 2010⁷, soit plus de 85 % du total mondial. Le grand tournant est accompli en 2007 quand l'Indonésie a détrôné la Malaisie qui occupait la première place depuis 1971⁸.

En Afrique, les principaux producteurs sont le Nigeria, la Côte d'Ivoire, le Cameroun et la République démocratique du Congo. Il importe de signaler que l'Afrique a été la première région productrice jusqu'au début des années 1960. Elle fournissait 74%⁹ de la production mondiale d'huile de palme alors qu'aujourd'hui elle ne représente plus que 5% de la récolte mondiale (**Figure 5 et Figure 6**).

⁷ FAOSTAT : (<http://faostat.fao.org/site/339/default.aspx>) consulté le 25 octobre 2011

⁸ *ibid*

⁹ http://www.congovision.com/science/kkt_huile_palme.html (consulté le 24 octobre 2011)

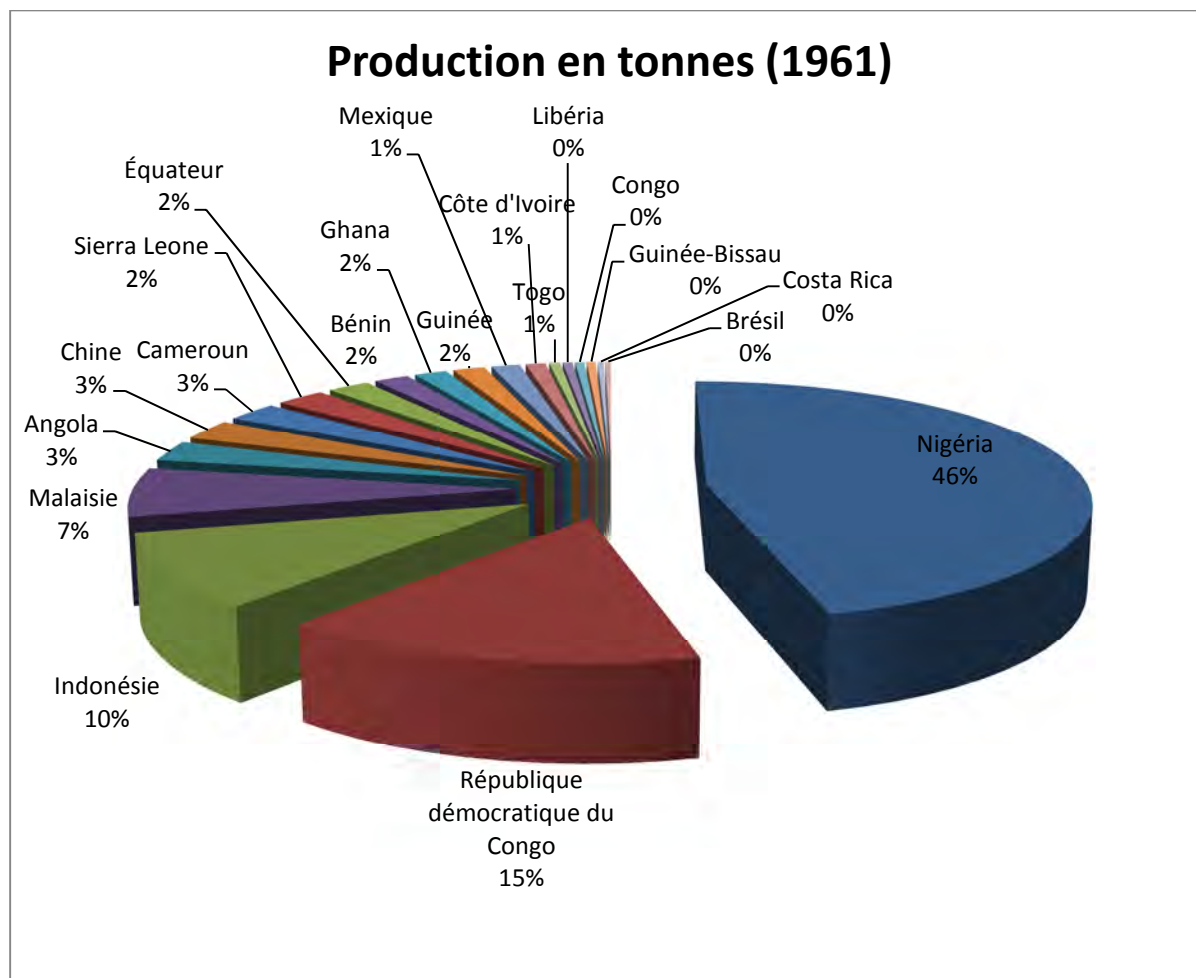


Figure 5. La production de l'huile de palme de 20 premiers pays producteurs au Monde (en 1961)¹⁰

¹⁰ NB : Pour certains pays nous voyons que le pourcentage tombe à 0 % comme production, cela ne signifie pas que celle-ci est nulle, mais qu'elle est très petite par rapport aux énormes quantités produites par les autres pays. (Voir les chiffres en **Annexe 1**).

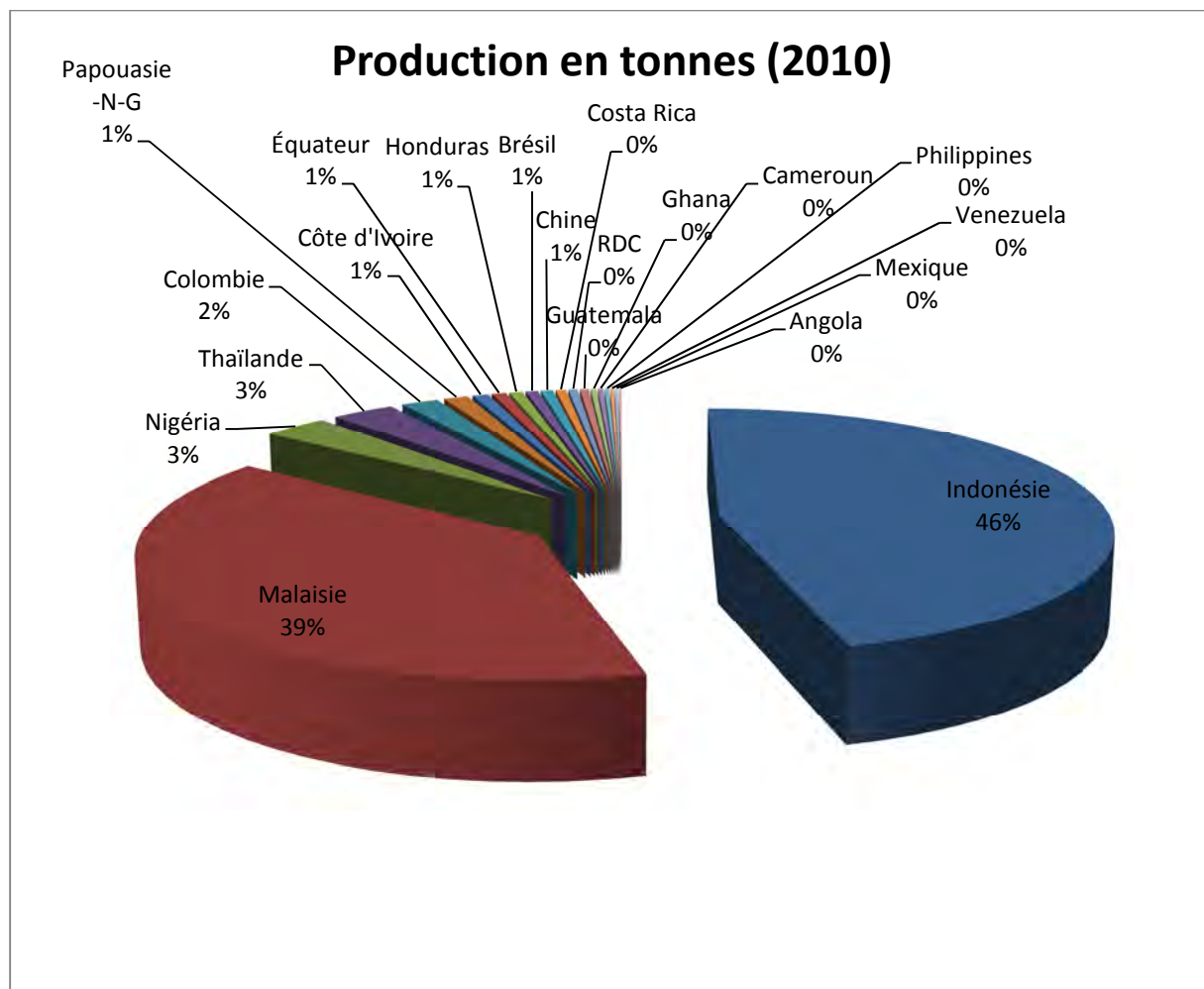


Figure 6. La production de l'huile de palme de 20 premiers pays producteurs au monde (en 2010).

La chute de production d'huile de palme en Afrique est étroitement liée à la quasi-stagnation de la production nigérienne et congolaise, qui sont respectivement passées de 1960 à 2010 de 46% à 3% et de 15% à quasi nulle. Quant à l'Amérique latine, la Colombie et l'Équateur se démarquent des autres pays de la région.

L'extension des plantations de cette culture dans le monde se fait à une vitesse vertigineuse. En Indonésie, les surfaces nouvellement consacrées au palmier à huile sont passées de 14 000 ha par an dans les années 1970 à 340 000 entre 2000 et 2009, selon l'USDA (*United States Department of Agriculture*). Entre 1990 et 2005, les espaces emblavés pour de nouvelles plantations ont atteint 1,8 million d'hectares en Malaisie également.

Le succès du palmier à huile réside au niveau de sa rentabilité très importante¹¹, sa capacité à fournir deux types d'huile distincte (l'huile de palme et l'huile de palmiste), toutes les deux facile à extraire séparément et qui alimentent des marchés très différents. En plus de cela il faut ajouter un autre facteur non moins important : le fait que la transformation des fruits en huile nécessite une huilerie proche des plantations, ce qui concentre les opérations de valorisation dans les pays producteurs (rente non délocalisée).

Cette expansion extrêmement rapide s'est cependant effectuée en parallèle d'une déforestation croissante dans certains pays tropicaux comme la Malaisie, l'Indonésie, Brésil, Colombie, Congo, Nigérian, etc.¹². Celle-ci a conduit à des conséquences écologiques (destruction des forêts tropicales, menace de la biodiversité,...) et sociales (conditions de travail précaires des ouvriers agricoles, déplacement des populations,...) (SKURTIS, T., AÏNACHÉ, G. et SIMON, S., 2010 ; GREENPEACE, 2008) importantes. Les Organisations Non Gouvernementales (ONG) de conservation de la nature ont ainsi mis en avant la destructrice des écosystèmes tropicaux humides que la culture du palmier engendre, en particulier en Asie du Sud-Est. La disparition progressive de l'orang-outan constitue ainsi le symbole des méfaits du développement de cette dernière.

Au Burundi, notre zone d'étude, le problème n'est pas du côté de la déforestation mais de la concurrence sérieuse que cette culture peut provoquer sur les cultures vivrières. Cela est d'autant plus vrai que le palmier à huile préfère évoluer dans les mêmes conditions pédoclimatiques (sols alluvionnaires, zones de fortes humidités,...) que beaucoup de cultures vivrières importantes dans l'alimentation burundaise (riz, maïs, patates douces...). En plus de cela, des effluents non traités sont déversés dans les rivières et la plupart de ces dernières alimente le lac Tanganyika qui est la seule principale source de poissons¹³.

I.1.2. La culture du palmier à huile au Burundi : une origine incertaine

Le palmier à huile est connu au Burundi depuis très longtemps. Au 19^{ème} siècle, les palmeraies de l'Imbo ont frappé les explorateurs et missionnaires européens. Ainsi, en 1858, l'explorateur Richard BURTON décrit le paysage agricole de l'Imbo en ces termes : « *Je découvrais à peine quelques misérables cases, entourées de sorgho et de canne à sucre*

¹¹ Un palmier à huile donne des fruits douze mois sur douze, deux fois par mois, et peut produire pendant plus de 25 ans.

¹² Site internet Planete-urgence.org; consulté le 24 octobre 2011 (www.planet-urgence.org)

¹³ Rapport d'impact de l'industrie de l'huile de palme sur l'environnement, Rumonge, 2006

protégées contre le soleil par d'épais massifs de bananiers nains et de sombres élaeis à tige élancée » (BURTON, R., 1862). Lorsque l'auteur évoque l'image de « tige élancée », nous comprenons que ces palmiers n'avaient pas moins de 20 ans. Il est évident que les palmiers décrits étaient déjà plantés dans les années 1830.

Même si l'ancienneté de cette culture au Burundi est patente, la question de savoir si elle est naturelle dans la région ou plutôt si elle est le résultat de l'action de l'homme, n'est pas élucidée. Sur ce point, les avis divergent, la population de la région pense que la culture serait endémique alors que MEYER H. le réfute en ces termes « *Le palmier à huile réservé à la région du Tanganyika n'est pas une culture propre des barundi mais un arbre arrivé d'Afrique occidentale qui pousse à l'état sauvage et dont les barundi utilisent les fruits* ». ¹⁴ Il est difficile de trancher sur cette question de l'origine du palmier à huile au Burundi.

Ce qui est évident, c'est que l'huile de palme a constitué une denrée commerciale avant même la pénétration étrangère dans la région. Son commerce dépassait la région de l'Imbo comme le dit NDAYIRUKIYE S. 1984, « *elle était vendue notamment sur les marchés swahili méridionaux du Bujiji (Ujiji) où les arabes avaient déjà établi leurs comptoirs* ». Le trafic s'est progressivement développé à la fin du 19^{ème} siècle avec le développement des comptoirs Arabes sur les côtes du lac Tanganyika. Il va atteindre le Buvira (Uvira) qui est situé en RDC sur la rive occidentale du lac. Sa commercialisation n'a pas immédiatement pénétré à l'intérieur du Burundi parce que, pour les habitants de la région, l'huile de palme n'avait que des qualités médicales alors qu'à l'ouest du pays (région de l'Imbo), elle était déjà utilisée pour l'alimentation (NDAYIRUKIYE, *ibid.*). Nous citerons en particulier l'utilisation de ce produit dans la préparation de la sauce de viande la plus appréciée qui accompagne bien le « Bugari » ou le « fufu » ¹⁵, une pâte de farine de manioc. Les Arabes, à leur arrivée, amenèrent la technique de fabrication des savons à partir des palmistes (graines), une raison de plus qui a davantage motivé les paysans à s'orienter vers cette culture.

Au début du 20^{ème} siècle, alors que le Burundi était sous l'occupation allemande, on voyait dans la plaine de l'Imbo ainsi que dans ses contreforts jusqu'à 1200 m d'altitude « *plusieurs milliers d'hectares de palmiers représentant plus d'un million d'arbres d'Elaeis guineensis* »

¹⁴ MEYER, H. ; Les Barundi. Traduction résumée de JP Chrétien, Bujumbura, E.N.S., 1984, 77p.

¹⁵ Le « Bugari » c'est la pâte de farine de manioc en Kirundi, alors que le « fufu » c'est le même produit en Kiswahili. C'est le repas préféré des habitants de la région de l'Imbo.

(NDAYIRUKIYE, *ibid*). Ces palmeraies longeant le lac Tanganyika depuis le Bujiji jusqu'au nord de Bujumbura, se développaient de façon fragmentée et discontinue.

I.1.3. Le palmier à huile pendant la colonisation allemande (1890-1916)

Avant la colonisation, les palmeraies ne faisaient pas l'objet d'une culture bien encadrée, elles étaient pour la plupart spontanées et les paysans se contentaient de la cueillette de régimes qu'ils transformaient en huile à l'aide des mortiers. Ce n'est qu'autour des années 1910, avec l'arrivée des Allemands, que le palmier à huile commence à être cultivé d'une manière plus ou moins rationnelle. Mais il va très avoir des lendemains qui déchantent parce qu'en 1913, dans le but d'éradiquer la maladie du sommeil qui faisait rage dans l'Imbo, les Allemands décidèrent de faire disparaître toutes les palmeraies qui étaient considérées comme abri des mouches tsé-tsé vecteurs de la maladie (NDAYIRUKIYE, *ibid*). Plusieurs palmiers notamment ceux d'Usumbura et de la plaine de la Rusizi furent détruits. Cependant, tous les Burundais n'ont pas suivi l'appel car beaucoup d'entre eux ont refusé de couper leurs arbres, ce qui montre qu'ils avaient déjà compris l'utilité de la culture.

I.1.4. Le palmier à huile pendant la colonisation belge (1916-1962)

Contrairement aux Allemands, les Belges ont mis un accent particulier sur le développement de la filière. Dans le cadre de la promotion des cultures de spéculation, ils firent planter sur les bords du lac Tanganyika (Nyanza-lac-Rumonge-Bujumbura nord) à partir de 1925 des noix de palmier présélectionnées. Les Belges avaient remarqué qu'il y avait un déficit lipidique dans la région de l'Imbo. C'est pour cela qu'ils ont tenté d'introduire la culture du palmier à huile avec des méthodes plus productives en créant la Société Agricole de Rumonge (SOCARU). Malheureusement celle-ci ne fera pas long feu parce qu'elle tomba vite en faillite. Le pouvoir mandataire belge ne s'est pas beaucoup intéressé à la culture comme il l'était pour le café et le coton. Cela a pu notamment s'observer dans les mesures coercitives¹⁶ imposées aux caféiculteurs et cotoculteurs, contrairement aux mesures proposées « à partir des années trente [indiquant que] chaque ménage devrait obligatoirement planter 10 à 30

¹⁶ HATUNGIMANA A. (2005) nous dit que « Le résident de l'Urundi avait dit : « Nos chefs indigènes doivent désormais se conformer aux instructions et méthodes conseillées par nos agronomes ». L'obligation faite à tous les chefs et sous-chef de planter du café devient en effet systématique à partir de 1931. »

Des fouets ont été utilisés pour contraindre la population à cette culture, HATUNGIMANA encore nous dit: « on lit par exemple dans le diaire de Bukeye (1930), que « la chicotte [fouet] sème la terreur au sein des populations désormais astreintes à la fuite. Aux travaux habituellement imposés s'ajoute l'obligation de planter le café. Puisse Dieu accorder un répit à ces pauvres au bord de l'épuisement ! »

palmiers par an (COCHET, H. 2001). Même si celle-ci était officiellement « obligatoire » l'administration n'a pas mobilisé toute la force de persuasion et de répression comme ç'était le cas pour la culture de manioc et du café.

Malgré cela, les efforts de développement de la culture ont été multiples :

En effet, vers la fin de l'année 1948, on comptait 545000 palmiers de variété *dura* qui avaient été plantés depuis 1932, grâce à la propagande menée par l'administration belge. En 1949, la production fut de 635 tonnes d'huiles et de 250 tonnes de palmistes dont respectivement 565 tonnes et 226 tonnes en provenance des plantations indigènes.

En 1950, un autre plan décennal est mis sur pied (1951-1961). Celui-ci envisageait d'augmenter le nombre de plants. Il était prévu qu'après l'application de ce plan, on aurait 1 000 000 de plants et l'on attendrait une production de 1800 tonnes d'huile et de 700 tonnes de palmistes. Un comptage des palmiers fut réalisé en 1954 et la superficie de la palmeraie était estimée à 7350ha. Ces palmeraies étaient exploitées par les paysans et la transformation était uniquement artisanale.

I.1.5. La filière palmier à huile après l'indépendance du Burundi (1962)

Après l'indépendance, les projets de développement sur la culture du palmier à huile ont débuté avec le premier plan quinquennal de développement économique et social du Burundi (1968-1972). Ce plan avait inscrit dans ces principaux objectifs l'intensification de l'élaeis dans la région de l'Imbo sud. Le gouvernement était préoccupé par l'augmentation de la production de l'huile de palme dans cette région, qui avait déjà montré ses potentialités pédoclimatiques pour cette culture. Mais force est de constater qu'à la fin du plan quinquennal, la seule chose qui aura été réalisée est l'étude pédologique et hydrologique en vue d'étendre la culture du palmier, du coton et du riz dans la zone de Rumonge et Nyanza-lac.

La tentative de promouvoir cette culture revient avec le second plan quinquennal de développement économique et social de 1973-1977 au sortir de la crise socio-politique de 1972. Dans ce cadre, il était prévu la réhabilitation des palmeraies existantes et avait été évoquée la possibilité de pratiquer l'irrigation là où les conditions techniques seraient réunies. Cela permettrait de produire 2000 tonnes d'huile de palme par an. Il était également envisagé de mettre en place un périmètre de 2000 ha qui permettrait de produire 4000 tonnes d'huile

par an. Il était attendu aussi dans ce projet, la création d'une huilerie d'une capacité de 6000 tonnes de transformation par an et de petites usines artisanales, ainsi que la mise en place des coopératives qui veilleraient à l'entretien des plantations, au bon fonctionnement des usines et encadreraient ainsi les producteurs. Malheureusement ces projets n'ont pas été réalisés, tout comme ceux du plan quinquennal précédent.

Ce n'est qu'en 1978 que la véritable promotion de la culture a eu lieu, avec la mise en place du troisième plan quinquennal dans le cadre du Projet de Développement Rural Intégré de la commune Rumonge (PDRIR). Celui-ci changera de nom en 1980 et sera appelé Société Régionale de Développement de Rumonge (SRDR) afin de se conformer à la politique du moment qui était en train de créer des sociétés régionales de développement dans tout le pays¹⁷. La première mission de la société était de mettre en exécution les études menées par l'INDACOM (Bureau d'Etudes Industrielles Agricoles et Commerciales) en 1977. Il était question de s'occuper du palmier à huile mais aussi d'autres cultures tant vivrières que de rente.

Plus tard, en 1988, pour avoir une structure bien opérationnelle et une rationalisation plus grande de l'utilisation des facteurs de production, la SRDR sera scindée en deux. Le projet palmier à huile comprendra la SRDR pour s'occuper de la mise en place des palmeraies, de l'encadrement des palmiculteurs et de l'Huilerie de Palme du Burundi (HPB). Cette dernière est conçue comme une structure de transformation et de commercialisation des produits issus du palmier. L'autre Projet d'Intensification Agricole des communes Rumonge, Burambi et Buyengeru (PIARUBUBU) était chargé de l'intensification agricole des cultures vivrières dans ces trois communes.

A la fin du projet SRDR en 1999, l'Etat burundais a décidé de pérenniser l'encadrement de la culture du palmier à huile en créant l'Office de l'Huile de Palme (OHP) qui reprit l'actif et le passif de la SRD Rumonge. Il aura comme mission la coordination de tous les intervenants de la filière au niveau national, tout en leur assurant un certain nombre de services dans l'optique d'améliorer les conditions de travail. Nous pouvons citer entre autres l'appui aux palmiculteurs au travers de l'aide aux crédits, l'encadrement technique, la recherche agronomique, la mise en disponibilité des intrants et des produits phytosanitaires, etc.

¹⁷En 1978, le gouvernement burundais a mis en place une politique de spécialisation régionale des cultures comme « stratégie de développement ». En 1982, on comptait neuf projets de développement régional: Imbo, Rumonge, Gihofi, Kirimiro, Buyenzi, Mugamba, Bweru, Kirundo, Makamba-Mabanda.

Nous constatons que les activités de développement de la filière palmier à huile commencent concrètement avec la période 1983-1990¹⁸ qui a connu la mise en place effective du remplacement des palmiers locaux peu productifs de type *Dura*, par des plantations intensives de palmiers améliorés *Tenera* sur 5020 ha. L'autre principale phase de 1991 à 1997 a connu la réhabilitation de 2000 ha de palmeraies. En 1999 on observe un grand tournant dans la filière, avec l'expansion croissante des zones de culture dans d'autres régions du pays où les conditions pédoclimatiques le permettaient (RUTANA, RUYIGI, CANKUZO, KIRUNDO, etc.). Il importe de signaler qu'en dehors de la plaine de l'Imbo, l'OHP n'a pas encore organisé une plantation à caractère industriel comme la SRDR et le PRD Nyanza-lac l'avaient fait respectivement à Rumonge et à Nyanza-lac. Dans les nouvelles régions colonisées par la culture, on a l'impression que l'office se contente de distribuer seulement des plants aux paysans sans faire le suivi comme il le fait dans les palmeraies de Rumonge et Nyanza-Lac. Par conséquent, l'institution peine à localiser les espaces emblavés pour cette culture dans ces dernières.

I.1.6. Un effort croissant du gouvernement en faveur du palmier à huile

En 2008, le palmier à huile occupait environ 9000 hectares de la variété améliorée *Tenera* auxquels s'ajoutaient environ 3000 hectares de palmeraies de variété *Dura*. La filière palmier à huile permet de fournir annuellement entre 16 000 et 20 000 tonnes d'huile brute pour l'approvisionnement du marché national. Des quantités encore insuffisantes si l'on s'en tient au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (SAN 2008-2015, 2008), car ce dernier estime à 100 000 tonnes de lipides la quantité nécessaire pour satisfaire les besoins nutritionnels nationaux. Tous les regards sont tournés vers cette culture, étant donné que la culture de coton qui générait aussi des lipides dans le passé, est aujourd'hui en perte de vitesse (DEWEZ, 1986 cité par CAZENAVE-PIARROT, 2004).

Cependant, le vieillissement des palmiers (62 % de la palmeraie ont plus de 21 ans) induit une baisse régulière de la production, imposant l'augmentation de l'importation d'huiles végétales. La replantation du verger en place permettrait non seulement de satisfaire l'approvisionnement du marché national, mais également de dégager des surplus exportables pour les marchés environnants (Rwanda en particulier). C'est pourquoi un programme de replantation de 3000 ha de la palmeraie villageoise de Rumonge¹⁹ a été entamé depuis Octobre

¹⁸ La SRD Rumonge réalisa ce projet grâce au financement de la BAD (Banque Africaine de Développement).

¹⁹ Rumonge est la principale commune de culture de palmier à huile ; à elle seule, elle représente plus de 75 % de la production d'huile de palme.

2007 jusqu'au 31 Décembre 2010 (Rapport annuel OHP de 2008). A la fin de ce programme, on évalue à 2500 ha de palmeraies replantées dans la commune de Rumonge (Rapport annuel OHP de 2011).

I.1.7. Une filière qui connaît beaucoup de promoteurs

Depuis quelques années, d'autres acteurs ont fait irruption dans la filière. Nous pouvons notamment insister sur le rôle de la société SAVONOR dont le nom vient de « Savon d'or ». C'est une société anonyme très engagée dans la fabrication du savon et de l'huile de palme raffinée au Burundi. Elle a vu le jour en 1970, créée par une famille allemande appelée les KUNTZE. En 2003, SAVONOR a décidé de racheter l'Huilerie de Palme de Rumonge. Signalons que celle-ci avait été créée en 1984 dans l'optique de transformer les régimes de palme issus des plantations que la SRD Rumonge avait créées. Cette unique et principale huilerie était une société d'économie mixte comprenant beaucoup d'actionnaires dont notamment la SRD et le SAVONOR qui détenaient respectivement 48% et 8% d'actions avant le rachat. Ce dernier a été motivé par l'envie de contrôler et d'accéder à la matière première, dont l'entreprise avait besoin pour les multiples transformations de ces produits finaux (huile de palme, produits cosmétiques, margarines...).

Constatant que l'usine n'obtenait pas des quantités suffisantes pour maintenir un rythme de transformation optimal²⁰, le SAVONOR a planté en 2008 un bloc irrigué de plus de 5000 ha, au nord de la ville de Bujumbura, à Kivoga (**Photo 1**).

²⁰ L'usine transforme 40 tonnes par jour alors qu'elle est conçue pour faire 160 tonnes par jour.



Photo 1 : Jeunes palmiers à huile irrigués de SAVONOR à Kivoga

En 2007, le Centre d'Entraide et de Développement (CED)-CARITAS Burundi, financé par le Caritas International Belgique, introduit ce produit dans la province de RUYIGI en commune Kinyinya. Le Programme Post Conflit de Développement Rural (PPCDR) qui émane du Ministère des Finances introduit, depuis 2010 le palmier à huile dans quelques communes des provinces de RUYIGI, RUTANA, CANKUZU, MUYINGA et KIRUNDO. Tous ces acteurs impliqués dans la filière distribuent des plants de la variété *Tenera*.

Cependant, malgré les diverses initiatives des promoteurs du palmier à huile pour remplacer l'ancienne variété (*dura*) par la nouvelle (*tenera*) jugée plus productive, les deux variétés continuent d'évoluer en parallèle. Le gros de ces vergers naturels se rencontre dans les zones des Mirwa et dans la plaine de l'Imbo nord.

I.1.8. Deux modes de culture cohabitent (Photo 2 et Photo 3).

Comme l'on peut l'observer dans d'autres pays élaéicoles d'Afrique (Côte d'Ivoire, Guinée Conakry, Cameroun etc.) deux modes de culture du palmier cohabitent au Burundi: le bloc industriel et la plantation artisanale.



Photo 2 : Bloc de plantation de palmiers à huile à caractère industriel, entretenu par les paysans à Kigwena (Rumonge)
Source : Capture Google Earth 2012



Photo 3 : Plantation artisanale (Mélange de palmiers et de produits vivriers : bananes, maïs, manguiers,...)

Source : Capture Google earth 2012

Tout d'abord, il nous faut lever les équivoques sur les acteurs qui travaillent et exploitent les palmiers que l'on rencontre dans les régions de Rumonge et Nyanza-Lac. Ainsi, lorsque l'on

voit de grandes palmeraies l'on pourrait croire qu'elles appartiennent à un seul propriétaire, alors qu'elles sont subdivisées entre plusieurs petits producteurs. En effet, depuis 1976 a été initié un programme national de regroupement de la population en villages (« *ibigwati* » en Kirundi), qui ont vu l'allocation de larges étendus de terres pour les cultures industrielles travaillés par les villageois. Dans cette région, c'est la SRD Rumonge qui s'est occupée du remembrement des terres et de la plantation du palmier à huile jusqu'à ce que les paysans soient en mesure d'assurer la continuité de production. La redistribution des parcelles plantées devait tenir compte de la taille de l'ancienne propriété et également de la capacité d'entretien de chacun. Cependant, nous verrons dans les prochains chapitres que ce programme s'est caractérisé par plusieurs irrégularités.

Ces blocs ont été installés d'une manière discontinue²¹ le long de la route nationale n°3 (RN3) dans la commune de Rumonge sur une longueur de 60 km, depuis la rivière Ruzibazi jusqu'à la rivière Nyengwe et depuis le bord du lac Tanganyika jusqu'à 1100 m d'altitude (**fig.19**). Au-delà de la rivière Nyengwe (vers Nyanza-Lac), le bloc industriel de Rimbo est rattaché aux blocs industriels de Rumonge. On retrouve plus au sud un autre bloc industriel dans la plaine de Nyanza-Lac. Dans cette même région, un autre type d'aménagement particulier a été adopté en parallèle des cultures industrielles : le découpage des terres en paysannats (**Photo 4 et Fig. 7**) où la culture de palmier était intercalée par d'autres cultures (coton, vivrier,...) pour faciliter l'intervention des agronomes et l'épandage des produits phytosanitaires.

²¹ Les palmeraies ont été installées sur les terres fertiles et humides longeant le lac Tanganyika, les endroits qui n'étaient pas favorables étaient écartés d'où cette discontinuité.




 : Rangées de palmiers à huile

Photo 4 : Découpage en paysannat à Nyanza-Lac

Source : Capture Google Earth 2005, consulté en 2012

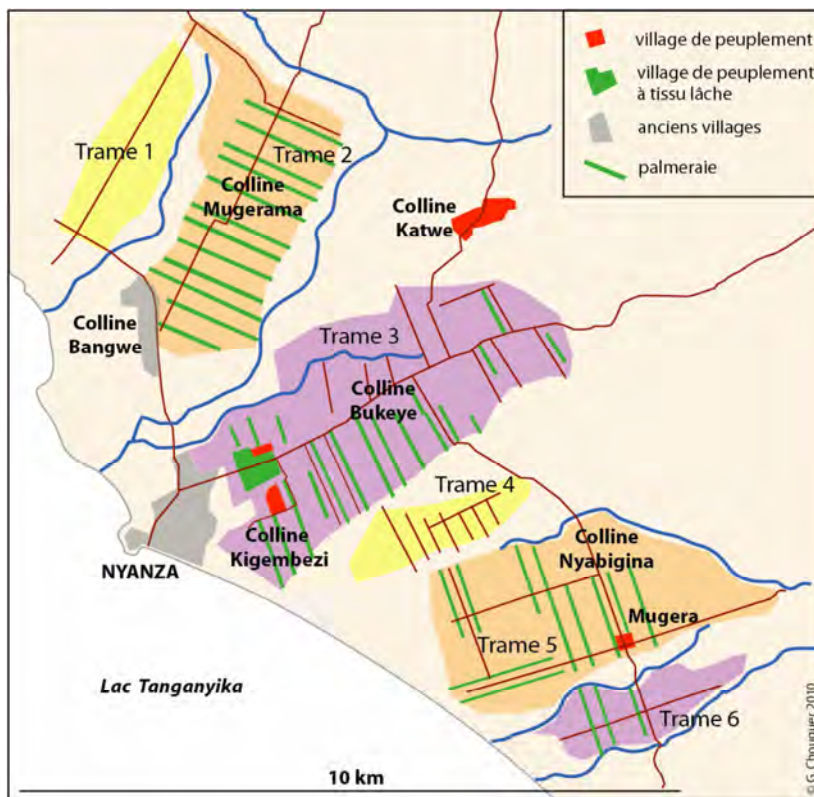


Figure 7 : Localisation des paysannats à Nyanza-Lac.

Source : G. Chouquer, 2010

Récemment (en 2008), le bloc à caractère industriel installé par SAVONOR au nord de la ville de Bujumbura à Kivoga a la particularité d'être installé sur une zone qui était occupée pendant plusieurs années par le café robusta. Finalement, Sylvestre NDAYIRUKIYE ne s'est pas trompé quand il a émis dans sa Thèse de doctorat (1986) l'idée suivante : « *Il semble que le partage de l'espace entre ces cultures [ici il parlait des cultures vivrières, du café robusta et du palmier à huile] se fera désormais sur la base de critères rationnels et commerciaux. A partir de cette donnée, le partage ne sera pas tout à fait égal entre les différentes cultures et un arbre à grande vocation comme le palmier à huile va certainement s'imposer* ».

Grâce à la flambée des prix de l'huile de palme au marché mondial, cette culture ne cesse de conquérir d'autres terres. Lors de nos enquêtes, nous avons eu l'occasion de découvrir qu'il n'y a pas que le café robusta qui est supplanté, car les cultures vivrières aussi sont concurrencées. Ce constat nous a d'ailleurs poussés à insérer dans l'une de nos hypothèses la dimension « concurrence » du palmier à huile vis-à-vis des produits vivriers. Nous aurons l'occasion d'en parler en détail dans les chapitres suivants. Ce mode de culture industriel est caractérisé par des plantations en régime monoculturale, c'est-à-dire que les parcelles ne produisent que des fruits de palmier à huile.

- Les plantations de type artisanal

En dehors d'une culture sur des blocs à caractère industriel, souvent sur des sols alluvionnaires, la variété « *tenera* » a été distribuée à des particuliers, notamment à Buruhukiro, Burambi, Mutambara (qui sont des communes limitrophes de Rumonge), Kinyinya (à l'est du pays) et aussi dans l'Imbo Nord (provinces Bubanza et Cibitoke). Cette forme de plantation est dominée par des producteurs qui pratiquent la palméculture associée. Les paysans mélangent le palmier à huile avec le manioc, le maïs, la patate douce, etc. Cela ressemble beaucoup à l'ancienne mode de culture paysanne de la variété *Dura*, où le palmier à huile était éparpillé dans les champs des paysans (**Photo. 5**). Les palmiers font partie du système du paysage productif familial. Cela a été possible parce que les palmiers sont espacés de manière à permettre à d'autres cultures vivrières de survivre.



Photo. 5 : Un paysan qui associe le palmier à huile de variété *dura* avec d'autres cultures

1 : Maïs 2 : Palmier à huile 3 : Manguier 4 : Bananier 5 : Papaye

Dans cette catégorie, la palméculture est souvent destinée à l'autoconsommation familiale. Quand la production est excédentaire, les paysans écoulent de petites quantités sur les marchés. On les rencontre souvent dans les zones proches des limites de tolérance de la culture (entre 1200 et 1300 m d'altitude). Elles peuvent ainsi être concurrencées par la première catégorie (bloc industriel) dans laquelle les palméculteurs sont dans la logique marchande, ils produisent pour vendre. A titre d'exemple, à Rumonge et Nyanza-Lac l'on rencontre des palméculteurs qui vivent essentiellement du palmier à huile. De surcroît, c'est cette même région qui est fixatrice des prix sur le marché national. Ainsi, avec ses énormes productions, elles peuvent concurrencer les autres petites exploitations artisanales éparpillées dans les autres zones palméicoles du pays (Bubanza, Bujumbura, Cibitoke...).

I.1.9. Brève description de quelques parties du palmier à huile

Comme on le verra plus tard, le palmier à huile est une culture avec une terminologie très riche et variée, d'où l'importance de faire une typologie des principales parties auxquelles nous ferons référence tout au long de notre travail de recherche (**Photo. 6**) pour aider le lecteur à la compréhension de notre raisonnement.

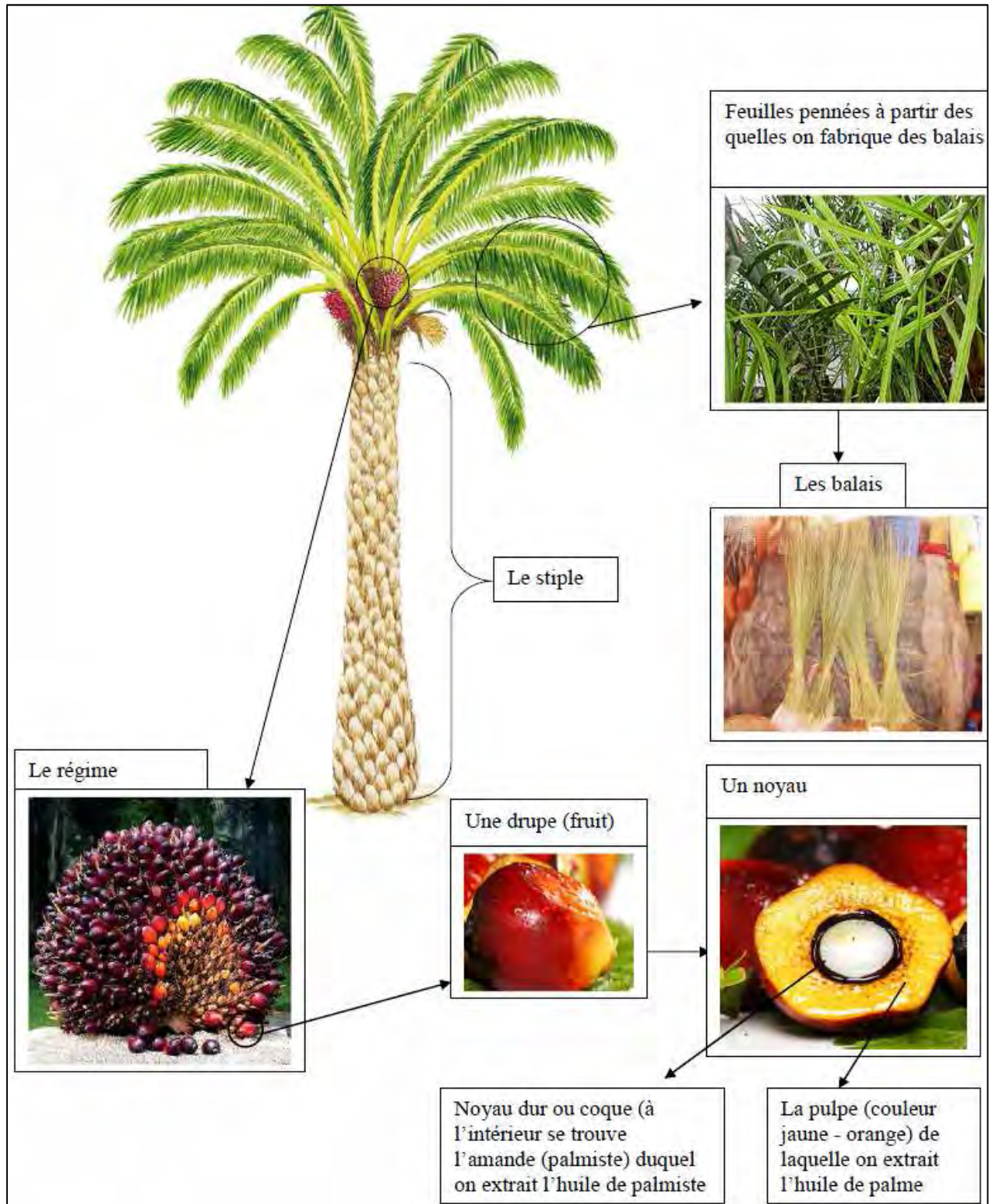


Photo. 6 : Quelques parties du palmier à huile

Source : Auteur

I.1.10. Le palmier à huile, une culture particulière

Le palmier à huile est une culture de laquelle presque rien n'est jeté. En plus de l'huile rouge tirée de sa pulpe, il y a aussi l'huile de palmiste obtenue industriellement à partir des palmistes²². L'huile de palmiste est également utilisée dans diverses activités de savonnerie, et ses résidus sont également recherchés et utilisés dans la production des tourteaux pour l'alimentation des animaux domestiques.

En marge de ces trois principaux produits (huile rouge, huile de palmiste, tourteau), il existe d'autres sous-produits qui sont tout aussi importants :

- balais issus des feuillages de palmier beaucoup utilisés dans le pays et très recherché au Rwanda (**Photo 6**);
- vin de palme (qui n'est pas beaucoup fabriqué au Burundi par rapport aux pays de l'Afrique occidentale);
- les troncs utilisés pour la construction des clôtures des étables pour les bêtes.

Les principaux clients des palmistes sont les raffineries SAVONOR et INDUBU qui se trouvent à Bujumbura, auxquelles il faut ajouter les petites raffineries artisanales disséminées à Rumonge et à Bujumbura.

Une culture qui n'avait pas suscité beaucoup d'intérêt à l'Etat.

Malgré toutes les petites avancées dans la promotion de la filière que nous avons évoquée précédemment, l'évolution de la production a été très faible si l'on considère le rythme adopté par d'autres pays producteurs (Thaïlande, Indonésie, Côte d'Ivoire, et le Nigéria). Ainsi par exemple de 1990 à 2010, l'Indonésie a multiplié sa production d'huile de palme par 8, la Malaisie et le Nigéria l'ont respectivement multipliée par 2,7 et 1,8 alors que le Burundi a stagné (**Tableau 1.** et **Fig.8**). Pourtant le palmier à huile reste le Burundi la principale source de lipide. Son rendement en huile peut dépasser cinq tonnes par ha, contrairement aux autres plantes oléagineuses comme l'arachide, le coton, le soja et le tournesol qui possèdent des rendements plus faibles (Stratégie Agricole Nationale 2008-2015, 2008). Le palmier à huile au Burundi n'a pas fait l'objet d'autant de recherches que le café, le thé ou le coton. Malgré cela, c'est une culture qui est prometteuse car la demande et le prix de son huile croissent plus vite que ceux de ces derniers (**Tableau 2** et **Fig.9**).

²² A l'intérieur des palmistes se trouve une amande et c'est à partir de celle-ci qu'on extrait l'huile de palmiste

Tableau 1. Evolution de la production de l'huile de palme pour quelques pays

Pays	1961	1970	1980	1990	2000	2010
Nigéria	669000	488000	650000	730000	899000	1350000
Indonésie	145700	216827	721172	2412610	7000510	19760000
Malaisie	94846	431069	2573170	6094620	10842100	16993000
RDC	224000	431700	168300	179000	167640	187000
Côte d'Ivoire	14000	50000	189100	250188	263213	330000
Burundi	-	-	-	11600	12819	11418

NB : Pour le Burundi, la période d'avant 1980 manque de données (ce n'est qu'à partir des années 90 que les données sont disponibles).

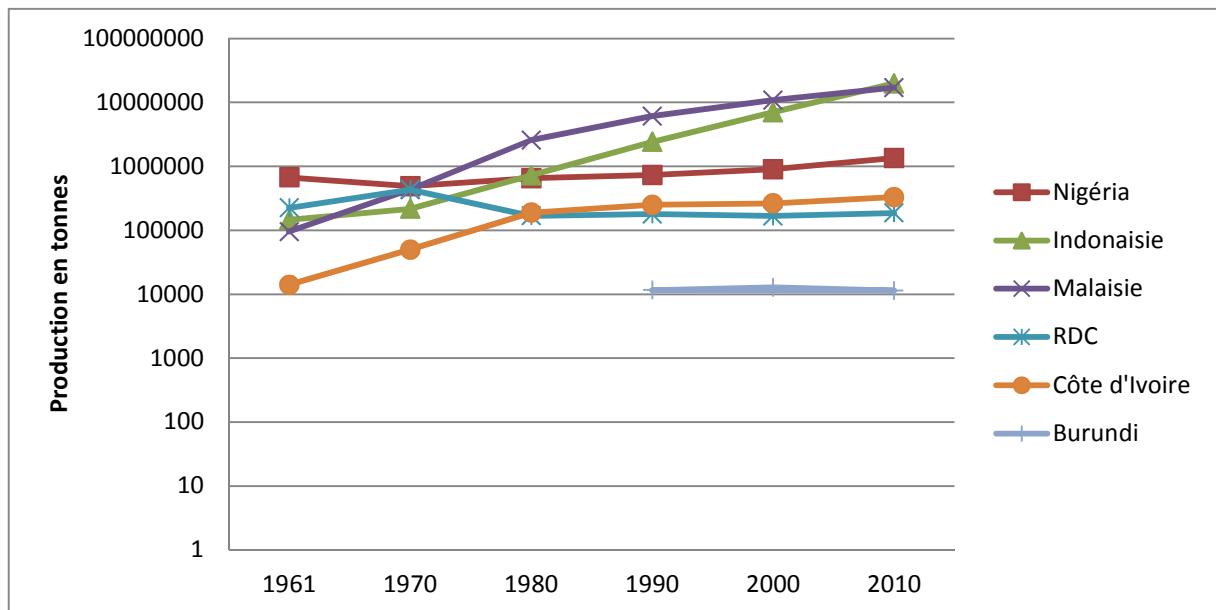


Figure 8. Graphique logarithmique²³ d'évolution de la production de l'huile de palme de quelques pays

Ces courbes nous montrent les tendances d'évolution de la production de l'huile de palme pour ces pays. On voit nettement que la production de presque tous ces pays a augmenté, sauf la République Démocratique du Congo (ex Zaïre) qui a vu sa production chuter dans les années 80, alors qu'elle stagne au Burundi depuis 1990.

²³ Nous avons utilisé l'échelle logarithmique pour permettre la représentation sur le même graphique de la très petite production de l'huile de palme burundaise à côté d'énormes productions indonésienne, la malaisienne,...

Tableau 2. Evolution des prix au producteur de l'huile de palme par rapport au prix de coton, de riz paddy, thé et café au Burundi

	Palmier à huile F BU/ Kg (huile)	coton F BU/ Kg (coton graine)	Riz F BU/ kg (riz paddy)	Thé F BU/ Kg de feuilles	Café F BU/ Kg de parche
2000	250	120	200	60	450
2001	300	135	200	75	450
2002	450	170	195	85	450
2003	550	190	195	100	450
2004	400	200	210	100	450
2005	800	200	245	110	500
2006	600	200	280	110	900
2007	650	230	280	110	930
2008	1100	230	375	110	1300
2009	1500	300	585	130	1400
2010	1150	300	540	140	1400
2011	1450	350	470	220	1400
2012	1556	400	600	250	2500
2013	1600	-	-	-	1800

FBU/Kg. : Francs burundais par Kg (de 2000 à 2013, 1€≈1600 BIF)

Source : Huile de palme : OHP, Rapport annuel ; - Coton: COGERCO, Directions agronomique et financière - Riz: SRDI, Rapports annuels - Thé: OTB, Département Commercial - Café: OCIBU, Direction Commerciale

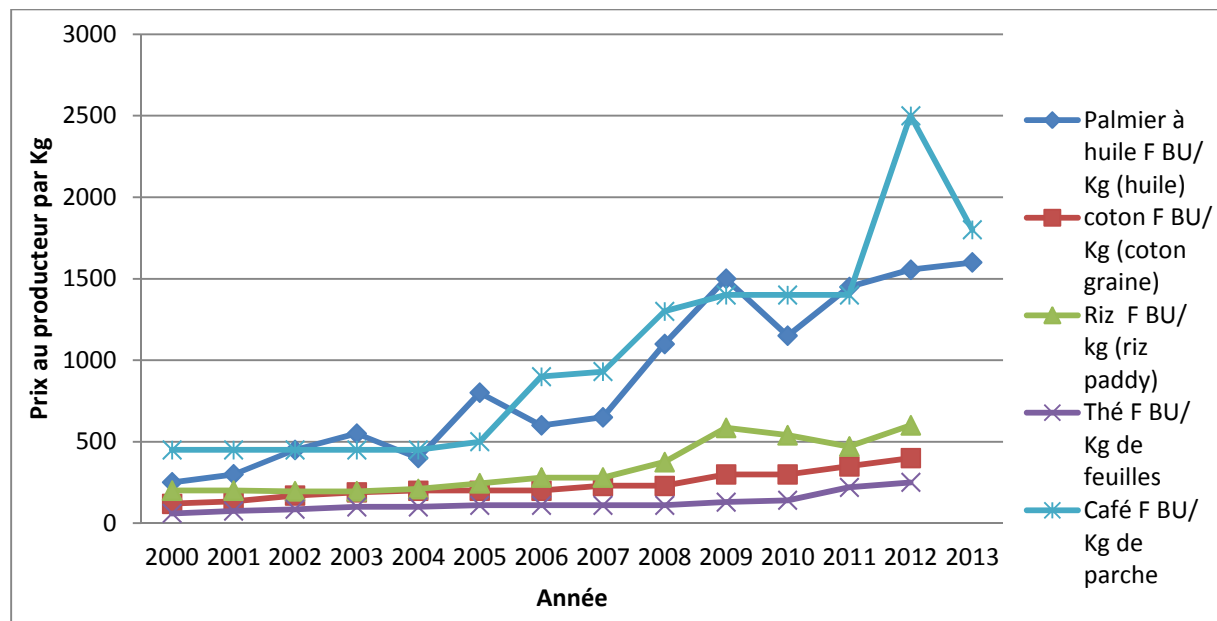


Figure 9. Evolution du prix de l'huile de palme par rapport à quelques prix d'autres cultures de rente

Source : Réalisée à partir des données du tableau 1

La principale région palmicole au Burundi (Rumonge et Nyanza-Lac), qui, elle seule, fournit plus de 85% de l'huile de palme burundaise est une zone qui connaît beaucoup plus de conflits fonciers que les autres. Elle a été durement touchée par les événements de 1972²⁴, qui poussèrent une partie de la population à l'exil. Maintenant, avec le rapatriement de ces personnes des problèmes se posent avec acuité, car certains trouvent leurs terres redistribuées à d'autres personnes ou utilisées par des projets de développement de l'Etat.

En effet, depuis 1972, les différents gouvernements ont octroyé les terres des réfugiés et les terres des gens qui avaient été tués ou qui avaient disparu à des personnes qui les ont ensuite exploitées. Beaucoup de ces terres ont, à plusieurs reprises, changé de propriétaires par achat et vente. Dans d'autres cas, des terres de rapatriés ont été annexées par leurs anciens voisins ou par leurs parentés qui n'ont pas quitté le pays. Ces personnes ont supprimé les anciennes bornes-limites qui matérialisaient les propriétés, et les rapatriés ne peuvent plus trouver les repères. Ce qui complexifie la situation est que les terres burundaises ne sont pas cadastrées dans leur presque totalité en milieu rural.

On relève également d'autres cas où le gouvernement a donné ces terres des réfugiés aux institutions. Le premier cas est celui des terres données aux églises ou aux écoles pour la construction des infrastructures sociales. Le second cas est celui des terres octroyées aux projets de développement, comme le cas du Projet SRD Rumonge et le Projet Nyanza lac (LDGL, 2008).

L'indemnisation pour les anciens plants arrachés n'aurait pas été appréciée par les paysans propriétaires des terres remembrées. Lors de la restitution des parcelles de palmeraies *Tenera*, la fourchette variait de 0,5 à 2 ha. Mais aujourd'hui, il y a des propriétaires qui ont des étendues bien supérieures à celles évoquées (supérieur à 5 ha, voire 10 ha), ils les ont achetées auprès des anciens propriétaires qui n'ont pas pu continuer à entretenir leurs palmeraies.

Constatant que la question des conflits fonciers au Burundi était très délicate, lors des accords d'Arusha²⁵, les négociateurs avaient prévu la création d'une commission qui devait se charger

²⁴ En 1972, le Burundi a connu une guerre civile atroce qui a emporté beaucoup de vies humaines. Celle-ci a été à l'origine de la fuite de plusieurs centaines de milliers de burundais vers les pays frontaliers (Tanzanie, RDC et au Rwanda).

²⁵ Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi, signé par les principaux partis politiques au Burundi, le 28 août 2000.

de toutes ces questions. Cette dernière alors nommée Commission Nationale de Réhabilitation des Sinistrés (CNRS), fut transformée en 2006 par le gouvernement au pouvoir et renommée : Commission Nationale Terres et autres Biens (CNTB).

A côté de ces conflits provoqués par les crises sociopolitiques, il en existe d'autres qui sont liés à la pression démographique. Les conflits fonciers au Burundi, voire dans toute la région des grands lacs seraient même à l'origine des guerres interminables (CAZENAVE - PIARROT, 2004 ; COCHET H.2001). Tant que la pression démographique dans ces pays restera très élevée, il y aura toujours des conflits fonciers. A. CAZENAVE ajoute : « *Mais de l'intérieur c'est la ruralité et l'explosion démographique qui causent la mise en déséquilibre de sociétés paysannes territorialisées. Elles génèrent une inextinguible soif de terre qui pousse chacun à convoiter la terre de son voisin. Le processus est alors surdéterminé par l'appartenance ethnique...* » (CAZENAVE - PIARROT, 2004).

Pour se rendre compte de l'explosion démographique qui affecte le pays, il faut mettre en comparaison les effectifs de 1950, de 1980 et ceux de 2008. Ainsi, les effectifs sont passés de 2,4 millions d'habitants en 1950 à 4 millions en 1980 et à 8 millions en 2008, soit un doublement tous les trente ans (ESDR, 2002). Cette croissance démographique s'alimente de taux de natalité très élevés et de la baisse significative des taux de mortalité.

Ces chiffres ne nous donnent pas le vrai visage de la pression exercée sur les terres disponibles, car la pression sur les terres cultivables est plus importante que sur l'ensemble du territoire Burundais (**Fig.10**).

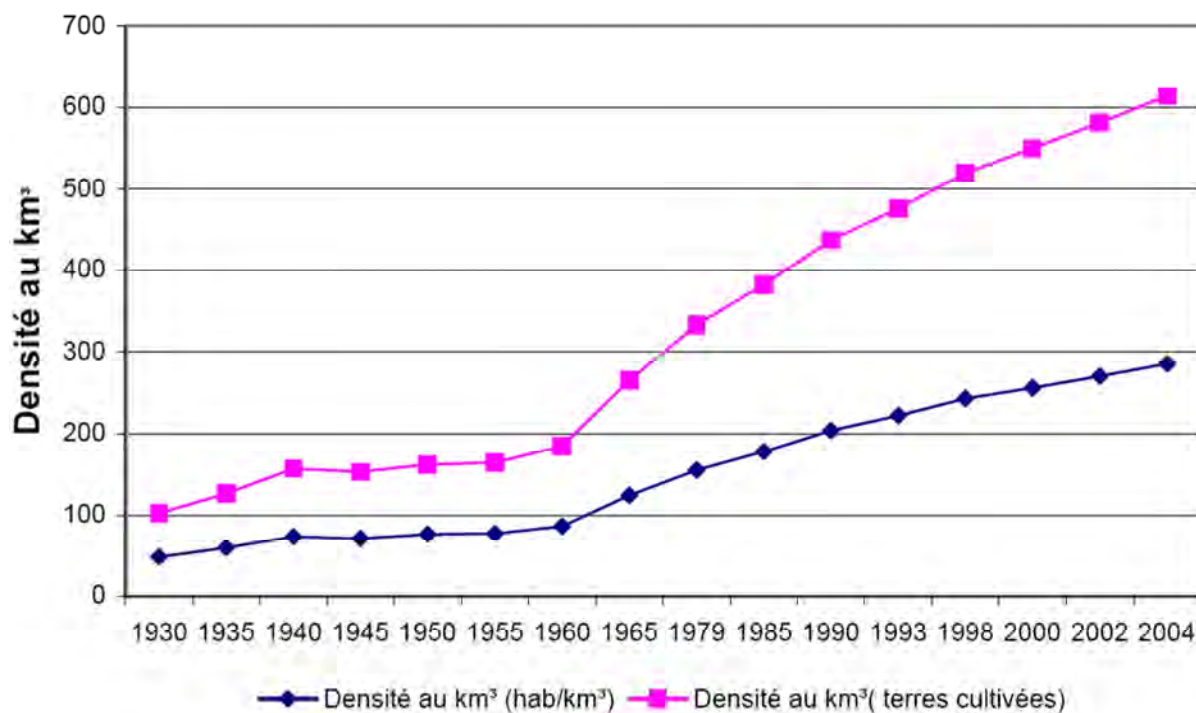


Figure 10. Densité sur les terres cultivées au Burundi

Source : MPDR/PNUD : *Etude rétrospective sur la population et le développement – 2005.*

La densité de la population est passé de 100 habitants/km² à 285 habitants au km² de 1960 à 2004 tandis que celle des terres cultivées est passée de 200 habitants au km² en 1960 à 614 habitants /km² en 2004.

C'est dans ce contexte que nous avons décidé de faire une étude sur le palmier à huile au Burundi avec comme thème : **La filière palmier à huile au Burundi : acteurs et territoire.**

I.2. PROBLEMATIQUE

Si nous avons choisi d'étudier une filière agricole ce n'est pas par hasard. Cela a été motivé par la volonté de vouloir contribuer à la connaissance du monde rural burundais à travers un produit: le palmier à huile. Une culture qui a un rendement important au regard d'autres cultures commerciales burundaises mais qui n'a pas beaucoup suscité l'intérêt des gouvernements burundais qui se sont succédés jusqu'aux années 1980. Aujourd'hui, le gouvernement burundais mise sur cette culture, pour atteindre l'objectif qu'il s'est fixé en 2008: l'autosuffisance en huiles végétales et en tourteaux pour animaux à l'horizon 2015, à travers la relance de la Filière Palmier à huile (SAN 2008-2015, 2008). En parlant du palmier à huile au Burundi, on touche à des questions d'organisation spatiale très spécifiques, surtout dans la principale région palmicole de Rumonge. Cette culture a amené un autre mode

d'exploitation : la culture monoculturale qui n'était pas pratiquée avant l'introduction de la variété «*Tenera* » avec l'appui de politiques de regroupement de la population en villages qui a été initiée dans le but de dégager des terres agricoles. Les paysans ont dû adopter une nouvelle technique de culture en plus de la « la culture mixte » traditionnelle, où le palmier partageait une même parcelle avec les cultures vivrières.

Le plus souvent, les études qui ont été réalisées vont dans le sens de la promotion, de la maximisation de la production sans tenir compte du bouleversement de l'ancien mode de vie agricole paysanne. Cette étude que nous réalisons sur la filière palmier à huile au Burundi aura le mérite d'avoir un regard croisé sur cette culture. Deux angles de vue presque opposés, le premier consacrant la recherche sur la promotion de la filière (avec le but de pallier au manque de lipides dont le Burundi souffre (SAN, 2008) et le second se focalisant sur l'impact négatif (externalités négatives) que la filière, en général, provoque sur la population, et en particulier sur les paysans élaéculteurs et les conséquences du développement effréné du palmier à huile sur les cultures vivrières (la densification du verger). Même si ce travail ne pourra fournir une analyse détaillée et chiffrée de l'évolution de la chute de quantité de produits vivriers depuis l'installation industrielle de la filière au Burundi, il contribuera à l'analyse critique de l'extension d'une culture industrielle dans un milieu rural agricole.

Cette nécessité d'adoption de nouvelles pratiques par les paysans nous a amené à nous poser la question suivante : **les nouvelles techniques ont-elles engendré des bouleversements dans les modes de production et les relations sociales au sein des structures paysannes ?** De plus, cette culture évolue d'une manière rapide suite à une croissance de la demande urbaine en huile de palme. Alors qu'il est cultivé maintenant dans d'autres zones et ne cesse de gagner des terrains, **cette expansion se fait-elle au détriment non pas de la forêt comme l'on pourrait le croire mais au détriment des cultures vivrières ?** Même si cela ne paraît pas inquiétant pour les acteurs qui en tirent d'importants capitaux monétaires, **quelles en seront les conséquences à long terme pour l'accès aux produits vivriers des paysans, et particulièrement de ceux disposant de faibles capitaux financiers ?**

I.2.1. Intérêt social et scientifique

En faisant cette étude, nous voulons approfondir les connaissances sur la filière palmier à huile au Burundi en nous focalisant sur les palméculteurs, les techniques de productions et de transformation, l'organisation des producteurs (relations entre les acteurs de la filière, depuis

l'amont jusqu'à la consommation), la répartition de la plus-value et la construction de son territoire dans le temps et dans l'espace.

D'autres chercheurs se sont déjà penchés certes sur ce sujet (Les études du bureau BERGIER 1993 ; NDAYISHIMIYE P., 1991 et 2002; NAHIMANA D., 2000 ; NGENZAHAYO F., 2005 ; SAN (2008-2015), etc.), mais la dynamique actuelle de cette culture (augmentation rapide du prix de l'huile de palme ; l'engouement pour le palmier à huile des personnes qui, avant n'étaient pas palmiculteurs - comme les citadins ; les rapports entre les acteurs ; les conflits fonciers, etc.) mérite une étude approfondie, d'autant plus que les enjeux sont de taille maintenant que le Burundi est entré dans la Communauté des Pays de l'Afrique de l'Est en 2007. Cette régionalisation économique peut en effet créer de nouveaux débouchés pour la distribution des produits issus de l'huile de palme. Mais cela dépend de la compétitivité du produit burundais, car cette ouverture du marché sera exploitée aussi par d'autres pays, étant donné que l'Ouganda, la Tanzanie et le Kenya commencent à s'intéresser également à cette culture. Enfin, il ne faut pas oublier l'influence que peut jouer le géant voisin de République Démocratique du Congo (RDC) qui fût un des grands palmiculteurs africains.

Une telle étude permettra de savoir si cette filière est en mesure de résister aux concurrences d'autres cultures, comme cela a été observé pour le coton, une culture qui a connu des périodes de gloire avant de connaître de sérieuses difficultés.

Comme nous l'avons mentionné, notre étude cherchera à répondre à la question de souveraineté et autonomisation alimentaire des producteurs de palmier à huile. En effet, nous questionnerons particulièrement l'ampleur de la concurrence que cette filière peut créer sur les produits vivriers (DURUFLE G. et *alii.*, 1988). **La filière a-t-elle transformé le mode de vie de la population ? Ce système industriel que les organismes internationaux ont dessiné pour le développement des pays africains a-t-il satisfait les attentes des paysans ? A qui profite-t-il ? Aux paysans, anciens cultivateurs du palmier à huile ou aux acteurs ayant des moyens financiers (capables d'adopter le "paquet technique" mis au point par les organismes de recherche agronomique) ?** Ce phénomène a été remarqué dans le bas-Moungo au Cameroun par ELONG, J.G., 2003, qui souligne que « *les paysans n'ont pas pu supporter les investissements nécessaires à la création de palmeraies dignes de ce nom (...) le projet de palmeraies villageoises, prioritairement destiné aux paysans, est devenu, en fin de compte, un projet au profit des urbains et des allochtones de longue date ayant réussi à*

capitaliser des ressources financières suffisantes à partir de leurs activités professionnelles ». Il a également été observé dans la filière coton au Mali et au Burkina Faso par BONNASSIEUX, A., 2002 qui met en lumière que « *le coton demeure une culture rentable pour la minorité de producteurs qui disposent de surfaces importantes, d'un bon niveau d'équipement, ont accès à la main d'œuvre et suivent les itinéraires techniques recommandés. Ils obtiennent des rendements élevés, souvent supérieurs à 2 tonnes/ha, et commercialisent des quantités importantes* ».

A partir de ces questionnements relatifs aux contextes Camerounais et Burkinabé, nous pouvons transposer la question suivante au Burundi : **aujourd'hui, que devient un paysan qui n'arrive pas à suivre les consignes données par l'OHP ? Ne se retrouve-t-il pas en premier lieu marginalisé puis exclu de la filière alors que cette dernière était conçue pour lui ? La filière risque-t-elle de glisser insidieusement des mains paysannes aux mains de personnes ayant des capitaux leurs permettant de s'adapter aux consignes industriels « maximiseurs » de profits ?**

De plus, comme cela a été relevé dans certains pays africains, entre autres en Guinée forestière, l'arbre est symbole de l'appropriation (BIDOU J. E. et TOURE J. G. 2002). Il y aurait des personnes qui plantent le palmier à huile non pas pour des visées de production mais pour mettre en sécurité leurs terres contre une éventuelle utilisation de ces dernières par l'Etat ou d'autres acteurs privés. Cette stratégie a été notamment observée dans la caféiculture burundaise, dans laquelle les producteurs plantaient des caféiers « sur des terres indivises entre parents ou sur des parcelles en friches susceptibles d'être expropriées par les services étatiques de protection de la nature » (CHRETIEN, J.P. et MUKURI, M., 2002). Ainsi, nous pourrions nous poser la question suivante : **Le palmier à huile peut-il être un facteur de spéculation foncière ?**

Quelles peuvent être les effets des capacités différenciées d'accès aux moyens de productions sur les inégalités d'intégration à la filière ? Qu'en est-il de la restructuration des rapports de production ?

I.2.2. Le palmier à huile, une culture envahissante ?

L'envolée du prix de l'huile de palme affole les acteurs du palmier à huile et tous ont les yeux tournés vers cette culture dont les prix d'achat augmentent fortement. Tout le monde veut planter des palmiers à huile sans se soucier des cultures vivrières. Nous remarquons la fièvre

du Palmier à huile, comme celle qu'on avait observé avec l'hévéa en Indonésie, le café au Brésil, le cacao en Côte d'Ivoire et l'arachide autre fois au Sénégal. On emblave de grandes étendues de terres, qui, dans la plupart des cas, étaient consacrées à des cultures vivrières (bananiers, haricot, maïs, manioc, riz,..). DURUFLE G. et *al.*, 1988 avaient soulevé la question des rapports de pouvoir entre les cultures de rente et vivrières, et avaient ainsi souligné que « *dans un contexte de rareté des terres, le développement de la nouvelle culture de rente peut se traduire, du moins pour bon nombre d'unités par la fragilisation de leur équilibre vivrier* ». Au Burundi, cela pourrait être le cas, puisque c'est un pays très densément peuplé à tel point qu'il est encore difficile de trouver des terres libres pour l'extension de nouvelles cultures. Il est vrai, le début de l'installation du palmier à huile n'a pas été douloureux, puisque, dès les premières années, il a été permis de mettre les cultures intercalaires. Mais les choses deviennent compliquées à partir de la quatrième année lorsqu'il est strictement interdit de mettre les cultures vivrières entre les palmiers. En effet, lors des sarclages, le travail d'autres cultures risquent de traumatiser le système racinaire des palmiers (**Figure 11**) et donc empêchent le développement du palmier, entraînant une baisse de rendement lors de la récolte.



Le système racinaire du palmier à huile est de type fasciculé. Il est constitué de deux types de racines prenant naissance à la surface du bulbe : les racines longues très ramifiées, de couleur blanche, leur rôle principal est d'alimenter la plante ; les racines courtes non ramifiées de teinte noire jouent le rôle de consolider l'ancrage du plant.

Figure 11. Le système racinaire du palmier à huile

source : site de AFD, consulté le 3 Mai 2012 (http://www.afd.be/~plant-ch/palmier_huile.htm)

Certes, il y a des apports monétaires nouveaux aux agriculteurs, mais qui sont les bénéficiaires de cette manne ? Les anciens petits paysans ? Même si ça profiterait à ces derniers, **le manque à gagner vivrier est-il ou non compensé par les apports monétaires de cette culture ?**

Inévitablement, **le Burundi a besoin de produire beaucoup d'huile de palme pour pallier au manque de lipides que le pays connaît, mais le faire sans tenir compte d'autres**

besoins pourrait-il engendrait des problèmes d'autonomisation et de sécurisation alimentaire ? Ne serait-il pas comme l'adage français le dit : « déshabiller Saint Pierre pour habiller Saint Paul » ?

I.2.5. Le palmier à huile peut-t-il être victime de son propre succès comme le cacao en Côte d'Ivoire ?

L'histoire du cacao en Côte d'Ivoire et le café au Brésil, sont deux cas patents qui doivent être étudié pour comprendre les risques relatifs au cours des produits sur le succès d'une filière.

I.2.5.1. Evolution des cours du cacao en Côte d'Ivoire de 1975-1977 et de 1980 à 1993

La période allant de 1961 à 1982 a été caractérisée par une progressive augmentation de la production du cacao. Elle a coïncidé avec l'entrée en production des massifs forestiers du Sud-Ouest, avec l'arrivée des migrants des anciennes zones de production du Sud-Est et du Centre-Ouest. A ce moment, le marché du cacao se portait à merveille, car les cours mondiaux étaient en hausse entre 1975-1977. Cela a permis à l'Etat de garantir aux producteurs un prix qui s'établissait à plus de 50 % des cours mondiaux (COGNEAU, D. et al, 1999 ; TANO, M., 2012). Pendant cette période d' « eldorado commercial », beaucoup de producteurs en ont profité pour augmenter la taille de leur exploitation et à effectuer des opérations de replantation des anciens vergers.

La période s'étendant de 1980 à 1993 a été caractérisée par une crise profonde qui provoqua une érosion financière (**Figure 12**). Celle-ci poussera même les autorités à décider finalement de baisser les prix du cacao aux producteurs de 50%. Cette mesure a été prise après avoir tenté de créer une pénurie artificielle du cacao sur le marché. Le gouvernement ivoirien avait décidé en 1987 de stocker sa production en vue d'entraîner une hausse des prix mais en vain. Les consommateurs étaient déjà avisés, ils ont su s'adapter à la politique du moment (attendre que l'on déverse toute la production sur le marché) (RUF, F. et AGKPO, J. L., 2008).

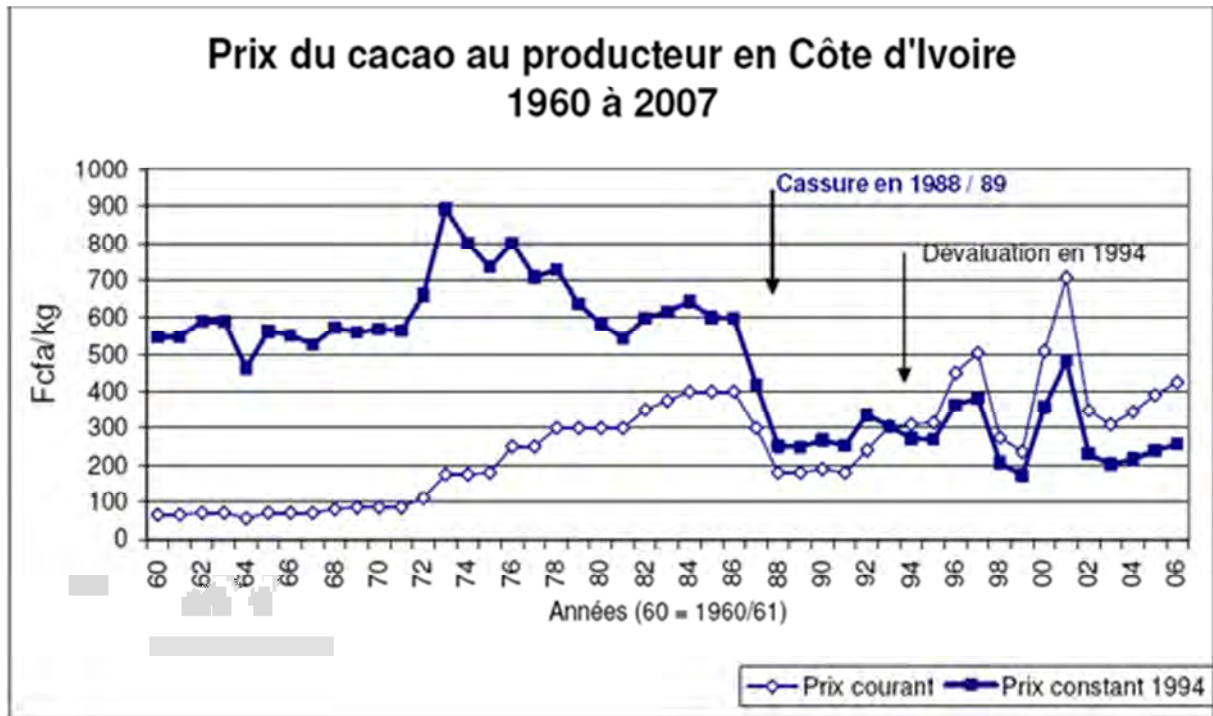


Figure 12. Prix du cacao au producteur en Côte d'Ivoire de 1960 à 2007

Source : RUF, F. et AGKPO, J. L., 2008

I.2.5.2. La crise du café des années 1980

Egalement, concernant la filière café, la surproduction provoquée par l'arrivée agressive du Viêt Nam sur le marché du café, combinée à l'expansion vertigineuse de la culture au Brésil, sont les deux principales raisons invoquées pour expliquer la chute des cours mondiaux du milieu des années 1980. Cette crise a plongé en grande difficulté dans le monde entier des millions de petits producteurs. Dans un laps de temps (trois ans), le prix du café a chuté d'au moins 50 % et le marché est revenu aux prix pratiqués 30 ans auparavant (RUF, F. et AGKPO, J. L., 2008).

Beaucoup d'exploitants ont dû vendre à perte plusieurs années de suite, ce qui les a évidemment conduits à la faillite. Cette crise a provoqué le chômage d'environ 1,6 millions de personnes, parmi les plus pauvres des pays émergents. L'économie burundaise dépendante de cette culture n'a pas été épargnée par cette catastrophe. Le pays a fait face durant cette période à un grave déséquilibre de sa balance commerciale. Ce qui a conduit à un alourdissement de sa dette.

Malgré le fait que les cultures de café et de cacao sont très différentes de celles du palmier à huile et ne subissent pas les mêmes types de choc, ce constat nous pousse tout de même à réfléchir aussi sur l'avenir du palmier à huile. Si aujourd'hui, le boom de cette culture

correspondait à la période « boom café et cacao » des années 1960, rien n'interdit que cette plante ne puisse pas elle aussi sombrer comme le café et le cacao. La chute du prix d'un produit est souvent suivie d'un désintéressement des agriculteurs, qui peut être accompagné d'une déterritorialisation.

Ainsi, si nous faisons le parallèle avec ces deux cultures (cacao et café), ce territoire du palmier à huile qui se dessine à une vitesse vertigineuse, jusqu'à occuper les zones écologiquement peu favorables (Est et Nord-Est du Burundi) le restera-t-il demain si le prix de l'huile de palme chute ? **Une « déterritorialisation » ne va-t-elle pas se produire et ruiner les efforts des personnes qui se seraient investies dans la filière ?**

La variation des prix a-t-elle une influence sur l'expansion de la culture ? Qu'observe-t-on lorsque les prix de l'huile augmente au diminue ? La loi de l'offre et de la demande aura-t-elle le dernier mot ? L. UWIZEYIMANA avait remarqué la même attitude avec la déprise du café au Cameroun, dans la région de Foubot, où les cultivateurs du café arabica avaient tourné le dos à cette culture au profit des cultures vivrières (UWIZEYIMANA, L. 2009). **En sera-t-il la même chose au Burundi, vis-à-vis d'une culture consommée au niveau national ?**

I.2.3. Et si les paysans ne se laissaient pas faire ?

Les paysans développent toujours des stratégies pour faire face aux nouveaux défis créés par l'introduction d'une nouvelle technique. Ils ne se laissent jamais absorber par les nouveaux modes d'exploitation agricole. Au début, ils essaient de suivre les consignes des agronomes, entre autres, ne plus mettre des cultures intercalaires après la quatrième année, mais quand ils se jugent incapables de tenir longtemps, ils développent alors leurs propres stratégies. Ainsi, dans la filière du coton au Burundi, les paysans qui l'avaient considérée comme un produit imposé et non rentable, détournaient les inputs (engrais) destinés à cette filière pour les produits vivriers (INADES-FORMATION Burundi, 2010 ; RUNYAGU, V., 2010). **Des stratégies développées par les paysans pour contourner des contraintes sont nombreuses, mais qu'en est-il pour celles mises en place au sein de la filière palmier à huile ?**

I.2.9. Quels sont les objectifs de cette recherche ?

Les principaux objectifs qui nous aident à nous acheminer vers une question de recherche sont les suivants :

- Cartographier les acteurs de la filière palmier à huile, leurs techniques de production et de transformation, les relations qu'ils entretiennent et surtout repérer à quels niveaux se crée la plus-value, pour comprendre de quelle manière celle-ci est répartie entre chacun d'eux.
- Découvrir les modes d'organisation et les stratégies développées par les palméiculteurs au sein de la filière.
- Connaître comment se construit le territoire de la filière palmier à huile burundaise ainsi que les bouleversements socio-économiques qu'elle peut engendrer sur les modes de vie paysans. Enfin, délimiter l'espace sur lequel s'est construit le territoire du palmier à huile au Burundi et au-delà de ses frontières. On aura enfin l'occasion de connaître jusqu'où s'étend le territoire du palmier à huile, car, par ses dimensions « *matérielle* » et « *idéelle* » (DI MEO G. et BULEON P., 2005), son territoire dépasse la zone écologique.

Ainsi par exemple, les relations socioéconomiques qui naissent entre ses divers acteurs grâce à la commercialisation vont au-delà des limites matérielles, administratives et politiques. Cela nous pousse à découvrir les zones d'influence, des flux commerciaux qui sont nés grâce à cette culture.

Ce travail de recherche nous permettra de décortiquer les enjeux qui caractérisent cette culture en comparant les espaces de production et les espaces de consommation. Autrement dit, la construction de son territoire, un concept que LELOUP, MOYART et PECQUEUR caractérisent ainsi « *le territoire est par essence ouvert, nourri par les échanges et les relations, emboîté dans un ensemble d'autres espaces qu'il influence et qui l'influencent réciproquement* » (LELOUP F., MOYART L. et PECQUEUR B., 2005).

En effet, les relations qui existent entre les acteurs de la filière palmier à huile burundaise méritent une analyse approfondie, car si c'est facile de découvrir les « *distances spatiales* » il n'en est pas de même pour les « *distances sociales* » (RETAILLÉ, D., 1997 ; BONNET, F. 2008) qui, souvent, caractérisent les relations entre les acteurs des filières agricoles.

Il sera important de savoir si au sein de la filière palmier à huile, il existe des organisations paysannes (associations, groupements ou coopératives). Autrement dit, savoir si ces dernières permettent de réduire les asymétries qui caractérisent les relations entre les acteurs d'une

filière, puisque nous savons bien que c'est un outil qui favorise la consolidation des capacités de négociation des acteurs entre eux-mêmes et vis-à-vis de l'environnement.

Cette étude nous permettra de découvrir si les associations de producteurs de la filière sont à même de défendre leurs intérêts. Il sera aussi intéressant de savoir lequel de ces différents acteurs joue le rôle de pivot de la filière, que Franck AURIAC appelle la « *fonction holonique* »²⁶ qui est jouée par la coopérative dans le vignoble languedocien (AURIAC, 1983).

A Rumonge et Nyanza-Lac, où le palmier à huile règne en maître, cet arbre a reçu même des qualificatifs de « *vache laitière* », des devinettes en rapport avec le palmier à huile ont été formulées. Est-ce le cas dans l'Imbo nord et l'est du pays, région nouvellement conquise par le palmier à huile ? Y trouve-t-on une même construction identitaire ? Nous nous posons cette question parce que nous savons que ce sont les acteurs qui construisent et portent l'identité d'un territoire au-delà des limites de ce dernier. On s'intéressera dans cette étude aux diverses représentations construites autour de cette culture. Elles sont révélées notamment à travers des chansons, des devinettes, des interdits etc.

A la fin de ce travail, nous aurons une cartographie délimitant approximativement l'espace sur lequel se construit le territoire du palmier à huile burundais.

Ces objectifs nous permettent de poser la question de recherche comme suit :

« Autour de quels acteurs et dans quel espace se construisent la filière et le territoire du palmier à huile au Burundi ? »

Pour répondre à cette question nous formulons quatre hypothèses :

- 1. Le palmier huile burundais est une filière aux multiples acteurs évoluant à des vitesses différentes ; c'est donc une « arène » pleine de luttes où interviennent des acteurs hétérogènes dotés de ressources inégales.**

a. Beaucoup d'intervenants dans la promotion de la filière mais sans coordination.

A côté de l'OHP, service de l'Etat spécialisé dans l'encadrement de cette culture, d'autres acteurs tant publics que privés ont fait apparition: le Programme Post Conflit de

²⁶ Franck AURIAC dans Le vignoble languedocien (1983), avance l'idée qu'aucune filière ne peut se développer sans qu'il y ait quelque chose qui joue le rôle de pivot. Dans son ouvrage ce dernier a été joué par la coopérative.

Développement Rural (PPCDR), la CED CARITAS²⁷, le SAVONOR notamment. Ces nouveaux acteurs ont donné certes un nouveau souffle à la filière, mais ce phénomène a rendu moins lisible son territoire, car, il n'y a pas eu, apparemment, de concertation dans la dissémination de cette plante. Chacun de ces acteurs fait ses activités à part, alors que l'OHP a déjà beaucoup d'expériences (beaucoup d'études faites dans ce service entre autres les études réalisées en 1993 par le bureau Louis BERGER, le savoir-faire, etc.) qu'il pourrait mettre à la disposition d'autres acteurs. Le seul volet où l'SRD intervient est dans la phase de préparation de pépinière.

Des plants ont été donnés aux paysans, mais aucun de ces promoteurs n'est en mesure de donner les dimensions exactes de la superficie emblavée, ni l'évolution des palmiers distribués. Seul, le SAVONOR possède des blocs de plantation de palmier à huile à caractère industriel bien localisable à Kivoga et à Musenyi au nord de la ville de Bujumbura (**Photo1**)

b) Une filière aux acteurs finalement dotés de ressources inégales

La filière palmier à huile au Burundi n'est pas close : il y a de nouveaux acteurs qui entrent et d'anciens qui sont éjectés, c'est une « arène » pleine de luttes où interviennent des acteurs hétérogènes dotés de ressources inégales (dimensions de l'exploitation, capitaux financiers, capital culturel...). Le plus fort n'hésite pas à écraser le moins fort, qui, à un certain moment, finit par sortir du jeu. Beaucoup de petits producteurs qui manquent de capitaux sortent de la filière bon gré mal gré. En partant, ils vendent leurs propriétés aux nouveaux arrivants, qui, souvent exercent d'autres métiers (fonctionnaires, hommes politiques, commerçants, anciens dignitaires, retraités etc.).

D'autres adoptent une autre stratégie ; au lieu de vendre leur propriété, ils préfèrent la louer aux autres personnes. Et cela a des conséquences sur la filière car le locataire ne sera pas beaucoup intéressé par la filière palmier à huile mais tout simplement ce qui peut lui procurer des gains à court terme. Souvent ils s'intéressent plus aux cultures intercalaires et ne tiennent même pas compte des normes exigées pour la filière. Ce phénomène est accentué par le fait que la location s'échelonne souvent sur une durée d'une année²⁸ voire moins et qui peut être renouvelable ou pas. Il arrive que le propriétaire de palmeraie loue seulement la terre et continue à récolter les régimes de ses palmiers : c'est-à-dire que le locataire va se contenter

27 Dans son programme de Diversification des revenus agricoles au Burundi par l'intensification de l'arboriculture et la fruiticulture (DRABIAF) il a appuyé une association qui s'appelle CPPH qui est à KINYINYA en Province Ruyigi.

²⁸ Entretien avec agriculteur de Muzinda et NAHIMANA, D., 2000

des cultures intercalaires seulement. Ce cas présente aussi les mêmes inconvénients que le cas précédent. Le locataire ne se soucie pas du bon développement du palmier à huile mais de celui de ses cultures.

2. Du fait de techniques de production et de transformation quasi artisanales, les revenus dégagés ne sont pas suffisants pour améliorer les conditions de vie des élaéculteurs.

La plupart des palméculteurs associent le palmier à huile avec d'autres plantes sans respecter les normes exigées pour le bien être du palmier à huile. Ces plantes vivrières entrent en compétition avec le palmier à huile tant en éléments nutritifs qu'en eau. Beaucoup de producteurs ne respectent pas les consignes données par les agronomes de l'OHP (utilisation des intrants, des produits phytosanitaires, travaux d'élagage,...), la pratique de cultures intercalaires au-delà de trois ou quatre ans traumatise le système racinaire superficiel lors des labours (BERGER, 1993).

En plus de cela, le paysan perd beaucoup d'huile lors de la transformation des régimes de palme, surtout que plus de 85 % est extraite artisanalement. Les UTAH (Unité Artisanale de Traitement de l'Huile de palme) occasionnent une perte²⁹ d'environ 5% (INEAC, 1941) par rapport à l'extraction industrielle. Cela veut dire qu'une transformation d'une tonne d'huile de palme enregistre un manque à gagner de plus de 50 litres.

3. La faible organisation des producteurs en associations ne leur permet pas de défendre leurs intérêts face aux autres acteurs de la filière.

Chaque producteur essaie de monter ses propres stratégies pour son propre compte. Il se trouve ainsi dans un jeu de concurrence qui ne fait que les desservir. Cela le prive de la possibilité de vendre eux-mêmes aux marchés et de gagner la juste valeur de leur production. En effet, (MOUSTIER P., 2009) dit que « *Les producteurs obtiennent plus de profit par kilo de produit vendu lorsqu'ils appartiennent à des organisations qui approvisionnent les supermarchés et magasins que lorsqu'ils vendent à des collecteurs pour les marchés traditionnels* ».

²⁹ Programme d'Amélioration de la Compétitivité Agricole (PACA), 2009 (le taux d'extraction des unités artisanales est de 10 à 12 % alors que celui des unités industrielles est de plus de 20%). Marie-Alix MONTFORT, (2005) affirme que le taux d'extraction artisanale varie de 5 à 18% alors que l'extraction industrielle se situe entre 19 et 23%).

Un bon exemple de la réussite des organisations paysannes burundaises se fait remarquer du côté de la filière café. Des organisations des planteurs du café burundais se sont réunies depuis 2004 en une confédération d'ampleur nationale appelée CNAC (Confédération Nationale des Associations des Caféculteurs du Burundi). Celle-ci ne cesse de défendre les intérêts des caféculteurs. Par exemple, cette confédération s'est battue vaillamment contre la manière dont était faite la privatisation de la filière café au Burundi. En effet, lors de la privatisation de la filière café engagé par le gouvernement burundais, la CNAC a exigé qu'une part (qui leur permet d'avoir un pouvoir de décision réelle) d'actions revienne aux producteurs. Elle a également protesté contre le prix dérisoire donné au producteur burundais³⁰.

Les difficultés de trésorerie poussent les petits producteurs à s'endetter auprès des collecteurs (argent contre huile) pour financer la cueillette des régimes. Et pour d'autres, par manque d'argent nécessaire pour l'entretien de leurs champs décident de faire louer leurs parcelles (NAHIMANA D., 2000, p.108) où parfois ils travaillent comme ouvriers. Etre au sein d'organisations paysannes les aiderait à obtenir des crédits collectifs auprès des banques pour pouvoir subvenir à leurs multiples besoins.

D'ailleurs YUNG et ZASLAVSKY, (1991) sont arrivés à la conclusion qu'il « *apparaît aujourd'hui très illusoire d'espérer une transformation structurelle des économies africaines sans un développement radical des systèmes de crédit. Une bonne connaissance des acteurs et de leurs stratégies permettrait de mieux cerner la clientèle potentielle des petites banques rurales et de créer de meilleurs « produits », en adaptant les conditions de crédit [...] c'est la mise en place d'un crédit rural de « proximité », s'appuyant sur un réseau de groupements de producteurs et de collectivités territoriales, disposant d'un statut juridique et d'une capacité de gestion suffisants pour accéder au crédit institutionnel, qui peut favoriser une mutation réelle des conditions de financement du monde rural.* ».

³⁰ SOS FAIM, privatisation ratée du café burundais, 2011, Consulté le 09 janvier 2013 sur : (http://www.sosfaim.be/pdf/publications/defis_sud/101/alliances-paysannes-complet.pdf) dit ceci « Le Cnac et ses alliés protestent également contre la pratique d'achat à bas prix de la récolte pratiquée par Webcor [groupe suisse]. Les Suisses n'ont payé, lors de la dernière campagne, que 350 francs burundais le kilo de café aux producteurs, alors que la concurrence en offrait 490 francs burundais (environ 40 cents de dollar), un prix déjà peu élevé ».

4. La filière palmier à huile de l'Imbo se construit un territoire original qui transgresse les limites administratives officielles.

Depuis sa principale région d'origine de l'Imbo sud (Rumonge et Nyanza-Lac), le palmier à huile burundais se construit quel territoire ? Le palmier à huile burundais comme toute autre culture est en permanente négociation de son territoire. Les limites d'une culture ne sont pas figées. Le territoire d'une filière ne s'arrête pas à l'espace de production ni à la limite administrative mais va jusqu'à l'espace de consommation (**Fig.13**). Une culture peut concurrencer d'autres cultures ou peut subir elle aussi une concurrence. Il existe le territoire de production, celui des représentations sociales ainsi que celui de consommation qui, généralement est plus grand que celui de production. La zone de consommation ne doit pas nécessairement coïncider avec celle de production. Dans cette étude il sera intéressant de voir de quelle manière la filière palmier à huile burundaise négocie son territoire et jusqu'où est-elle allée. Est-elle restée à l'intérieur des frontières burundaises ou elle est allée au-delà de ces dernières?

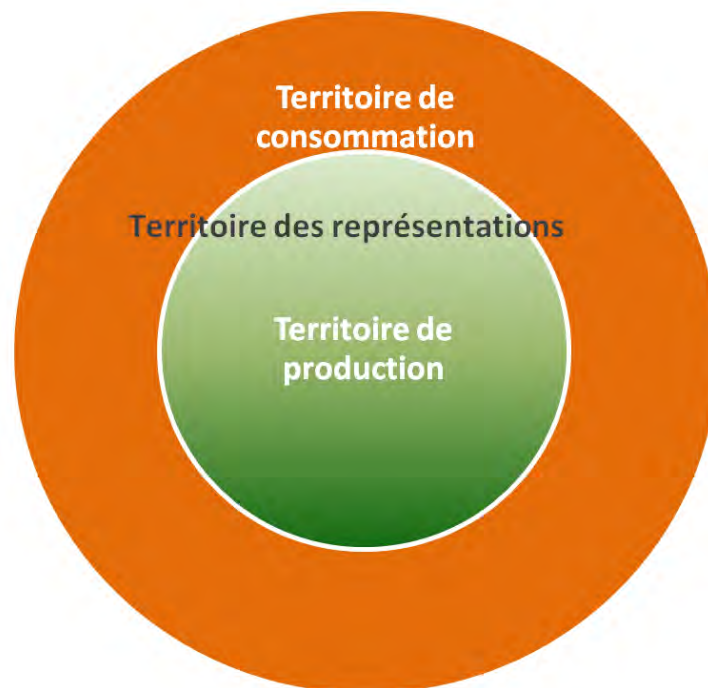


Figure 13 . Des territoires enchevêtrés

Chapitre II. Approche théorique, modèle d'analyse et méthodologie de collecte de données

II.1. Approche théorique

Il est intéressant de définir et de donner le sens aux concepts que nous allons mobiliser dans cette recherche afin de faciliter sa compréhension. La « filière » et le « territoire », deux concepts qui rendent bien compte de l'évolution spatio-temporelle d'une culture.

II.1.1. Concepts mobilisés

Pour bien analyser la filière palmier à huile au Burundi, nous utiliserons l'approche « *analyse de filière* ». Celle-ci nous aidera à connaître l'itinéraire du palmier à huile, les techniques de production et de transformation, les acteurs et leur organisation, leurs stratégies, et surtout elle nous permettra de voir à quel niveau se crée la valeur ajoutée et comment elle est répartie entre acteurs. L'analyse de filière est aussi un outil qui va nous permettre de comprendre comment les acteurs de la filière se sont adaptés au fur et à mesure que la filière s'est modernisée (depuis l'introduction de la nouvelle variété « *Tenera* » qui a remplacé l'ancienne variété « *Dura* », jusqu'à l'installation des « *Ibigwati* »³¹ dans la principale région palmicole de Rumonge). Etant donné que ce processus a été accompagné par de nouvelles méthodes culturales, qui nécessitaient aussi de nouveaux investissements³², il est intéressant de savoir si tous les anciens acteurs ont pu survivre avec ce processus. N'y en aurait-il pas qui aurait été exclus par ces transformations : ceux qui n'ont pas pu avoir les moyens financiers nécessaires pour le nouvel investissement, puisque l'entretien de la variété « *Tenera* » est plus exigeant que l'ancienne variété « *dura* » qui n'exigeait pas l'utilisation d'intrants et de pesticides.

Quant au concept « *territoire* » qui est beaucoup utilisé en sciences sociales, il sera mobilisé à travers l'approche « *analyse diachronique* »³³ pour démontrer la construction du territoire du palmier à huile au Burundi. Cela se fera à travers les dimensions matérielle et idéale. Cette approche est un outil très adapté pour connaître l'évolution du territoire d'une filière dans le

³¹ « Ibigwati » signifie en français « village ». Cela découle de la politique de la deuxième république (1976-1987 sous le Président Jean Baptiste Bagaza) qui avait regroupé les gens en villages pour remembrer les terres.

³² Investissement à long terme, car le palmier à huile variété « tenera » ne pourra être productif qu'à partir de la troisième année (culture pérenne).

³³ L'analyse diachronique vise à étudier un ensemble de faits dans la durée, elle tient compte de l'« épaisseur du temps » pour appréhender une dynamique d'un phénomène. Il y a le point de vue historique.

temps et dans l'espace. Le recours aux photographies aériennes (missions 1973, 1984 et 2012) et des captures sur Google earth nous seront très utiles.

II.1.1.1. Approche filière

- Historique du concept « filière »

Le concept de filière a été élaboré à partir des travaux précurseurs de GOLDBERG et DAVIS en 1957 à l'Université de Harvard. Ils ont utilisé une approche systémique pour analyser le complexe agro-alimentaire. Plus tard, GOLDBERG a complété cette analyse en l'appliquant à des produits (blé, soja, orange). La filière a été considérée au départ, comme un outil permettant de décrire les différentes opérations nécessaires pour passer d'une matière première à un produit fini. Mais cette logique a changé progressivement puisque l'on a considéré qu'elle ne pouvait pas uniquement se limiter à des successions d'opérations.

La notion de filière a été reprise dans la suite par de nombreux chercheurs qui l'ont utilisée dans leurs travaux en privilégiant une dimension plutôt qu'une autre. Chaque auteur essaie de définir ce concept filière selon son domaine et ses objectifs. « L'explication de la dynamique de la filière sera influencée par les présupposés théoriques de l'auteur, trop souvent implicites » (LABONNE, M., 2001)³⁴.

Certains sont intéressés par la production et par la transformation, tandis que d'autres, par la commercialisation. Parmi ces auteurs, l'analyse ne sera pas la même, et risque d'ailleurs de laisser des ombres à certains niveaux. Prenons par exemple cette vision des économistes spécialistes de l'analyse de filière, pour qui « la filière n'est rien de plus qu'un concept d'analyse ; ce n'est donc pas un type d'organisation » (FAO, 1997). S'ils ont réagi ainsi, c'est parce qu'ils avaient découvert qu'il existait d'autres chercheurs qui voulaient donner une autre interprétation à ce concept. Nous pourrions évoquer, entre autres, les experts de la Banque Mondiale qui voyaient dans la notion de filière la justification d'une organisation des échanges de type monopolistique avec intervention de l'État » (Ibid.).

De surcroît, les anglais ne comprennent pas de la même manière que les Français le concept filière : « Lorsqu'on parle de filière, les anglo-saxons parlent de marché ; le malentendu est donc important. Une filière peut, certes, être analysée comme une suite de marchés que l'on isole de l'ensemble général du marché pour des raisons d'analyse, mais parler uniquement de

³⁴ LABONNE, M., « Sur le concept de filière en Economie agro-alimentaire », in Options Méditerranéennes, n°32,2001, pp.137-149.

marché pour décrire la complexité des circuits d'échanges et des relations qui s'y attachent risque de faire oublier des faits importants pour l'analyse » (Idem).

- Quelques définitions du « concept filière »

La première définition, nous la prenons chez MONTIGAUD, pour qui « la filière est la prise en compte d'une succession d'activités, étroitement imbriquées les unes par rapport aux autres, liées verticalement par l'appartenance à un même produit ou à des produits voisins, et dont l'objectif principal, dans les filières agro-alimentaires, semble être de répondre aux besoins des consommateurs ou d'autres finalités possibles » (MONTIGAUD, 1989). Toutes les activités sont alors liées entre elles par des mécanismes et des institutions qui doivent assurer la cohésion de l'ensemble.

Il définit encore une fois la filière comme étant l'« ensemble des actes de production, transformation, distribution et consommation concernant un produit ou un groupe de produits donnés » (MONTIGAUD, 1975).

CHALMIN P. écrit que « la filière représente l'ensemble des agents économiques, transformateurs ou non, des agents administratifs et politiques qui jalonnent directement ou indirectement l'itinéraire d'un produit, du stade initial de la production (et des fournitures à la production) au stade final de la consommation (ou du moins de la transformation amenant la perte d'identité du produit) et est composée de toutes les interactions entre ces divers agents » (CHALMIN, 1983).

Pour MORVAN (1991), « la filière est une succession de transactions aboutissant à la mise à disposition d'un bien (ou un ensemble de biens) au consommateur final situé à l'extrémité du processus de production et de transformation ». L'articulation des opérations, largement influencée par l'état des techniques, est définie par les stratégies propres des agents, qui cherchent à y valoriser au mieux leur capital. Les relations entre les activités et les agents révèlent des interdépendances et des complémentarités, et le jeu de ces relations hiérarchisées contribuent à la dynamique de l'ensemble. (MORVAN, 1991, P.246).

MALASSI, quant à lui, affirme que "La filière se rapporte aux itinéraires suivis par un produit (ou un groupe de produits) au sein de l'appareil agro-alimentaire ; elle concerne l'ensemble des agents (entreprises et administrations) et des opérations (de production, de répartition, de financement) qui concourent à la formation et au transfert du produit jusqu'à son stade final

d'utilisation, ainsi que les mécanismes d'ajustement des flux des produits et des facteurs de production le long de la filière jusqu'à son stade final ».

Cette définition fait apparaître les deux composantes de l'analyse de la filière : son identification (produits, itinéraires, agents, opérations) et ses méthodes de régulation (structure et fonctionnement des marchés, intervention de l'Etat, planification). La définition des produits dépend de l'objet de l'analyse.

On pourrait même trouver d'autres définitions, mais en général, toutes se complètent, nous essayons ci-après, de les comparer et de monter sur quoi chaque auteur insiste. C'est pour cela que nous voudrions nous garder de critiquer l'une ou l'autre définition.

MONTIGAUD insiste sur l'objectif principal qui est de répondre aux besoins des consommateurs. Si le producteur n'est pas satisfait, la filière ne répondrait plus à la notion de « fraternity » évoquée par CHARLERY : « la filière ne doit-elle pas d'abord servir le producteur longtemps exclu du modèle d'analyse ? Cela ne peut pas se faire sans recherche de compromis entre tous les acteurs, ou au moins entre des segments de la filière, pour que les relations qui doivent s'y développer pour la défense du produit ne fassent pas mentir le nom que les anglophones donnent à l'ensemble de ses acteurs : fraternity » (CHARLERY, 2002).

La définition de CHALMIN ajoute l'interaction entre les acteurs, tandis que celle de MORVAN évoque les stratégies des acteurs.

Dans la définition de MALASSI, surgit une autre dimension, la « régulation » qui est un facteur très important dans la filière. Elle permet de satisfaire à la fois les producteurs et les consommateurs par la stabilisation des prix. Autrement dit, selon toujours lui, elle tendrait vers l'équité socio-économique entre les acteurs de filière.

Comme nous l'avons déjà dit dans les précédentes lignes, les auteurs se complètent et s'enrichissent.

Cependant, même si cette approche par la filière constitue un outil efficace pour analyser la dynamique des systèmes de production tenant compte des techniques, des structures, des acteurs et des modes de régulation, elle ne manque pas d'ambiguïté car chaque chercheur semble vouloir lui donner sa propre signification. Il importe de signaler comment nous allons mobiliser ce concept de « filière » dans notre travail de recherche.

- Faut-il partir de la ressource ou du produit final ?

Il y a des chercheurs qui, à travers l'analyse de filière privilégient la **référence à la ressource**, le produit de base (l'amont). Ceux-ci considèrent que ce produit exerce une influence décisive sur le reste des opérations et donc sur le produit final : on parlera ainsi de filière café, de filière cacao, de filière palmier à huile, de filière viande bovine, filières fruits et légumes... La filière est délimitée par le produit initial qui donne de l'importance à la production de la matière première. On y trouve surtout les produits pas ou peu touchés par l'industrialisation et donc relativement peu transformés. Cette vision recherche la cohérence d'une filière, enfin de privilégier les agents d'amonts, c'est à dire les producteurs. Elle est beaucoup privilégiée par les chercheurs ruralistes.

Par contre, ceux qui privilégient **le produit final** mettent en avant des études tournées vers la demande finale, comme la consommation et s'intéressent plutôt aux débouchés à travers les canaux de distribution : on parle ainsi de filière textile, filière chaussure, de filière pain, de filière produit surgelés...Cependant tout au long de la filière, le produit subit des transformations, se combine à d'autres pour donner un nouveau, puisque, comme disent les économistes, des marchandises produisent d'autres marchandises, d'où allongement et ramification des filières de production. On comprend dès lors aisément la difficulté de préciser les limites d'une filière, les agents à considérer à partir des différentes étapes de production, car certains peuvent être laissés de côté alors qu'ils jouent peut être un rôle décisif.

Pour notre travail de recherche, nous allons privilégier la référence à la ressource, le produit de base : ce n'est qu'en partant de la culture palmier à huile que l'on pourra comprendre les relations entre ses acteurs. Cependant, même si nous n'entrons pas par l'aval (le produit final), nous nous intéresserons aussi au produit (huile de palme), puisque il nous permettra de connaître l'espace approprié par le palmier à huile du Burundi.

Il serait difficile, voire impossible, de connaître les acteurs qui interviennent d'une manière directe ou indirecte dans le système (les relations de coopération et/ou d'influence ainsi que les nœuds stratégiques dont la maîtrise assure la domination par certains agents) sans recourir à l'analyse de filière.

Pour étudier les acteurs et le territoire de la filière palmier à huile au Burundi, nous allons nous inspirer de la méthode dite globale (celle qui a été utilisée aussi par DUTEURTRE,

KOUSSOU, et LETEUIL, 2000) qui se décline en quatre phases : la délimitation de la filière, la typologie d'acteurs, l'analyse comptable, et l'analyse organisationnelle. Cette démarche est résumée dans le tableau ci-dessous (**Tableau3**).

Tableau 3 Méthode d'analyse de la filière

PHASES	OBJECTIFS	METHODE DE COLLECTE DE L'INFORMATION
1. Délimitation de la filière	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des acteurs et des fonctions • Estimation des prix et des quantités • Construction du graphe de la filière • Construction d'une carte des flux 	<ul style="list-style-type: none"> • Bibliographie • Enquêtes préliminaires (entretiens ouverts)
2. Typologie des acteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des stratégies 	<ul style="list-style-type: none"> • Enquêtes systématiques auprès d'un échantillon d'acteurs
3. Analyse comptable	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des revenus et des marges ; répartition de la valeur ajoutée et de l'accumulation de capital 	<ul style="list-style-type: none"> • Relevés des prix sur les marchés • Etude des comptabilités d'acteurs
4. Analyse de l'organisation	<ul style="list-style-type: none"> • Compréhension des relations entre acteurs et des règles qui régissent ces relations 	<ul style="list-style-type: none"> • Histoires de vies • Entretiens ouverts auprès de personnes

Source : DUTEURTRE, KOUSSOU, et LETEUIL, 2000

II.1.1.1.1. Délimitation de la filière

Cette phase consiste à fournir une définition précise des produits retenus, à délimiter la hauteur de la filière, son épaisseur, sa circonscription géographique et spatiale. Elle est stratégique dans la mesure où l'on risque de passer à côté de la réalité si dès le départ on exclut un ou plusieurs espaces explicatifs.

- La définition du produit et ses caractéristiques propres

A quel type de produit s'intéresse-t-on ? Le palmier à huile en général ou l'huile de palme seulement? Pour notre travail de recherche, on étudiera le palmier à huile et son produit, sinon le concept construction territoriale de ce dernier nous échapperait.

- Sa hauteur (progression verticale)

La hauteur d'une filière nous renseigne sur les niveaux de transformation. Une filière qui a beaucoup de stades de transformation est dite longue et a une valeur ajoutée grande.

Il est bien évident que la filière d'un produit vivrier brut ou semi-transformé comme le manioc ou le sorgho est particulièrement courte puisqu'il n'y a pas de transformation industrielle du produit et que celui-ci est consommé localement. En revanche, une étude de la filière du coton est beaucoup plus longue car il y a plusieurs niveaux de transformation (égrenage, filature, tissage, teinture, confection pour la fibre plus broyage et raffinage pour la graine), la vente arrive au niveau des marchés internationaux (FAO, 1997).

Concernant notre filière, il sera question de prendre en compte toutes les activités effectuées depuis le premier acte politique sur le palmier à huile jusqu'à son huile que l'on trouve sur l'assiette du consommateur (de l'amont à l'aval) : la production, la collecte, la transformation, la commercialisation et la consommation.

- Sa largeur (analyse horizontale)

La largeur de la filière se rapporte à la diversité du produit. Les filières étroites se réduisent aux seules normes du marché international, alors que la diversification qu'on observe en pays développés contribue à l'élargissement de la filière. C'est ce que MALASSIS, 1996 appelle « intégration horizontale » pour désigner les activités situées au même stade de la filière.

Cette analyse horizontale sera envisagée dans le but d'étudier l'environnement et le rôle de tous les intervenants sur chaque action, c'est-à-dire ceux qui ont une action directe (comme les producteurs, les commerçants, les transformateurs, etc.), et ceux qui ont une action plus éloignée (banques, ONG, projet, ministères, etc.). A tout cela s'ajoute aussi le rôle des fournisseurs d'engrais et pesticides aux élaéiculteurs (rôle joué dans cette filière par l'OHP). Ce niveau nous permettra de connaître l'organisation des acteurs du palmier à huile, la manière dont les capitaux entrent dans cette culture. Bref, il nous permettra de savoir

comment les anciens producteurs sortent de la filière et comment de nouveaux acteurs entrent dans la filière sans oublier aussi les rapports de productions qu'ils entretiennent.

- Son épaisseur

L'épaisseur de la filière, quant à elle, désigne des activités associées à la filière pour former le système de production. On ne peut pas par exemple prétendre comprendre le comportement d'un opérateur si on ne prend pas en considération l'ensemble de ses activités. Bien souvent, les acteurs agricoles impliqués dans une filière donnée interviennent également dans d'autres filières. Par exemple, des producteurs de l'huile de palme peuvent réaliser d'autres activités (commerce, élevage, pêche...). C'est à ce niveau que l'on doit découvrir les charges familiales (événements sociaux)³⁵ ayant un impact sur l'utilisation des bénéfices tirés de cette filière.

II.1.1.1.1. Le repérage des fonctions dans la filière

Entre les producteurs et les consommateurs s'établit toute une série d'opérations qui permettent aux produits analysés de changer de lieu et d'avoir une forme consommable répondant à la demande en quantité et en qualité. On distingue ainsi les fonctions de collecte, de transformation, de stockage, de commercialisation et de distribution d'un produit transformé. Chacune de ces fonctions, qui se fait dans le temps et dans l'espace, est assurée par une technique et des outils déterminés ayant leurs performances et leurs contraintes propres. Par exemple, la collecte des régimes de palmier à huile se fait-elle par portage, à vélo ou en camionnette ? Il faut savoir la différence qui existe entre les outils de presse de l'huile de palme au Burundi (presse artisanale et industrielle). Tous ces moyens n'ont pas économiquement le même impact sur la production. La connaissance de ces techniques, des contraintes et des performances nous permettra de repérer l'acteur et de mieux comprendre l'environnement qui détermine les stratégies qu'il va mettre en œuvre.

A travers la fonction technique, nous remarquons qu'à chaque stade de la filière se rencontrent des acteurs directs et indirects. Chacun d'entre eux a un rôle et une fonction à jouer pour atteindre l'objectif de la filière agricole, qui est de faire parvenir un produit agricole final au consommateur.

³⁵ Les événements sociaux sont souvent dominés par la levée de deuil, la dot, le mariage, etc. Lors de ces derniers chaque famille doit contribuer et il n'est pas rare de voir des familles qui s'endettent dans le but de s'acquitter de cette contribution qui est finalement vue comme obligatoire.

- Les fonctions techniques

Elles consistent à faire passer le produit d'un « état » à un autre à travers une opération technique. Par exemple, le passage des régimes de palme à l'huile de palme à travers la presse. Ce processus se fait par étapes : l'égrappage, la cuisson, la stérilisation, le pressage et, enfin, la décantation de l'huile. Comme nous l'avons déjà signalé dans la problématique, nous parlerons en détail des deux modes d'extraction d'huile de palme : la première artisanale, la seconde industrielle. Mais il serait illogique de nous en arrêter à ce niveau uniquement, alors qu'il y a d'autres étapes en amont qui sont très importantes (la germination, les pépinières, les modes de culture du palmier à huile etc.).

- Les fonctions commerciales

Les intermédiaires sont repérés par les fonctions qu'ils effectuent entre la production et la consommation ; on dénombre les opérations d'achat/revente, transport, stockage... Les acteurs du palmier à huile au Burundi ne diffèrent pas beaucoup de ce que DUTEURTRE, KOUSSOU et LETEUIL ont trouvé ailleurs en Afrique quand ils définissent « les différents acteurs présents dans les filières vivrières africaines comme suit :

- **les détaillants** sont les opérateurs qui vendent directement au consommateur final du produit ;
- **les grossistes** sont les intermédiaires entre les producteurs et les détaillants. Certains peuvent être spécialisés dans des fonctions de collecte et revendre les produits à des grossistes, qui les revendent aux détaillants. On peut avoir superposition des fonctions de grossiste et détaillant, ou même de producteur et grossiste voire détaillant ;
- les **transporteurs** assurent un service de transport. Ils peuvent être eux-mêmes impliqués dans des opérations d'achat et de revente ;
- **Les courtiers** sont des intermédiaires réalisant des services de tri, mise en liaison grossiste-producteurs » (DUTEURTRE, KOUSSOU, et LETEUIL, 2000). Ces fonctions commerciales vont nous aider à voir où s'opère la captation de la valeur ajoutée du palmier à huile burundais. Car c'est en suivant toutes ces étapes que l'on découvre l'écart entre le prix au producteur et le prix à la consommation finale.

II.1.1.1.2. La construction d'une typologie des acteurs

La filière palmier à huile au Burundi regroupe quatre principaux ensembles d'acteurs : les producteurs, les transformateurs, les commerçants et les consommateurs. Et ces ensembles peuvent, eux-mêmes, se décomposer en sous-ensembles ayant des fonctions importantes, comme on le verra plus tard avec les groupes de collecteurs et de « grimpeurs ».

- Les producteurs

Il s'agit de tous les acteurs qui entrent en jeu dans la fabrication du produit. On regroupe dans cette partie l'agriculteur, ainsi que l'ensemble de ses fournisseurs d'engrais chimiques et de plants germés. Au Burundi, on doit ajouter le grand partenaire OHP, qui est l'organe d'encadrement, de régulation et de coordination de la filière.

- Les transformateurs

La transformation reçoit le produit brut. Elle peut être divisée en un, deux ou plus d'opérations suivant la longueur du circuit. Il en sort un produit fini (ou élaboré). Pour le cas du palmier à huile burundais, il y a deux sortes d'huile de palme :

- l'huile de palme extraite de la couche charnue de la pulpe. Elle est de couleur jaune orangée et utilisée dans l'alimentation humaine, en savonnerie, pour la fabrication des bougies, et aussi en qualité de lubrifiants ;

- l'huile de palmiste, provenant des noix de palme est beaucoup utilisée en savonnerie, en préparation des margarines, et pour la cuisson des aliments. Lors de la transformation de cette huile, les restes constituent un aliment très recherché pour le bétail (tourteaux).

Au Burundi, comme on le verra plus tard, deux modes de transformation de l'huile de palme se font concurrencer: transformations industrielle et artisanale. Mais entre ces deux modes se dessine une autre forme de transformation qu'on appelle semi industrielle.

- Les commerçants

Ils constituent une partie de la filière chargée de faire parvenir le produit fini des unités de production jusqu'aux consommateurs. «La distribution est l'ensemble des opérations visant à mettre les produits agricoles à la portée des consommateurs (consommateurs intermédiaires ou finaux). Ces opérations sont entre autre : le groupage du produit, le transport, le stockage,

le triage ou calibrage, le conditionnement et l'emballage, l'information des utilisateurs et des producteurs» (SAMLABA, 2005 cité par AGBEGNIDO, 2008).

II.1.1.1.3. L'analyse comptable

Cette analyse va nous permettre de savoir globalement ce qui reste comme profit pour les agriculteurs par rapport aux autres catégories d'acteurs (transformateurs, commerçants). Vu que presque tous les paysans palmiculteurs ne tiennent pas de comptabilité détaillée, nous allons nous fier aux marges et excédents

Nous prendrons la marge brute (MB) comme la différence entre le prix de vente (PV) et le prix d'achat (PA).

$$\text{C'est-à-dire que le } MB = PV - PA$$

Mais cela ne suffit pas si l'on souhaite connaître l'excédent (le profit) qui va rester dans les mains des agriculteurs. Pour savoir son bénéfice nous allons soustraire de cette marge brute (MB) les charges directes (CD). L'excédent brut (EB) est défini comme suit :

$$EB = MB - CD$$

Il est important de noter que ce n'est pas parce la marge brute est élevée que les agriculteurs s'enrichissent. Car ce qui montre qu'on gagne c'est l'excédent, qui est considéré comme le bénéfice.

Des palmiculteurs qui ne tiennent pas de comptabilité peuvent croire qu'ils ont eu un bénéfice alors qu'ils n'ont pas comptabilisé les charges (le travail effectué par les membres de la famille notamment). Un paysan qui mobilise plusieurs jours ses enfants sur son champ oublie souvent de donner la valeur à cette force.

On pourrait tenir compte aussi des charges indirectes, mais il serait très difficile de les calculer surtout que les producteurs du palmier à huile ne font pas de comptabilités comme dans les entreprises économiques. Cela reviendrait à soustraire encore une fois de l'excédent brut les charges indirectes (CI) :

$$\text{Excédent net (Bénéfice net} = EB - CI^{\circ}$$

II.1.1.1.4. Au-delà de la simple typologie des acteurs se cachent des logiques

Pour le moment, nous venons de voir comment analyser la filière de manière verticale (hauteur de la filière) : *production de la matière, cheminement du produit ; succession des opérations et des échanges*. Il reste à voir comment les acteurs interagissent dans la filière. Le fonctionnement du système est généralement caractérisé par des rapports de force. C'est lorsque le système fonctionne parfaitement que chaque acteur peut réaliser ses objectifs. Ce que nous pourrions comparer au « système d'engrenage » : quand une pièce ne fonctionne pas correctement, elle entraîne l'arrêt de tout le système (**Fig.14**). Dans la filière palmier à huile les rapports entre les principaux acteurs se déroulent comment ?

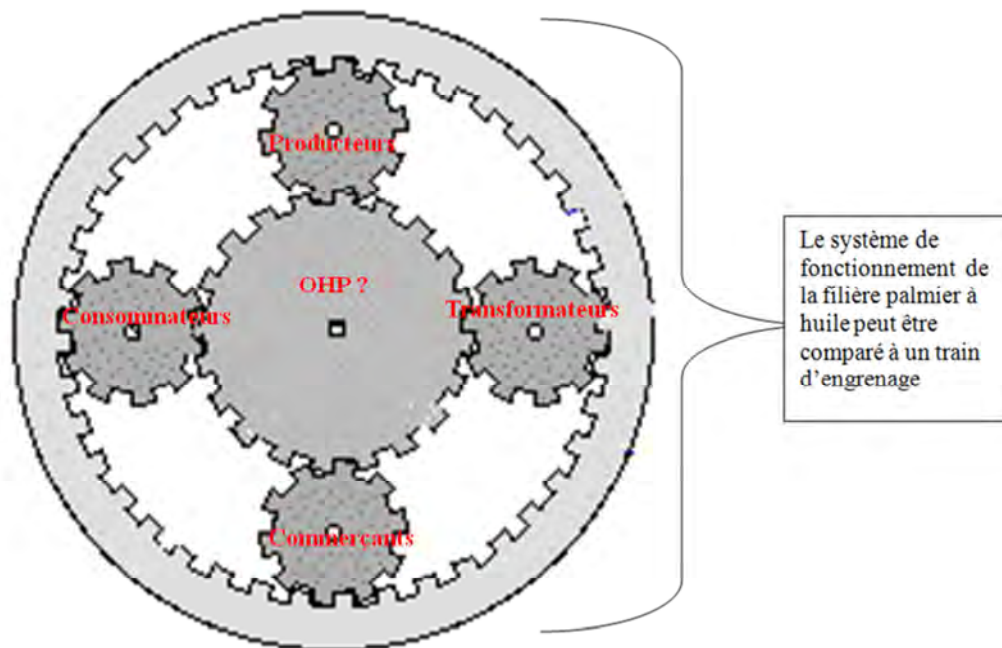


Figure 14. Comparaison de la filière palmier à huile burundaise à un train d'engrenage

Si nous cherchons à connaître les rapports entre les acteurs, immédiatement nous atterrissons sur la piste des stratégies et de l'organisation de la filière. L'étude des stratégies des acteurs au sein de la filière que nous allons développer dans les lignes suivantes va nous permettre donc d'identifier les éventuels nœuds de blocage. Ils peuvent être représentés par des conflits fonciers entre producteurs, des relations de pouvoirs, des freins au bon fonctionnement de la filière ou alors permettre l'élaboration de nouvelles innovations. Et c'est en connaissant leurs stratégies que l'on saura pourquoi il y a décalage de performances au sein d'une filière. Pourquoi, par exemple, les Unité Artinsales de Transformation de l'Huile de palme (UATH) continuent-elles de se multiplier aux dépens de l'usine HPB, qui est censée utiliser les

méthodes modernes remplissant plusieurs critères de qualités ? Cela peut ressembler à ce que Marc DUFUMIER a découvert au Bénin *«les producteurs [étant obligés] à livrer la totalité des noix et des amandes aux huileries industrielles, avec pour conséquence de mettre fin aux filières de transformation artisanale, alors que les consommateurs préféraient bien souvent l'huile produite au sein de ces derniers, considérés comme plus savoureuses que les huiles exagérément raffinées »* (DUFUMIER, 2007).

Les consommateurs de Bujumbura préfèrent « l'huile de Muzinda » qui désigne l'huile originaire de la localité de Muzinda; pourtant, elle est transformée de façon artisanale. Au marché de l'huile, la première question que les consommateurs posent est de savoir la provenance du produit. C'est en sachant toutes ces stratégies que l'on découvre finalement tout ce qui est construit sur l'huile de palme burundais.

Bref, comme le disent DUTEURTRE, KOUSSOU, et LETEUIL « il s'agit donc de décrire dans son ensemble les forces et les contraintes, puis de décortiquer les réseaux et les circuits pour être en mesure d'en caractériser les opérateurs, les mécanismes et les dysfonctionnements et de repérer les centres de commandes et les modes de régulation ».

II.1.1.1.4.1. Les stratégies des acteurs

Au Burundi, comme ailleurs en Afrique, il n'est pas facile d'étudier les stratégies des acteurs, d'autant plus que ces derniers n'évoluent pas dans des structures bien organisées où l'on peut les rencontrer et connaître leurs objectifs. YUNG et ZASLAVSKY ont déjà remarqué que « l'analyse des stratégies des différents acteurs sociaux sont en Afrique plus difficiles à repérer qu'ailleurs, faute de véritables organisations professionnelles » (YUNG et ZASLAVSKY, 1992). Pourtant, beaucoup d'auteurs qui parlent des relations entre les acteurs se basent sur des structures organisées (CROZIER et FRIEDBERG, 1977).

Cependant, cela ne nous empêchera pas d'étudier les stratégies des acteurs du palmier à huile au Burundi. Mais nous insisterons davantage sur les stratégies des producteurs développées entre eux d'abord, et sur la manière dont ils font face à celles des transformateurs et commerçants. En effet, chaque acteur a tendance à développer des stratégies lui permettant de maximiser les gains.

Avant de nous plonger dans les stratégies des acteurs de la filière palmier à huile au Burundi, nous allons d'abord présenter quelques définitions des différents auteurs sur la question.

- Définitions des stratégies d'acteurs

La stratégie est un concept qui tire ses racines dans le langage militaire, mais qui, avec le temps, a fini par conquérir les autres domaines, comme la sociologie, l'économie, la géographie, l'histoire, etc. Cependant, plusieurs définitions se rapportent surtout sur le management des entreprises que sur les filières agricoles. Comme par exemple celle de CHANDLER, « la stratégie consiste à déterminer les objectifs et les buts fondamentaux à long terme d'une organisation puis à choisir les modes d'action et d'allocation des ressources qui permettront d'atteindre ces buts et objectifs » (CHANDLER, A.D.). Selon l'auteur, la stratégie tient compte de l'ensemble des ressources de l'entreprise mis en jeu sur le long terme ; la stratégie concerne d'abord la détermination des objectifs, puis les actions propres à remplir, dans le but de pérenniser l'entreprise.

TREBOUL propose une autre définition : « La stratégie a pour but d'assurer la pérennité de l'entreprise, de maintenir un avantage concurrentiel (durable et défendable) et de préparer l'avenir dans un contexte économique incertain, où l'entreprise doit se montrer flexible et réactive pour rester concurrentielle » (TREBOUL, 1998).

Cette définition insiste sur la pérennité, le maintien de l'avantage concurrentiel et la préparation de l'avenir de l'entreprise. Son interprétation ne diffère pas beaucoup de celle du premier auteur, car tous sont préoccupés par l'avenir et la longévité de l'entreprise, toutefois TREBOUL introduit la notion de concurrence. C'est un phénomène que l'on rencontre dans la filière palmier à huile au Burundi.

YUNG et ZASLAVSKY définissent les stratégies des producteurs « comme des combinaisons plus ou moins structurées de "réponses", élaborées par des acteurs pour faire face aux "défis" auxquels ils se trouvent confrontés ou qu'ils s'assignent (objectifs). » (YUNG et ZASLAVSKY, 1992).

Cette définition a la particularité d'être attachée aux producteurs et d'exprimer les stratégies en réponse aux défis des agriculteurs. C'est-à-dire que tout commence par un défi, et le choix incombe à l'agriculteur de chercher une solution, ici considérée comme une stratégie.

Mais la question qui revient toujours dans le secteur palmier à huile est celle de multiples conflits fonciers, qui caractérisent la principale région palmicole du pays. Personne n'ignore que les activités économiques agricoles reposent sur des coordinations entre acteurs, mais pas n'importe lesquels, car ils doivent nécessairement être proches (avoir des points en commun).

Dans une filière, des alliances stratégiques doivent parfois être supportées par des organisations coopératives. Or, dans la nôtre, beaucoup de cultivateurs ont des conflits fonciers entre eux (CENAP, 2006)³⁶.

Ces agriculteurs peuvent-ils surmonter tout ce contentieux et cheminer ensemble jusqu'à avoir les mêmes comportements ? Cela peut se compliquer davantage quand il est question de former des organisations paysannes.

Selon YUNG et ZASLAVSKY, « la faiblesse ou l'échec de très nombreuses opérations de développement s'explique, en partie, par une méconnaissance ou une sous-estimation de la capacité des producteurs à développer des stratégies différenciées selon les groupes et les milieux, et tenant compte, le plus souvent, de contraintes et d'objectifs de type multidimensionnel » (YUNG et ZASLAVSKY, 1992). En effet, chaque acteur peut développer des stratégies de loin différentes de celles du groupe, suite aux défis personnels qu'il rencontre. Ainsi, étudier les relations des acteurs d'une filière demande une attention particulière, un entretien avec les acteurs pour s'enquérir de ce qui peut les pousser à monter telle ou telle stratégie.

Grâce à ces définitions, nous pouvons nous demander pourquoi les petits producteurs burundais adoptent-ils la culture du palmier à huile en association avec d'autres cultures vivrières (manioc, haricots, maïs...) alors que ceux possédant de grandes propriétés (souvent les nouveaux acquéreurs) pratiquent la monoculture (culture pure).

Les petits producteurs semblent mettre en place une stratégie de survie tandis que les grands producteurs (catégorie dominée par les nouveaux acquéreurs) développent une stratégie offensive. Nous aurons plus tard l'occasion d'approfondir les principales stratégies élaborées par chaque acteur de la filière.

Le point suivant va évoquer de l'organisation, parce que celle-ci est là pour mettre en place et appuyer les stratégies montées par les acteurs.

II.1.1.1.4.2. L'organisation de la filière

L'étude de l'organisation de la filière est incontournable si l'on veut étudier les relations entre acteurs. Elle consiste à analyser la nature des relations entre les acteurs et les règles qui

³⁶ Atelier sur la Gestion et la Prévention des conflits fonciers en province Bururi, organisé par le Centre d'Alerte et de Prévention des conflits (CENAP), 2006 (<http://www.cenap.bi/spip.php?article54>)

régissent ces dernières au sein de la filière. Quelques auteurs parlent de formes institutionnelles pour désigner les structures sociales dans lesquelles s'insèrent les relations et les règles économiques (DUTEURTRE, KOUSSOU, et LETEUIL, 2000).

On parle d'organisations pour désigner les acteurs du « jeu » (CROZIER et FRIEDBERG, 1977) (par exemple : les familles, les réseaux, les entreprises, les associations, les coopératives), et d'institutions pour désigner les règles du jeu (par exemple : les contrats, réglementations, conventions, relations de pouvoir). Une filière bien organisée garantit la pérennité de cette dernière et permet une répartition équitable de la valeur ajoutée.

Dans notre travail, nous allons chercher à connaître de quelle manière les acteurs de la filière palmier à huile sont organisés. Sont-ils en associations, groupements ou en coopérative ? Y a-t-il des formes de réseaux d'acteurs ? Quelle forme d'intégration caractérise la filière ? Cette filière connaît-elle une division du travail entre femmes et hommes comme on l'a vu en Guinée (SY, M. A.2002) où la production artisanale d'huile de palme est largement dominée par des femmes ?

Vient ensuite la tâche de connaître les règles du jeu qui vont nous éclairer sur certains points : comment se forment les contrats entre acteurs ? Sont-ils écrits ou oraux ? Quels sont les relations de pouvoir ? Comment sont les réglementations publiques ?

Toutes ces questions nous amènent à comprendre l'organisation de la filière et nous donne l'idée de ce que peut devenir la filière palmier à huile au Burundi. C'est grâce à la connaissance de ces paramètres que l'on déterminera l'acteur principal dans la filière, autrement dit, l'acteur pivot (AURIAC, 1983).

. Les associations paysannes (associations, groupements ou coopératives...)

Le rôle des associations paysannes dans la promotion d'une filière est sans égal. Elles constituent des cadres de concertation qui réduisent les asymétries qui caractérisent les relations entre les acteurs d'une filière, d'ordre économique, social, politique, liées à d'importantes inégalités en matière d'accès à l'information et à la formation (BOSC, MERCOIRET et SABOURIN, 2003).

C'est un outil qui permet de consolider les capacités de négociation des membres (producteurs) vis-à-vis de l'environnement.

Dans ce paragraphe, nous allons insister sur le rôle d'une coopérative en nous inspirant de l'ouvrage de Franck AURIAC et des idées de Jean JAURÈS. Le premier a montré le rôle joué par la coopérative pendant la crise de 1929 : « *Quand il s'agit de lutter constamment contre l'ennemi sur le front des prix, la solidarité sociale d'intérêts convergents est une arme merveilleuse. La coopérative remplit, partiellement certes, mais efficacement, ce rôle de cohésion. C'est bien en termes de prix du vin, de francs/degré/hectolitre que se rallient les agents socio-économiques* » (AURIAC, 1983).

De plus, ce passage de Jean JAURÈS ci-après mentionné nous en dit plus sur l'utilité d'évoluer en coopérative, surtout pour les petits producteurs agricoles.

« *L'idée maîtresse des militants socialistes et coopérateurs qui, à Maraussan, ont créé tout un ensemble d'institutions sociales, a été de grouper les petits propriétaires paysans, les petits producteurs vigneron, de les arracher à cet esprit d'individualisme outré et défiant, à cette habitude d'isolement qui a fait jusqu'ici la faiblesse du travail rural. [...] Les associés de la société « Les vigneron Libres » travaille chacun leur tout petit domaine, ils ont commencé par avoir un chai commun, une cave coopérative commune. Ils ont pu, ainsi, par le mélange de leurs vins, créer 4 ou 5 types et avoir leurs marques. Par-là, ils ont pu entrer en rapport avec les coopératives ouvrières de consommation, notamment avec les grandes coopératives parisiennes* » (JAURES, 1905).

Les petits paysans producteurs d'huile de palme burundais peuvent, à l'image de ces vigneron évoqués respectivement par AURIAC et JAURÈS, se mettre ensemble pour pouvoir faire face à certains problèmes. Ils réussiraient à surmonter le manque de marché lié à leur incapacité à répondre à la quantité demandée par les grands clients (les camps militaires, établissements scolaires à internat, les prisons...). Pourtant, ces petits producteurs produisent artisanalement de l'huile de bonne saveur même s'il arrive qu'on la juge de manquer de propreté.

Cependant, pour mieux connaître l'organisation paysanne, on ne s'arrête pas seulement au niveau de l'appellation, des statuts, des objectifs etc. Il faut entrer en profondeur et voir comment les associations fonctionnent ; d'autant plus qu'il y a des associations qui ne le sont que de nom. « Les aspects sociaux dominant la logique de ces associations, ce qui les conduit très rapidement à la polyvalence. Elles s'organisent très rapidement quand il y a une opportunité à saisir mais disparaissent aussitôt quand cette opportunité vient à disparaître » (SAN 2008-2015, 2008).

Les organisations paysannes permettent la coordination qui, à son tour, amène dans la filière la confrontation volontaire des décisions et des stratégies relatives aux diverses transactions.

La coopérative joue un rôle très important dans la stabilisation des filières car elle permet de réduire les coûts de transaction (CT), c'est-à-dire l'ensemble des coûts d'information, de recherche des partenaires, de négociation, de suivi et d'exécution du bon déroulement de la transaction (WILLIAMSON, 1985). Elle est aussi efficace dans l'assouplissement des coûts de transaction résultant des instabilités de l'offre et de la qualité.

Après avoir présenté comment nous allons entrer dans l'analyse de la filière, nous souhaiterions faire le point sur l'ampleur de l'étude que nous décidons de faire. Une étude qui évoque des relations entre acteurs d'une filière est une tâche très difficile. Celle-ci dépasse les analyses qui sont souvent faites par les chercheurs qui souhaitent connaître les techniques et progrès scientifiques dans une filière. Car, pour eux ils vont se focaliser sur l'approche technique. Pour ceux qui s'occupent de l'ensemble des relations économiques et comptables, ils retiennent souvent l'approche financière. Mais pour nous, qui choisissons d'étudier la *filière palmier à huile au Burundi dans les dimensions acteurs et territoire*, nous serons dans l'obligation de faire une analyse de filière dans toutes ses dimensions. C'est une analyse qui se veut « géo-socio-économique ».

II.1.1.2. Approche par le territoire

Comme nous l'avons déjà introduit dans notre problématique et dans nos hypothèses, le concept de « territoire » occupera une place importante dans notre étude. Il nous permettra de vérifier si réellement le palmier à huile se construit un territoire cohérent ou pas. La filière, à tous les niveaux (production, transformation, commercialisation et consommation), a-t-elle produit un impact géographique, socio-économique sur le territoire ? Avant de mobiliser ce concept nous devons d'abord tenter de définir ce qu'est le « territoire ».

II.1.1.2.1. Le concept « territoire » à la mode ?

Le concept de territoire est devenu un langage élargi à plusieurs disciplines. Il est aussi bien utilisé dans les politiques publiques que dans l'univers universitaire (JEAN et CALENGE, 2002). Cela rappelle ce que disait DI MÉO, 1996 : « Aujourd'hui, tout le monde parle du "territoire", le mot est à la mode... ».

En effet, le « territoire » est un concept polysémique qui est beaucoup utilisé dans plusieurs domaines, en particulier en sciences humaines. Cependant, les définitions qu'on lui donne

sont extrêmement variées et contradictoires, à tel point que les chercheurs novices s'y embourbent (VELASCO-GRACIET, 2009).

D'après ce même auteur, une brève recherche montre que le terme de territoire est mentionné dans 4420 titres de publications scientifiques entre 1994 et 2004, soit en moyenne plus de 400 fois par année. Cela montre qu'il s'agit d'un concept très mobilisé aujourd'hui. Malgré cela, DI MÉO reste sceptique par rapport aux diverses définitions que les chercheurs lui collent, car selon lui « la plupart des travaux qui lui sont consacrés l'enferment pourtant à l'intérieur de frontières trop étroites, restrictives et dangereuses : celles des pouvoirs, des institutions politiques qui cherchent à se légitimer par l'aménagement, le développement et le discours identitaire. Pourtant, les citoyens ordinaires vivent au rythme de territorialités bien différentes. » (DI MÉO, 1996).

La notion de territoire a été l'objet de nombreuses réflexions de la part des géographes qui, au fil du temps ont fait évoluer sa signification (RAFFESTIN, 1986 ; DI MÉO, 1996 ; JEAN et CALENGE, 2002 ; VELASCO-GRACIET, 2009) etc.

L'idée de territoire est en lien avec la notion d'espace, et bien qu'utilisée souvent en synonymes, ces termes se distinguent sous plusieurs aspects et changent de sens selon les conceptions. Ainsi par exemple, RAFFESTIN dit : « L'espace est en position d'antériorité par rapport au territoire » Il ajoute aussi que « l'espace est la prison originelle, le territoire est la prison que les hommes se donnent » (RAFFESTIN, C., 1996). Cela montre que l'espace vient avant le territoire, il est le support sur lequel se projettent les attentes des êtres humains.

CRIVELLI, R., (2001) ajoute que l'espace et le territoire ne sont pas des notions indépendantes l'une de l'autre, mais sont considérés comme deux faces d'une réalité sociale en permanente construction. L'espace devient territoire à travers ce processus d'appropriation qu'est la territorialisation. Ce qui n'empêche pas aussi qu'un territoire se déterritorialise, se déconstruit en d'autres termes. Ici l'exemple net est le café robusta au Burundi qui a perdu son territoire au profit tantôt du palmier à huile tantôt des cultures vivrières comme le riz.

Le palmier à huile négocie aussi son territoire avec l'espace, il se territorialise (**Fig.15**). Il faut se demander si ces multiples formes d'appropriation finissent par donner une organisation particulière au territoire.

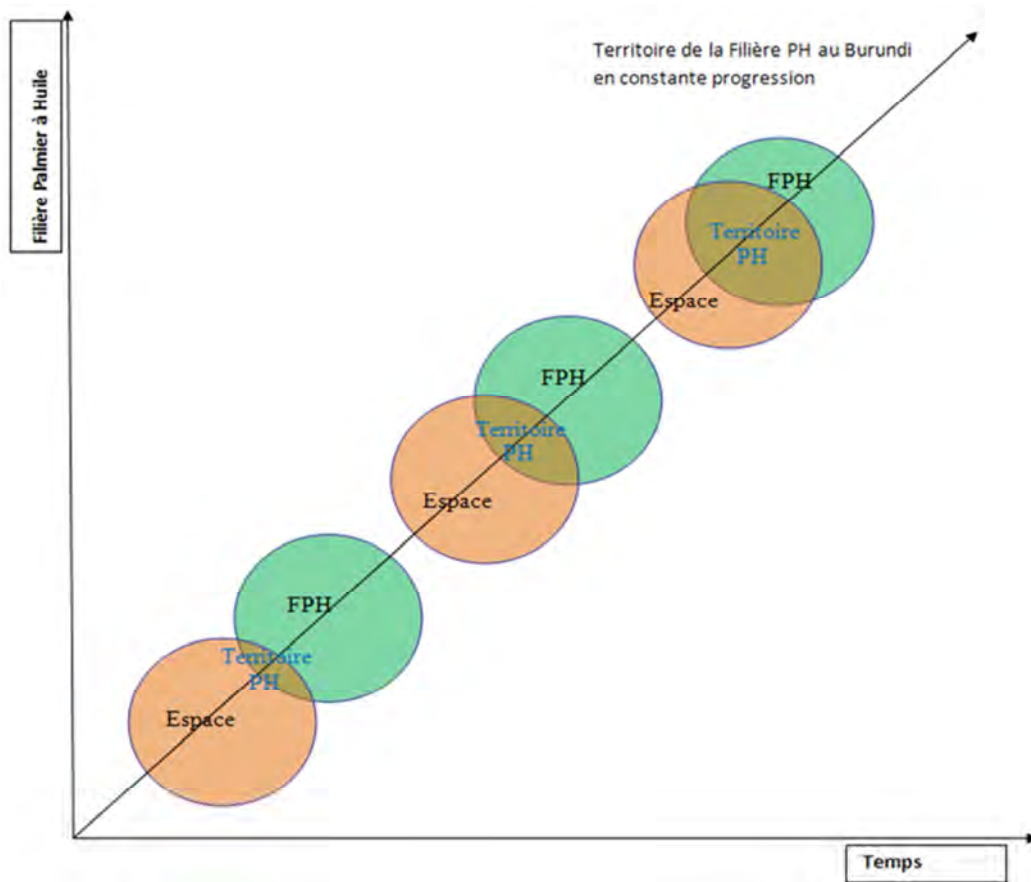


Figure 15. Négociation du territoire de la filière palmier à huile au Burundi

Source : Conception de l'auteur

Est-ce que le palmier à huile a changé l'image de l'espace support ? Quelle est la géographie du territoire du palmier à huile ? Connait-il des périodes de contraction et d'expansion ? Les habitants des régions palmicoles ont quelque chose de particulier (à envier) par rapport aux autres personnes ? C'est toutes ces questions qui nous permettront de confirmer si oui ou non l'espace a été territorialisé par la filière.

Après cette brève différenciation de ces deux notions (*espace* et *territoire*) que nous dirions « *cousines* » qui, souvent prêtent confusion, analysons maintenant comment divers auteurs définissent le concept « territoire ».

II.1.1.2.2. Quelles sont les principales définitions du concept territoire ?

A l'origine, le terme territoire, qui provient du latin *territorium*, veut dire morceau de terre approprié (LE BERRE, 1995). De sa première conception juridique, qui fut à l'époque

exclusive et où il impliquait les idées de domination, d'aire et de limite, le territoire a atteint les sciences sociales et humaines en passant par l'*éthologie*³⁷

Ici, nous allons donner les définitions issues des principales disciplines qui mobilisent ce concept de territoire plus que d'autres, quoiqu'elles ne soient pas les seules à vouloir s'en approprier : la géographie, la sociologie et l'économie.

II.1.1.2.2.1. La géographie sociale

Selon JEAN et CALENGE, 2002 le « territoire peut être défini comme :

- un espace réel et rêvé, qui ne peut pas se réduire ou se résumer à la seule entité géographique ;
- une construction d'acteurs : il sert de concrétisation aux comportements des acteurs ;
- un espace géographique qui regroupe en un tout un système de production, des réseaux proches, (proximité géographique) ou qui ne sont pas présents physiquement sur l'espace local d'où l'importance de la proximité organisationnelle, favorisée par les technologies de l'information et de la communication. Ces derniers peuvent développer des systèmes d'intenses interactions entre agents sur une base qui n'est pas seulement territorial ;
- des signes, des symboles, des images inscrites dans le temps. »

Cette définition met l'accent, d'une part, sur l'importance de l'identité historique du territoire lié au culturel, au politique, au social qui deviennent des facteurs agissant sur les dynamiques spatiales de localisation des activités, et, d'autre part, sur l'existence de la logique d'acteurs dans le processus de structuration de l'espace.

JEAN Y. et CALENCE C. évoquent également le système des réseaux facilités par les nouvelles techniques de communications qui simplifient les échanges et la circulation des informations ; c'est pourquoi aujourd'hui la filière palmier à huile intéresse même des personnes habitant loin des zones de production. Les acteurs peuvent suivre toutes les opérations agricoles qui se déroulent dans leurs champs sans quitter les villes (Bujumbura, Bururi, Rumonge,...), alors qu'avant, les propriétaires étaient des résidents des zones de

³⁷ L'éthologie est l'étude du comportement des diverses espèces animales, qui a été par après appliquée au comportement des humains. C'est une branche zoologique de la biologie qui a été créée en 1854 par le naturaliste Isidore Geoffroy Saint-Hilaire.

productions. Les auteurs de cette définition insistent aussi sur le système de production caractérisant un espace.

En définitive, le territoire est vu sous deux angles : le premier privilégie la proximité géographique et le second la proximité organisationnelle.

Les adeptes de la proximité géographique raisonnent en termes de distance kilométrique entre deux entités (individus, organisations, villes...), pondérée par le coût temporel et monétaire, alors que les autres trouvent plutôt la proximité organisationnelle plus importante. Ces derniers disent que la proximité géographique, qui a eu ses mérites dans le temps, n'est plus aujourd'hui pertinente suite à la diffusion des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Le territoire du palmier à huile n'est pas obligé d'être à côté des grandes villes considérées comme lieux privilégiés de consommation s'il y a des réseaux de communication et une bonne organisation pour transférer l'information nécessaire.

D'après Bernard DEBARBIEUX le territoire est « un agencement de ressources matérielles et symboliques capable de structurer les conditions pratiques de l'existence d'un individu ou d'un collectif social et d'informer en retour cet individu et ce collectif sur sa propre identité » (DEBARBIEUX B., 2003).

Le territoire est donc un construit social qui possède à la fois une dimension matérielle et une dimension idéelle (GODELIER M., 1984). Le processus lié à son développement se fonde ainsi sur sa substance physique, sur des actions et des aménagements, sur des discours et des symboles, les deux dimensions étant inséparablement liées. Cela montre à quel point le territoire en géographie recoupe la sociologie. La filière palmier à huile a comme support le territoire écologique (les conditions bioclimatiques) qui fait partie de la dimension matérielle ; elle est également un symbole de la région (car, quand on parle de la région de Rumonge, tout le monde sous-entend l'huile de palme de la région) : c'est une appropriation identitaire, une construction sociale, comme les sociologues le disent.

Dans leur dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés (2003), Jacques LÉVY et Michel LUSSAULT proposent trois définitions générales, qui illustrent les grandes conceptions du territoire au sein de la géographie : (1) « Espace à métrique topographique » (p. 907) ; (2) « Agencement de ressources matérielles et symboliques capables de structurer les conditions pratiques de l'existence d'un individu ou d'un collectif social et d'informer en retour

cet individu ou ce collectif sur sa propre identité »; (3) « Toute portion humanisée de la surface terrestre ».

Ces auteurs reconnaissent l'existence de l'apport d'autres sciences sur ce concept, ce qui lui confère effectivement un sens polysémique. Même pour le territoire du palmier à huile, on ne se bornera pas uniquement à l'aspect géographique, qui prend le territoire comme un « espace à métrique topographique » (LEVY et LUSSAULT, 2003) qui rend compte d'une dimension physique. On tiendra compte d'autres définitions des sociologues et des économistes.

Par ailleurs, aujourd'hui on voit des géographes comme Guy DI MÉO qui insiste sur la prise en compte de la dimension sociologique en géographie « On ne saurait, non plus, se contenter d'une approche qui regarderait les phénomènes géographiques comme des choses, comme de strictes réalités objectives ; ce que tendent un peu trop à faire, curieusement, les adeptes des théories de la complexité en géographie. Une géographie digne de ce nom ne fait plus l'impasse des représentations sociales qui façonnent le monde et ses acteurs ou agents. Elle intègre dans ses modèles le vécu de l'homme habitant, producteur, consommateur, agent et acteur, etc. » (DI MEO G. et BULEON P.).

Selon DI MÉO « Le territoire est une appropriation à la fois économique, idéologique et politique (sociale, donc) de l'espace par des groupes qui se donnent une représentation particulière d'eux-mêmes, de leur histoire » (DI MÉO G., 1996).

Pour Roger BRUNET, il n'y a pas de « territoire en soi », cartographiable, existant en dehors des habitants et organisations qui l'occupent. Il le considère comme « une forme objectivée et consciente de l'espace : il vous appartient et vous lui appartenez » (BRUNET R.1990) cité par (DI MÉO G., 1996).

On pourrait même allonger la liste des définitions des géographes sur ce concept « territoire », mais ce qui en ressort est la complémentarité de ces différentes définitions.

II.1.1.2.2.2. Que disent les sociologues ?

Le territoire au sens sociologique peut être lié à l'identité culturelle des populations l'habitant et ayant une emprise sur sa gestion, ou encore aux représentations que l'on s'en fait. Par exemple, le territoire bantou est considéré comme tel parce qu'il a été marqué par la culture de la population bantoue, par les paysages, la manière d'exploiter les ressources naturelles, les monuments qui lui sont particuliers. Et ce, à tel point que même aujourd'hui, ce territoire subdivisé en pays, garde cette connotation.

On sort donc d'une vision du territoire compris comme un simple substrat matériel préalable pour découvrir que, du point de vue sociologique, l'espace est à chaque fois le produit d'un modèle culturel particulier.

D'après TOMASI, qui commente les apports de l'École sociologique de Chicago, le territoire s'ancre dans un triple optique :

Tout d'abord, c'est un lieu dans lequel il se produit une redéfinition dynamique d'une société complexe et une localisation différenciée de la population. Ce n'est qu'à partir du territoire ou des territoires que l'on peut comprendre l'évolution sociale. Le territoire est donc la matérialité externe sur laquelle se produisent la dynamique sociale et l'organisation de la vie humaine.

En second lieu, il se produit sur le territoire une relation entre sujets qui attribue des significations à un ensemble communautaire précis. On enregistre dans ce sens des processus d'adaptation ou d'appropriation du territoire de la part des sujets selon les significations que l'on donne au rapport entre sujet et zone considérée. La relation entre sujets est la condition des expériences territoriales ; elle provoque un état conflictuel, une crise, l'intégration, la socialisation.

Enfin, le territoire est vu comme un lieu où se trouvent les origines de l'affectivité, un lieu dans lequel les individus célèbrent, dès leur naissance, leur propre identité, et au sein duquel ils se socialisent dès l'enfance, ils utilisent le même langage, ils puisent dans le même milieu les premières formes de leur expressivité.

En définitive, le territoire est un ensemble d'expériences de vie profondes qui caractérisent la spécificité existentielle de chacun et de chaque groupe (TOMASI L.1995).

Cette interprétation du territoire de l'école de Chicago recoupe, comme nous l'avons dit précédemment, celle des géographes, surtout au niveau de l'appropriation et des relations entre acteurs. Mais elle ajoute un aspect très important : « l'état conflictuel lié à la crise d'intégration ». Ce que nous devons vérifier dans le territoire de la filière palmier à huile : n'y aurait-il pas de conflits lié à ce phénomène parmi les nouveaux venus dans la filière ? Réussissent-ils à s'intégrer sans heurts, surtout qu'ils n'ont pas la même vision avec les anciens producteurs? Autrement dit, auraient-ils la même représentation socio-économique du territoire ?

Par ailleurs certains auteurs, comme Denis RETAILLÉ, se demandent si au bout du compte ces notions de symbole, d'identité ne créent pas des frontières avec les personnes qui ne sont pas dedans : « une forme spatiale de la société qui permet de réduire les distances à l'intérieur et d'établir une distance infinie avec l'extérieur, par-delà les frontières ? » (RETAILLÉ D., 1997).

Dans le territoire du palmier à huile burundais, comme dans d'autres qui ont des filières prometteuses, il y a un nouveau sentiment appelé « *Invukira* » en Kirundi qui est en vogue, ce qui signifie « *natif* » en français. C'est une manière de montrer aux nouveaux acteurs dans la filière qu'ils ne sont pas du territoire. Et nous nous posons d'ailleurs la question de savoir si cette connotation ne risque pas d'entraver le bon fonctionnement des associations des producteurs. Il peut y avoir aussi une nouvelle configuration identitaire : les arrivants amènent une autre construction et enrichissent celle des résidents, ce que l'on appelle une « *construction des cultures de contact* » (GRANIE, A., 2004).

II.1.1.2.2.3. Quelle est la définition du territoire pour les Economistes ?

Avant d'aborder la définition de ce concept en sciences économiques, il importe de préciser d'abord que le territoire est récent dans cette discipline. Bien qu'il commence à apparaître dans la littérature économique avec MARSHALL (1890)³⁸ et, de manière plus récente, avec F. PERROUX (1950), ce concept ne sera réellement considéré et mobilisé en économie qu'à partir des années 1980 (BECCATINI, 1981, FAVEREAU, 1989). Auparavant, la logique n'était que de considérer le territoire comme un espace, autrement dit le socle des activités économiques. Dans cette approche la relation entre les activités des agents économiques et l'espace est univoque, l'espace n'intervient que dans la question de la localisation des activités et des firmes. (REQUIER-DESJARDINS, D., 2009).

La première approche territoriale viendra des apports néo-marshalliens des économistes italiens étudiant les districts industriels (BECCATINI, 1981 et 1992). Ils considèrent les districts comme des ensembles industriels composés d'un grand nombre de petites usines indépendantes les unes des autres qui sont spécialisées dans la même production et qui, de façon combinée, réalisent des étapes particulières du processus de production. Ces petites usines permettent une production à grande échelle (DATAR 2002)³⁹. Les avantages liés à cet

³⁸ MARSHALL A. *Principes d'économie politique*, 1890, livres IV, trad. fr. F. Sauvaire-Jourdan, 1906, p.119

³⁹ Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (autrefois Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale)

espace dynamique sont représentés à travers les externalités d'agglomérations⁴⁰ dont peuvent bénéficier les PME⁴¹ présentes (BOCQUET, R. et MOTH, C., 2008).

Après la notion de « district industriel » vient celle de « cluster » (groupement ou amas en français), qui est considéré par PORTER, 2004, comme « un groupe géographiquement proche d'entreprises liées entre elles et d'institutions associées relevant d'un domaine donné, entre lesquelles existent des éléments communs et des complémentarités. Son étendue géographique varie d'une seule ville ou d'une région à un pays entier, voire à un réseau de pays voisins ».

Autrement dit, un district est composé pour l'essentiel de très petites entreprises (souvent familiales et spécialisées dans un produit donnée), alors qu'un cluster accueille petites, moyennes et grandes entreprises (des branches industrielles proches coopérant avec les universités et même leurs concurrentes) BOUINOT, J. 2007⁴²,

Pour les adeptes du « cluster », ils pensent qu'au-delà de la proximité géographique des acteurs, existent de nouvelles formes de proximités (organisationnelle et institutionnelle) qui facilitent l'échange de connaissances entre des acteurs sur la base de valeurs et ou de routine partagées (PECQUEUR et ZIMMERMANN, 2004).

La troisième notion SPL (Système Productif Local) est un concept qui abonde dans le même sens que les deux premiers (le district industriel et le cluster) parce qu'elle est aussi caractérisé par la proximité d'unités productives : entreprises industrielles, de services, centres de recherches et de formation, interfaces, etc. (MAILLAT, D., 1996). La seule différence réside au niveau de l'intensité des relations que les entreprises de ce bassin d'emploi

⁴⁰ Externalités : « On parle d'externalités lorsque les actions d'un agent économique ont un impact positif ou négatif sur le bien-être et le comportement d'autres agents et que cet impact n'est pas pris en compte dans les calculs de l'agent qui le génèrent. Les externalités peuvent se révéler positives ou négatives. » selon le site de ressources pédagogiques Melchior 2012, consulté le 21 novembre 2012 : <http://www.melchior.fr/Les-externalites-economiques.5443.0.html>

Selon **Marshall (1920)**, une entreprise profite des **externalités d'agglomération** (localisation près d'autres firmes du même secteur) sous 3 formes :

- Economie des coûts de transport dans la production et la distribution (fournisseur, client) ;
- Un marché du travail local spécialisé efficace (peut facilement trouver un salarié spécialisé qui change d'entreprise)
- Des échanges intenses d'information entre producteurs, (être proches les uns des autres).

⁴¹ Petites et Moyennes Entreprises

⁴² BOUINOT, J., « Les pôles de compétitivité : le recours au modèle des clusters ? », Cybergeog : Revue Européenne de Géographie, Débats, Chronique d'économie géographique, 2007, consulté le 02 décembre 2012. URL : <http://cybergeog.revues.org/4961> ; DOI : [10.4000/cybergeog.4961](https://doi.org/10.4000/cybergeog.4961)

entretiennent. Dans les SPL l'intensité est plus forte que pour les districts industriels et cluster. Les entreprises gravitent autour de la même filière, d'un savoir-faire local qui est considéré comme non transférable. Par ailleurs, selon quelques auteurs (BOCQUET R. et MOTH, C., 2008) le SPL français est une émanation du district industriel.

Nous constatons que toutes ces définitions : district, cluster, SPL trouvent leurs racines dans le concept territoire et ont pour trait commun l'acceptation de la proximité comme un acquis assurant des externalités matérielles ou immatérielles. Cela nous montre que ce concept a été utilisé, tantôt implicitement tantôt explicitement par les sciences économiques.

Une autre définition de territoire est tirée de l'article de LELOUP F., MOYART L. et PECQUEUR B. 2005. Ils le définissent ainsi : « *le territoire se construit grâce aux relations durables de proximité géographique développées entre une pluralité d'acteurs ; ces relations de « voisinage » peuvent mener à des actions concrètes voire à l'élaboration commune de normes [...] le territoire est par essence ouvert, nourri par les échanges et les relations, emboîté dans un ensemble d'autres espaces qu'il influence et qui l'influencent réciproquement* ».

Dans ce contexte, les limites du territoire ne sont plus figées, définies en référence à un périmètre politico-administratif (aspect politique) : limites de provinces, limites de pays. Dans cette définition, les aspects économiques qui entrent en jeu : « échange, relations, territoire ouvert » montrent que le territoire d'une filière ne se limite pas au territoire physique, mais qu'il est ouvert à d'autres territoires, suite à cette dimension d'échange.

Ces trois auteurs deviennent on ne peut plus clairs quand ils disent que « *le territoire ne peut plus également être considéré comme un système productif national (aspect économique), ses limites définissent les lieux d'interaction de réseaux (physiques ou humains, formels ou informels), de stratégies et d'interdépendance entre partenaires reliés entre eux, le lieu de production, de négociation, de partage d'un devenir commun* » Ibid., p. 326.

Les acteurs ne peuvent pas vivre isolés, d'où l'interdépendance ; ils doivent vivre reliés et monter ensemble des stratégies pour avoir un devenir commun. N'est-ce pas ce que les acteurs du palmier à huile burundais devraient faire pour profiter du marché commun des pays de l'EAC ? Nous aurons l'occasion de voir comment ces territoires se comportent (ou se négocient) grâce aux échanges de l'huile de palme.

Nous trouvons la définition de LELOUP F., MOYART L. et PECQUEUR B, (2005) plus orientée vers les filières agricoles que les autres, qui semblent se préoccuper des entreprises plutôt industrielles. Elle sera plus mobilisée dans notre travail de recherche.

Il importe de signaler que cette « boîte noire » de « territoire », autant il est beaucoup utilisé, autant il est dangereux suite à ses interprétations qui divergent ou qui se contredisent. En définitive, « comprendre un territoire c'est mettre en évidence les interactions entre ses différentes composantes et non pas les considérer comme des couches successives dont la totalité constituerait un ensemble appelé territoire » (ELISSALDE, B.)⁴³

Après toutes ces définitions nous pouvons émettre notre courte définition du territoire « le territoire est un miroir que les habitants d'un espace se forgent collectivement à travers plusieurs générations et dans lequel ils se regardent et s'y reconnaissent ». Finalement le territoire est sentimental.

Nous venons de passer en revue plusieurs définitions du concept « territoire » mais pour bien comprendre le territoire, il est important aussi de voir comment il se construit.

II.1.1.2.3. Quelle territorialité (construction du territoire) de la filière palmier à huile au Burundi ?

La notion de territorialité est aujourd'hui beaucoup utilisée dans l'étude de la question régionale. En effet, dans la production de leurs conditions d'existence, comme le disait Marx en son temps, les hommes ne produisent pas seulement des biens et des services, mais ils produisent aussi des signes, du sens, des significations (**Fig.16**). On peut aussi soutenir qu'ils produisent un espace qui est chargé de sens à leurs yeux, qu'ils produisent un territoire. C'est de cette production d'un territoire plein de sens, chargé de significations, que veut rendre compte le concept de territorialité, qui ne peut donc s'appliquer qu'à un territoire travaillé par l'homme, habité (BRUNO J., 1993). On voit que l'homme laisse des marques matérielle et idéale sur l'espace territorialisé. Qu'en est-il alors pour la filière palmier à huile au Burundi ? Peut-on voir des marques aussi matérielles qu'idéelles chargées de signification mises en place par la filière ? Si oui, cela montre bel et bien que la filière a construit son territoire. Avec cette recherche, il sera alors question de matérialiser les marques matérielles et idéelles.

Selon BAGES et GRANIE, « *la production d'un territoire s'inscrit dans une temporalité longue et repose sur la valorisation du patrimoine par des stratégies collectives, voire*

⁴³ ELISSALDE, B, Le concept de « territoire », consulté le 12 septembre 2010 : <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article285>

individuelles : elle s'appuie sur l'organisation politique, économique et sociale du territoire » (BAGES et GRANIE, 1997, p. 7). Nous retenons dans cette définition deux notions : le *temps* et la *valorisation du patrimoine*. Elles montrent que la naissance et la production d'un territoire ne sont pas spontanées ; c'est un processus qui s'inscrit dans le long terme. Bref, la territorialité rend compte d'un processus de construction, c'est un produit d'une histoire sociopolitique et économique.

Pour démontrer l'existence du territoire de la filière palmier à huile, on devra montrer son évolution spatio-temporelle. La temporalité du territoire joue beaucoup car on ne vit pas de la même manière les périodes (la période d'avant l'introduction de la nouvelle variété « tenera » diffère de celle où dominait la variété « Dura »).

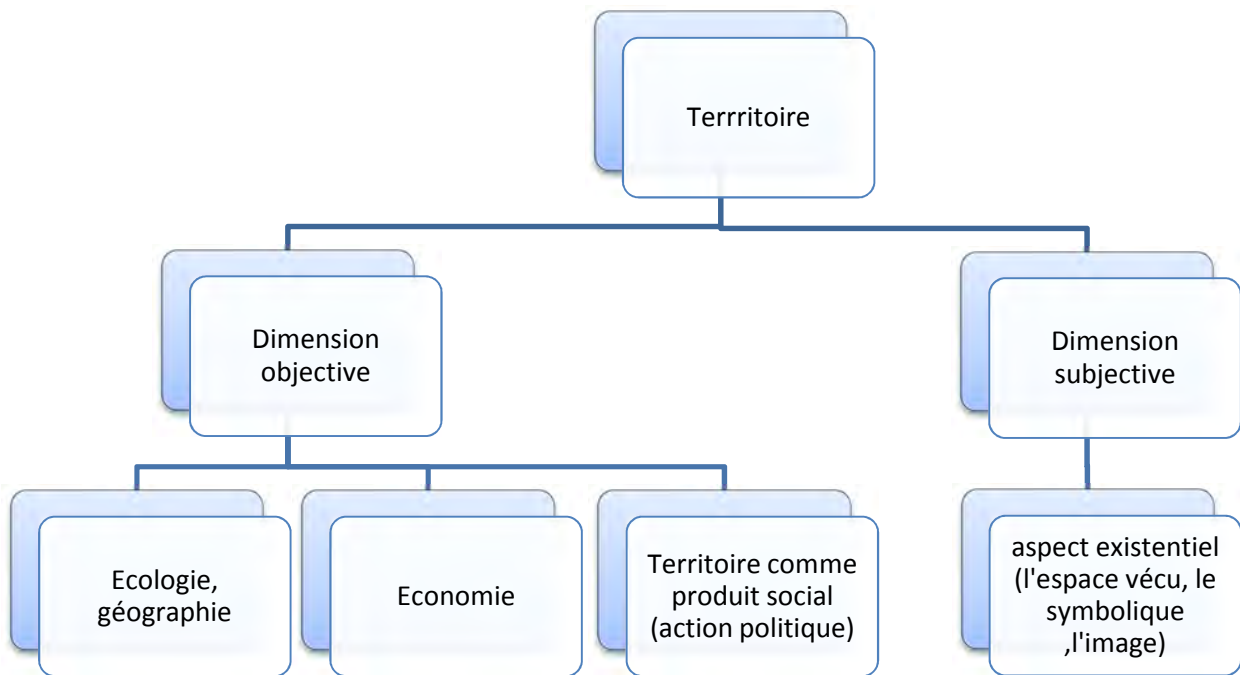


Figure 16. Dimensions importantes pour analyser la construction du territoire de la filière

- la dimension subjective

A travers cette dimension, nous allons utiliser l'approche de l'espace vécu, qui est l'espace imaginaire, la compréhension du monde, avec les expériences, les lectures. En parlant de l'espace vécu, les géographes sont plus proches des philosophes existentialistes (HEIDEGGER H., PAUL S. etc.). Ces derniers prennent compte des sens du sujet. Ainsi,

comment sont transmises les manières de se comporter chez une jeune fille et un jeune homme ?

Par exemple, dans le palmier à huile burundais, les femmes s'approprient, semble-t-il, le travail des palmistes, quoique pénible. Partout où nous sommes passé lors des travaux de terrain, nous avons toujours rencontré des femmes assises à côté des tas de restes issus de l'extraction de l'huile de palme. Elles étaient très occupées à séparer les noix de palmiste des fibres alors que les hommes s'occupaient à côté de l'extraction de l'huile de palme (**Photo.7 et Photo. 8**).



Photo. 7 et Photo 8: A Muzinda (Province Bubanza), des femmes qui s'occupent du tri des palmistes alors qu'à côté les hommes s'occupent de la transformation de l'huile de palme

- Dimension objective

Elle nous renseigne sur les éléments concrets et matériels du territoire (le relief, la pédologie, le climat, les rivières, versants...), ainsi que sur les objets construits par l'homme, comme les routes, les usines de transformation etc. Ces éléments objectifs du territoire évoluent aussi dans le temps : les zones marécageuses qui étaient hier vues comme milieux hostiles à l'homme constituent aujourd'hui les zones les plus convoitées pour les élaïculteurs burundais. Ces espaces deviennent des ressources pour l'action économique.

Le territoire comme produit social (lié aux normes et aux valeurs) nous renvoie au territoire marqué par l'action politique. Le territoire est façonné par des rapports de l'homme à l'espace. Par exemple, comment les populations de Rumonge ont-elles accueilli la politique nationale de regroupement des personnes dans les « Ibigwati », qui signifie regroupement en villages. La logique de cette réforme foncière s'inscrivait donc dans cette perspective de

changer les anciennes structures foncières. Car, avant, la population vivait dispersée sur les collines. Le gouvernement mettait en pratique son programme de remembrement des terres pour pouvoir faire des blocs de palmier à huile à caractère industriel.

Cette dimension nous permet aussi de réaliser les relations sociales entre les acteurs du palmier à huile au Burundi. Quels sont les rapports de pouvoir entre le paysan et l'OHP (organe qui représente l'Etat) ?

En définitive, la construction du territoire de la filière palmier à huile burundais va être analysée en résumée comme suit :

La géographie, en plus d'être le support du territoire, rendra compte du territoire approprié, aménagé, du paysage transformé. Le palmier à huile a-t-il transformé l'image du paysage des régions palmicoles ? Qu'en est-il pour les modes de productions ? La sociologie nous conduit sur les relations sociales, les interactions et représentations sociales. Quant à l'économie, elle sera mobilisée pour expliquer comment tirer profit des ressources matérielles, ou même idéelles du territoire.

II.2. Modèle d'analyse et méthodologie de collecte de données

II.2.1. Modèle d'analyse

Tableau 4. Modèle d'analyse

Concept	Dimensions	Composantes	Indicateurs
Filière	Géographique	Situation spatiale de la filière et des acteurs	Zones pédoclimatiques de la filière palmier à huile. Les nouvelles zones conquises par la filière tant par les palmiers que par son produit (l'huile de palme).
	Technico-économique	Délimitation de la filière Analyse financière et comptable	La séquence des activités mises en œuvre depuis la conception jusqu'à la consommation (Production –transformation-commercialisation-consommation) Identification des acteurs et des fonctions : hauteur, largeur et épaisseur de la filière ; flux et circuits d'échange Estimation des prix et des quantités Analyse des revenus et des marges, Compte de la filière, Rentabilité économique
	Institutionnelle	Analyse des politiques agricoles Les instances de régulation et système de gouvernance	Avoir une vision globale des politiques publiques en matière d'agriculture Analyser les conséquences des politiques publiques agricoles sur le comportement des producteurs Analyser les procédures de décision dans lesquelles sont prises les politiques agricoles : procédures institutionnelles, rôle des arbitrages, rôle des associations des producteurs

	Sociale	Analyse des stratégies, Analyse de l'organisation	Analyse des stratégies, centres de pouvoir (Holon), blocages et disfonctionnement, contraintes Compréhension des relations entre acteurs et des règles qui régissent ces relations Coopératives, groupements ou associations Forme d'intégration (verticale/horizontale)
Territoire	Dimension objective	- Géographie et écologie	Milieu physique (influence de la morphologie, la climatologie, la pédologie, la présence des rivières... sur la filière)
		- économique	- Territoire de production, territoire de consommation - les flux, les quantités des produits, les prix de l'huile de palme selon les zones,
		- social	Territoire comme produit social (lié aux normes et aux valeurs), le territoire marqué par l'action politique)
	Dimension subjective	-aspect existentiel	(approche de l'espace vécu), territorialité identifié, la représentation de l'espace de vie, images, symboles etc.

II.2.2. Méthodologie de collecte de données et terrain de recherche

Pour pouvoir disposer des informations nécessaires nous permettant de construire notre problématique et de tester nos hypothèses, nous avons recouru d'abord à des recherches documentaires. Celles-ci nous ont également permis de mettre en place des outils de collecte de données.

II.2.2.1. Recherche documentaire

Cette recherche documentaire a été dominée par la consultation des ouvrages et des rapports se trouvant dans différentes bibliothèques et Ministères du Burundi. Nous avons beaucoup consulté divers rapports annuels de l'OHP (Office du Palmier à Huile de Rumonge) et de l'ISTEEBU (Institut des Statistiques et Etudes Economiques du Burundi). La Direction Générale de la Planification Agricole nous a aussi fourni une large documentation. Cette

recherche a été également enrichie par des entretiens effectués auprès de certaines personnalités dont le Directeur Général de l'OHP et le Directeur Technique de l'Huileries de Rumonge.

II.2.2.2. Outils de collecte de données

Après avoir fait plusieurs lectures sur la filière palmier à huile au Burundi et dans le monde entier, et après avoir fait des visites exploratoires sur terrain, nous avons décidé d'adopter la démarche de collecte de données quantitatives et qualitatives. Si nous avons opté de combiner les deux méthodes, cela n'a pas été un simple hasard, mais le souci de récolter plus d'informations variées qu'une seule méthode ne pourrait pas sans doute. Il est plus efficace de récolter les données chiffrées (les quantités de régimes, les prix de l'huile de palme, les marges de bénéfice,...) avec la méthode quantitative que la méthode qualitative. Cependant, les informations en rapports avec les relations, l'organisation, les stratégies des acteurs, les représentations, les images etc., ont été obtenues grâce à la méthode qualitative. Une donnée qualitative permet d'exprimer un rapport de sens dans le moment présent du recueil. Elle permet de gagner en profondeur dans l'analyse de l'objet de recherche. Cependant, les informations récoltées ne peuvent pas être utilisées comme référence pour des études statistiques.

II.2.2.3. Quelle technique de collecte quantitative avons-nous utilisée ?

Il existe deux principales méthodes quantitatives de collecte de données : soit on fait une enquête par sondage ou tout simplement on fait le recensement.

L'enquête par sondage porte sur une « population » bien définie. Cette dernière n'est pas enquêtée en totalité, on prend seulement un sous-ensemble, « l'échantillon ». Mais celui-ci doit être défini de telle sorte qu'il soit « représentatif », parce que les résultats seront généralisés sur toute la population (extrapolation). La méthode de recensement quant à elle, c'est une enquête exhaustive effectuée auprès de toute la population statistique que l'on étudie. C'est-à-dire que nous devrions poser les questions à tous les palmiculteurs du Burundi, chose qui serait irréalisable avec les moyens dont nous disposons.

Entre ces deux méthodes d'enquête le choix a été clair, nous avons opté pour l'enquête par sondage avec un questionnaire à passage unique. Celle-ci a été préférée parce qu'elle est de loin la moins chère. Nous avons utilisé le questionnaire semi-ouvert, il a été dressé à des

personnes qui avaient été bien ciblées par nous-mêmes, cela dans le but de ne pas rater les vrais détenteurs d'informations. Autrement dit, la méthode d'échantillonnage utilisée est le « choix raisonné » donc non aléatoire⁴⁴, car elle ne fait pas l'objet d'un calcul d'intervalle de confiance.

Comme nous l'avons déjà évoqué, cette dernière a été complétée par les techniques de collecte qualitative. Néanmoins, avant d'expliquer pourquoi le choix de l'une ou de l'autre technique, nous voudrions d'abord rappeler les principales formes de collecte de données les plus utilisées en sciences sociales et humaines.

II.2.2.3.1. Quelles sont les techniques de collecte de données les plus utilisées en sciences sociales et humaines?

La méthode qualitative comporte plusieurs techniques fondées sur la manière dont sont récoltées les informations: les *observations directes* (participantes ou non participantes), les *entretiens* (directifs, semi-directifs et libres) et les *focus groups*. Toutes ces trois méthodes doivent souvent faire l'objet de fiches détaillées qui servent de guide lors des entretiens.

- Les observations directes

Les observations directes permettent de juger de l'écart entre ce que les gens disent et ce qu'ils font réellement sur terrain. C'est à partir de cette pratique que l'on peut voir les comportements des acteurs au moment où ils se produisent sans l'intermédiaire d'un document ou d'un témoignage. QUIVY R. et VAN CAMPENHOUDT L., 1995. Il y a deux sortes d'observations : *observation participante* et *observation non participante*.

L'*observation participante* appelée « participant-observer » en anglais, elle consiste à étudier une communauté durant une longue période, en participant à la vie collective. Le chercheur en étudie alors les modes de vie, de l'intérieur et dans le moindre détail. C'est une procédure qui permet de découvrir les logiques sociales et culturelles des groupes étudiés. Elle est utilisée

⁴⁴ D'après Bertrand BATHELOT, Définition méthode d'échantillonnage raisonnée, 2011. (Consulté le 12 décembre 2012) sur : <http://www.definitions-marketing.com/Definition-Methode-d-echantillonnage>
Une méthode d'échantillonnage raisonnée est une méthode de sélection d'un échantillon par laquelle la représentativité de l'échantillon est assurée par une démarche raisonnée.

La méthode d'échantillonnage raisonnée la plus utilisée et la plus connue est la *méthode des quotas*. C'est une méthode d'échantillonnage qui consiste à s'assurer de la représentativité d'un échantillon en lui affectant une structure similaire à celle de la population de base. On choisit par exemple quelques caractéristiques dont on connaît la distribution dans la population étudiée (sexe, âge, catégorie socio-professionnelle de l'acteur, niveau d'étude,...).

beaucoup par les ethnologues. Mais, cette méthode exige plus de temps sur terrain à l'enquêteur.

L'*observation non participante* est une technique qui permet de rassembler des données de terrain sans intervenir de manière significative sur le terrain. Le chercheur ne participe pas à la vie du groupe ou des acteurs qu'il observe donc « de l'extérieur ». Cette observation peut se faire à l'insu ou avec l'accord des personnes concernées (QUIVY R. et VAN CAMPENHOUDT L., 1995).

Après l'observation, vient un autre type de collecte de données beaucoup utilisé aussi, appelé l'entretien.

- **L'entretien**

L'entretien est une discussion qui s'installe entre un interviewer et une personne choisie spécifiquement pour sa détention d'information pertinente sur un sujet donné. Il se déroule sous forme de conversation orientée vers un but et non de questionnaire. Il est subdivisé en trois types : l'entretien directif, semi-directif et libre.

L'entretien directif : L'enquêteur est muni d'un guide d'entretien tout prêt, avec des questions précises dans un ordre précis, tout est préétabli, le chercheur se contente à lire ses questions et à cocher les cases. L'enquêté a peu de marge de manœuvre pour sortir ce qu'il souhaite extérioriser.

L'entretien semi-directif : est une technique de collecte qui n'est ni entièrement ouverte, ni entièrement fermée. En général, le chercheur est en disposition d'un certain nombre de thèmes ou de questions-guides, relativement ouvertes, sur lesquelles il souhaite que l'interviewé réponde. Mais il ne pose pas nécessairement toutes les questions dans l'ordre dans lequel il les a rangées et sous leur formulation prévue. Contrairement à l'entretien directif, il y a davantage de liberté pour le chercheur mais aussi pour l'enquêté.

Le chercheur veille simplement de recentrer l'entretien sur les thèmes qui l'intéresse quand l'entretien s'en écarte, et de poser les questions auxquelles l'interviewé ne vient pas par lui-même. QUIVY R. et VAN CAMPENHOUDT L., 1995

C'est d'ailleurs cette technique que nous avons choisie dans notre collecte de données. Nous allons y revenir pour expliquer pourquoi ce choix.

L'entretien libre : tout se passe sur le mode conversationnel, il n'y a pas de cadre préétabli. Les questions se présentent dans le contexte immédiat et sont posées naturellement ; il n'y a ni définition au préalable des questions ni formulation des questions lors de l'interview. Ce genre d'entretien est souvent plus long mais aussi plus pénible pour le chercheur.

Le chercheur veille à ce que l'enquêté ne s'écarte des thèmes choisis et le recentrer au cas de besoin.

- **Le focus group**

C'est une technique qui se déroule de la même manière que l'entretien semi-directif, la seule différence est que l'entretien se fait en groupe de personnes. Quelques auteurs précisent même un intervalle de 6 à 12 individus. On pense que l'entretien en groupe crée un environnement favorable pour discuter d'un sujet controversé. Cette méthode ne coûte pas cher en temps de recueil et en argent. Mais le risque de domination de certains participants au sein du groupe est important.

II.2.2.3.2. Quelles techniques de collectes de données qualitatives avons-nous préférées parmi celles ci-haut citées ?

Parmi toutes ces techniques nous avons choisi l'entretien semi-directif complété par l'observation directe non participative.

Pourquoi ce choix

La méthode d'entretien semi-directif a été plus préférée aux autres parce qu'elle est la plus utilisée en recherches sociales (QUIVY R. et VAN CAMPENHOUDT L., 1995). Étant donné que nous avons des thèmes auxquels nous devrions avoir des informations de la part de nos interviewés, cette méthode s'est révélée plus efficace que les autres. Nous avons la possibilité de recentrer l'entretien sur quelques questions au fur et à mesure que notre interview évolue. Comme nous l'avons signalé dans les précédents paragraphes, cette possibilité de laisser s'exprimer ouvertement l'interviewé et seulement recentrer le débat quand l'interlocuteur semble s'en écarter, nous a paru très efficace.

Lors de la collecte de données, nous avons aussi fait recours à l'observation directe mais non participante. Parce que celle-ci est coûteuse en temps et en moyens financiers. Par ailleurs, ce

fait de recourir à plusieurs moyens de collecte de données dans l'étude d'un même phénomène appelé «*triangulation*»⁴⁵ est conseillé.

Pour nous résumer, au cours de notre recherche sur terrain, nous avons privilégié le mode de recueil par l'entretien semi-directif. Nous avons réalisé des entretiens auprès des personnes clés de la filière en essayant de respecter la représentativité des groupes d'acteurs. Les informations s'obtiennent en rencontrant les acteurs de tous les niveaux de la filière étudiée, qu'ils soient directs (acteurs directs) dans la filière comme les producteurs, les transformateurs, les collecteurs, les commerçants, et les consommateurs, ou qu'ils soient indirects (les acteurs indirects) comme les banquiers, les administrations, ou en retrait comme les bailleurs de fonds ou les ONG. Des observations non participantes ont été également menées à différents niveaux de la filière.

Pour connaître les flux, les prix, nous avons recouru au questionnaire semi-ouvert qui a été adressé à des personnes qui avaient été bien choisies parce qu'elles détenaient une importante information.

II.2.3. Questionnaires d'enquête, guides d'entretien et grilles d'observation

Quatre questionnaires différents, trois guides d'entretien et deux grilles d'observation ont été utilisés lors de la collecte de données sur terrain de recherche (**Annexes 3, 4, 5 et 6**).

Les questionnaires :

1. Questionnaire pour les producteurs et transformateurs soumis à 50 personnes
2. Questionnaire pour les commerçants intermédiaires qui collectent l'huile de palme depuis les champs jusqu'aux marchés soumis à 10 personnes
3. Questionnaire pour les commerçants intermédiaires qui collectent l'huile de palme depuis les marchés jusqu'aux autres régions du pays soumis à 5 personnes
4. Questionnaire pour les percepteurs de taxes communales soumis à 5 agents

En tout, notre enquête par questionnaire aura touché 70 acteurs

Les Guides d'entretien :

1. Guide d'entretien avec des personnes rapatriées a été soumis à 4 rapatriés

⁴⁵ Par analogie à la triangulation utilisée en mathématiques, la triangulation des méthodes qualitatives fait référence à l'usage croisé de techniques de recueil de données. Cette technique permet d'améliorer la fiabilité de la recherche.

2. Guide d'entretien avec les responsables de l'OHP (Ingénieur agronome) ; soumis à 2 ingénieurs dont deux qui étaient là depuis la création de l'SRD Rumonge
3. Guide d'entretien avec les pêcheurs sur le lac Tanganyika, a été soumis à 5 personnes

La grille d'observation

1. Des pratiques agricoles
2. De la transformation de l'huile de palme en usine moderne et en UAT

Au total, un échantillon de 81 questionnaires et entretiens ont été effectués au cours de l'étude. Après avoir fini à élaborer la méthode et les instruments de collecte de données, la préoccupation suivante était d'identifier les zones qui devraient faire objet d'enquête.

II.2.4. Choix des zones géographiques pour l'enquête et son déroulement

L'enquête que nous avons réalisée a été effectuée sur un ensemble de zones choisies en fonction de la diversité des caractéristiques de base (notamment situation géographique, caractéristique des modes de culture, niveau d'ancienneté de la culture, niveau de vie des agriculteurs...). Chaque zone présentait des traits distinctifs, ce qui nous a permis d'avoir un échantillon représentatif. Un échantillon qui ressemble à l'image de toutes les régions palmicoles du Burundi. Après avoir tenu compte de tous ces critères ci-haut évoqués, nous avons retenu trois zones d'enquêtes et chacune avait ses spécificités qui la distinguaient des autres.

Zones choisies

1. **Rumonge et Nyanza** Lac représentent la zone ancienne ou pionnière de cette culture, mais aussi elle est dans une unité morphologique particulière : la plaine de l'Imbo sud. Elle constitue une zone à part. Elle longe le lac Tanganyika, ce qui lui permet d'avoir plus de précipitations et d'humidités que la plaine de l'Imbo nord qui est plus éloignée de l'influence du lac. C'est la zone qui a beaucoup profité de la présence de la SRDR (devenu plus tard OHP), car le siège de ce projet a été installé dans cette même région. Le gros des activités de ce projet a été réalisé dans la localité, comme l'introduction de la nouvelle variété *Tenera* par exemple.

2. **Bubanza** et **Bujumbura rural** représentent une zone morphologiquement semblable à la première, mais sa particularité est d'être proche de la ville de Bujumbura. Sauf pour quelques cas isolés, elle n'a pas beaucoup bénéficié des innovations du projet SRDR ou OHP.

3. La zone de **Kumoso**, elle, est particulière par son éloignement des villes Bujumbura et Gitega qui abritent les principaux marchés de l'huile de palme du pays. C'est une des régions nouvellement conquises par cette culture. Enfin, c'est une zone différente du reste du pays par sa morpho-pédologie. Morphologiquement la région de Kumoso est une dépression, tandis que pédologiquement elle est principalement dominée par des ferralsols. On trouve de petites poches de sols alluvionnaires dans les vallées, le long des rivières. Ces vallées sont très favorables à la culture du palmier à huile. Une autre particularité de cette région de Kumoso est qu'elle est plus fraîche par rapport aux régions de l'ouest, ce qui réduit les chances de cultiver le palmier (voir **Tableau 5 et 6**).

Le déroulement des enquêtes

Les premières enquêtes ont commencé en 2011, au mois de mai, juin et juillet. Elles étaient destinées à l'exploration du terrain. Nous avons parcouru les zones où pousse le palmier à huile : de l'Imbo (Rumonge–Nyanza-lac, Bujumbura Rural, Bubanza, Cibitoke) aux dépressions de l'Est et du Nord Est du Burundi (**Tableau 5**). Ces enquêtes nous ont permis d'avoir un recul surtout au niveau des idées reçues et des lectures que nous avons jusque-là effectuées. Le palmier était vu comme ses promoteurs nous l'ont toujours transmis à travers les médias, les journaux et les rapports : une filière qui enrichit les paysans. Rien n'avait été évoqué de son côté négatif, tout était positif. D'ailleurs tout au début nous avons émis seulement trois hypothèses :

1. *Du fait de techniques de production et de transformation quasi artisanales, les revenus dégagés ne sont pas suffisants pour améliorer les conditions de vie des élaéculteurs.*
2. *La faible organisation des producteurs en associations ne leur permet pas de défendre leurs intérêts face aux autres acteurs de la filière.*
3. *La filière palmier à huile de l'Imbo se construit un territoire original qui transgresse les limites administratives officielles.*

Cependant, après les enquêtes exploratoires, celles-ci nous ont ouvert les yeux et montré qu'il n'y avait pas que du positif dans cette filière. Et nous avons décidé d'y ajouter une autre hypothèse : *Le palmier huile burundais est une filière aux multiples acteurs évoluant à des*

vitesses différentes ; c'est donc une « arène » pleine de luttes où interviennent des acteurs hétérogènes dotés de ressources inégales.

En 2012, au mois de juin-juillet, nous sommes retournés sur terrain, cette fois-ci muni d'un questionnaire bien établi. Nous avons enquêté les producteurs, transformateurs, agents collecteurs de taxes, collecteurs et consommateurs. Cependant, nous soulignons que, dans le but d'apporter des informations plus profondes, nous avons cette fois-ci décidé de focaliser notre force sur la principale région palmicole burundaise, à savoir Rumonge et Nyanza-lac.

Pendant cette phase nous avons sur nous un carnet dans lequel nous notions tout ce qui nous intéressait sur la filière (comportement des palmiculteurs, mode d'exploitation, déroulement de la transformation de l'huile de palme, comportement des percepteurs de taxes, ...).

Enfin, en 2013, nous sommes reparti sur le terrain pour réaliser des interviews qui étaient indispensables, non seulement pour apporter d'autres nouveaux éléments de réponse à nos questions, mais aussi d'enrichir les réponses des questionnaires de 2012. Tout au long de la récolte des données sur terrain, un rapport de $\frac{3}{4}$ pour la commune Rumonge et $\frac{1}{4}$ pour la commune de Nyanza-lac a été respecté. D'autant plus que Rumonge produit plus de 80% de l'huile de palme nationale. Ainsi par exemple sur les 50 questionnaires soumis aux producteurs de la région, 33 étaient pour Rumonge et 17 pour Nyanza-lac. Nous avons également essayé de respecter l'équilibre genre pour avoir des avis diversifiés.

En plus du carnet pour les observations, d'autres matériels qui n'ont jamais quitté nos mains sont : l'appareil photo pour la prise d'images, le dictaphone pour enregistrer certaines conversations et le GPS Garmin 60S pour prendre les coordonnées géographiques des endroits où l'enquête a eu lieu (la connaissance de l'altitude à laquelle se trouve des palmiers est utile, elle renseigne beaucoup sur l'étendue du territoire).

Tableau 5. Matérialisation des critères de choix des zones à enquêter

Diversités	Zone : Rumonge Nyanza-Lac	Zone : Bubanza-Bujumbura Rural	Zone : Kumoso
Critères morpho-pédo - climatiques	- Plaine et escarpement de l'Imbo (La zone de plaine est beaucoup exploitée)	- Plaine et escarpement de l'Imbo (les palmiers sont plus installés sur l'escarpement alors que la zone de plaine est plus exploitée par le Projet SRDI qui s'occupe de la riziculture irriguée.	Dépression de Kumoso
	- Sols récents et profonds (plaine)	Sols alluvionnaires	Sols dominés par les calcaires dolomitiques
	- Altitude : 774 - 1000 - T° : 23 - 24°C - Pmm : > 1100	- Altitude : 774 - 1000 - T° : 23 - 24°C - Pmm : 800 - 1000	- Altitude : 1100 - 1200 - T° : 20 - 22° C - Pmm : 1150 - 1400
	Conditions morpho-pédoclimatiques très proches de l'optimal.	Conditions bonnes	Assez bonnes
Mode de culture	<ul style="list-style-type: none"> - Zone qui a été beaucoup assistée par les projets de l'Etat (SRD Rumonge et OHP,...) - Zone qui a une forte étendue de variété Tenera (bloc compacts). - Beaucoup de regroupements en village - Beaucoup de conflits fonciers dans les terres palmicoles - Utilisations d'engrais et de pesticides 	<ul style="list-style-type: none"> -Moindre implication des projets de l'Etat - Pas de grande vulgarisation de la variété Tenera - Peu de conflits fonciers dans les palmeraies - Une petite utilisation d'intrants - une zone qui commence à intéresser les cultivateurs du palmier en mode monocultural - présence de plusieurs palmiers à huile de variété dura 	<ul style="list-style-type: none"> - Nouvelle zone d'extension de la culture de PH variété Tenera, - très peu de conflits fonciers dans les palmeraies - très peu de palmerais en bloc industriel, les palmiers sont dans les jardins qui entourent les ménages
Ancienneté dans la culture du palmier à huile	<ul style="list-style-type: none"> -Région très ancienne (pionnière) en palméculture - Savoir-faire des paysans 	- Ancienne	- Très récente, elle a été introduite dans le cadre du projet d'extension initié par l'OHP, le PPCDR et l'ONG CARITAS,

Chapitre III. L'écologie du palmier à huile au Burundi

Avant de détailler les régions burundaises favorables à cette culture, il est important de parler très brièvement de certains aspects du milieu physique burundais. C'est grâce à ces derniers que les lecteurs comprendront facilement les facteurs favorables ou défavorables de l'expansion du palmier à huile.

III.1. Les régions éco-climatiques du Burundi

Le Burundi est subdivisé en 5 régions éco-climatiques (**Fig.17**). De l'Ouest à l'Est, on distingue: *les terres basses de l'Imbo* correspondant au fossé d'effondrement du Rift Valley, *la région escarpée des Mirwa*, *la zone montagneuse* (la Crête Congo-Nil), *les plateaux centraux* et enfin *les dépressions de Kumoso et de Bugesera*. L'altitude varie de 775 m au bord du lac Tanganyika jusqu'à 2670 m sur les massifs montagneux pour diminuer progressivement à travers les plateaux centraux (1500m) jusqu'à 1200 m à l'Est du pays (**Fig. 19 et 20**).

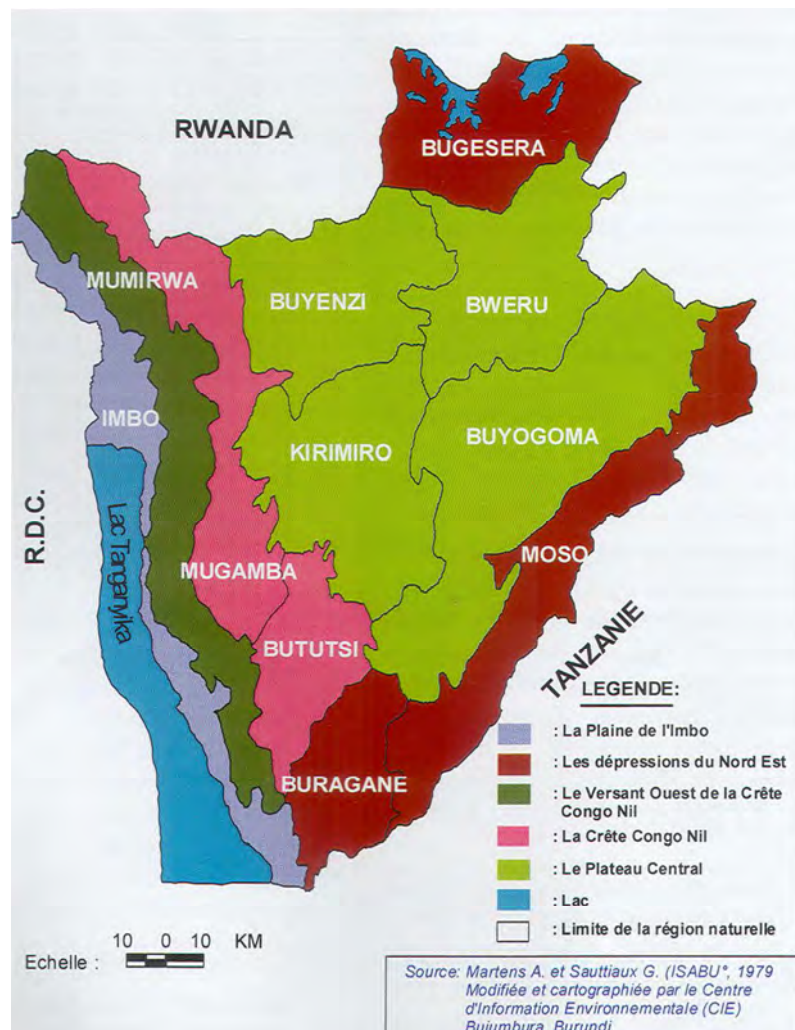


Figure 17 Régions écoclimatiques du Burundi

III.1.1. Les Basses terres de l'Imbo (plaine de la Rusizi et plaine du lac Tanganyika)

Les basses terres de l'Imbo s'étendent à la limite occidentale du Burundi. C'est une série de petites plaines de largeur très variable qui se dessinent du sud au nord. Elles sont subdivisées à leur tour en deux principales parties : la plaine de la Rusizi et les plaines riveraines du lac Tanganyika. Leur altitude varie de 775 m (niveau du lac Tanganyika) à 1000 m (début des escarpements des Mirwa).

III.1.1.1. La plaine de la Rusizi

Elle est située au Nord du Lac Tanganyika, elle est respectivement limitée au sud par la rivière Ntakangwa et au nord par la rivière Ruhwa (**Fig.18**). Celle-ci est constituée de deux zones :

* *La plaine de la basse Rusizi* (zone aujourd'hui concernée par une extension rapide du palmier à huile) a 15 à 23 km de largeur et 30 km de longueur. Elle est limitée au sud par le lac Tanganyika et la rivière Ntakangwa, elle s'étend jusqu'à la rivière Nyamitanga et au pied du massif de Zina qui en sont ses limites septentrionales.

* *La plaine de la moyenne Rusizi* (située au nord de la basse Rusizi) s'étire sur 50 km de longueur et 10km de largeur. Au sud, elle part du mont Zina et se termine au nord par une étroite bande sur les rives de la rivière Ruhwa à la frontière rwandaise. Celle-ci est très sèche, puisqu'elle est située loin de l'influence de la brise du lac Tanganyika. C'est une plaine où le palmier à huile peine à s'installer à cause du déficit important de l'humidité relative et de la pluviométrie.

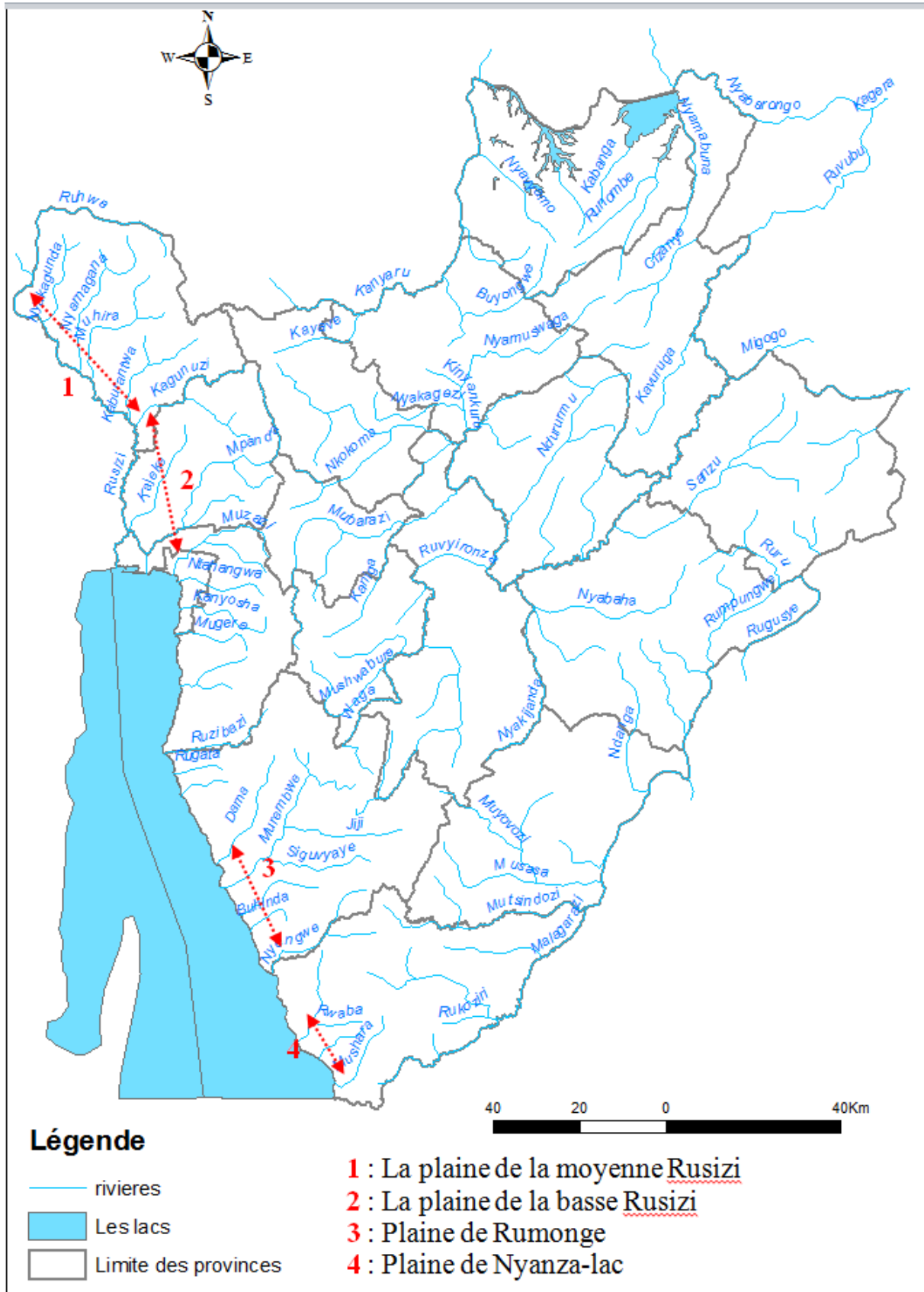


Figure 18 Carte hydrographique du Burundi

III.1.1.2. La plaine du lac Tanganyika

Située au sud, sur la rive orientale du lac Tanganyika, elle constitue un couloir de 120 km de longueur qui s'étale parfois sur seulement quelques centaines de mètres de largeur, si elle n'est pas tout simplement interrompue. Néanmoins, en quelques endroits, elle fait plus de cinq km de large. A Nyanza-Lac, par exemple, la plaine atteint 16 km de largeur et à Rumonge, elle dépasse à peine 8 km de large, mais elle est plus longue que celle de Nyanza-Lac (elle s'étend de la rivière Nyengwe au sud jusqu'au nord de la rivière Dama) (**fig.19**). C'est dans cette plaine littorale que se trouve plus de 85% des palmeraies burundaises. L'autre partie de la plaine est occupée par l'espace urbain de Bujumbura.

III.1.2. Les contreforts des Mirwa

La région des Mirwa constitue un escarpement parsemé de crêtes de recoupement très étroites traversées par de nombreuses rivières à régime torrentiel dévalant les sommets vers la plaine. Les pentes sont très fortes et variables. En effet, l'altitude varie de 1000 m (au contact avec la plaine de l'Imbo) à 1700 m à la limite supérieure (au contact avec la Crête Congo-Nil). Cette partie héberge également le palmier à huile, mais celui-ci ne peut pas pousser correctement au-delà de 1200 m (**Fig.19**).

III.1.3. La crête Congo-Nil

La crête Congo-Nil est le fait du horst relié au graben (occupé par le lac Tanganyika et les basses terres de l'Imbo) par le versant abrupt appelé Mirwa. La crête Congo-Nil constitue d'ailleurs la ligne de partage des eaux des grands bassins des fleuves Nil et Congo. C'est sur cette crête que se trouve le point culminant du Burundi (le mont Heha perché à 2670 m d'altitude). A l'Est, elle se rattache aux plateaux centraux sans escarpement brusque comme c'est le cas à l'ouest (**Fig.20**).

III.1.4. Les plateaux centraux

Les plateaux centraux occupent la plus grande partie du pays. Ils comprennent l'espace situé entre la crête Congo-Nil à l'Ouest et la dépression du Kumoso (Mosso) à l'Est et la cuvette du Bugesera au Nord. Hormis quelques vallées qui descendent jusqu'à une altitude proche de 1350 m, la quasi-totalité de la région se situe entre 1500 et 1850 m d'altitude. Cette zone, comme celle de la Crête Congo-Nil, n'intéresse pas le palmier à huile, car celui-ci ne peut pas y pousser.

III.1.5. La Dépression de l'Est et du Nord-Est

A l'est du Burundi se dessine la dépression de Kumoso. C'est une plaine inclinée vers l'est du pays (la pente est orientée de l'ouest à l'est), mais qui change d'allure au côté Tanzanien : la pente change de sens (d'est à l'ouest). Elle est longue de plus de 150 km et sa largeur varie de 10 à 30 km ; son altitude, varie de 110 à 1400 m.

Au nord-est, nous découvrons la dépression de Bugesera, qui est une sorte de cuvette se trouvant au nord du Burundi et qui se poursuit jusqu'au Rwanda. Les zones les plus basses sont souvent occupées par les lacs de subsidence comme le Rweru et le Cohoha qui forment la frontière entre le Rwanda et le Burundi. Les rives des cours d'eau et des lacs sont des lieux marécageux où abondent les papyrus. L'altitude reste inférieure à 1500 m. Cette zone se prête de façon marginale bien à la culture du palmier à huile, aussi, pourrait-elle constituer une zone d'extension de la culture, même si les rendements sont faibles par rapport à ceux de la plaine de l'Imbo.

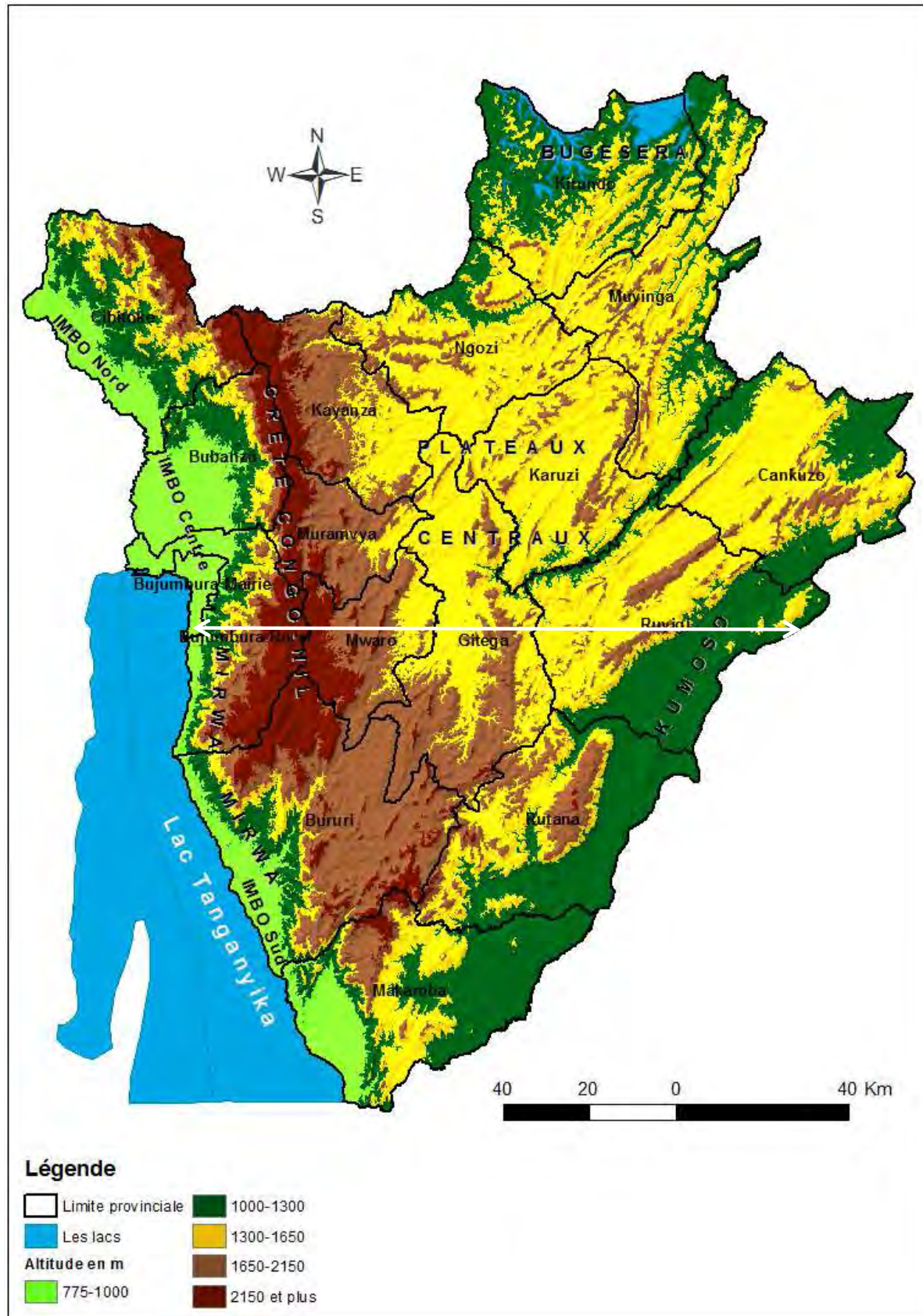


Figure 19. Carte hypsométrique du Burundi

Source : réalisée par l'auteur sous MNT trouvé à l'IGEBU 2009

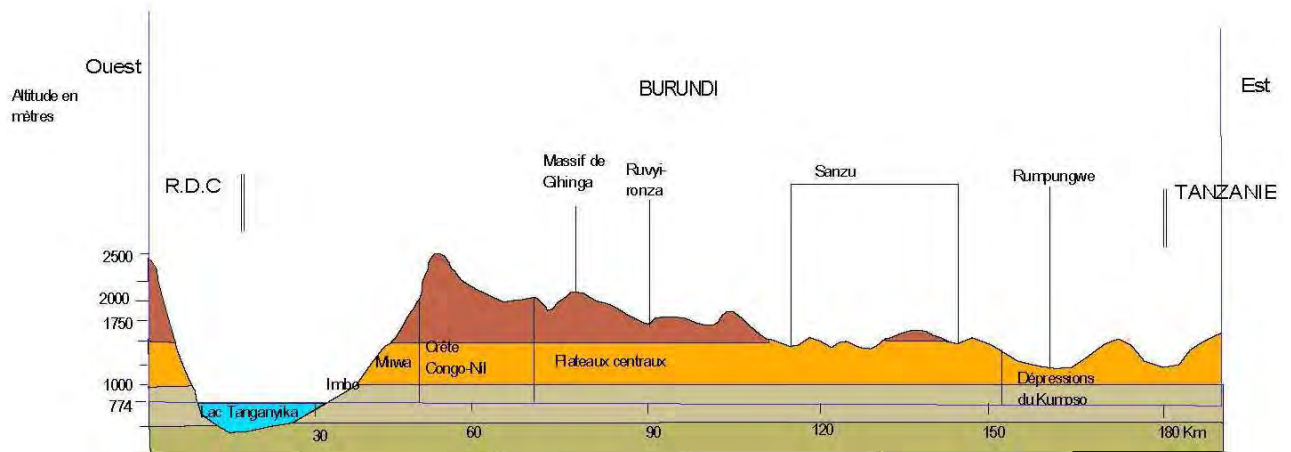


Figure 20. Profil topographique du Burundi: de l'est à l'ouest (la coupe traverse Bujumbura et passe à Gitega)

Source : BIDOU et *al.*, 1991, modifié in BIZURU, 2000

III.2. Quelles sont les conditions optimales de culture du palmier à huile ?

Le palmier à huile est une plante de milieu tropical humide, c'est une plante de soleil et d'eau à croissance continue, qui réclame des conditions climatiques aussi constantes que possible tout au long de l'année. Elle nécessite un sol profond, meuble, perméable à bon pouvoir de rétention en eau, riche en humus et éléments minéraux. Tout écart par rapport aux conditions optimales engendre un stress pour la plante, provoquant une baisse de production. Sa croissance et ses rendements sont très influencés par les facteurs climatiques et les conditions du sol. Le palmier à huile a besoin :

- d'une pluviométrie de 1800 mm bien répartie sans déficit hydrique,
- d'un ensoleillement de plus de 1500 h/an,
- d'une hygrométrie moyenne de l'air supérieure à 75 %,
- d'une température moyenne de 26° C avec des minima moyens toujours supérieurs à 18° C,
- de sols profonds, bien drainés, à bonnes caractéristiques physiques et chimiques.

Lorsque toutes ces conditions sont réunies, on peut espérer obtenir jusqu'à 9 t d'huile par hectare et par an (BERGER, L. 1993).

III.3. Les conditions climatiques du palmier à huile au Burundi

D'une manière générale, le Burundi, par sa latitude et sa position en altitude, jouit d'un climat tropical humide caractérisé par l'alternance des saisons humides et sèches. Mais des variations locales sont importantes selon les régions.

La température moyenne annuelle idéale pour le palmier à huile de 26° C, avec des moyennes mensuelles minimales supérieures à 18° C (pour les mois les plus froids), excluent d'ores et déjà la culture en altitude. Une faible température constitue un facteur limitant sur le rendement de la culture : le palmier à huile est très sensible à la diminution de la température d'autant plus qu'en dessous de 18° C, le métabolisme est stoppé et sa croissance devient quasiment nulle (Rapport SRD Rumonge, 1994).

Au Burundi, seuls la plaine de l'Imbo (altitude variant de 775 à 1000 m), les premiers contreforts de l'escarpement des Mirwa (1000 à 1200 m d'altitude) et les dépressions de Kumoso et de Bugesera (1100 à 1400 m d'altitude) présentent des températures favorables à cette culture, car ils atteignent partout une moyenne annuelle supérieure à 20° C (**Tableau 6**). Cependant, si les températures sont suffisamment proches de l'optimum, les quantités de précipitations disponibles sont de loin inférieures à celles exigées, car elles sont toujours inférieures à 1400 mm dans les zones précitées (**tab.6, et fig. 21**).

Tableau 6. Répartition de la pluviométrie et de la température en fonction de l'altitude au Burundi

Régions éoclimatiques	Pourcentage de la superficie totale (%)	Altitude (en mètre)	Température moyenne annuelle (°C)	Pluviométrie moyenne annuelle (en mm)
Plaine occidentale de l'IMBO	7%	775 - 1000	Sup. à 23 °C	800-1100
Escarpement occidental de MUMIRWA	10%	1000 – 1700	18°C - 23°C	1100 - 1900
Crête Congo-Nil (Mugamba-Bututsi)	15%	1700 - 2670	14°C -15°C	1300 – 2000
Les hauts plateaux centraux	52%	1350 - 2000	17°C – 20°C	1200 – 1500
Les dépressions de Kumoso et de Bugesera	16%	1100 - 1400	20°C – 23°C	1100 - 1550

Source : Réalisé à partir du tableau du Ministère de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de l'Environnement, 2005

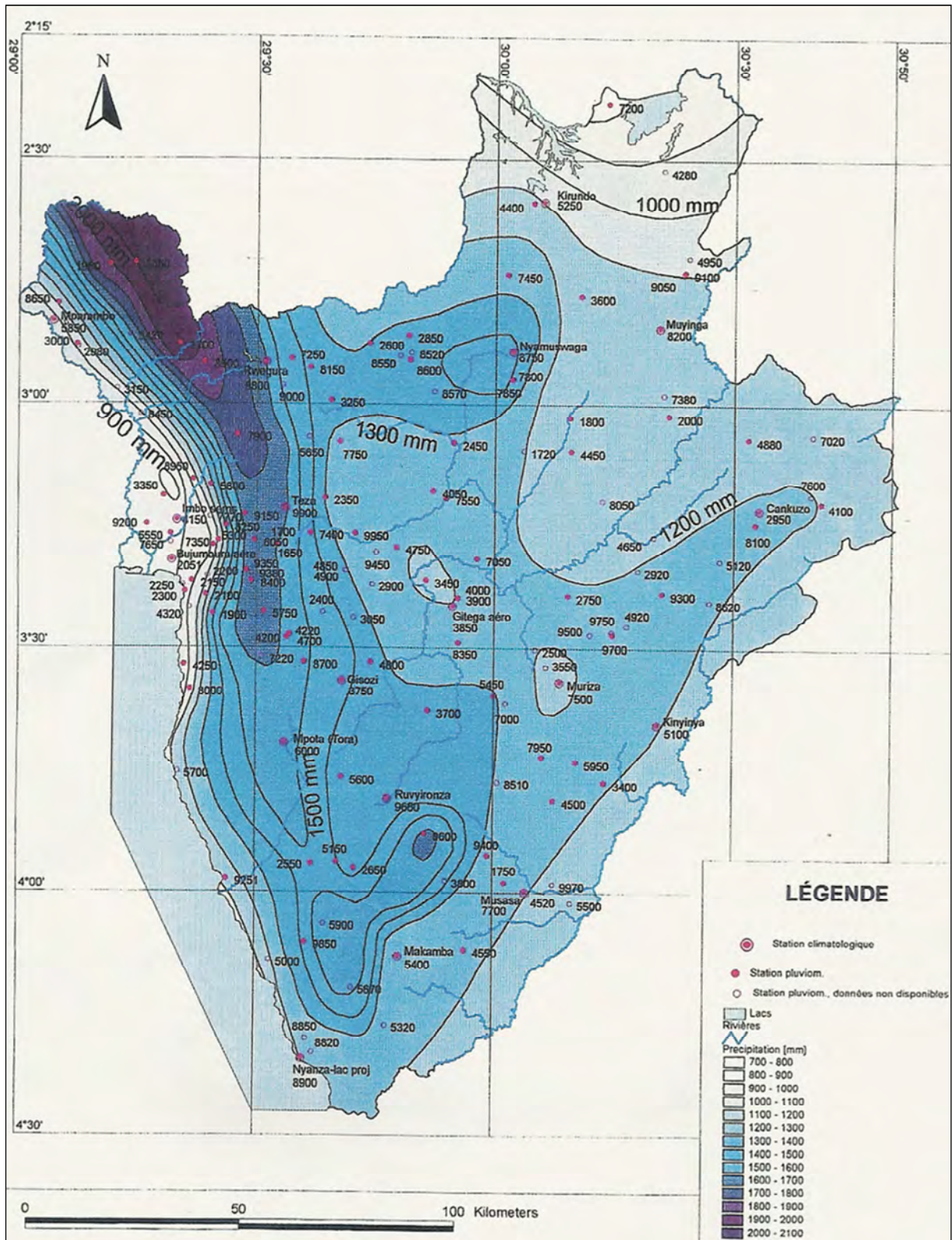


Figure 21 . Répartition des précipitations moyennes annuelles
 Source : Plan Directeur National de l'Eau,1997

III.3.1. Pluviométrie et déficit hydrique

Le palmier à huile se développe convenablement sous un optimum de 1800 mm de précipitations par an bien réparties le long de toute l'année. Dans la zone intertropicale, les rendements observés dans les différentes écologies adoptant la variété sélectionnée (« *tenera* ») prévoit les rendements suivants (par ha et par an) s'il y a déficit hydrique (**Tableau7**) :

Tableau 7. Déficit hydrique et rendement

Pluviométrie réelle	Rendement /ha /an
500mm	8t
600mm	6t
700mm	4t
800mm	3t
900mm	2t

Source : Etudes BERGER, L. 1993

Au-delà de 900 mm de pluviométrie réelle, les rendements deviennent très faibles et l'on observe une forte mortalité des palmiers. Les observations pluviométriques à Rumonge, principale région palmicole du Burundi montrent des précipitations annuelles moyennes de 1115,4 mm, tandis que nous enregistrons respectivement 1193,4 mm et 793 mm à Nyanza-Lac et dans la basse plaine de la Rusizi. Il est plausible que la région de la basse plaine de la Rusizi soit la moins favorable à l'accueil du palmier à huile.

On déduit de l'analyse des données météorologiques sur les régions, que la grande saison des pluies (fin février-Mars-avril-début mai) totalise à elle seule le tiers du total des précipitations annuelles. Et on a compté près de 5 mois/an en moyenne de saison sèche (de fin mai à début octobre) (**Fig. 22**). On en conclut que la pluviométrie n'est pas régulière, comme l'exigent les conditions favorables à la culture du palmier à huile. Le déficit moyen calculé sur les valeurs annuelles d'une période de plus de 20 ans, est de 656 mm à Rumonge, 650 mm à Nyanza-Lac et 758 mm à la basse plaine de la Rusizi (**BERGER, L. 1993**). Si l'on se réfère au tableau ci-

haut mentionné, qui montre la relation entre rendement et déficit hydrique, les conditions idéales ne sont pas satisfaites.

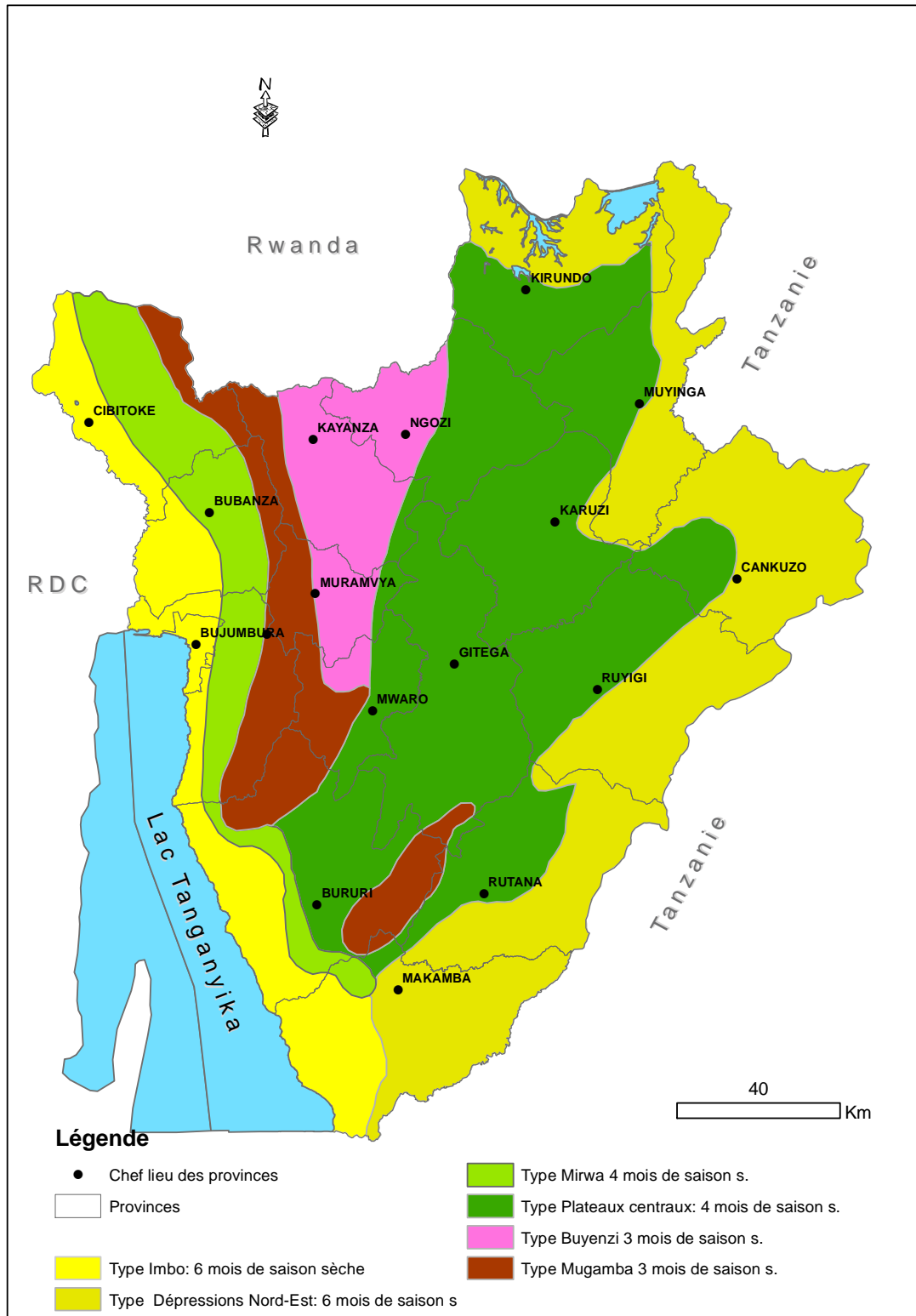


Figure 22 Carte des climats du Burundi

Source : BIDOU *et al.* 1991, modifiée par l'auteur

III.3.2. Humidité relative

Le palmier à huile exige une hygrométrie moyenne de l'air supérieure à 75 % ; or, les humidités relatives moyennes de la région palmicole (basse plaine de l'Imbo, Rumonge et Nyanza-Lac) sont faibles : elles sont voisines de 70 %. Pendant la saison sèche elles baissent même jusqu'à 50 %. Cela a des conséquences sur l'ouverture des stomates et le fonctionnement de la plante. Une analyse approfondie permet de remarquer une nuance de taille entre la plaine de la Rusizi, qui est loin de l'influence du lac Tanganyika, et les zones de Rumonge et Nyanza-Lac, qui sont à côté de ce lac. En effet, la présence d'eau fait accroître l'humidité.

III.3.3. L'insolation

Le palmier à huile a besoin d'un ensoleillement de 1500h/an. L'insolation suffisante est un facteur favorable pour le potentiel photosynthétique de la culture. L'insolation dans les principales zones palmicoles de l'Ouest du Burundi (Plaine de l'Imbo et l'escarpement des Mirwa) est largement suffisante, car elle dépasse 2000 h/an.

D'après les données de météorologie des zones palmicoles du Burundi, il apparaît qu'à priori le palmier à huile n'est pas dans une situation climatologique idéale. Le déficit hydrique reste important car il varie de 500 à 758 mm/an. L'hygrométrie de l'air est inférieure à 70 % pendant plusieurs mois. Malgré ces conditions naturelles déficientes, il semble que des résultats intéressants peuvent être obtenus en tenant compte des situations particulières d'une part : la présence d'une nappe d'eau dans le sol qui améliore ainsi la nutrition hydrique, la position topographique des zones palmicoles (exposition par rapport au lac) ainsi que la proximité de la ligne de crête (la zone à la fois la plus froide et la plus arrosée du Burundi). D'autre part, le fait que les périodes de basses températures coïncident avec celles de faible hygrométrie et de faible pluviométrie peut aussi amortir l'impact des facteurs limitants, comme cela a été par exemple observé en Equateur (BERGER, L. 1993). Enfin, nous constatons que le grand facteur limitant dans la principale zone de palmier à huile au Burundi, est le manque de précipitations suffisantes. Les zones remplissant bien les conditions hydriques sont malheureusement situées au-delà de 1200 m d'altitude (la partie supérieure des Mirwa, la crête Congo-Nil et les plateaux centraux) et à ce niveau les températures sont trop basses pour permettre cette culture (**Fig.22 et Tableau 7**).

III.4. Les conditions édaphiques du palmier à huile

Le palmier à huile est une culture assez plastique du point de vue des sols et plus exigeant sur leur qualité physique que sur leur richesse en matières minérales. Il préfère des sols profonds, meubles, perméables, à bon pouvoir de rétention en eau : il s'accommode fort mal d'un horizon compact (cuirasse, lit gravillonnaire ou argileux) à faible profondeur. Il ne supporte pas les sols à engorgement prolongé mais supporte des inondations temporaires si le sol est rapidement drainé ; il apprécie les nappes phréatiques relativement profondes. Le palmier à huile donne des productions élevées quand le sol est riche en humus et en matières minérales. A Rumonge, par exemple cette culture s'érige sur les alluvions fluviales qu'on rencontre le long des rivières ; elles y ont été déposées par des crues. Cette culture se calque souvent sur le tracé des rivières qui traversent la plaine de l'Imbo. Nous remarquons les palmeraies le long des rivières Ruzibazi, Dama, Murembwe et Nyengwe. De même qu'au nord de Bujumbura dans la plaine de la Rusizi, les palmeraies s'installent le long des rivières Gikoma, Musenyi, Mpanda etc. Ce qui est, en d'autres termes, un avantage pour l'irrigation des palmeraies.

III.5. Localisation de la culture du palmier à huile au Burundi

III.5.1. La zone pionnière : une zone presque saturée

Cette zone est constituée principalement par Rumonge et Nyanza-Lac ; le palmier y règne en maître. La densité est très élevée presque partout : aucun recoin n'est exempté de cet arbre. Depuis les années 80, cette localité a été la cible principale de tous les programmes de développement de la filière. Tous les coins favorables à la culture ont été mis en valeur. Avant les années 1983, c'est l'ancienne variété dura qui occupait ce territoire ; après cependant, elle a été remplacée par la nouvelle variété tenera. Toutefois, le dura n'a pas pour autant disparu partout ; il y a des endroits où il est toujours cultivé, surtout les piémonts des Mirwa. Ces localités sont écologiquement moins favorisées que la plaine. D'après l'entretien effectué avec un vieil homme de Rumonge, il paraît que le dura dans de telles conditions résiste mieux que le tenera. Il arrive à survivre même dans des conditions extrêmes.

III.5.2. La zone intermédiaire : une zone à densité moyenne

Cette catégorie est dominée par la basse plaine de la Rusizi et une petite partie de la moyenne plaine de la Rusizi. Après le succès connu à Rumonge, les habitants de Muzinda, Rugazi, Mpanda ont eux aussi introduit le palmier dans leurs exploitations. Seulement, le palmier n'a

pas fait l'objet d'un encadrement sérieux d'un projet spécifique comme il l'a été à Rumonge et à Nyanza-Lac. A partir de 1985, au-delà de sa principale mission d'encadrer les riziculteurs, la SRDI a commencé à distribuer des plants aux paysans.

Comme aujourd'hui, la plaine du lac Tanganyika est saturée, les yeux des investisseurs sont tournés vers la basse plaine de la Rusizi, zone qui a été longtemps colonisée par la riziculture. En effet, partout où le sol était humide (généralement le long des rivières) la riziculture s'y installait. Mais, depuis 2007, 500 ha de terres fertiles d'Itenga (au nord de la capitale Bujumbura) ont été conquises par le palmier (voir photo...). Depuis 2010, à Musenyi, 200 ha qui étaient occupés par le riz une année avant (2009), ont été occupés par le palmier à huile. Beaucoup de champs ont été transformés en palmeraies (Mubone, Mpanda, Mitakataka,...). Ce sont des zones de réveil du palmier à huile industriel (présence d'irrigation). Malgré cela, la variété dura reste plus présente dans les exploitations de cette région qu'à Rumonge, surtout le long du piémont.

III.5.3. La zone à récente extension du palmier à huile

La zone à récente extension a la particularité d'être à l'extrême est du Burundi. Elle est localisée dans la dépression de l'est et nord-est du Burundi. Pour cette zone, à part quelques cas de tentatives d'installation de cette culture qui se sont déroulées dans les années 80⁴⁶, le palmier à huile n'y a jamais vécu. C'est une culture récente. Nous ne pouvons même pas utiliser le qualificatif de densité. C'est à partir de 2007 que des projets PPCDR, CARITAS Burundi et OHP ont commencé à influencer les gens pour l'introduire dans leurs systèmes d'exploitation. Lors des descentes que nous avons effectuées dans cette région en août 2012, nous avons pu constater que des pépinières étaient présentes à Nyabigogo (**Photos.9 et 10**) en commune Gisuru, à Rugoma (**Photo.11**) en commune Nyabitsida et à Mwiruzi (**Photo.12**) en commune Mishiha. Cela s'évaluait à des milliers de plants : la pépinière de Nyabigogo comptait 80000 plants ; celle de Rugoma comptait 40000 plants tandis que celle de Mwiruzi en comptait 50000. En plus de ces sites visités, le PPCDR utilisant le financement 9^{ème} FED (Fonds Européen de Développement) de l'Union européenne encadrait des pépinières en

⁴⁶ La première distribution des plants de cette culture à l'est du Burundi a été l'œuvre du Fonds d'Aide et de Coopération Française (FAC) qui distribua à l'époque 5306 plants aux populations : soit 2306 à Nyabitsinda, 2700 à Kinyinya et 300 à Gisuru. Et plus tard, en 2002, la DPAAE (Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'Elevage) a repris, les activités de cette culture avec l'appui du FIDA, en distribuant aux paysans qui travaillent dans les marais 800 plants en provenance de Rumonge. (**Monographie de la province Ruyigi, 2006**)

d'autres Provinces de l'Est du Burundi. A Kirundo, en commune Busoni, il y avait une pépinière de 70000 plants et en Province Rutana dans la commune Giharo avait été créée une pépinière de 30000 plants.



Photo 9. Pancarte du projet PPCDR à 500 m de la pépinière Nyabigogo



Photo 10. Pépinière de palmier à huile à Nyabigogo en Commune Gisuru (Province Ruyigi) encadré par PPCDR



Photo 11. Pépinière de palmier à huile à Rugoma en commune Nyabitsinda (Province Ruyigi) encadré par CARITAS Burundi



Photo 12. Pépinière de palmier à huile à Mwiruzi en Commune Mishiha (province Cankuzo) encadré par PPCDR

A travers ces communes nous avons également découvert qu'il y a quelques paysans qui ont déjà introduit le palmier à huile dans leurs exploitations. Ils l'insèrent dans leurs actuelles exploitations familiales, celles-ci étant occupées tantôt par le manioc, tantôt par les bananiers (**Photo. 13**) Ces palmiers ne sont pas encore à l'âge de produire des régimes car ils sont encore jeunes.



Photo 13. Introduction de palmiers à huile à la colline Musumba en commune Gisuru

Pour conclure ce chapitre, nous pouvons affirmer que les conditions climatiques et pédologiques exigées par cette culture de palmier à huile ne sont relativement remplies que dans certaines zones du Burundi : c'est la région de l'Imbo qui se prête bien à cette filière. Or,

celle-ci est saturée par des cultures vivrières. Cela témoigne de l'extension de la filière, qui n'a pas beaucoup d'espaces libres à occuper. Dans ces conditions, la filière a deux possibilités :

- soit elle s'étendra sur des terres occupées par d'autres cultures, ce qui signifie qu'une concurrence sera instituée entre ces cultures : ainsi celle qui séduira le plus les paysans délogera les autres (ceux-ci préfèrent une culture qui leur donne de l'argent).

- soit, la filière sera contrainte d'occuper des zones moins favorables qui sont localisées dans les dépressions de l'est et du nord-est du pays. Même si les rendements sont inférieurs à ceux de la plaine de l'Imbo, tant que le prix de l'huile de palme reste élevé, le paysan gagnera.

Le problème se posera peut-être quand le prix de cette culture commencera à baisser. Avec un rendement faible, le coût de revient risque de dépasser le prix de vente et cela découragera les paysans. Le premier chapitre de la deuxième partie reviendra sur cette concurrence entre les cultures et en dégagera quelques conséquences.

PARTIE .2. DYNAMIQUES DES SYSTÈMES DE PRODUCTION DANS LA ZONE PALMEICOLE AU BURUNDI

Dans cette deuxième partie, nous mettrons en lumière les dynamiques des systèmes de production qui évoluent au sein de la zone palméicole au Burundi. Nous verrons tout d'abord comment les changements de modes d'exploitation agricole dans la région de l'Imbo-Sud ont bouleversé les modes de vies des paysans et paysannes. Nous nous intéresserons ensuite particulièrement à la transformation des régimes de palme et des palmistes. Ainsi nous pourrons approfondir le parallélisme existant entre les transformations artisanales et industrielles – qui caractérisent l'huile de palme burundaise – pour en dégager les forces et faiblesses respectives. Enfin, nous discuterons des difficultés liées à la concurrence existante entre les différents producteurs, établie par les commerçants lors de la commercialisation du produit.

Chapitre I. L'insertion du palmier dans le système paysan : un accès conflictuel

Avant d'entamer ce chapitre, il nous semble impératif de dire comment allons-nous interpréter ce concept de « système de production agricole » très utilisé actuellement dans les recherches en sciences humaines, bien qu'il puisse dérouter de nombreux chercheurs.

Nous entendons par système de production agricole l'ensemble des techniques, moyens de production et force de travail mobilisés par une famille pour aboutir à un produit agricole. Notre analyse portera sur deux modes de production qui se dessinent dans les principales régions palmicoles burundaises : celle qualifiée de « traditionnelle » où le palmier est incorporé dans l'exploitation familiale et celle considérée comme « moderne », caractérisée par l'intensification du palmier. Nous verrons également dans ce chapitre l'impact socio-économique sur la population de chaque système de production. Cependant, pour aborder de façon comparative ces deux modes d'exploitation, il est judicieux de mettre en avant, dans un premier temps, les techniques culturelles traditionnelles et modernes du palmier à huile.

I.1. Les techniques culturelles du palmier à huile

Pour pouvoir faire une comparaison entre les techniques de culture traditionnelles et modernes, nous allons nous focaliser sur la région de Rumonge. C'est dans cette région que la comparaison est facile, du fait que les deux systèmes d'exploitation s'y sont succédés.

I.1.1. Les techniques traditionnelles

Comme pour toute autre culture, l'ancienne palmeraie a toujours eu des techniques culturelles qui lui sont propres, que les palmiculteurs héritaient de leurs ancêtres et transmettaient aux générations suivantes. Nous pouvons les grouper en quatre principales opérations :

- La préparation du terrain

Pour assurer la plantation du palmier à huile, il y avait toujours des préalables : quel type de terrain aménager ? La culture pouvait soit se faire sur un terrain qui ne porte pas des cultures (terre vierge), soit sur un terrain portant d'autres cultures vivrières.

En ce qui concerne les terres vierges, les travaux de préparation sont contraignants, car il faut d'abord procéder à un désherbage et abattage systématiques des arbres qui s'y trouvent. Quant aux terrains déjà en cultures, le travail n'est pas difficile, du fait que le sol a été précédemment labouré pour des cultures vivrières : manioc, bananiers, maïs etc.

- La méthode de plantation

Au Burundi, la méthode traditionnelle de plantation du palmier à huile ne recourait pas à la préparation des plants dans les pépinières. En effet, pendant la récolte des régimes, certains fruits murs se détachaient de celui-ci et tombaient sur le sol autour du pied du palmier. Après un temps, ces fruits pourrissaient et donnaient des graines qui germaient et donnaient des plants de palmier⁴⁷. Ce sont ces derniers qui étaient transplantés et installés dans des champs des paysans. Selon les informations d'un palmiculteur de Rumonge, pour connaître le moment opportun à l'arrachage d'une plantule, il fallait attendre l'apparition de 5 à 6 feuilles. On les déterrait avec beaucoup de soins en prenant le plant avec toute la motte l'entourant. Malgré toutes ces précautions, la technique utilisée avait des limites, car elle n'était pas en mesure d'effectuer la sélection des graines pour en écarter celles qui sont stériles. Lors du *planting* (plantation des plants de palmier), la densité variait selon la volonté de chacun. Selon l'étude menée par la SOMEBU en 1982, la densité moyenne des palmiers de l'exploitation familiale était de 90 arbres/ha. Mais il faut retenir que c'est une moyenne ; en effet, on peut apercevoir en certains lieux plus de 120 arbres/ha, et en d'autres lieux 40 arbres/ha à peine.

- l'entretien de la palmeraie

Les deux principales techniques d'entretien pratiquées par les anciens palmiculteurs étaient le sarclage et l'élagage (nettoyer le palmier de tous les éléments qui l'encombrent, entre autres les feuilles mortes). Mais cet entretien variait en fonction des techniques de cultures utilisées et fonction de l'âge des palmiers.

→ L'entretien selon les techniques de cultures

- **En cultures pures**, les planteurs s'occupaient du sarclage pour enlever les herbes autour du palmier et sur le tronc. Une activité que quelques-uns ne faisaient pas, la jugeant contraignante.
- **En cultures mixtes**, l'entretien était quasi-automatique à chaque occasion de semis, de sarclage et de récoltes des cultures intercalaires (cultures souvent vivrières). L'entretien était régulier et n'était pas considéré comme une contrainte.

⁴⁷ Cette méthode est décriée par la nouvelle technique de germination. Celle-ci déconseille d'utiliser les graines provenant de palmiers en production pour créer de nouvelles parcelles car la production devient médiocre.

→ **L'entretien selon l'âge des palmiers**

L'entretien ne se faisait pas de la même manière selon qu'une palmeraie était jeune ou vieille.

Les jeunes plants nécessitaient un entretien régulier pour empêcher l'asphyxie par de mauvaises herbes et la destruction par les rongeurs. Il était aisé d'introduire des cultures intercalaires plus que dans une palmeraie âgée, car le feuillage n'étant pas encore développé.

Chez le palmier âgé, les paysans ne se contentaient que de couper les palmes mortes et de faucher les mauvaises herbes à l'aide d'une machette ou d'une serpette.

→ **La connaissance des maladies dans l'ancienne palmeraie**

Deux maladies qui attaquaient le palmier à huile avaient été identifiées depuis longtemps : il s'agissait de l'« ICOBA » et de l'« URUNYA ». Comme l'explique NDAYISHIMIYE, 1991, l'ICOBA était identifiée par sa capacité à faire sécher toutes les feuilles ainsi que le tronc du palmier. Ce dernier finissait par se casser et tomber. La **Photo 14**, prise à Kizuka, tout près de la pépinière de l'OHP, certifie son existence dans la région. Cette maladie est appelée en terme scientifique *Gonaderma*, elle est la plus redoutée des maladies présentes dans les palmeraies de Rumonge. On dit qu'elle est plus active dans les vieilles palmeraies.



Photo 14 Palmiers atteints par la maladie d'Icoba à Kizuka

Quant à l'URUNYA, selon le même auteur, il se reconnaissait par ses attaques aux régimes, surtout lors du mûrissement. Les régimes prenaient alors une couleur blanchâtre et se mettaient à sécréter une matière collante appelée « URUNYA ».

Même si les paysans avaient bien identifié les ennemis de leur culture, ils n'avaient pas pu trouver une arme pour défendre leurs plantations. Chaque arbre attaqué par l'une ou l'autre de ces maladies était condamné à mourir : il restait sur place jusqu'à ce qu'il périsse. L'absence de mesures de protection contre ces maladies était très dangereuse, car un arbre atteint contaminait immédiatement les autres.

- Les travaux de récolte

Quand les fruits de palme commençaient à se détacher du régime et tombaient par terre, les palmiculteurs comprenaient qu'ils étaient mûrs et procédaient à la récolte. Cette dernière se faisait à l'aide de la machette. Pour les jeunes palmiers, appelés « ITENGA » en Kirundi, le travail n'était pas compliqué : n'importe qui pouvait faire la récolte. Cependant, pour un palmier dépassant 20 ans d'existence, il fallait grimper à plus de 10 m de hauteur pour pouvoir atteindre les régimes ; ce travail particulièrement laborieux exigeait un spécialiste (grimpeur). Cependant, il importe de signaler que l'opération de récolte la plus délicate était de grimper sur un palmier de plus 25 ans, car au-delà de cet âge, le palmier devient non seulement plus haut mais son stipe devient lisse (on l'appelle « IKOMA⁴⁸ » en Kirundi).

Après la coupe des régimes, le transport jusqu'au domicile ou jusqu'au lieu de transformation se faisait principalement sur la tête, et, pour ceux qui sont relativement riches, à vélo. Suite à l'inexistence des pistes dans les anciennes palmeraies, le transport motorisé était quasi absent.

I.1.2. Les techniques industrielles

Les techniques de culture industrielles pour le palmier à huile peuvent être groupées en deux principales phases : les stades juvéniles et le *planting* des jeunes plants, suivies de l'entretien régulier.

1. Les trois premières étapes – les stades dits « juvéniles » : la germination des graines, la pré mise en pépinière et la mise en pépinière.

→ **La germination des graines** ne fera pas objet de notre analyse, parce que depuis l'introduction de la variété « *tenera* » au Burundi par la SRD Rumonge, les graines ont

⁴⁸ « IKOMA », signifie la charpente dans le jargon de construction de maisons

toujours été importées germées. La plupart d'entre elles était achetée en Côte d'Ivoire et au Costa-Rica.

→ **la pré mise en pépinière**

Le pré pépinière est une phase qui suit la germination, elle s'étale sur une période de 4 mois. La graine germée est repiquée avec une plumule et une radicule (**Photo.15**). C'est après la quatrième année que la plantule devient entièrement autotrophe (capable d'utiliser les éléments minéraux du substrat ; elle est alors en mesure d'absorber le carbone de l'atmosphère pour effectuer la photosynthèse)⁴⁹, elle peut être repiquée. Cette opération délicate est confiée aux seuls services de l'OHP.



Photo 15 Graines germées de variété améliorée et ses parties

Source : Planche réalisée par l'auteur à partir des images du Centre National de Recherche Agronomique, Bien cultiver le palmier à huile en Côte d'Ivoire, fiche palmier n°1, Abidjan, 2006

→ **La pépinière**

Les plantes venues de la pré mise en pépinière sont soigneusement repiquées avec leur motte dans les sacs en polyéthylène rempli d'un terreau (terre très riche en humus) de bonne qualité. Elles restent au maximum 7 à 10 mois en pépinière. Dans les années 1980, la mise en pépinière était faite uniquement par la SRD Rumonge ; aujourd'hui cependant, d'autres acteurs le font aussi mais sous la supervision des techniciens de l'OHP. Je citerai ici le cas des pépinières de Gisuru et de Nyabitsida en Province Ruyigi qui sont respectivement entretenues par le PPCDR et le CARITAS Burundi avec l'appui des spécialistes de l'OHP. Pendant cette période, le palmier perd son aspect juvénile et commence à avoir de véritables palmes. Il peut être déplacé et planté dans les champs préparé pour cette cause.

⁴⁹ BRASSEUR G., *Le mémento de l'agronome*, Eyrolles, « Technique rurale en Afrique », 1980, 1600p.

2. Le « *planting* » des jeunes plants

Pour bien réussir le *planting*, des travaux préalables sont à faire, dans l'objectif de faciliter la tâche lors du début de la plantation des plantules.

→ La préparation du terrain

Lors de la préparation du terrain pour le *planting*, la SRD Rumonge avait commencé à délimiter le terrain en bloc de 100 ha, soit des carrés d'un kilomètre de côté. Ces parcelles étaient séparées par un réseau routier en damier. Pour faciliter l'exploitation et le contrôle des parcelles, des routes de 6 m de largeur, orientées du nord-sud et d'est-ouest ont été tracées.

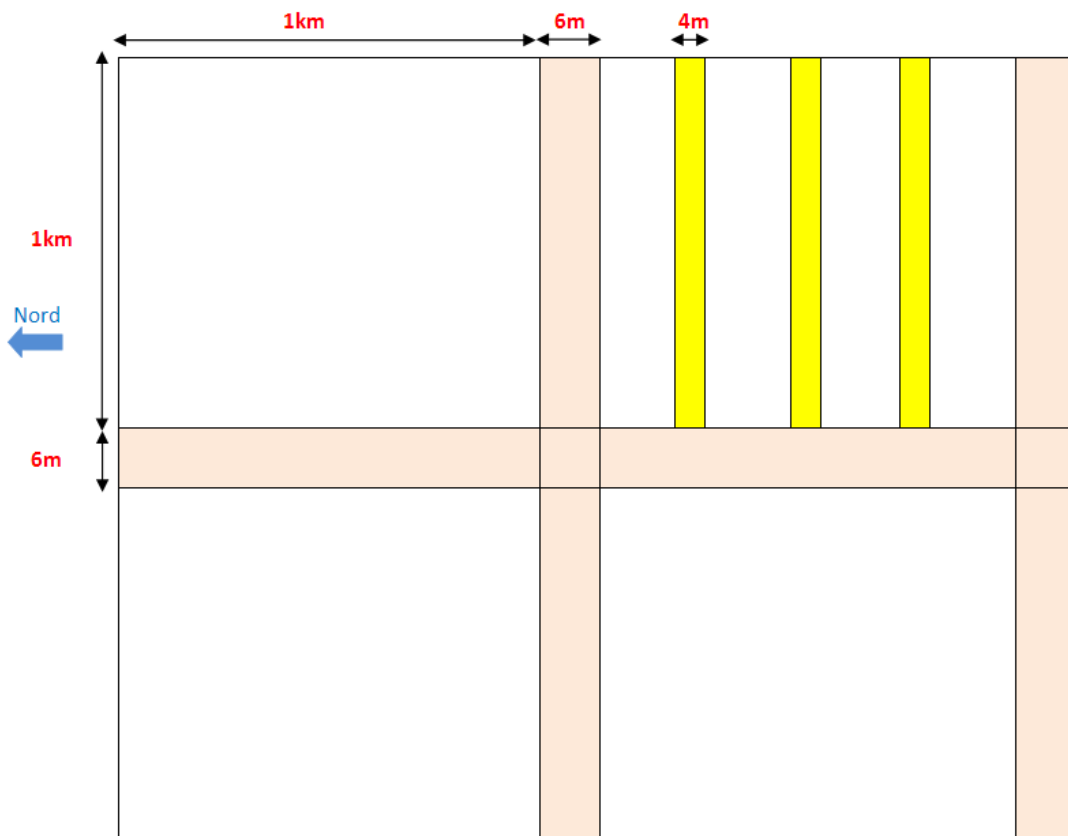


Figure 23 Schéma théorique de la structure des pistes dans les blocs de palmier à Rumonge

Source : Schéma réalisé à partir du Rapport du département agronomique de la SRD Rumonge, 1985

A l'intérieur de chaque bloc, ont été tracées 3 pistes larges de 4m, et celles-ci sont d'orientation est-ouest (du piémont vers le lac Tanganyika). Toutes ces pistes ont été installées dans le but de réduire la distance de portage des régimes (de l'intérieur des parcelles aux axes de transport) (**Fig.23**).

→ **La coupe de sous-bois et l'abattage d'anciens palmiers**

- **La coupe de sous-bois** est une opération qui consiste à défricher le sous-bois, abattre les arbres. A Rumonge, la machette et d'autres tranchants ont été utilisés.
- **L'abattage d'anciens palmiers** consistait à éliminer les anciens palmiers de variété dura. Dans l'ancienne palmeraie, la densité était irrégulière, tantôt les arbres étaient éparpillés tantôt ils étaient trop serrés. De plus, la plupart des palmiers était vieux. Cette étape était suivie par l'opération de piquetage.

→ **Le piquetage**

Le piquetage se fait selon le dispositif en triangle équilatéral de 9 m, ce qui revenait à créer des lignes parallèles distantes de 7,8 m (**Fig. 24**). Avec ce dispositif, la densité devrait être ramenée à **143 arbres par ha**.

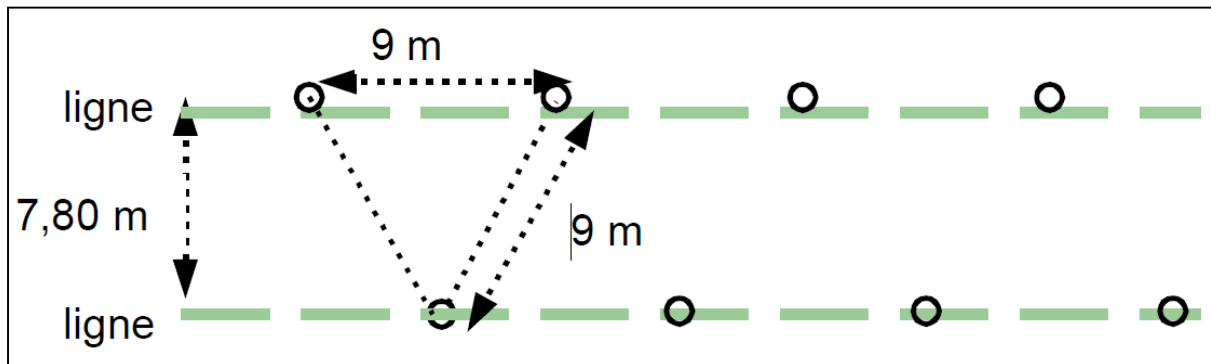


Figure 24. Le schéma de piquetage

Source : Centre National de Recherche Agronomique, Bien cultiver le palmier à huile en Cote d'Ivoire, fiche palmier n°1, 2006

Une fois le piquetage terminé, on commençait alors à creuser les trous pour les jeunes plants. Cependant, pour le cas de l'SRD Rumonge, on dénombrait **138 arbres par ha**. Nous nous sommes posés des questions en rapport avec cette inadéquation ; la réponse a été suggérée par l'Ingénieur qui avait participé au traçage des parcelles. En effet, les côtés de 1000 m de chaque ha empiètent sur les pistes. C'est-à-dire que les côtés mesurent $1000\text{ m} - 3\text{ m} = 997\text{ m}$.

Avec cette information, nous pouvons de nouveau schématiser les parcelles comme suit (**Fig. 25**):

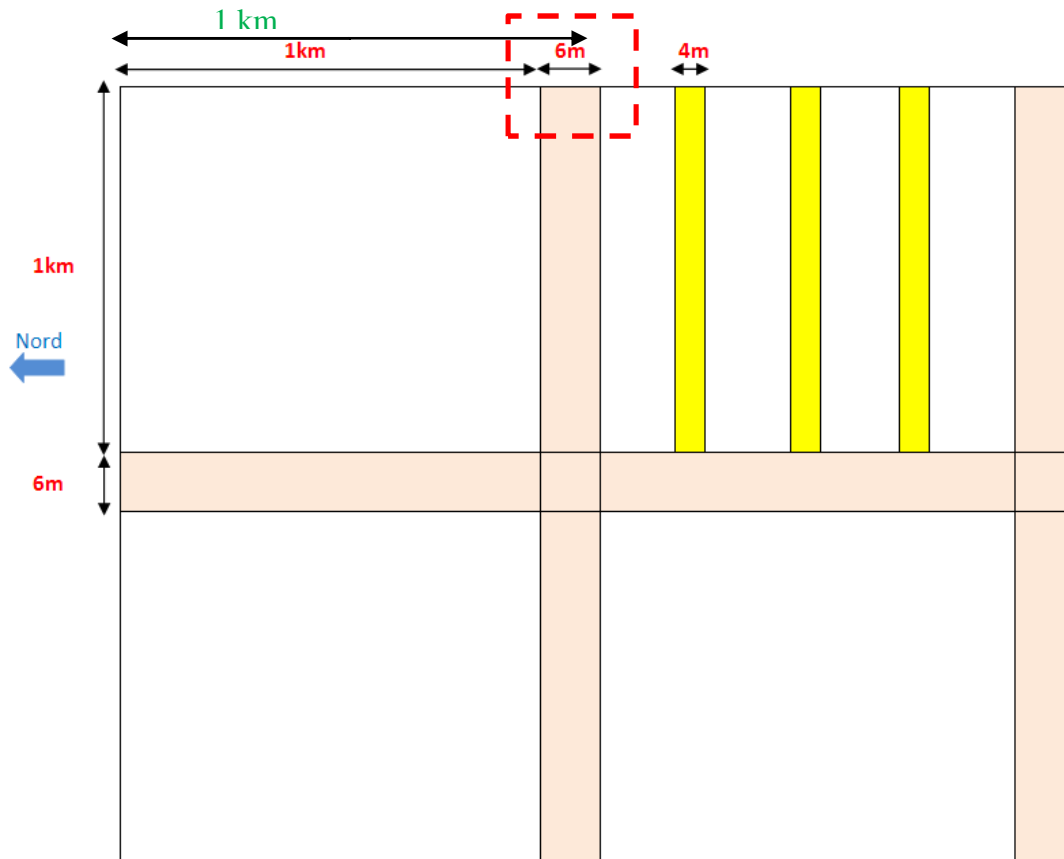


Figure 25. Schéma pratique de la structure des pistes dans les blocs de palmier à Rumonge

→ **La trouaison**

La trouaison consiste à creuser des trous qui doivent recevoir les plants de palmiers. Chaque trou a comme dimension 60 cm x 60 cm x 60 cm. Cette opération était réalisée juste avant la période des pluies. Nous remarquons que les dimensions des trous ne sont pas les mêmes qu'en Côte d'Ivoire où elles comptent 40 cm x 40 cm x 40 cm (CNRA, 2006).

→ **La mise en place des plants**

Quand la pluie commençait à bien s'installer, lorsque la terre était déjà bien mouillée, c'est-à-dire au mois d'octobre, la SRD se mettait à planter les plants de palmier à huile. C'est une opération délicate qu'il fallait réussir en suivant toutes les consignes techniques : couper le fond du sac, fendre le sac longitudinalement avec un objet tranchant, placer correctement le plant dans le trou de plantation. Il ne fallait pas non plus oublier de boucher le trou en commençant par la fumure, et surtout éviter de butter, autrement on perdrait tout le bénéfice du système des pépinières en sacs. Le non-respect de ces consignes créerait par ailleurs un choc physiologique au système racinaire et

retarderait le développement du plant après la reprise. Un paillis était mis autour du plant pour le protéger du soleil (pour éviter une dessiccation brutale du sol).

3. Les entretiens

Pour réussir l'entretien d'une palmeraie d'une manière moderne, beaucoup de travaux sont prévus : il s'agit principalement du dégagement ou sarclage des ronds, de l'entretien des interlignes ou du toilettage, ainsi que du traitement phytosanitaire et du regarnissage.

- Le sarclage des ronds

Les ronds sont des zones désherbées d'un rayon de 1,5 à 2 m ceinturant les palmiers. **(Photo.16).**

Le sarclage des ronds est destiné à protéger les jeunes palmiers de 1 à 4 ans. Il consiste à éliminer des plantes qui concurrencent le jeune palmier. Si cette opération n'est pas effectuée, ces plantes l'étouffent et favorisent l'attaque des prédateurs (insectes et rongeurs).



Photo 16. Le sarclage des ronds bien respecté

Même si les palmiers sont adultes, le sarclage des ronds reste indispensable. Il permet la bonne application des engrais. L'entretien se fait plusieurs fois par an, à la machette et à la houe. Aujourd'hui, on peut utiliser le désherbage chimique peut être utilisé. La SRD Rumonge n'a toutefois jamais utilisé cette méthode.

- L'entretien des interlignes

Entre les lignes de palmiers à huile, il est conseillé de planter une culture de couverture (une légumineuse comme le Pueraria ou le Mucuna), indispensable, en effet, pour protéger d'une part, le sol du soleil et de l'érosion et d'une autre part, pour empêcher le développement des végétations concurrentes pour le palmier. Cette couverture doit être régulièrement entretenue (le rabattage) pour éviter qu'elle ne devienne envahissante : deux ou trois rabattages par an au moins sont nécessaires. Quand les palmiers sont encore jeunes, l'entretien se fait avec la machette ou le « coupe-coupe » ; néanmoins, lorsque les arbres sont adultes, l'entretien des interlignes peut se faire mécaniquement : utilisation entre autres d'une faucheuse rotative tractée.

Cette opération d'entretien, quoique exigée par les services techniques de la SRD Rumonge, n'a pas été respectée par beaucoup de palmiculteurs suite à l'insuffisance en main d'œuvre familiale. Actuellement, rares sont les personnes qui respectent cette pratique : ainsi par exemple, 100% des personnes interrogées pendant nos enquêtes ont affirmé qu'ils ne font pas l'entretien des interlignes.

- L'élagage ou le toilettage

C'est une activité qui consiste à débarrasser du palmier les feuilles mortes ou sèches. L'élagage est destiné au palmier mature. Le niveau d'élagage est connu en comptant une feuille à partir du régime arrivant à maturité : c'est-à-dire qu'on ne conserve que la palme qui le soutient. Par la même occasion, on élimine les épiphytes de la couronne. L'élagage produit les bonnes conditions pour la fécondation des fleurs femelles et favorise le bon développement des régimes. Ce toilettage évite les dommages des prédateurs et facilite également le repérage des régimes mûrs. Cependant, s'il est mal fait, il peut occasionner des pertes, comme nous l'avons constaté sur quelques palmiers à Ruyigi. Un veilleur d'un hôtel situé dans le chef-lieu de la province Ruyigi nous a raconté ce qui suit : « *ces palmiers, même si vous les trouvez en bonne santé, leurs régimes pourrissent toujours au moment où ils devraient mûrir ! Nous ne savons pas de quoi il s'agit* ». Ces palmiers ont été plantés comme des cultures d'ornement, ils sont juste à côté de la clôture de l'Hôtel Frieden. Quand nous avons montré les photos de ces dits palmiers à l'Ingénieur de l'OHP, celui-ci a découvert que ces palmiers étaient victimes d'un mauvais élagage (**Photo.17**). Principalement lorsqu'il est sévère, il traumatise les régimes, pouvant même entraîner leur pourriture.

A Rumonge, l'outil le plus utilisé pour l'élagage est la machette. Quand le palmier est haut, on fait recours aux grimpeurs qui montent souvent sans ceinture de sécurité.



Photo 17. Un exemple d'un palmier mal élagué

- La défense des cultures

Pendant la croissance, le palmier à huile peut être infecté par des maladies, ou bien être attaqué par des ravageurs. On doit surveiller chaque agent nuisible à la plante. Cette vigilance ne se fait pas seulement lors de la phase mature du palmier à huile, mais aussi pendant le stade juvénile : les traitements phytosanitaires s'appliquent depuis la prépépinière jusqu'à la plantation.

En effet, dans les plantations de Rumonge, les agriculteurs font face à deux principaux problèmes : les maladies et les ravageurs.

a. les maladies : les plus fréquentes sont le *ganoderma* (ICOBA) et le dessèchement foliaire occasionné par le *ceriospora*. Le *Ganoderma* avait été beaucoup remarqué dans les vieilles palmeraies ; cette présence ayant toujours constitué une menace pour les nouvelles plantations, les spécialistes avaient conseillé à l'SRD Rumonge d'effectuer la diffusion des plantules racinées dans d'autres régions du pays pour éviter la propagation du parasite. En ce qui concerne la deuxième maladie causée par le *ceriospora*, la lutte passe par le traitement par fongicides (BERGER, 1993).

b. les ravageurs : outre les oryctes, rhynchophores, cochenilles, et acariens, les plus impressionnants dommages sont dus aux rongeurs et aux taupes. La lutte contre les rongeurs à Rumonge s'est fait par dépôt d'appâts empoisonnés, tandis que pour les taupes, les

agriculteurs ceinturaient les parcelles par des fossés. Quelquefois, afin de les noyer, les galeries tracées par les taupes étaient volontairement inondées.

- La nutrition minérale

Comme le matériel végétal ne pourra extérioriser complètement son potentiel productif que s'il est bien nourri, la nutrition est très importante. Les structures d'encadrement de la SRD Rumonge doivent rendre disponibles ces intrants pour que les planteurs puissent s'y approvisionner.

Le diagnostic foliaire⁵⁰ est assuré par le service agronomique de l'SRD Rumonge. C'est lui qui doit montrer quelle dose, quelle sorte d'engrais appliquer au champ.

Les doses et les différentes sortes d'engrais sont appliquées suivant l'âge de l'arbre et suivant les besoins nutritionnels. Sur des sols différents, les besoins ne seront pas les mêmes.

Les grandes lignes de fertilisation qui ont été relevés par l'étude de L. BERGER, 1993 sont les suivantes :

- *Apports systématiques et généralisés de borax* au cours de quatre premières campagnes suivant le planting. Par la suite, les apports sont sélectifs, en fonction des résultats d'analyses et des symptômes observés sur terrain.
- *Fumure azotée* limitée à 3 ans et corrections des déficiences à un âge plus avancé, seulement si la cause a été préalablement éliminée. Par exemple, la présence d'*impérata* (l'herbe la plus redoutée pour les palmeraies au Burundi appelée en Kirundi UMUSOVU) ou mauvais drainage.
- *Fumure potassique* indispensable mais avec des doses modulées en fonction de l'âge, de la production et des niveaux foliaires.
- *Fumure phosphatée* de sécurité dans le jeune âge est sans doute indispensable surtout pour les plants situés sur les plateaux.
- *La fumure magnésienne* est conseillée en fonction des symptômes visuels et des résultats d'analyse aussi.

⁵⁰ Qualifie un type d'analyse permettant d'estimer l'état des éléments nutritifs minéraux présents dans les plantes en croissance. Elle est basée sur la composition chimique de feuilles sélectionnées ou de certaines parties de feuilles à des moments précis de la croissance ainsi que sur des caractéristiques de couleur et de croissance du feuillage des plantes. Le diagnostic foliaire pour le palmier à huile tient compte des aspects du total K+ Ca+ Mg de la feuille dans les résultats.

Etant donné que la fumure minérale coûte très cher aux palmiculteurs, la structure d'encadrement de l'SRD doit valoriser les résidus de récolte (Raffles, cendres) non seulement du palmier à huile mais aussi ceux d'autres cultures, comme fertilisants.

Il est judicieux de signaler que le coût d'entretien de la palmeraie de façon industrielle a été jugé exorbitant par les paysans, lesquels étaient alors habitués à l'entretien traditionnel de la palmeraie qui ne leur coûtait que peu en moyens financiers ; ils se sont donc retrouvés face à une situation difficile (dépenses qui dépassent leur capacité financière). Pourtant, quelques activités étaient réalisées par la SRD Rumonge: la disponibilité des engrais subventionnés, l'entretien des pistes, l'installation du pueraria et le contrôle sanitaire. Malgré tout, beaucoup de gens ont abandonné leurs parcelles au profit de ceux dont le courage ou la richesse permettait de poursuivre l'entretien exigé par la société en charge de l'encadrement.

4. La récolte

La récolte est une opération non seulement importante mais également délicate : il convient de savoir à quel moment récolter (influence les rendements en huile). Il faut éviter de récolter des régimes dits « verts », c'est-à-dire pas assez mûrs, car ils contiennent moins d'huile que les régimes mûrs. Il ne faut pas non plus récolter des régimes trop mûrs, auquel cas l'huile devient acide. Un moment optimal pour faire la récolte doit être trouvé.

Beaucoup de chercheurs estiment qu'un régime est mûr, c'est-à-dire prêt à être récolté, quand 4 à 5 fruits se sont déjà détachés du régime (Woods B.J. et *al.* 1985 ; BERGER, 1993).

Toutefois, en plantations industrielles, l'organisation de la récolte recherche le meilleur compromis entre le coût de récolte et la quantité d'huile à extraire. TAILLIEZ B. et *al.*, 1993 conseillent de couper les régimes dès que le ou les premier(s) fruit(s) se détache(nt). Ils admettent que cela permet économiquement de réduire les coûts de ramassage des fruits ainsi que leur perte, tout en réduisant l'acidité de l'huile.

La fréquence de récolte est importante : beaucoup de planteurs burundais récoltent une fois par mois. Comme ils récoltent souvent des régimes verts ou trop mûrs, la qualité de l'huile n'est pas toujours parfaite. Pour ce qui est des régimes récoltés verts, les palmiculteurs les groupent en tas et les laissent mûrir pendant 8 jours avant de les transformer. Cette pratique découle de la transformation artisanale qui nécessite un égrappage manuel préalable.

Industriellement, deux, voire trois passages de récolte par mois sont conseillés. L'opération qui suit est le transport vers les unités de transformation. Les techniques modernes exigent

que le délai entre la coupe et le traitement à l'usine n'excède pas 48 heures. Passé ce délai, l'acidité se développe et la qualité de l'huile se dégrade.

Lorsqu'il est question de récolte, il est nécessaire de rappeler le mode de ramassage. Le mode de transport des régimes est dominé par le vélo et les véhicules du SAVONOR. Le long des routes traversant les palmeraies on voit des tas de régimes qui attendent le passage des camions.

Enfin, après avoir fait un contour panoramique des techniques de culture traditionnelle et moderne, établissons un tableau récapitulatif (**Tableau 8**).

Tableau 8. Comparaison des techniques de production du palmier à huile.

Type de palmeraie Mode de production	Exploitation « traditionnelle »	Exploitation « moderne »
Préparation du terrain	<ul style="list-style-type: none"> - abattage des arbres - désherbage - labour 	<ul style="list-style-type: none"> - abattage des arbustes et des anciens palmiers - désherbage - aménagement des blocs - traçage des pistes entre les blocs - aménagement des parcelles dans les blocs - labour
Qualité des semences	<ul style="list-style-type: none"> - les plants sont récupérés au sol sous les palmiers ; ce sont des noix qui sont tombées des anciens palmiers et qui ont germé. - ces rejets sont dominés par la variété dura. 	<ul style="list-style-type: none"> - Semences sélectionnées, - variété tenera (haut rendement)
Méthode de plantation	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de recours aux pépinières - Pas de dimensions exactes entre palmiers 	<ul style="list-style-type: none"> - Recours aux pépinières - Dimensions exactes entre les palmiers (9m entre palmiers) - Plantation en ligne
Occupation du sol	<ul style="list-style-type: none"> - Cultures souvent mixtes (mêlées avec des cultures vivrières), le nombre de palmiers est variable : dans 	<ul style="list-style-type: none"> - Cultures pures : 138 palmiers/ha - Pas de culture de palmiers mixte

	<p>un hectare on trouvait 40 à 80 arbres.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence de rares cultures pures où le nombre d'arbres est aussi variable (de 120 à 170)⁵¹ 	
Cultures intercalaires	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de cultures intercalaires dans les palmeraies jeunes et adultes 	<ul style="list-style-type: none"> - Les cultures intercalaires ne sont admises qu'à l'âge jeune des palmiers
Entretien des palmiers	<ul style="list-style-type: none"> - Bon entretien pour les palmiers en association avec les cultures vivrières - Mauvais entretien pour les palmiers en culture pure - Pas de recours aux produits Phytosanitaires - Les plantes de couvertures n'existent pas (elles sont remplacées par les cultures vivrières) - Le rabattage des herbes n'est pas nécessaire, il y a les cultures vivrières - La terre n'est pas sous pression démographique - La terre est encore fertile 	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien régulier dans les palmeraies (jeunes ou adultes) - Application des engrais - Suivi sanitaire régulier, - Plante de couverture dans les palmeraies en âge de production - Entretien des interlignes - La terre devient de plus en plus infertile : nécessité de fumer les champs.
Récolte	<ul style="list-style-type: none"> - Récolte difficile suite aux stiples très hauts et glissant - La récolte n'est pas régulière 	<ul style="list-style-type: none"> - Récolte facile parce que les troncs de la variété tenera ne sont pas très grand et ne sont pas glissants - Récolte régulière

Source : Elaboré à partir des informations tirées du terrain

Le palmier à huile est une culture qui fait partie des cultures nécessitant un suivi régulier le long de toute l'année. Le calendrier agricole ci-dessus le matérialise bien (**Tableau 9**).

⁵¹ Chiffre qui avait été trouvé par NAHIMANA D. 2000

Tableau 9 Calendrier agricole du palmier à huile dans la palmeraie de Rumonge

Mois /Travaux	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Aou	Sep	Oct	Nov	Déc
Pépinière												
- Etablissement												
-Mise en sac de terreau												
-Repiquage												
-Application d'engrais												
-Traitement phytosanitaire												
-Arrosage												
-Transport												
Les entretiens												
-Sarclage des ronds												
- interlignes												
- pistes secondaires												
Toiletage et élagage												
Application d'engrais												
contrôle sanitaire												
Regarnissage												
Dératisation/appâts												
Plantes de couverture												
Sarclage												
Récolte												

Source : Enquêtes et informations fournies par un Agronome de l'OHP, 2014

I.2. L'impact des systèmes de production sur les modes de vie des paysans

I.2.1. Le système de production traditionnelle : le palmier au sein de l'exploitation familiale

Avant l'introduction de la politique de remembrement et de la redistribution des terres à Rumonge, sans aborder la paysannerie de façon homogène, nous pouvons dire que la majorité des paysans vivaient en plein milieu de leurs propriétés (leurs champs). La maison était au centre de l'exploitation agricole. La plupart des exploitations agricoles était dominée par la polyculture extensive. Les paysans appréciait l'espace étendu entre les palmiers, sur lequel la culture du vivrier était possible. Il s'y cultivait du maïs, des bananiers, des colocases etc. Le palmier faisait partie du paysage productif et les producteurs transformaient en fumiers tous les restes alimentaires et les déchets des animaux domestiques.

En revanche, les paysans n'avaient pas beaucoup de ressources monétaires, car ils produisaient pour l'autoconsommation. Ils ne vendaient que peu de quantités excédentaires (ou pas du tout) pour l'achat de quelques denrées qu'ils ne produisaient pas (le sel, le sucre,...). Ils ne dépendaient que peu du marché. De plus, la main d'œuvre était quasiment familiale et elle n'était pas rémunérée.

Un autre aspect important de ce mode de vie traditionnel était le manque d'infrastructures socio-économiques. En effet, la dispersion des habitats limitait la construction des infrastructures communes comme l'électricité, les routes, l'adduction d'eau potable, les centres de santé etc.

Nous pouvons dire que ce système était dominé par un sentiment d'ancrage territorial et un esprit communautariste forts. Ce mode de vie des paysans était dominé par un sentiment d'appartenance aux terres ancestrales, des terres qui appartiennent aux parents et aux grands parents (lignage). Chaque membre de la famille restait convaincu que la terre héritée de la famille ne pouvait pas sortir de la famille pour être remise à une autre. Elle restait donc aux mains des descendants d'un même lignage. C'est une terre familiale, une terre inaliénable. La famille est intimement liée à la terre. C'est pour cela que même aujourd'hui, une fille peut hériter d'autres biens familiaux, hormis de la terre de ses parents, car le même argument est toujours brandi : la terre risque de changer de lignage ! Le foncier traditionnel porte une forte marque de l'organisation familiale ; la terre devient avant tout un bien de la famille. Dans ce système, chaque paysan se sentait fier de dire : « moi je viens de... ». Souvent, les membres

d'une famille élargie habitaient en groupe. L'exploitation familiale a été et est toujours guidée par l'esprit d'alliance sociale où chaque membre de la famille a des droits et des obligations à respecter. Tout est fondé sur la solidarité entre les membres de la famille (TOULMIN, C. et GUEYE, G. 2003).

Pour comprendre les effets de la mise en place et du développement des systèmes de production « moderne » sur les modes de vie paysan, voyons maintenant comment celui-ci a vu le jour.

I.2.2. Des réformes foncières à l'introduction de la variété *Tenera* : vers une transformation des modes de vie paysans ?

Dans les années 1980, afin de garantir une sécurité dans l'approvisionnement des lipides, le gouvernement a mis en place le programme national visant à « produire l'huile dont le pays avait besoin ». Ce programme comportait trois grands volets pour développer de façon optimale la filière dans la région : la mise en place de réformes foncières pour permettre la mise en culture (1), et l'introduction de la nouvelle variété *Tenera* (2), ainsi que le soutien à l'agriculture vivrière (3).

(1) La mise en place des réformes foncières Rumonge et Nyanza-Lac dans les années 1980

Pour réussir ce vaste projet, la solution choisie reposait sur un modèle de monoculture intensive qui exigeait de repenser l'aménagement de l'espace foncier. Celui-ci avait pour modèle la concentration des terres et l'homogénéisation des parcelles, car cette structure permettrait la facilitation des interventions agronomiques dans la région. La Société Régionale de Développement de Rumonge (SRDR), ayant en charge la promotion du palmier à huile a dû passer par des opérations de remembrement foncier et de regroupement de la population, étapes vues comme « incontournables » pour la création de villages communautaires à proximité de grandes plantations, exploitées en productions individuelles. Cependant, ces actions ont été mises en place dans un contexte socio-politique difficile, et ont transformé les modes de vie des paysans et continuent d'alimenter les conflits fonciers actuels.

Avant de détailler la question des réformes foncières dans la région de Rumonge et Nyanza-lac, nous devons revenir sur la crise de 1972, pour permettre une meilleure compréhension de la situation foncière de la région.

Comme nous l'avons évoqué précédemment, les réformes foncières ont été engagées dès 1979 et mis en place dès 1983. Ceci nous amène à nous poser la question de la place des terres qui avaient été laissées par les personnes exilées durant la guerre de 1972. Nous aborderons en détail la complexité de la crise socio-politique de 1972, ses origines et ses conséquences sur les conflits fonciers actuels dans la troisième partie. Cependant, pour comprendre les complications liées aux réformes foncières des années 1980, nous devons exposer très succinctement l'histoire de la crise.

En effet, au mois d'Avril 1972, le Burundi bascula dans une crise socio-politique courte mais de grande envergure, accompagnée d'une guerre civile qui tua plusieurs centaines de milliers de personnes, et obligea en moins d'un mois, des centaines de milliers d'autres à fuir le pays. Ces personnes exilées ont laissé derrière elles leurs terres et leurs maisons pour trouver refuge dans les pays frontaliers, principalement en Tanzanie.

Moins d'un mois après le début des violences, le 6 mai 1972, le conseil de guerre rendit un jugement, qui devait établir des sanctions à l'égard des personnes qui avaient participé à la rébellion, ou celles qui en étaient suspectées. Ce jugement sera considérée, par certains administratifs, comme une porte ouverte à l'appropriation des terres alors inoccupées.

Quelques mois après, le gouvernement en place, réalisant que les zones de Rumonge et Nyanza-lac avaient été presque vidées de leurs habitants, avait tenté d'apaiser la situation en tentant d'appeler au retour des réfugiés dans ces zones. A la suite de cet appel, une partie de la population exilée est revenue et a retrouvé ses terres, mais la majorité a refusé de répondre à l'appel, jugeant que sa sécurité n'était pas garantie.

En 1976, la deuxième République est proclamée et l'année suivante, le gouvernement se rendant compte que la première République avait commis des injustices à l'encontre des réfugiés, a émis deux décrets de lois afin de rétablir la justice sociale :

- *Le décret-loi n° 1/21 du 30 juin 1977 relatif à la réintégration dans leurs droits des personnes ayant quitté le Burundi suite aux événements de 1972.*
- *Le décret-loi n° 1/20 du 30 juin 1977 étendant le système de prescription acquisitive aux immeubles régis par le droit coutumier, ce qui réaffirmait le retour des propriétés foncières à leurs anciens propriétaires.*

Pour mettre en œuvre ces lois, le gouvernement a mis en place la même année une commission nationale, connue sous l'appellation de « Commission MANDI », nom de son président Stanislas MANDI, alors Ministre de l'Intérieur. Elle était chargée de régler les litiges entre les rapatriés et les personnes ayant occupé leurs biens au moment de leur exil. Elle avait également la mission de remettre dans le domaine de l'Etat toutes les terres irrégulièrement attribuées. Quoique la Commission ait réinstallé beaucoup de rapatriés et récupéré de nombreuses terres de l'Etat irrégulièrement distribuées, tout n'était pas rentré dans l'ordre.

Une autre partie des réfugiés est rentée au pays en 1990. Pour régler le problème de ces réfugiés, une Commission *ad hoc* a été également créée en 1991.

Après les élections de 1993, une troisième Commission voit le jour. Celle-ci devait s'occuper des réfugiés de longue date, car ceux-ci venaient de passer plus de 20 ans à l'extérieur du pays. Malheureusement, la Commission n'a pas eu le temps de s'occuper de sa mission, car au mois d'Octobre, le président Melchior NDADAYE, qui venait d'être fraîchement élu au mois de juin de la même année, s'est fait assassiner.

Lors des accords de paix signés à Arusha en 2002 sous la facilitation de Nelson Mandela, la Commission Nationale de Réhabilitation des Sinistrés (CNRS) a été mise en place. Celle-ci a été modifiée en 2006 et renommée Commission Nationale Terres et autres Biens (CNTB). On lui a donné comme mission principale de s'occuper des terres des sinistrés. Depuis un certain temps, une partie de la population accuse son nouveau président de favoriser les rapatriés aux dépens des résidents (ICG⁵² 2014).

Le travail pour cette commission n'est pas facile, celle-ci se retrouve souvent confrontée à des cas particulièrement confus : un bien se trouve par exemple dans les mains d'un acquéreur de bonne foi (une personne qui a acheté un bien sans savoir qu'il est sujet de spoliation). On relève également d'autres cas où le gouvernement a donné des terres des réfugiés aux institutions (Ecoles, Eglises ou Projet de développement comme le cas du Projet SRDR et le Projet Nyanza lac).

Depuis 2006 jusqu'en 2011, la CNTB avait enregistré 26899 plaintes, et, parmi celles-ci, 17268 soit 64.20% avaient été analysées et clôturées, tandis que 9631 étaient en suspens (Bilan d'activité de la CNTB de 2006-2011).

Après une revue très rapide de la crise de 1972 ainsi que des différentes tentatives de résolution des conflits, pour comprendre leurs conséquences sur les situations foncières conflictuelles au

⁵² International Crisis Group

Burundi. Nous reviendrons en détail sur cette crise dans la partie mais intéressons-nous maintenant aux conséquences qu'elles ont eues dans les deux principales zones palmicoles que sont Rumonge et Nyanza-lac.

Le cas de Rumonge : des réformes foncières à l'accumulation inégal du capital financier

Le renouvellement et l'extension de la palmeraie de Rumonge ont été réalisés par la Société Régionale de Développement de Rumonge (SRDR). Selon les propos d'un ingénieur qui avait participé à cette opération d'envergure, les choses n'ont pas été aussi faciles qu'on l'avait cru.

Selon lui, « la SRDR a d'abord commencé par mener des enquêtes et en a sorti une liste des exploitations se trouvant dans le périmètre concerné par le projet palmier. Ensuite, la commission ad hoc a procédé à la redistribution des parcelles en fonction de la surface que chaque paysan avait auparavant. Les modalités de redistribution s'arrangeaient pour que les premières personnes à être servies soient les anciens propriétaires ». Même si, selon l'Ingénieur, cela fut respecté, il restait un problème : celui des personnes absentes lors de l'identification. « Au cours des assemblées, dit l'Ingénieur, nous posions chaque fois la question : est-ce que quelqu'un a été oublié ? » et il n'y avait personne pour lever le doigt. En revanche, après la redistribution, des personnes se présentaient aux bureaux, assurant ne pas avoir été servies. Il était alors nécessaire de les installer ailleurs, dans d'autres blocs.

Concernant les dimensions, si certains paysans étaient très satisfaits, d'autres l'étaient nettement moins.

En effet, « lors de la redistribution, la plus petite parcelle possible était de ½ ha., c'est-à-dire que les personnes qui avaient moins d'un demi ha se sont vu attribuer une parcelle aux dimensions supérieures de celles qu'elles avaient avant. D'autres, en revanche, se sont vu octroyer des dimensions inférieures à celles qu'elles avaient auparavant. Une personne ayant 1,1 ha ne pouvait obtenir qu'un ha. » Selon l'Ingénieur, « il était pour ainsi dire impossible de délimiter 0,1 ou 0,2 ha, alors qu'il était souhaitable de créer des parcelles homogènes, numérotées et avec des pistes pour les desservir ».

A la question du sentiment éprouvé par les paysans après la redistribution des terres, l'Ingénieur a répondu « qu'il y a des gens qui étaient mécontents d'avoir reçu des parcelles

moins fertiles que leurs anciennes propriétés ». D'autres l'étaient pour avoir été servis un peu plus loin de chez eux. Sans oublier ceux qui avaient perdu une partie de leur terre suite à l'argument ci-dessus évoqué.

« Il faut avouer que la question du remembrement et de la redistribution des terres était un casse-tête », dit-il.

Selon un agriculteur interrogé à Kizuka en commune Rumonge,

« le projet en soi, n'était pas mauvais, mais la manière dont il a été conduit a tout gâché ». Des personnes ont obtenu des parcelles alors qu'elles n'en avaient pas avant. Elles étaient d'ailleurs servies parmi les premières, au moment où d'anciens propriétaires n'étaient pas encore servis, cela à cause de la corruption. D'autres paysans ont obtenu des terres refusées par les autres, des parcelles improductives, alors que leurs anciennes terres étaient fertiles ! D'autre part, la SRD Rumonge rendait des parcelles contenant le même nombre de palmiers que celui qui avait été recensé lors de la phase de remembrement des terres. Or dans les anciennes parcelles il y avait aussi des bananiers, avocatiens, manguiers, caféiers et des cultures vivrières ». Cela montre qu'ils n'ont reçu qu'une partie des terres réquisitionnées.

De plus, des terres appartenant aux réfugiés de 1972 ont été distribuées en leur absence. C'est pour cela qu'aujourd'hui le retour des réfugiés est problématique. Cet événement a laissé une crise foncière très profonde. A l'issue de cette terrible crise, la région est devenue presque déserte car, comme nous l'avons précisé précédemment, la majorité des habitants avait fui vers la Tanzanie et la République Démocratique du Congo (RDC). Le gouvernement en place a décidé de redistribuer ces terres aux nouveaux demandeurs et, ces derniers s'installèrent sur les terres laissées par les réfugiés. Etant donné que les terres de la région étaient extrêmement fertiles, beaucoup de personnes originaires des régions voisines et des régions densément peuplées du Nord sont venues pour acquérir de nouvelles terres. Le désordre était important à tel point que des gens se sont octroyé des terres sans passer par aucune structure administrative. C'était la porte ouverte à des problèmes fonciers insolubles qui empoisonnent jusqu'à aujourd'hui les relations sociales des populations locales.

Ainsi, la mise en place du projet de renouvellement et de l'extension de la palmeraie « améliorée » de Rumonge a changé beaucoup de choses dans les modes de vie des paysans

de la région. Beaucoup de personnes ont été amenées à vivre dans des villages. Ainsi, l'habitat et le lieu de travail sont désormais séparés, les palméiculteurs sont installés un peu loin de leurs parcelles. Quelques-uns doivent parcourir des kilomètres avant d'arriver aux champs. Comme les champs sont éloignés des ménages, il leur est difficile de profiter du lisier et d'autres déchets alimentaires. Le transport de ces matières organiques du village aux champs devient problématique ; seuls ceux qui ont les moyens peuvent rétribuer des transporteurs qui, souvent, utilisent leurs vélos. De plus, ces réformes ont altéré les liens familiaux qui se construisaient et se développaient sur ces terres avant leurs mises en place. Ainsi, comme nous le raconte un des agriculteurs interviewé :

« J'habitais non loin de mes cousins, de mes oncles et de mes tantes, le soir je pouvais manger chez mon oncle, aujourd'hui, pour aller rendre visite à mes cousins, je dois beaucoup marcher, car ils ont été installés très loin de moi, nous avons été dispersés ! »⁵³

L'installation des paysans dans les villages a donc provoqué l'éclatement des centres de décisions familiaux et met en lumière une réduction du sentiment d'appartenance à la propriété familiale. Il y a eu de profonds changements consécutifs à cette manière de vivre avec des personnes venues d'ailleurs. Les paysans se sentent individuellement propriétaires de leurs parcelles. Ils ont plus de marge de manœuvres pour pouvoir vendre leurs propriétés. Le fait qu'ils produisent pour vendre, les paysans se rendent compte que la parcelle est un outil commercial, ils peuvent la vendre et acheter ce qu'ils veulent (CHALÉARD, J.L., 2003).

Néanmoins, le sentiment d'appartenance familial ne disparaît pas pour autant. Ainsi par exemple, un homme de 52 ans de Rumonge, que nous avons interviewé, nous a révélé qu'une parcelle héritée des parents ne doit pas être vendue à n'importe qui. Quand quelqu'un souhaite vendre sa parcelle, il doit passer par la famille, pour qu'ensemble, les membres de celle-ci puissent chercher un acheteur appartenant nécessairement au cercle familial. La parcelle ne sortira de la famille si et seulement si celle-ci n'arrive pas à trouver un acheteur « intrafamilial ».

⁵³ C'est-à-dire que lors de la redistribution des terres ses parents et oncles n'ont pas été installés au même endroit.

(2) L'introduction de la nouvelle variété *Tenera* : du renflouement des caisses de la Commune à l'accroissement inégal du capital financier individuel

La commune de Rumonge a été enrichie par le palmier à huile. Le projet a contribué à injecter des sommes d'argent importantes dans la région de Rumonge. Pour expliquer cet enrichissement, il faut aborder les questions fiscales, en s'intéressant au système de taxes importantes que la commune de Rumonge perçoit sur cette culture. En effet, lors de nos enquêtes, le comptable communal n'est pas arrivé à nous donner le montant d'argent que l'huile fait entrer dans les caisses de sa commune mais nous a partagé le fait que l'huile de palme fait entrer plus de 65% des recettes annuelles communales. Ceci est vrai d'autant plus que tout grossiste transportant de l'huile en dehors de Rumonge paie une taxe de 200 fbu par bidon de 20 litres. Nous pouvons nous même estimer ce que l'huile de palme laisse dans les caisses de la commune de Rumonge, en multipliant les 200 fbu payés par chaque bidon par le nombre de bidons remplis par la production annuelle. Ainsi par exemple, en 2010, la production en huile de palme de Rumonge était estimée à 11 418 000 litres, équivalent à 570 900 bidons de 20 litres, cela donne $570\ 900 \times 200 = 114.180.000$ Fbu. (Soit 71.362 euros).

A la question de l'amélioration du mode de vie, si les paysans habitent loin de leurs palmeraies, leurs enfants étudient tout près de chez eux. Les paysans se soignent tout près de leurs domiciles. Rumonge est la commune de la Province Bururi la mieux équipée en centre de santé (plus de 18 en 2005). L'eau potable n'est plus très éloignée en raison de l'adduction d'eau potable jusqu'aux villages. Les villages ont été connectés au réseau électrique, encourageant ainsi la création de plusieurs petits métiers artisanaux : création de salons de coiffure, ateliers de soudure, ateliers de réparation de chaussures etc.

Cependant, relativisons ces avancées, beaucoup de ménages ne peuvent pas se connecter au réseau électrique, car ils ne sont pas en mesure de se payer les équipements (compteur électrique, le câblage etc.) et les factures du courant qu'ils consommeraient. Egalement, rares sont des ménages raccordés en eau potable ; la majorité des villageois utilise des robinets publics.

Depuis son installation dans la région, il y a eu création d'emplois au sein du même projet sous forme de salariés (les cadres et les manœuvres de l'OHP). A ceux-là, il faut ajouter les emplois créés par les ménages qui utilisent la main d'œuvre salariée dans leurs palmeraies. Le palmier est une culture qui crée beaucoup d'emplois surtout lors des phases de récolte, de transformation des régimes et de la commercialisation des produits issus de cette culture. On

pourrait citer l'exemple de l'entreprise SAVONOR qui emploie plus 1300 salariés, sans oublier de multitudes petites savonneries, à Rumonge, mais aussi bien au-delà de la commune. Le palmier n'enrichit pas seulement la population locale des zones de production, elle procure également des sommes d'argent non négligeables à la main d'œuvre provenant d'autres communes du pays.

Selon les chiffres révélés par nos enquêtes 90% des familles enquêtées de Rumonge recourent à la main d'œuvre salariée temporaire. Seules 10% des enquêtées disent ne pas l'utiliser⁵⁴. En analysant l'origine de cette main d'œuvre, la première commune qui en fournit beaucoup est Rumonge comptant 8 personnes, Makebuko 7 personnes suivies de Bururi, Bukirasazi et Gishubi qui ont chacune 5 personnes. Cela témoigne que l'argent du palmier à huile va au-delà des limites géographiques de la filière palmier à huile (**Fig.26**). Il y a lieu de noter que l'importance de cette culture ne se limite pas uniquement aux zones qui en produisent.

⁵⁴ Ces six familles retombent dans la catégorie de foyers ne dépassant pas 0.5 ha. Elles sont souvent sans aucune autre activité secondaire. Elles recourent uniquement à la force familiale (Père, mère et enfants).

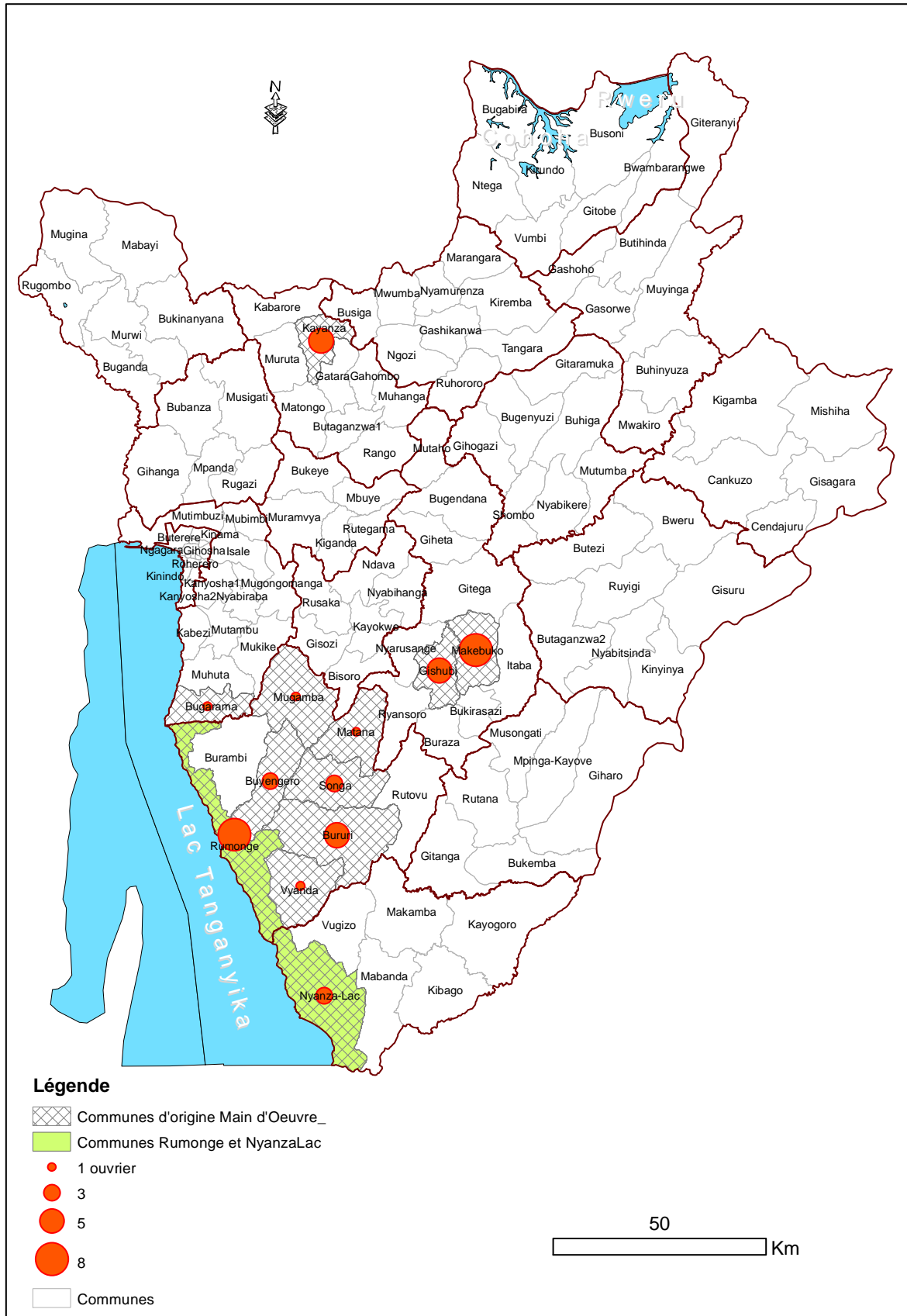


Figure 26. Origine de la Main d'œuvre
Source : Auteur

En dehors de la question de l'emploi, quelques habitants du village de Gatete nous ont affirmé que depuis l'installation du projet, leur capital financier s'était amélioré, grâce notamment, à la vente de l'huile de palme. La transformation des produits issus de cette culture mythique donne naissance à des usines de production de savons et d'autres produits (savons notamment).

En revanche, comme ils s'approvisionnent sur les marchés pour la plupart des produits vivriers, qu'ils produisaient eux-mêmes auparavant, l'argent qu'ils gagnent est rapidement dépensé. Si, grâce au palmier, une véritable agriculture marchande a germé, elle s'est faite au détriment d'autres cultures vivrières qui ont été délocalisées vers la périphérie du périmètre palmier. Ceci nous amène à nous pencher sur les questions des rapports entre le développement de la culture du palmier à huile et la place des cultures vivrières sur les terres qui ont été réaménagées lors des réformes foncières et l'introduction de la nouvelle variété *Tenera*.

(3) Développement de la variété *Tenera* et soutien aux cultures vivrières : une cohabitation possible ?

Rappelons tout d'abord que le système de production « moderne » promu par la SRDR était fondé sur la monoculture du palmier à huile, où la terre était uniquement destinée à produire l'huile de palme. Cependant, deux programmes distincts avaient été créés au sein du Département Agronomique de la Société. Le premier devrait s'occuper du volet palmier, en renouvelant l'ancienne palmeraie dominée par la variété « *Dura* » et en choisissant cette fois-ci une nouvelle variété plus productive : la « *Tenera* » ; le second se concentrant sur les produits vivriers (**Fig.27**). La mise en place d'un programme en soutien aux cultures vivrières montre que même les concepteurs du projet avaient senti la nécessité de préserver les cultures vivrières dans la région.

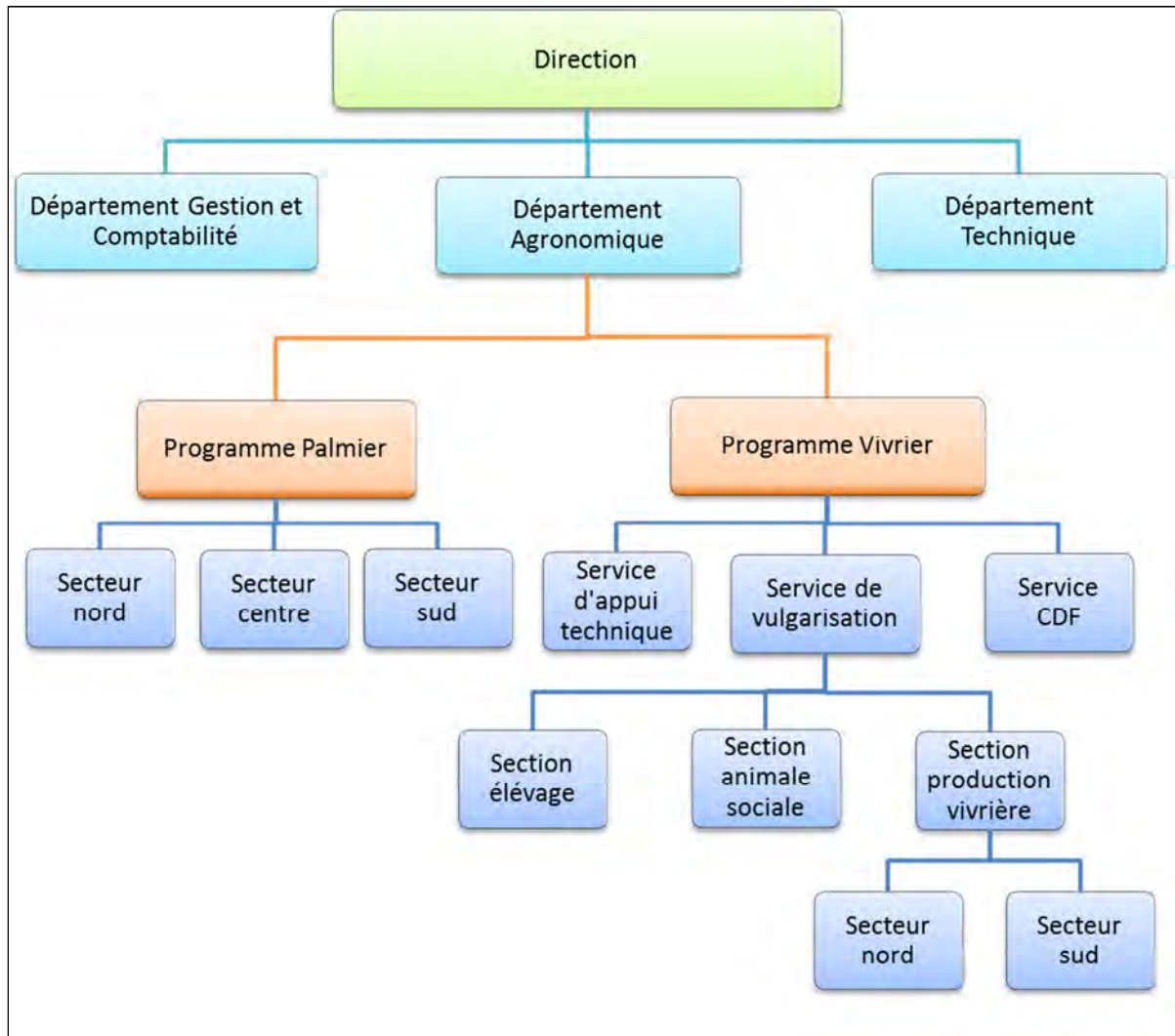


Figure 27. L'Organigramme de la SRD Rumonge en 1984 (avant d'être scindé en deux projets)

Source : Rapport SRDR, 2000

En 1988, les deux programmes ont été séparés, tant on craignait que le programme palmier ne dominât le programme vivrier. Depuis cette période, le Gouvernement Burundais créa le Projet d'Intensification Agricole qui devait s'occuper de la promotion des cultures vivrières en commune Rumonge et également dans les deux autres communes qui lui sont frontalières, Burambi et Buyengero. Ce projet portera d'ailleurs le nom de ces communes, PIA RUBUBU (Projet d'Intensification Agricole *Rumonge, Burambi et Buyengero*). En fait, les concepteurs du projet espéraient que les communes environnantes, ne remplissant pas les conditions pédoclimatiques pour le palmier, comblent le manque à gagner en vivriers de la commune Rumonge.

Malheureusement, en 2003, la République d’Autriche, qui était la principale financière de ce projet arrêta le soutien. A partir de cette période, le projet n’a fonctionné que grâce au budget du gouvernement Burundais. Or, celui-ci étant trop faible, le projet a dû baisser l’effectif de ses travailleurs ainsi que ses activités. Actuellement, au vu des budgets des deux programmes, celui de l’OHP et celui du PIA-RUBUBU, l’on peut déjà imaginer leur efficacité et leur avenir (**Fig.28**).

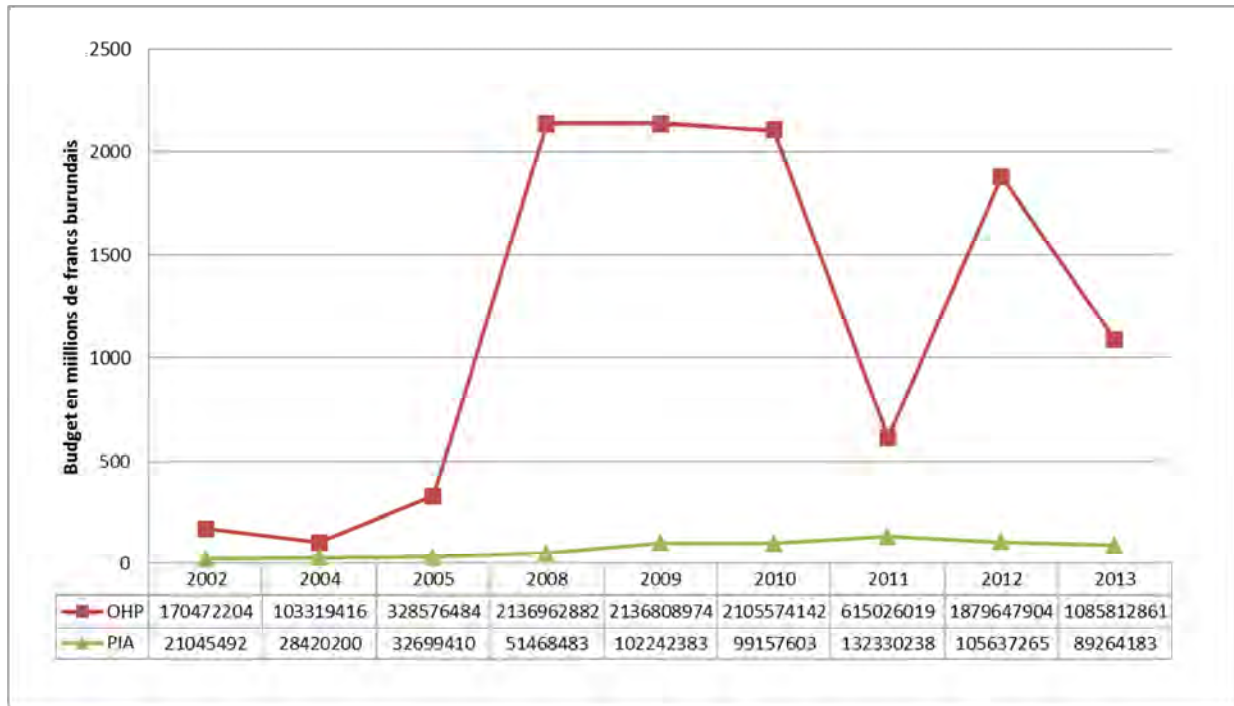


Figure 28. Comparaison de l’évolution des budgets OHP et PIA RUBUBU de 2002 à 2013

Source : Auteur à partir des rapports de l’OHP et de PIA RUBUBU de 2002 à 2013

Le budget de l’OHP, de 10 à 40 fois celui du PIA RUBUBU montre l’intérêt particulièrement important pour la culture du palmier aux dépens des cultures vivrières. En effet, rappelons que l’OHP est chargée de l’encadrement technique des producteurs de palmier, et importe des graines germées, et approvisionne les paysans en plants. Le faible, voire inexistant soutien aux agricultures vivrières au travers du PIA RUBUBU quant à lui ne permet pas un développement conséquent des cultures vivrières.

Ainsi, lors de nos enquêtes de terrain, un paysan habitant à 4 km du centre urbain de Rumonge nous a partagé ce propos :

« Du temps où il y avait encore des vivres, Rumonge nourrissait sa population et l'excédent était acheminé vers Bujumbura, mais hélas aujourd'hui nous mangeons du haricot venu de Bujumbura ou de la Tanzanie ».

Ce qui montre qu'avant l'intensification agricole du palmier à huile dans cette région, cette dernière était considérée comme le « grenier » du Burundi et alimentait même la Capitale Bujumbura. Aujourd'hui, elle est dominée par la culture du palmier. Et l'engouement croissant pour cette dernière voit apparaître de nouveaux acteurs à côté de l'OHP, comme la société SAVONOR⁵⁵ et d'autres acteurs privés qui voient dans le palmier respectivement une source de matières premières et des moyens de survie.

Ainsi, cette intensification agricole peut également se voir dans les transformations dans le paysage. Avant les années 80, le paysage de Rumonge et Nyanza-Lac (surtout la partie localisée en dessous 1100 m d'altitude) était dominé par des maisons entourées par des champs et elles étaient dispersées dans la plaine et sur les piémonts. Dans les champs, on voyait un mélange de bananiers, du manioc, du maïs, et de la colocase, parsemés par les palmiers.

Mais aujourd'hui le paysage a complètement changé: on voit un habitat groupé en villages et des blocs énormes de palmiers à perte de vue. Le territoire est partagé selon les cultures. Quand on regarde du côté du Lac Tanganyika (côté plaine) on ne voit que du palmier. Et quand on relève les yeux pour regarder sur les piedmonts, on voit l'apparition des bananiers et d'autres cultures vivrières comme le manioc et le maïs. Le constat est le même quand on emprunte les talwegs qui sont dominés par le palmier tandis que les versants des interfluves sont occupés par les bananeraies et le manioc (**Photo 18**).

L'aspect de ces deux paysages ne laisse pas indifférent un voyageur. La verdure qu'on voit du côté du palmier confortablement installé dans des vallées humides et fertiles (bénéficiant souvent d'un microclimat, car couramment traversées par des rivières) n'a rien de semblable à l'aspect presque jaunâtre des cultures vivrières se trouvant sur les versants des collines sèches et délavées.

On peut confirmer sans risque de se tromper que le palmier à huile a provoqué une délocalisation des cultures vivrières des terres fertiles de la plaine vers les versants des

⁵⁵ SAVONOR vient de « Savon d'or ». C'est une société anonyme très engagée dans la fabrication du savon et de l'huile de palme raffinée au Burundi. Elle a vu le jour en 1970, créée par une famille allemande appelée les KUNTZE.

collines (aux environs de la courbe 1000 m). Le bananier réapparaît lorsqu'on atteint l'altitude moins favorable au palmier (NDAYISHIMIYE P., 2002).



Photo 18 : Le palmier devient maître des vallées et le vivrier se contente des versants

Cette transition dynamique du modèle principalement dominé par le vivrier vers la culture intensive de palmier est très surprenant dans la région de Rumonge, tant au niveau des cultures qu'au niveau de ses effets sur le paysage. L'apparence d'un paysage peut changer en moins de dix ans; le cas des parcelles agricoles de Kigwena situées à l'ouest de la RN3 (capture Google earth de 2002 et de 2009) est bien parlant. En un petit intervalle de temps, on ne reconnaît plus la structure qu'avaient les parcelles qui portaient les cultures vivrières (patates douces, riz, maïs,...). En sept ans seulement, toutes les parcelles du bloc vivrier portaient du palmier. Les petites plateformes de quelques centaines de mètres carrés observées en 2002 avaient en 2007 disparues, laissant place aux blocs de $\frac{1}{4}$ de ha à peu près (**Photos. 19 et 20**).



Photo 19. Cultures vivrières à l'est de Kigwena dans le périmètre vivrier (capture Google earth 2002)



Photo 20. Périmètre vivrier de Kigwena colonisé par les plantations de palmiers à huile (capture de Google Earth de 2009)

Le cas de Nyanza-lac

L'aménagement de Nyanza-Lac n'a pas suivi le même style que celui de Rumonge. Le projet Nyanza-Lac, qui a démarré en 1977, a porté sur l'aménagement de petites unités agricoles. Cela a permis d'installer 1500 ménages sur 6000 ha (CRET, 1994). Les objectifs du projet étaient la création de paysannats⁵⁶ orientés, à la fois, vers la production vivrière (manioc, maïs, tabac) et celle de rente. Les cultures commerciales installées étaient dominées par le cotonnier et le palmier à huile. Le projet avait également comme objectif : le développement de la culture attelée, la création d'infrastructures socio-économiques de base en matière de santé, dans la création des voies de communication, le raccordement en eau potable et la construction d'écoles, sans oublier l'assurance d'un service d'encadrement technique agricole. Ce modèle paysannat instauré principalement dans la zone Nyanza-Lac a certes contribué à la diffusion du palmier à huile, mais avec moins de succès qu'à Rumonge. A côté de ce modèle paysannat, quelques blocs homogènes de palmiers ont été également créés.

Il est plausible que le modèle de Nyanza-lac a plus transformé la morphologie agraire que l'économie des palmiculteurs. L'introduction de la variété « *tenera* » à Nynaza-Lac n'a pas évolué rapidement comme à Rumonge, beaucoup de paysans ont continué à cultiver la variété dura. Elle a toutefois changé la géométrie des parcelles ; les exploitations ont en effet pris des formes géométriques (rectangulaires).

Le tracé des routes constitue l'armature des paysannats : tout commence avec le traçage d'une route principale, communément appelée *dorsale*. Perpendiculairement à celle-ci, de part et d'autre, viennent se raccorder plusieurs routes transversales (ce qui ressemble à un système en double peigne) (**Fig.29**). C'est également la même chose pour les parcelles de cultures ; elles se dessinent de part et d'autre des transversales. La première, celle qui est tout près de la route est consacrée à l'habitation, la deuxième est consacrée aux cultures vivrières, la troisième au palmier tandis que la quatrième est réservée au coton. Cet agencement permet d'avoir un parallélisme des bandes de cultures différentes. Si tout le monde respecte les consignes, à la fin on pourrait trouver des bandes de palmeraie et de coton bien parallèles. Cela pour faciliter l'usage des techniques de cultures modernes : mécanisation ou l'usage de la traction animale, voire l'aspersion des insecticides par avion.

⁵⁶ Le statut de paysannat a vu le jour sous la période coloniale. L'Etat aménage des terres qu'il distribue à des habitants. Ces derniers acceptent un contrat de respect du mode agraire défini par l'autorité publique. Les parcelles ne sont jamais une propriété privée des exploitants ; le non-respect des consignes d'exploitation peut entraîner la rupture du contrat.

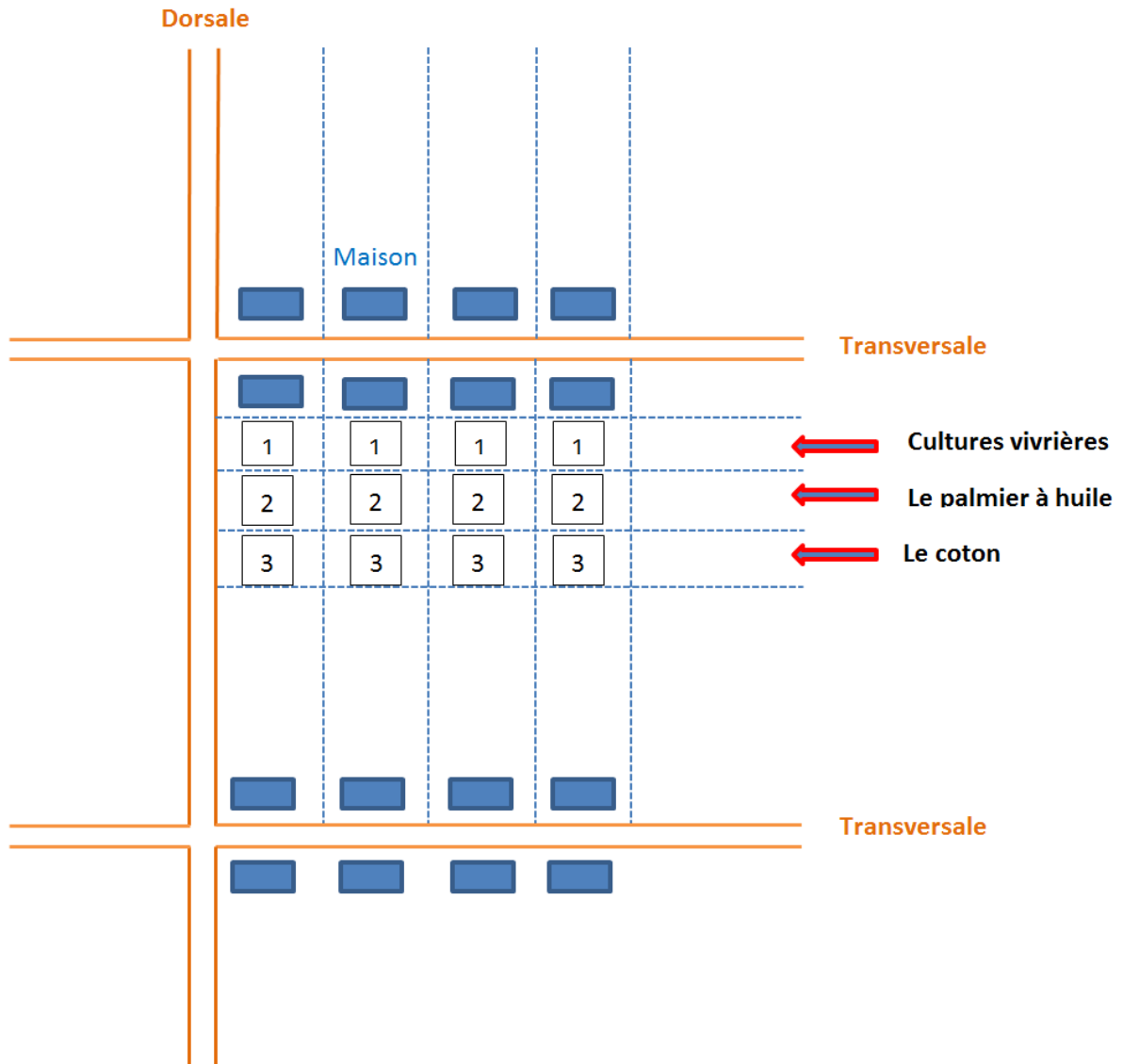


Figure 29. Le model paysannat instauré à Nyanza-lac

Source : Auteur

Bien que le Gouvernement ait fait cela dans le but d'améliorer les conditions de vie des paysans, ceux-ci se sont toujours montrés réticents surtout envers le coton. Une culture qui ne peut pas finir sur leurs assiettes n'est pas souvent la bienvenue, cela avait été remarqué aussi pour la culture du café. La population burundaise avait rejeté cette culture, mais l'administration coloniale avait fini par les forcer de l'adopter (HATUNGIMANA, A. 2005).

I.3. Un projet de remembrement et de redistribution foncière controversé

Enfinement, concernant la question foncière, il paraît que ce qui s'est produit dans la plupart de cas d'aménagement au Burundi montre un manque crucial de participation des populations locales dans les processus d'élaboration et de mise en place du projet. Nous citerions le cas des gens qui ne venaient pas s'inscrire lors de l'enregistrement des parcelles pour le remembrement à Rumonge. Le seul projet de villagisation qui a réussi au Burundi est celui de Nyabikere. Celui-ci avait été facilité par l'implication et la participation des paysans, J. P. CHRETIEN et G. LEJEUNE, 1983, l'ont remarqué : « *Une des expériences les plus réussies, celle de Nyabikere, au nord de Gitega, s'est appuyée au contraire sur une vigoureuse coopération locale : les paysans et les cadres communaux ont pris les choses en mains, allant jusqu'à des remembrements de parcelles pour tenir compte des déménagements. Mais, le plus souvent, le processus reste volontariste et de type bureaucratique* ». Ces auteurs pensent que les échecs alimentaires graves subis par la Tanzanie à la suite à la mise en place du programme de villagisation (*Ujamaa vijiji* en kiswahili) entrepris en 1974-75, dans une forme d'abord volontaire, puis autoritaire, ont fait réfléchir les autorités burundaises dans le cas de Nyabikere. Cependant, pour Rumonge et Nyanza-Lac, ils ne l'ont pas pris en compte.

Enfin, bien que la politique de remembrement et de la redistribution ait permis le développement remarquable du palmier dans la région, celle-ci n'a pas plu à tout le monde ; il y en a qui en ont gardé un goût amer, surtout dans la manière dont a été mené la politique.

Conséquences de l'introduction de *Tenera* sur les autres cultures

Le palmier à huile n'a pas seulement délogé les cultures vivrières (bananier, maïs, haricots, colocase et riz), il a également chassé le café robusta. Partout dans la plaine de l'Imbo, le palmier à huile remplace le café robusta. Il aura fallu au palmier un demi-siècle de lutte pour mettre fin à la concurrence que le café robusta lui avait livrée. Le cas de la zone d'Itenga est actuellement éloquent. Cette localité se trouvant à 5 km au Nord de la capitale Bujumbura s'appelle « Itenga » (qui signifie « jeune palmier » en kirundi), avait été consacrée au café robusta depuis les années 1930. Selon un octogénaire de la région, avant l'arrivée des allemands, la zone était occupée par des palmiers mélangés à d'autres cultures vivrières. Qu'à cela ne tienne, en tenant compte du nom de la localité « Itenga », il apparaît que le café robusta l'y avait délogé. Ce qui signifie que le palmier reconquit ou reconstruit son ancien territoire (RAFFESTIN, C., 1996) qu'il avait perdu il y a des décennies.

Conséquences de l'introduction du *Tenera* sur les différenciations socio-économiques

De plus, nous avons vu que ce qui se lit dans le paysage se transcrit dans le corps socio-économique. Nous avons vu que cette culture enrichissait les caisses des communes qui la portait, mais nous avons remarqué que ces améliorations financières ne bénéficiaient pas forcément de façon équitable à tout le monde.

En empruntant la route nationale numéro trois (RN3) qui va de Bujumbura jusqu' à Nyanza lac, on voit très vite les « maisons de l'huile de palme ». Le long de cette route, on ne voit que les toitures des maisons en tôles, ce qui n'est pas le cas quand on emprunte d'autres routes du pays (route Bujumbura–Rutana notamment). L'huile de palme a ainsi enrichi une partie de la population de Rumonge et Nyanza lac. Dans ces régions, un homme qui n'a pas de palmeraie est considéré comme pauvre, comme nous le dit, en rigolant un jeune trouvé à Mutambara en 2012 : *« un jeune homme qui a une palmeraie n'a pas de problème pour avoir une fiancée »*.

Ainsi par exemple, nous avons réalisé qu'un couple ayant seulement deux enfants qui exploite 1,25 ha de palmier à huile est arrivé à se construire une maison en tôles, il a acheté un vélo, un téléviseur et tous ces deux enfants sont scolarisés. Le père nous a déclaré qu'il ne vit pas très aisément mais qu'il arrive à nourrir et habiller sa famille. Egalement, lors des enquêtes, nous avons rencontré un commerçant de Rumonge à Kigwena, qui a plus 80 ha de palmeraie dans le périmètre palmicole de la SRDR. Ce dernier achète au moins 4 ha par an.

Que c'est simple qu'une famille sorte de la filière.

Nous partons d'une jeune famille de trois membres qui exploitait 1ha de palmier à huile en 1980. *« A cette époque, ma famille était composée de moi, ma femme et notre petit garçon de 5 ans. Les revenus tirés de notre palmeraie était suffisante pour nourrir toute la famille. Mais, regarde ! En 2012, la famille s'est agrandie : nous sommes 7 membres. Pendant à peu près 30 ans, la famille a vu naître 4 autres enfants de plus, trois garçons et une fille. Actuellement, mes trois premiers garçons se sont mariés. Comme tu le sais bien, dans la culture burundaise «umuhungu asohotse umuvyeyi amukubitira ikivi » ce qui signifie en français « quand un garçon se marie, la famille a le devoir de lui donner un don d'une portion de terre ». Chacun des trois mariés a eu une parcelle de 33m sur 50m »* C'est-à-dire que la famille ne contrôle que la moitié de son ancienne propriété. Le père de la famille continue *« Maintenant les revenus issus de cette petite portion*

de 1/2 ha qui me reste ne suffisent pas pour faire vivre ma famille. Là, je suis obligé d'aller travailler comme veilleur à cette école que tu vois devant toi (école primaire du village). Un de mes garçons a par ailleurs vendu sa propriété, car il ne pouvait pas vivre de la production de cette dernière, les revenus issus de la parcelle ne lui permettent pas de vivre, il est allé s'installer au centre-ville de Rumonge où il a ouvert une boutique. Voilà pourquoi, de temps en temps je ne suis pas content de voir une portion de ma terre partir vers une autre famille. Ce qui me chagrine est que les autres peuvent faire pareils. S'ils continuent à vendre leurs parcelles, nous finirons par perdre toute notre terre qui nous a vu naître».

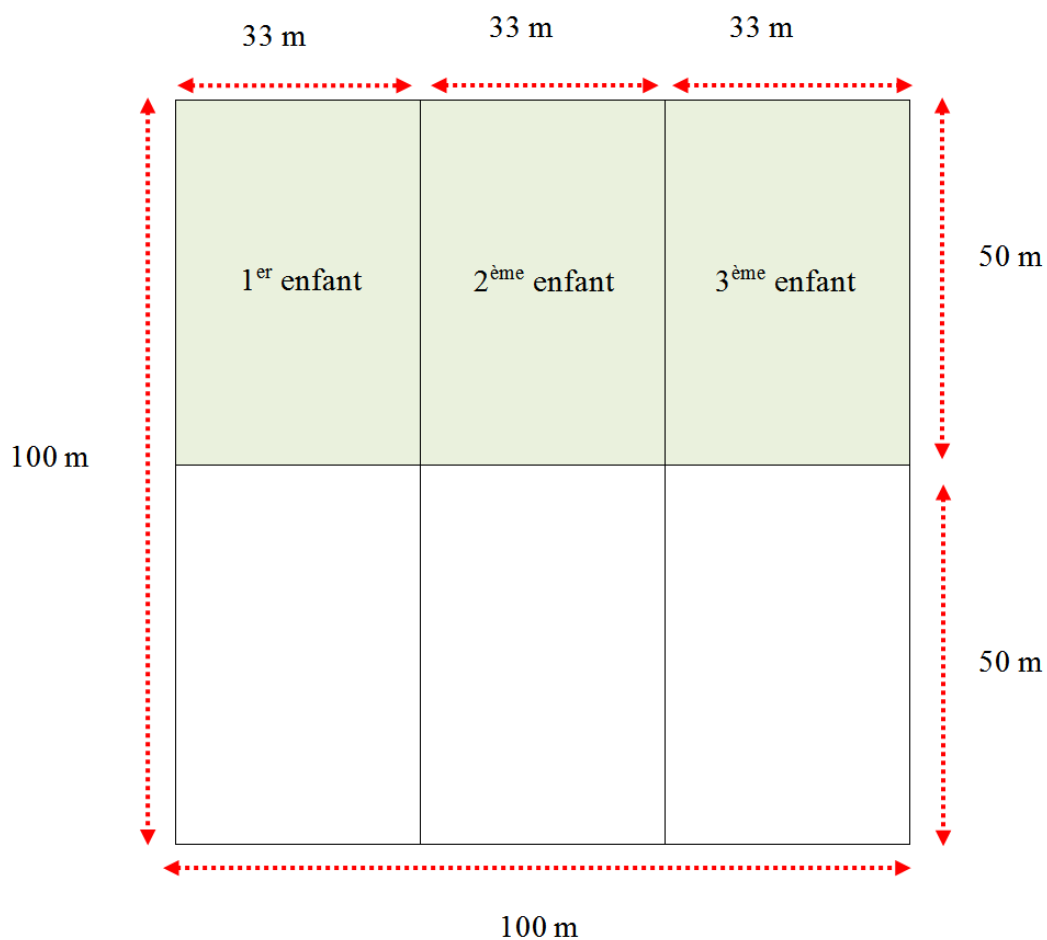


Figure 30 Morçèlement de la propriété familiale par l'héritage

Source : Auteur

Malgré la variété des situations observables, on remarque que les gains issus de la production individuelle se distinguent selon des capacités différenciées d'accès aux moyens de productions, de ressources et d'information. Dans ce sens, concernant l'encadrement technique de l'OHP qui est un service payant nous a permis de constater que ses bénéficiaires

étaient des producteurs détenant davantage de capitaux financiers et ainsi, des surfaces de production plus importantes. Les petits producteurs (<1ha), bien qu'ils bénéficient de la vente des plants subventionnés, ne peuvent se permettre d'accéder aux services techniques, ce qui met également en avant les inégalités au sein de la filière. Ainsi nous observons une différenciation dans l'accumulation du capital issue de cette culture, qui dépend notamment du capital initial détenu par chaque producteur. Dans cette « arène » se jouent des rapports de pouvoir (financiers, économiques, socio-politiques) où interviennent des acteurs hétérogènes dotés de ressources inégales. L'on s'aperçoit que la plupart des petits paysans vendent et quittent la filière, ce qui revient à confirmer que la filière palmier à huile au Burundi peut devenir une affaire de personnes qui riches en capitaux. Le constat est donc que la filière semble glisser doucement des mains de petits paysans vers des personnes nanties. Ce qui serait considéré comme un détour par rapport aux objectifs du gouvernement qui avait instauré la culture « pour les paysans ».

Des réflexes difficiles à supprimer

Enfin, concernant les effets de l'introduction du nouveau système de production « moderne » sur les techniques de production, nous pouvons dire qu'il s'est révélé difficile pour les paysans de changer leurs anciennes habitudes. Le passage de l'ancienne pratique de culture mixte (cultiver plusieurs sortes de viviers sur une même parcelle) à la monoculture n'est pas apprécié par les paysans. Les enquêtes que nous avons effectuées à Rumonge et Nyanza-Lac démontrent que plus de 80% des enquêtés continuent à cultiver d'autres produits dans les palmeraies (culture intercalaire). Pourtant les agronomes de l'OHP ne cessent de leur dire qu'il est interdit de mettre les cultures intercalaires dans des palmeraies en âge de production (plus de 4 ans). De surcroît, nous avons remarqué que l'entretien des palmeraies est plus régulier en culture associée qu'en culture pure. Ainsi par exemple, quand les paysans sarclent leurs cultures intercalaires, ils en profitent pour entretenir le palmier. Nous pouvons donc conclure ce chapitre en récapitulant dans le **Tableau 10**, les transformations politiques et socio-économiques occasionnées par l'introduction de la nouvelle variété « *tenera* » en remplacement de l'ancienne variété « *dura* ».

Tableau 10. Tableau récapitulatif de la comparaison de ces deux modes de vie

Avant l'introduction de la politique de remembrement	Après le remembrement
1. La polyculture, culture extensive	La monoculture, culture intensive
2. Les paysans vivaient en plein milieu de leurs propriétés (leurs champs). La maison était au centre de l'activité agricole.	Les paysans sont loin de leurs champs. Ils vivent en villages. Certains doivent marcher quelques kilomètres pour arriver aux champs.
3. L'habitat était dispersé.	Les paysans habitent groupés dans les villages.
4. Tous les restes alimentaires et les déchets des animaux domestiques (lisiers) étaient transformés en fumier. Les paysans les épandaient dans les champs qui, souvent entouraient les maisons d'habitation.	Les champs sont loin des ménages. Il est difficile de profiter du lisier et des déchets alimentaires. Le transport de ces derniers du village aux champs devient problématique.
5. Les paysans avaient peu de ressources monétaires. Cependant, ils dépendaient peu du marché: ils s'auto-satisfaient en besoins alimentaires.	Les paysans obtiennent de l'argent grâce à l'huile de palme. En revanche, ils en dépensent immédiatement, car ils s'approvisionnent au marché en produits vivriers.
6. Les paysans connaissaient peu ou presque pas de conflits fonciers.	Existence de multiples conflits fonciers quelques fois meurtriers.
7. La terre ne fait pas objet de vente, elle est familiale, elle est rarement vendue (la terre a une valeur patrimoniale).	La marchandisation de la terre est fréquente (la terre a une valeur marchande).
8. Manque d'infrastructures socio-économiques. L'habitat est dispersé.	Présence de plusieurs infrastructures socioéconomiques : écoles, hôpitaux, adduction d'eau potable, électricité,... facilitées par le regroupement en village.
9. Les paysans se sentaient à l'aise avec des palmiers espacés, entre lesquels la culture du vivrier était possible. Et tout cet ensemble était localisé sur les terres ancestrales entourant leurs cases.	Difficile transition de la culture mixte à la monoculture. Pratique dominante des cultures intercalaires
10. Les paysans produisent pour la survie de leurs familles, il y a moins de spéculations économiques	Volonté d'accumulation des richesses, des propriétés

11. Les activités relatives aux échanges de produits agricoles sont coordonnées par la famille, la solidarité collective est jugée plus importante que toute richesse financière.	La filière est guidée par le marché qui fixe les prix
---	---

Après avoir fait ces analyses, il nous faut donc nous poser la question suivante : ce projet palmier était-il né d'une concertation entre l'Etat et les bénéficiaires ou il a été réfléchi unilatéralement par l'Etat ? Parce que l'un des premiers critères de réussite d'un projet réside dans l'appropriation des besoins le justifiant, par l'ensemble des acteurs concernés. Or nous voyons bien que, que ce soit pour la mise en place des réformes foncières ou l'introduction d'une nouvelle variété et de nouvelles techniques de production, ce projet dans son ensemble résulte de décisions « par le haut ».

Chapitre II. La transformation des régimes de palme et des palmistes : un parallélisme sans fin entre l'artisanal et l'industriel

II.1. La transformation des régimes de palme

Au Burundi, comme dans la plupart des pays africains palméiculteurs, deux modes de transformation de l'huile de palme rivalisent. Il s'agit de la transformation artisanale et industrielle. Cependant, au fur et à mesure du temps, il s'est glissé entre les deux une troisième forme d'extraction qu'on appelle « semi industrielle ».

II.1.1. L'extraction artisanale

La transformation artisanale des fruits de palme au Burundi est très ancienne. Elle est de toute façon antérieure au démarrage du projet palmier à Rumonge. C'est une technique qui remonte de l'introduction de la culture au Burundi. Signalons que celle-ci a connu beaucoup d'évolutions au fur du temps : de l'usage du « mortier » à la technique évoluée appelée au pays « Mahweniya ».

L'extraction de l'huile dans un mortier « ISEKURO »

C'est la méthode la plus ancienne et la plus connue dans la transformation de l'huile de palme au Burundi. Elle est très rudimentaire, actuellement elle est presque abandonnée. Le seul endroit où nous avons aperçu une famille qui l'utilisait, c'est à l'Est du Burundi dans la commune Mishiha en Province de Cankuzo. En réalité, nous avons constaté que la plupart des



personnes plante un arbre à côté de la maison pour s'y abriter quand il fait trop chaud.

Les régimes de palme issus de ces quelques arbres de case sont transformés au mortier qui est naturellement utilisé pour moudre la farine de manioc (**Photo 21**). Elles ne peuvent pas construire un dispositif mécanique qui leur coûterait cher pour ne produire que quelques litres d'huile. Suite à son faible volume d'huile traité, cette technique était confinée à l'approvisionnement familial.

Photo 21. Mortier et pilon pour triturer les drupes du palmier

Source : LIBERT, J., 2011 (URL <www.codeart.org> consulté le 10 septembre 2013)

L'organisation matérielle de cette technique exige :

- *le matériel de cuisson* (pot en terre cuite ou casserole) ;
- *le matériel de concassage des fruits* (Isekuro) ;
- *le matériel de broyage et pressage des fruits* ;
- *le matériel de décantation et de conservation de l'huile* ;
- *les combustibles.*

Avant de parler en détail du déroulement de cette transformation, nous aimerions d'abord évoquer des opérations préliminaires.

Les opérations préliminaires

Pour procéder à l'extraction de l'huile de palme, on commence d'abord à rassembler les régimes, on les conserve dans un endroit bien couvert de pailles pendant au moins quatre jours, cela dans le but de faciliter un mûrissement rapide et complet des régimes. Après cette période, on les ressort et on les égrappe (on les sépare de la rafle) en fruits à l'aide d'une hache d'abord puis à la machette. On rassemble ensuite les fruits en les dissociant des divers débris avec les mains ou, actuellement, à l'aide d'un tamis. Il y en a qui préfèrent laver les fruits quand ils jugent que ces derniers sont sales (existence de sable, terre, fragments de tiges etc. sur les fruits). Après toutes ces opérations, on passe à l'étape de préparation proprement dite de l'huile de palme.

La préparation proprement dite de l'huile de palme

La première phase d'extraction de l'huile de palme est la cuisson des fruits dans un pot de terre, casserole ou dans un fût pour ceux qui en ont. Elle se fait jusqu'à ce que l'on commence à sentir une odeur caractéristique de l'huile, signe d'une bonne cuisson. Les fruits sont transférés dans un mortier à piler en bois dans lequel ils sont écrasés au moyen d'un pilon (Umuhini). On pile jusqu'à ce que toutes les graines soient bien débarrassées de la pulpe.

La pâte jaunâtre obtenue est versée dans une auge contenant de l'eau pour y subir le brassage et le pressage. A ce moment, les noix précipitent et on continue à malaxer la pulpe avec les mains jusqu'à ce que l'huile en soit extraite aussi complètement que possible.

L'huile qui surnage sur l'eau est récupérée grâce à un récipient. Cette huile brute est chauffée une seconde fois jusqu'à l'évaporation totale de l'eau. L'huile enfin obtenue ayant une couleur généralement rouge-orangée est appelée « AMAMESA ».

Cette méthode simple et rudimentaire est moins exigeante en matériels. C'est une méthode qui est utilisée par des personnes qui possèdent seulement quelques arbres de palmiers. Elle permet d'extraire l'huile de palme dont la famille a besoin pour la cuisson. Elle est trop pénible et rejette beaucoup d'huile dans la nature, car son taux d'extraction est trop faible : plus de la moitié de l'huile reste dans les fibres.

II.1.2. L'extraction de l'huile avec la méthode rénovée « *procédé Velghel* » « MAHWENIYA » en Kirundi

Cette méthode est récente au Burundi, elle ne date que des années 80 ; selon les personnes interrogées, elle serait venue de la République Démocratique du Congo, pays qui constituait avec le Nigéria l'un des berceaux de l'exploitation préindustrielle de l'huile de palme en Afrique. Cette méthode de malaxage-lavage également appelée « *procédé Velghel* » a été très appréciée par les palmiculteurs, puisque elle est moins fatigant que la première et elle permet de transformer de grandes quantités de fruits.

A la place du mortier et de l'auge, on a créé un malaxeur artisanal composé d'un demi-fût métallique de 200 l coupé à mi-hauteur, perforé au fond et garni de pointes sur ses flancs. Un axe en bois mobile est fixé verticalement dans le conteneur. Ce pivot est aussi garni de pointes en fer à béton qui jouent le rôle de déchiqueteur et d'entraîneur de la masse de fruits déposée dans le demi-fût. (**Photos 22 et 23**). Cette tige de bois, à hauteur d'homme, est traversée horizontalement par des croisillons permettant aux manœuvres de la tourner lors de l'extraction de l'huile.



Photo 22. Méthode rénovée «Mahweniya »



Photo 23. Trous au fond par lesquels le liquide pressé passe et pointes en fer à béton qui jouent le rôle de déchiqueteur

Le déroulement de l'extraction avec la méthode Mahweniya

Les étapes de cette méthode sont jusqu'à la cuisson, identiques à celles précédemment citées. Les fruits ramollis par le chauffage sont versés dans le tonneau et deux hommes tenant les manches font tourner la tige verticale et c'est le processus de malaxage-pressage qui est mis en marche. Au cours de cette opération, de l'eau bouillante est versée dans le tonneau, c'est cette dernière qui va entraîner l'huile dans un collecteur constitué de tuyau placé dans le sol. L'eau est versée dans le fût autant de fois que de besoin, jusqu'à ce que la pulpe et les noix soient bien lavées. Le mélange eau-huile est acheminé dans un bassin de réception grâce au collecteur généralement enterré dans la terre.

Le jus récupéré est mis en demi-fût pour attendre que l'huile surnage. L'opération suivante est identique à celle de la première méthode, l'huile brute obtenue sera chauffée pendant quelques heures pour enfin être conservée. L'huile obtenue dégage une odeur très agréable, elle est prête pour la cuisson des aliments. A ce niveau, l'huile a deux destinations: une grande quantité est expédiée sur les marchés tandis qu'une petite quantité est réservée à la consommation familiale.

Dans ce procédé de transformation, les sous-produits font également l'objet d'efforts de valorisation (**Fig. 31**) Les fibres et les noix sont séparées et séchées au soleil pendant quelques jours. Les fibres serviront de combustibles tandis que les noix seront concassées afin de récupérer les amandes qu'elles contiennent, lesquelles seront transformées en huile de palmiste. On le verra plus en détail dans les paragraphes suivants.

Clôturons ce paragraphe en signalant que plus de 85 % de l'huile produite au Burundi est issue de cette méthode Mahweniya. Selon les enquêtes que nous avons effectuées en 2012, il y a plus de 1100 Unités de Transformation Artisanales de l'Huile de palme (UTAH) à Rumonge et Nyanza-lac.

Ces unités de transformation n'exigent pas de grands moyens d'investissement : un demi-fût de récupération de 200 l et quelques bois suffisent pour le monter. Une unité permet de traiter environ 5 fûts de 200 litres pleins de fruits pendant une journée de 8 heures, ce qui donne à peu près 5 bidons de 40 l.

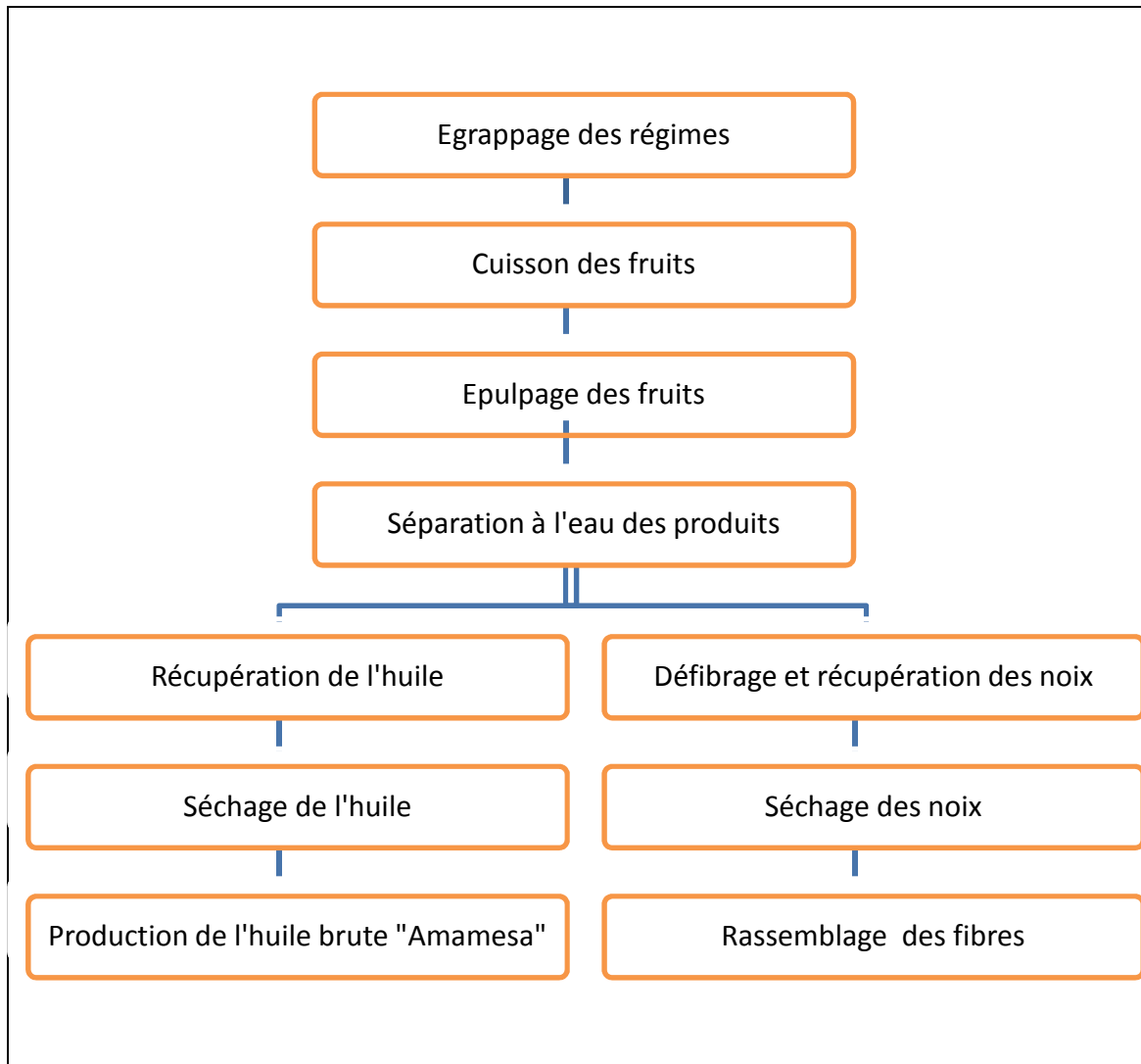


Figure 31. Schéma de fabrication de l'huile de palme avec la méthode Mahweniya

Source : réalisé par l'auteur à partir des informations obtenues auprès de HPB.

C'est une technique qui n'exige pas beaucoup de moyens pour sa mise en œuvre. Les personnes qui disposent d'une palmeraie d'un hectare ou de deux hectares peuvent s'y adapter sans difficulté. Cette méthode crée beaucoup d'emplois, car elle a besoin de plusieurs mains pour fonctionner. Ainsi par exemple, une journée de transformation de 8 heures mobilise 10 personnes : cinq se consacrent à l'égrappage (majoritairement des femmes) et 4 sont au tournage du pivot (majoritairement des hommes) et une (souvent une femme) est chargée d'amener de l'eau et de raviver le feu.

Nous comprenons que s'il existe dans la région plus de mille cents unités de transformation artisanale, il y a aussi possibilité d'embaucher 11000 personnes⁵⁷. Malgré la pénibilité de la méthode, elle permet d'atténuer la pauvreté dans la zone. Cela a été d'ailleurs remarqué en

⁵⁷ 10 personnes x 1100 = 11000 personnes employées par jour.

Guinée par CARRERE, R. (2013) qui montre comment l'extraction artisanale a occupé beaucoup de femmes qui venaient même des régions lointaines. Une femme extractrice lui avait raconté ce qui suit : «Actuellement [...] je gagne plus que mon mari. Je souhaite que cela dure pour que nous puissions enfin avoir un toit à nous.»

Certes, nous ne trouvons pas la femme dans l'extraction artisanale avec les mêmes proportions qu'en Côte d'Ivoire, en Guinée, au Togo⁵⁸ etc., mais celle-ci a ouvert une opportunité aux femmes pour gagner de l'argent. Partout où nous sommes passé lors des enquêtes de terrain, nous avons toujours vu que les femmes participaient dans le procès de transformation. Leur principale tâche était d'amener de l'eau et faire du feu sans oublier le travail de triage (séparation des noix de palmiste des fibres) (**Photo 24**)



Photo 24. Femmes qui s'occupent de la séparation des noix de palmiste à Kigwena

De plus, l'extraction artisanale « améliorée » contribue aussi à développer des capacités de transformation dans des sites de production très éloignés des services d'une unité industrielle. L'absence de celle-ci peut être causée par la faiblesse des quantités de régimes de la zone qui rendrait moins rentable une usine industrielle.

Cependant, cette méthode a également ses inconvénients. Elle est pénible car elle fonctionne grâce à la force motrice humaine. Elle est consommatrice de grande quantité d'eau et de bois de chauffage : ainsi par exemple pour produire 20 litres d'huile de palme, il faut au moins

⁵⁸ Dans les pays de l'Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire, Guinée Bisau, Togo etc) ce sont les femmes qui dominent la transformation artisanale de l'huile de palme. (CARRERE R. 2013)

cinq fagots de bois et 300 litres d'eau⁵⁹ alors qu'industriellement on n'utilisera que pour produire 22 litres d'huile (Banque Ouest Africaine de Développement, 2008).

Par ses rejets importants d'effluents, cette méthode est pointée du doigt par les défenseurs de l'environnement. En effet, elle participe à la pollution des rivières, surtout que chaque fois qu'on a vu une unité de transformation artisanale, elle était juste à quelques mètres des berges des rivières (**Photo 25**). L'eau utilisée pour la transformation est déversée directement dans les rivières alors qu'elle est encore très chaude⁶⁰ et est constituée d'un mélange d'huiles, que l'on appelle « Umunyemwe ».



Photo 25. Unité de transformation artisanale installée à quelques mètres des berges d'un ruisseau à Muzinda

Source : Auteur

Mais le principal aspect négatif de cette méthode résulte des taux d'extraction qui sont faibles par rapport à l'huilerie industrielle. En effet, selon les études expérimentales effectuées par le service Transformation de l'OHP, le taux d'extraction des Unités artisanales se situe entre 14 à 16% alors qu'il est de 21 à 23% pour les unités Industrielles.

⁵⁹ Etude sur la filière artisanale de l'huile de palme en Guinée, Rapport final, 2002

⁶⁰ Dans son rapport d'Impact de l'Industrie de l'huile de palme sur l'environnement de 2006, INGO V.B., Directeur Technique des HPB a signalé que l'usinage d'une huilerie de palme se fait à près de 100° C, que si l'eau est déversée dans les rivières sans passer par les bassins de décantation, elle aura à peu près 90° C. Ce qui signifie qu'elle va avoir sans doute des conséquences dramatiques sur la faune et la flore de ces rivières.

Si on accepte une moyenne de 15% pour la méthode artisanale et 22% pour la transformation industrielle, pour la même quantité de régimes traités, l'extraction artisanale rejette dans la nature environ 30% de l'huile qui pouvait être récupérée industriellement. Il est clair que cette forme de transformation provoque une énorme perte économique. Etant donné que 85 % de l'huile burundaise est traitée artisanalement, on peut déjà tirer la conclusion sur les énormes quantités d'huile que les paysans perdent. Cela revient par ailleurs à consolider la confirmation d'une partie de notre deuxième hypothèse de recherche : « *Du fait de techniques de production et de **transformation** quasi artisanales, les revenus dégagés ne sont pas suffisants pour améliorer les conditions de vie des élaéculteurs* ».

II.1.3. La méthode dite semi industrielle

Dans les unités de transformation semi industrielles, certaines opérations du procédé d'extraction de l'huile de palme sont mécanisées tandis que d'autres restent toujours manuelles.

Ainsi par exemple, les étapes de stérilisation et d'égrappage se font de la même manière que dans les techniques artisanales. L'égrappage est manuel et la cuisson des fruits se fait à l'eau et dans les fûts de 200 litres.

Cependant, les opérations de malaxage et de pressage se font mécaniquement grâce à un dispositif entraîné par un petit moteur électrique (**Photo 26**). C'est une méthode qui est ni artisanale ni industrielle, elle est entre les deux. Cette méthode réduit quand même la pénibilité du travail, car le malaxage et la presse sont les étapes les plus pénibles dans la transformation de l'huile de palme.



Photo 26. Une unité de transformation semi industrielle munie d'un moteur électrogène (située à 5 km de Rumonge sur les rives de la rivière Dama)

II.1.4. La transformation industrielle

La transformation industrielle est très récente au Burundi, elle a été instaurée par le projet palmier à huile de Rumonge. En effet, Trois ans après le démarrage du projet, c'est-à-dire en 1986, une usine moderne de transformation industrielle a été installée à Murembwe (à 3 km de la ville de Rumonge) dans le but de transformer tous les régimes qui seraient produits dans les périmètres de la SRD Rumonge et dans les environs (**photo 27**).

Cependant, après son installation, malgré sa capacité de transformation très élevée, elle n'a jamais opéré à sa capacité maximale, car elle a été sérieusement mis à mal par une concurrence des artisans. C'est d'ailleurs une des raisons qui ont motivé le SAVONOR à chercher ses propres plantations pour alimenter au maximum son entreprise.

En 2012, une autre mini huilerie a été installée au nord de Bujumbura (**photo28**), plus précisément dans la zone Musenyi (à 20 km du nord de Bujumbura), elle est destinée à transformer les régimes de palmes récoltés dans les plantations d'Itenga et de Musenyi. Cette usine comme celle de Rumonge appartiennent à la société SAVONOR.



Quelles sont les étapes de cette technique ?

Contrairement aux précédentes méthodes, pour lesquelles l'égrappage se fait manuellement, ici, les régimes de palme sont jetés dans des égrappoirs à tambours. Concernant la stérilisation (cuisson des régimes), elle se fait à la vapeur d'eau. Le malaxage, le pressage et la décantation de l'huile sont faits mécaniquement. Le nombre de tâches manuelles est considérablement réduit.

Par rapport aux autres procédés déjà évoqués, où les opérations de transformation s'arrêtent au niveau de l'extraction de l'huile brute et le défibrage, ici les étapes de transformation s'allongent. Après avoir séché les noix, l'on passe au concassage, ce qui va donner deux

produits : les amandes et les morceaux de coques. Les amandes sont stockées dans des sacs pour plus tard subir une autre transformation en huile de palmiste. Quant aux rafles, fibres et coques ils vont être utilisés pour la chaufferie de l'huilerie. Celle-ci profite de cette énergie pour fournir la vapeur d'eau dont la stérilisation a besoin et la chaleur pour le séchage des noix et des amandes. La figure suivante illustre bien les étapes de cette technique industrielle (Fig.32).

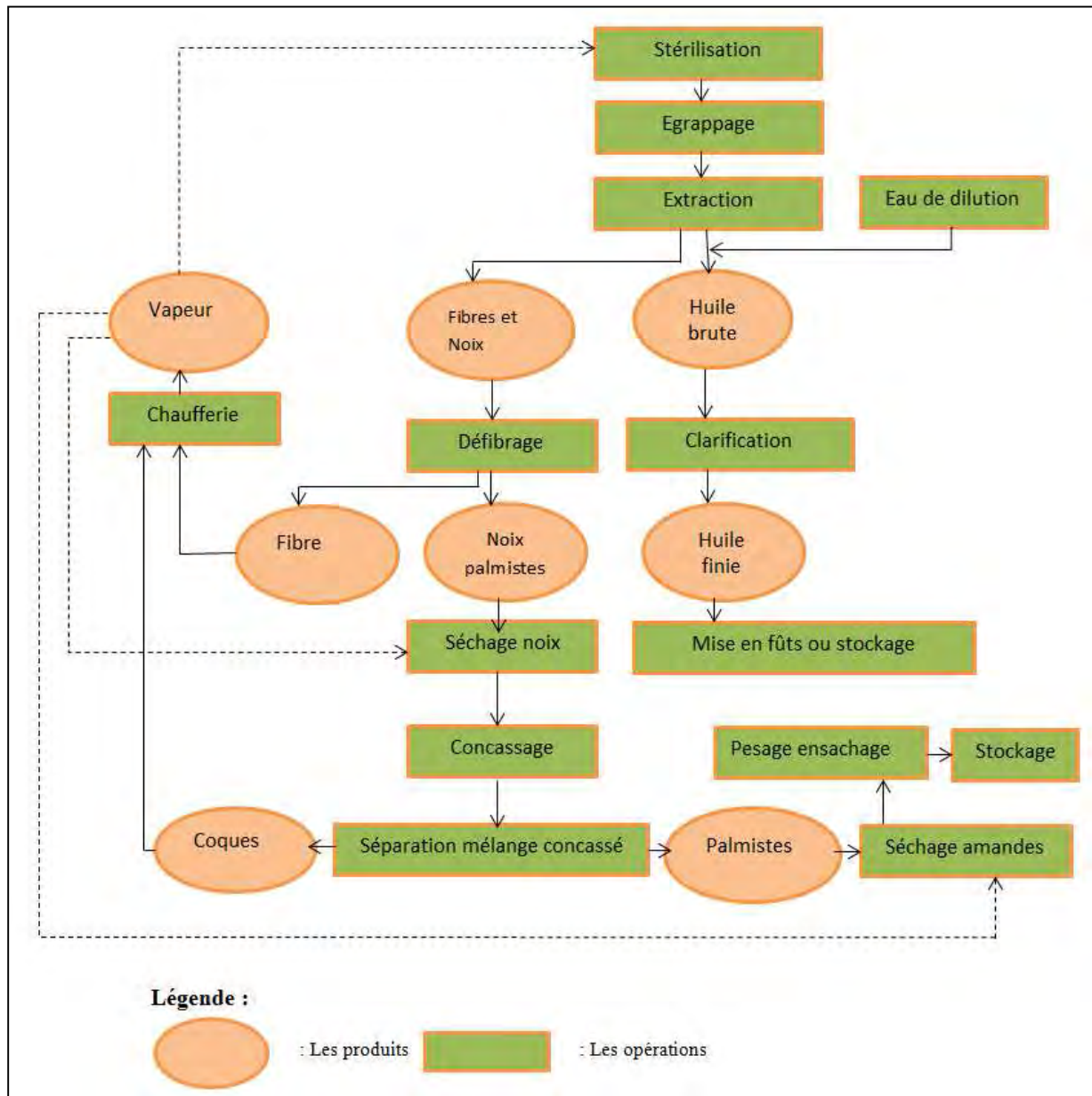


Figure 32. Schéma de fabrication industrielle de l'huile de palme (cas de l'huilerie de Rumonge).

Source : Réalisé par l'auteur à partir des informations obtenues auprès de HPB.

Les techniques semi-industrielles industrielles ont beaucoup de similitudes, et nous pouvons ainsi dresser une liste des avantages et inconvénients qu'elles ont commun.

Ces deux techniques sont très performantes ; on peut produire beaucoup d'huile dans un petit temps (productivité horaire) et avec des taux d'extraction (confer paragraphes précédents) plus élevé que ceux donnés dans les autres méthodes ci-haut évoquées. La pénibilité est réduite, car les machines tournent grâce à l'énergie électrique.

Un autre point très important est que l'eau de transformation de l'huile de palme n'est pas immédiatement déversée dans les rivières ou dans le lac car les usines possèdent des bassins de décantation pour traiter les eaux usées. De surcroît, la quantité en eau utilisée est réduite par rapport à celle qu'on utilise dans les procédés artisanaux.

Enfin, l'huile industrielle contient moins d'eau et de matières solides que les UTAH. La teneur en eau de l'huile doit être la plus réduite possible car elle est souvent à l'origine de la dégradation rapide de l'huile. Le respect des règles d'hygiène élémentaires accroît la période de conservation de cette denrée. Cet aspect joue un rôle conséquent sur la capacité de spéculation sur les prix : la possibilité de pouvoir conserver plusieurs mois l'huile de palme pour attendre que les prix s'améliorent est un atout économique important.

Inconvénients :

Elle réduit le nombre de personnes vivant de la filière, et affecte particulièrement les petits producteurs n'ayant pas beaucoup de capitaux financiers. D'après HE, une personne rencontrée à l'usine de transformation artisanale de Minago, « *la technique industrielle qu'on nous vante est plus bénéfique à leurs actionnaires qu'aux petits paysans qui luttent quotidiennement pour la survie de leurs familles* ».

Quand bien même la technique semi industrielle présente des avancées positives par rapport aux techniques traditionnelles, elle reste moins performante par rapport à la transformation industrielle. Ainsi par exemple, ses taux d'extraction sont faibles : selon le service de transformation de l'OHP le taux varie de 16 à 18%. C'est-à-dire que ce procédé laisse également échapper une quantité non négligeable d'huile de palme. Aussi, la propreté des cuves de décantation laisse à désirer (**Photo 29**).



Photo 29. Les cuves de décantation de l'huile dans l'huilerie semi industrielle de Dama
Source : Auteur

De plus il est important de s'intéresser aux effets de ces transformations semi industrielle et industrielle sur le rôle des femmes dans la filière. En effet, les femmes ont toujours participé aux diverses segments de celle-ci, et sont intervenues et interviennent toujours dans la transformation de l'huile de palme. Elles ont également un rôle dans le commerce de détail de l'huile ainsi que le concassage des noix de palme (pour extraire les palmistes). Au fur et à mesure que la filière s'est modernisée, les femmes ont développé des stratégies d'adaptation aux nouveaux processus de transformation. L'arrivée de la nouvelle méthode artisanale Mahweniya (qui exige des bras très forts pour tourner le dispositif) a certes réduit le rôle des femmes, mais elles n'en ont pas été complètement écartées. En effet, les femmes ont gardé quelques tâches dans la transformation comme l'apport de l'eau, le maintien du feu notamment.

Cependant, le nombre de femmes employées dans la transformation industrielle est beaucoup plus faible. Cela montre que la mécanisation industrielle réduit les rôles qui, jadis, occupaient les femmes et leur procuraient des revenus (COCHET, H.2001). A l'usine, presque toutes les tâches sont actuellement faites par la machine (cfr le processus industriel de transformation de l'huile de palme et de palmiste) (**figure 32** et **figure 33**).

II.2. La transformation des palmistes

Avant de commencer à parler de la transformation des palmistes, il est intéressant de rappeler ce qu'est un palmiste. C'est la graine ou l'amande qui se trouve à l'intérieur du noyau des fruits du palmier à huile (**Photo 30**). Elle contient jusqu'à 50% de son poids l'huile de très grande qualité. Après l'extraction de l'huile de palme, il reste des déchets composés de fibres et de noyaux. La tâche qui suit est celle de défibrage qui consiste à séparer les deux parties (noyau et fibres). Après avoir séparé et bien nettoyé les noyaux, on passe au séchage et au concassage de ces derniers pour récupérer les graines des palmistes. C'est à partir de ces derniers qu'on extraira l'huile de palmiste. Comme on le verra dans les paragraphes suivants, il y a deux méthodes de concassage des noyaux⁶¹: l'une traditionnelle et l'autre industrielle.

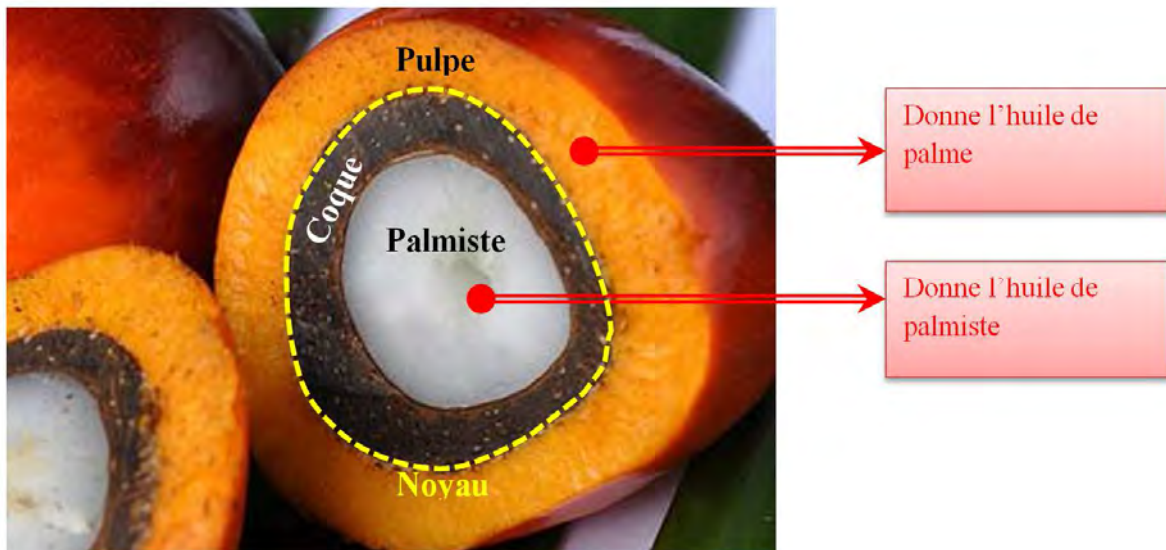


Photo 30 Coupe transversale d'une noix de palme

Source: Auteur, à partir d'une photo trouvée au : <http://www.cosmetine.com/Huiles-vegetales-Macerats-huileux.htm> (site consulté le 13 février 2014)

II.2.1. L'extraction de l'huile de palmiste : de la méthode de concassage entre deux pierres à la technique de trituration mécanique

Le stade qui précède l'extraction de l'huile de palmiste (de l'amande), est le concassage, qui consiste à sortir le palmiste de sa coque. Avant l'arrivée des techniques de concassage motorisé, cette tâche se faisait à la main. Le concassage noix par noix était très pénible. Ce sont les femmes et jeunes filles qui cassaient les coques entre deux pierres. Celles-ci restaient

⁶¹ Pour ouvrir le noyau, il faut d'abord casser la coque qui est la partie très dure du noyau.

assises des heures et des heures pour casser quelques kilos seulement ; c'est une activité qui demandait beaucoup de patience. Le concassage se fait souvent le soir, après les travaux champêtres.

Traditionnellement, la méthode de concassage entre deux pierres a été beaucoup utilisée. Même si elle est toujours d'actualité, c'est une technique en perte de vitesse. Elle est surtout largement présente dans les coins éloignés des unités de concassage. Les palméiculteurs de l'Est du pays que j'ai rencontré en 2012, m'avaient affirmé qu'ils continuent de casser les noyaux de palmiste à la main. D'ailleurs, dans cette région la plupart de paysans ne se soucie même pas de la transformation de noix de palmiste, car beaucoup de noix de palmiste restent inexploitées.

A Rumonge et Nyanza-Lac, cette méthode est en train de laisser place à de petites machines manuelles qui font bien le concassage. Mais, pour les gens qui ne disposent pas de grandes quantités, ils les vendent aux collecteurs qui vont à leur tour les revendre à l'huilerie de palme de Savoror. Celle-ci dispose des outils de concassage modernes capables de transformer beaucoup de quantités.

Etant parvenu à extraire les amandes de la coque, la phase suivante est celle de séchage. Une fois bien séchées, elles sont torréfiées et enfin elles sont mises dans le système de trituration et de pressage.

Au Burundi, il n'existe pas de presse d'huile de palmiste manuelle, cette phase ne concerne que les unités de trituration mécanisées. Cela signifie que le travail des femmes décortiqueuses de noix de palmiste s'arrête à l'acquisition et au séchage de l'amande. Après, elles vendent les palmistes aux usines pouvant extraire l'huile de palmiste, ces dernières étant dominées par des savonneries (**Photos 31 ; 32 ; 33 et 34**).



Photo 31. Tas de palmistes



Photo 32 Petite machine artisanale pour trituration des palmistes à Bujumbura



Photo 33. Huile de palmistes stockée dans des futs de 200 litres



Photo 34. Savons fabriqués à partir de l'huile de palmistes

Même si cette huile a des qualités particulières dans la saponification (suite à sa grande teneur en acides laurique et myristique qui permet d'obtenir de produits de grandes propriétés moussantes) elle est également utilisée dans l'alimentation. Elle intervient dans la fabrication des margarines, des graisses à chocolat et dans la cuisson des aliments. Nous devons aussi relever l'importance des matières restantes après la presse de l'huile de palmiste : le tourteau est beaucoup recherché pour l'alimentation animale (**Fig. 33**).

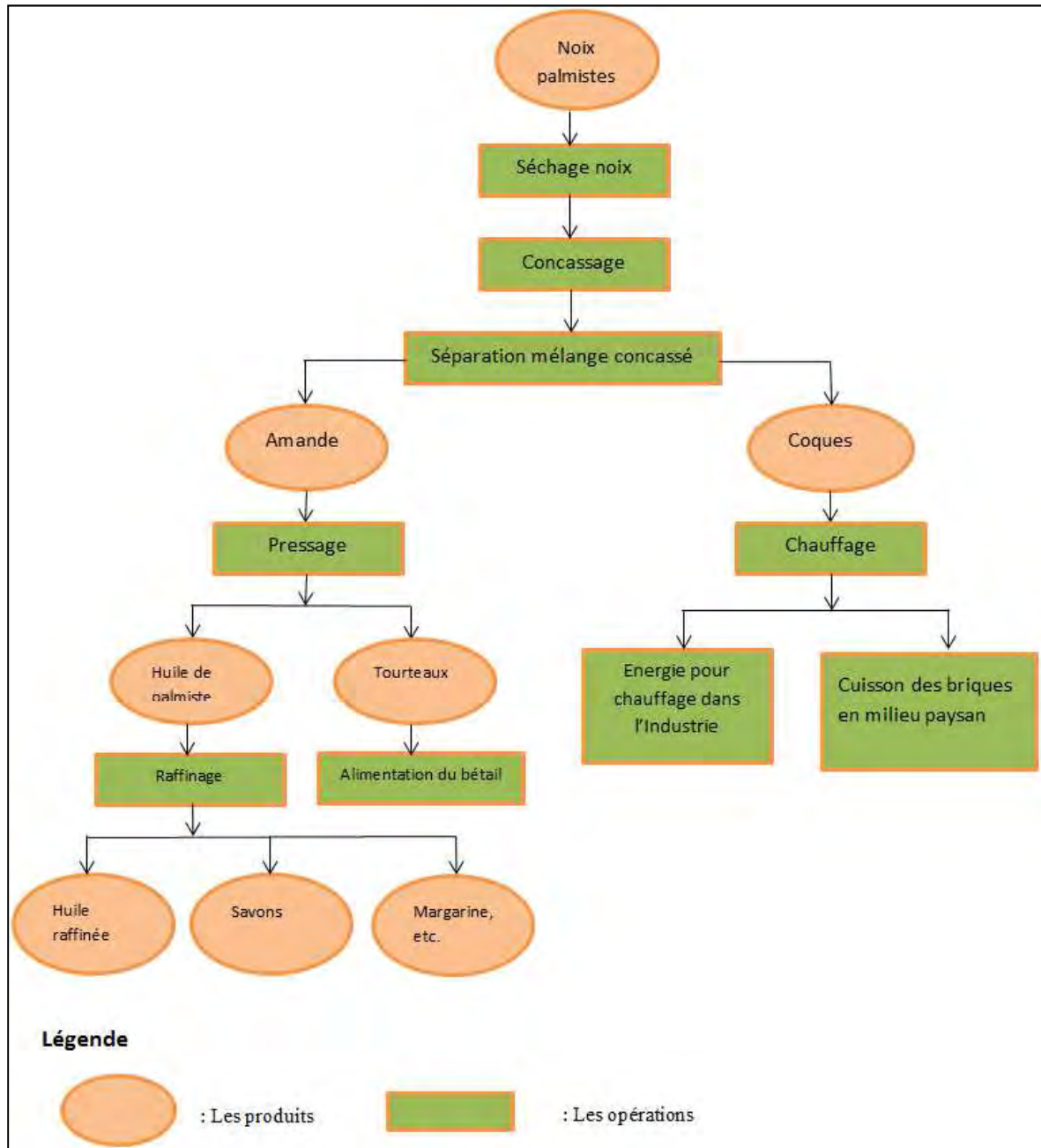


Figure 33. Processus d'extraction de l'huile de palmiste

Source : Auteur

II.2.2. La filière s'arrête à la transformation en huile de palme brute pour les petits producteurs

Nous devons penser cette filière à l'échelle mondiale, pour comprendre que les potentiels de développement des produits de la filière sont nombreux. Au Burundi, le produit « final » vendu par les producteurs est l'huile brute. Hormis quelques entreprises comme le

SAVONOR et l'INDUBU qui font ce que nous assimilerions à une deuxième transformation⁶² de l'huile de palme et de palmiste, les autres acteurs ne vont pas au-delà de l'extraction de l'huile rouge et ne dépassent pas la première phase (Fig. 34).

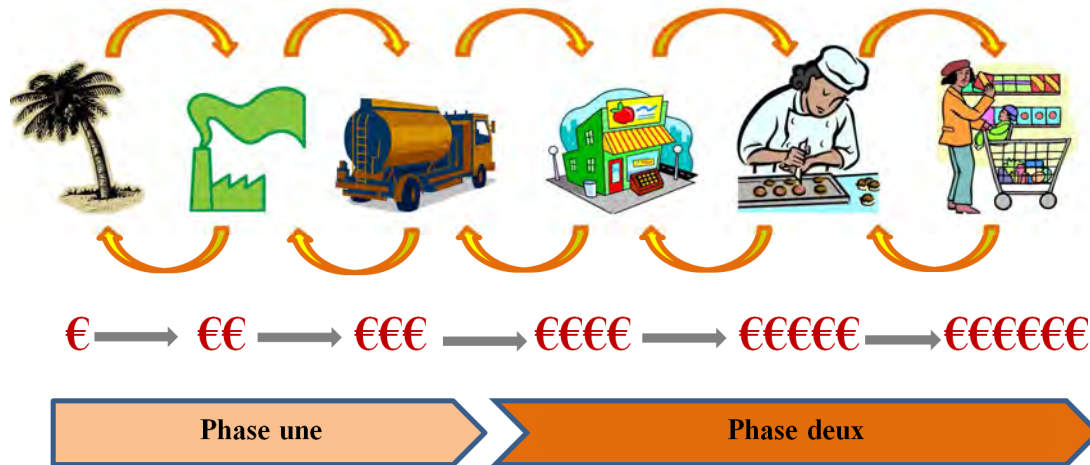


Figure 34. Création de la valeur ajoutée dans la filière du palmier à huile

Source : Réalisée par l'auteur

Comme nous l'avons évoqué plus tôt, SAVONOR vient de « **Savon d'or** ». C'est une société anonyme très engagée dans la fabrication du savon et de l'huile de palme raffinée au Burundi. Elle a vu le jour en 1970, créée par une famille allemande appelée les KUNTZE. Depuis sa mise en place jusque vers les années 2000, elle se concentrait beaucoup sur la fabrication des savons. Mais à partir de 2002, la société décide d'ouvrir une raffinerie qui transforme l'huile de palme en huile alimentaire appelé COOKI (Photo 35).



Photo 35. Bidon de 5 litres de l'huile COOKI fabriquée par SAVONOR

⁶² On dit une deuxième transformation pour différencier le travail qui se fait pour avoir l'huile de palme et celle de palmiste à celui de la transformation industrielle en d'autres produits : huile de palme affinée, produits cosmétiques, en margarines etc.

Ayant l'objectif d'accroître sa production, la Société s'est lancée désormais à la recherche des matières premières dont elle avait besoin. La première chose à faire était de trouver une usine de transformation d'huile de palme. L'entreprise a décidé d'acheter la seule huilerie qui existait, l'Huilerie de palme de Rumonge qui appartenait à l'Etat Burundais mais qui était presque en faillite. La deuxième phase (en 2007) a été l'achat de 500 ha au nord de la ville de Bujumbura pour y cultiver le palmier à huile. Troisièmement, en 2010 SAVONOR a acheté aux agriculteurs de Musenyi 200 ha pour y mettre les palmiers. En 2012, la société a construit une mini huilerie à Musenyi, pas loin de la plantation industrielle de palme d'Itenga. Selon les informations que son site révèle, SAVONOR envisage de faire cultiver par les paysans entre 2000 et 3000 ha de palmier à huile. Jusqu'aujourd'hui, cette société utilise environ 1300 employés, dont un grand nombre de travailleurs saisonniers.

Au-delà du raffinage de l'huile de palme, cette entreprise la transforme avec celle des palmistes en d'autres produits : les savons, les détergents et la margarine. Ce sont ces produits qui lui permettent d'avoir une grande valeur ajoutée, notamment grâce aux exportations. Ainsi, comme le Secrétaire Général de cette entreprise l'a dit à l'Africatime⁶³, ces produits que nous pouvons appeler « finis » sont jusqu'à 20 % vendus dans les pays frontaliers (Rwanda, l'Est du Congo et l'Ouest de la Tanzanie), le Rwanda étant le principal acheteur. Le seul produit que l'entreprise n'exporte pas est l'huile de palme raffinée, parce que, selon toujours le Secrétaire Général, « *le SAVONOR ne parvient même pas à satisfaire la demande locale* ».

Les petits producteurs quant à eux n'atteignent pas la deuxième phase de transformation. Sachant qu'une transformation de plus est synonyme de valeur ajoutée, on peut se poser la question du potentiel de gain en valeur ajoutée que pourraient percevoir les paysans s'ils avaient les capacités de transformer cette huile brute en des produits d'avantage diversifiés. La question réside donc dans les compétences et les capitaux détenus par chacun des producteurs, et le degré de coopération et d'association entre les différents producteurs, pour évaluer leur pouvoir d'intégration aux différents stades de la filière et créer de la valeur ajoutée.

⁶³ Olivier SUGURU, Africatime, URL <<http://fr.africatime.com/mali/articles/savonor-ou-comment-une-entreprise-apprend-compter-sur-ses-ressources-au-burundi>> (consulté le 20/02/2014).

Chapitre III. L'huile de palme et sa commercialisation au Burundi

Au-delà de la transformation et de la valeur ajoutée créée par de nouveaux produits, ceci nous amène à nous interroger sur les processus et stratégies de commercialisation mises en place par les producteurs. Depuis la collecte des régimes jusqu'à la vente en détail de l'huile de palme, quels sont les acteurs qui interviennent dans la commercialisation ? A quel moment se fait la création de valeur ajoutée et qui la contrôle-t-elle? Qui bénéficie de la plus-value ?

III.1. La collecte de l'huile de palme et son transport au Burundi

Si nous essayons d'analyser les intervenants dans la commercialisation des produits de la filière palmier à huile au Burundi, nous pouvons les grouper en trois principaux ensembles:

- les petits collecteurs des champs jusqu'aux marchés locaux ;
- les collecteurs grossistes des marchés locaux aux marchés d'autres régions du pays (Bujumbura, Kayanza, Gitega,...)
- les petits détaillants, qui se ravitaillent aux près des grossistes installés dans les chefs-lieux des provinces ;

Même si nous venons de les grouper en fonction des rôles, la typologie des commerçants n'est pas toujours aisée à faire, d'autant plus que l'on ne cesse de rencontrer des superpositions de fonctions. Ainsi par exemple, un collecteur grossiste, parfois aidé d'un courtier intermédiaire, peut également jouer le rôle du simple collecteur. Il vient lui-même chercher l'huile auprès des producteurs, au lieu d'aller acheter au marché local. Il existe autre forme de collecte, lorsqu'un producteur qui, après avoir transformé son huile, préfère l'amener aux détaillants ou tout simplement la vendre lui-même sur les marchés.

III.1.1. Les petits collecteurs des champs aux marchés locaux

Les collecteurs locaux constituent le premier maillon de commercialisation de l'huile de palme burundaise. Ils sont les premiers à se rendre dans tous les coins des villages pour rassembler l'huile de palme. Ils achètent souvent aux ménages qui ne produisent pas de grosses quantités (généralement de 10 à 20 litres par ménage). Après avoir rassemblé des quantités pouvant remplir quelques bidons de 20 litres, ils se dirigent au marché local qui se tient en général, deux fois par semaine pour écouler la marchandise. L'assemblage de l'huile se fait avec tous les moyens du bord (**Photo.36**).



Bidon de 20 litres

Bidons de 5 litres

Photo 36 : Collecteur d'huile de palme avant le transport vers le marché

III.1.1.1. Les petits producteurs face aux collecteurs des champs

Il apparaît que le système de ramassage auprès des producteurs par les petits collecteurs ne permet pas à ces agriculteurs de vendre à juste valeur. L'agriculteur se trouve isolé, il n'est pas en position de négociation, bref il lui manque un prix de référence. Alors que, quand un agriculteur amène son produit au marché, il a la chance de fixer le prix de vente en fonction du prix pratiqué par les autres vendeurs. Il peut même comparer la qualité de sa marchandise par rapport aux autres et c'est à ce moment qu'il peut bien fixer son prix de vente.

Un autre facteur difficile à contrôler est la très forte fluctuation des prix tout au long de l'année. Pendant les périodes de forte production le prix de l'huile chute. Malheureusement, les petits producteurs n'ayant pas la capacité de faire le stockage de l'huile de palme, sont obligés de vendre juste après la transformation. Alors que le stockage de leur huile leur permettrait de décaler les ventes vers une période plus favorable (période de faible production d'huile).

III.1.1.2. Face à la multitude de clients, les producteurs adoptent des stratégies diverses

Comme nous venons de le voir, certains producteurs vendent leur huile brute à des collecteurs et d'autres les commercialisent directement sur les marchés, généralement en gros mais aussi, rarement, au détail (**Fig. 35**).

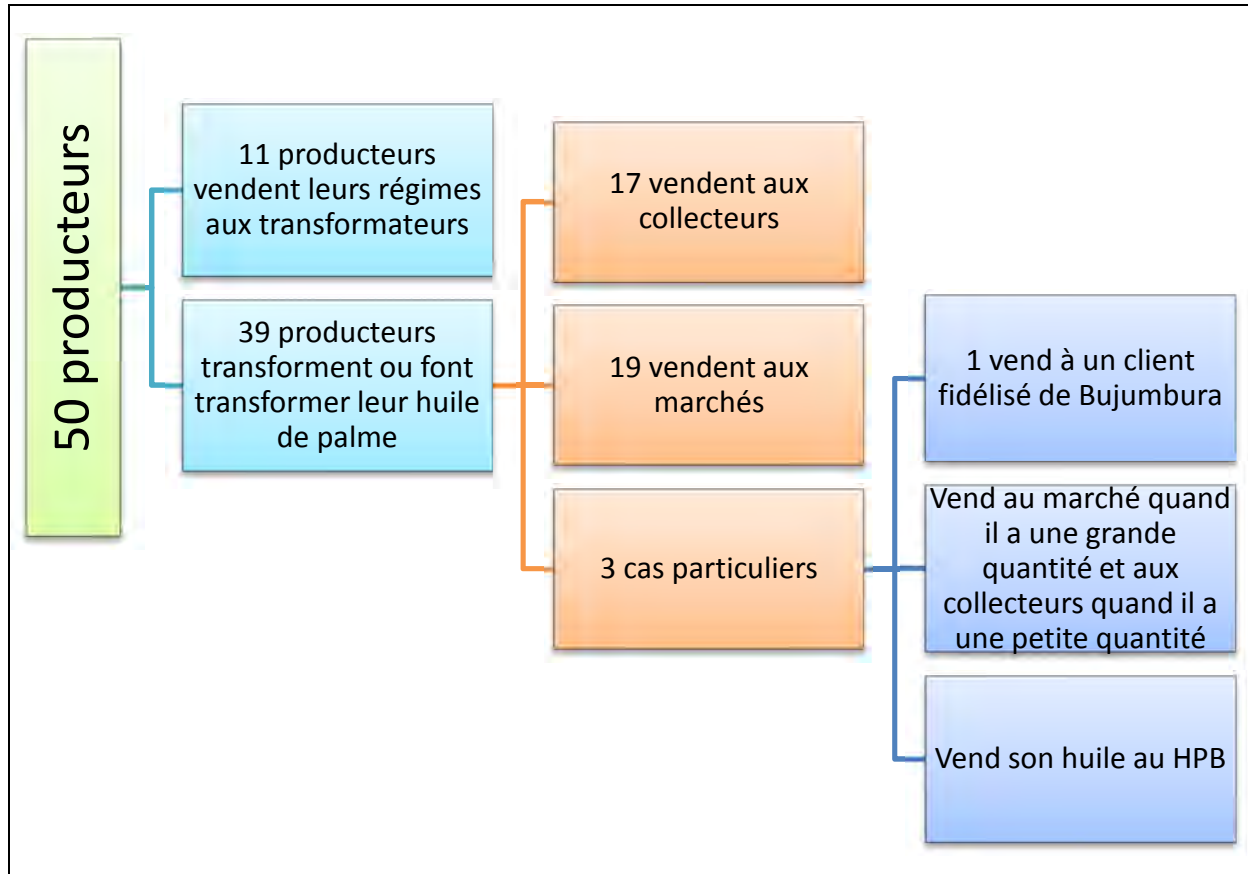


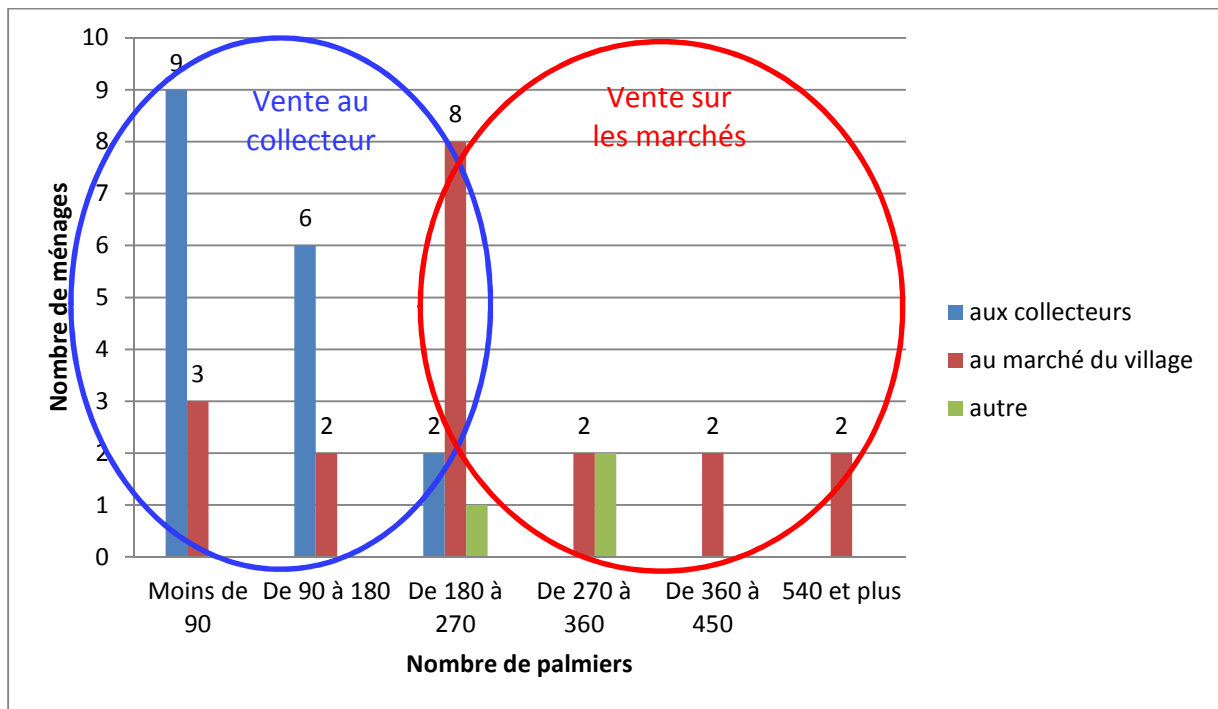
Figure 35. Choix des clients par les producteurs enquêtés

Selon les résultats de nos enquêtes, sur 39 ménages ⁶⁴ qui transforment et vendent leur huile, 17 vendent aux petits collecteurs. Parmi ceux-là, 15 familles se trouvent dans la catégorie des élaïculteurs entretenant moins de 180 palmiers. 19 ménages vendent leur production aux marchés locaux, et parmi ceux-là, 14 ménages sont classés dans la catégorie possédant 180 et plus d'arbres (**Tableau 11 et Fig. 36**). Pour les trois familles qui restent : une vend sa production à l'huilerie de palme de Rumonge (HPB). Elle est dans le même intervalle que le premier groupe (moins de 180 arbres). Tandis qu'une des deux qui restent nous a déclaré avoir un client permanent et fidélisé qui vient de Bujumbura pour acheter sa production. Enfin, la dernière nous a révélé qu'elle n'a pas de choix particulier, tout dépend des quantités produites. Quand elle a pressé beaucoup d'huile, elle l'achemine elle-même au marché, tandis qu'elle la vend aux collecteurs quand la quantité produite est faible.

⁶⁴ NB : Au départ l'échantillon est de 50 ménages. Mais, il y a 11 familles qui ne transforment pas leurs régimes. Elles préfèrent vendre leurs régimes de palme aux transformateurs. C'est-à-dire qu'ils ne comptent plus dans la catégorie des vendeurs d'huile de palme. Le nombre de ménages concernés par la vente est alors égal à $50 - 11 = 39$.

Tableau 11 : stratégies de commercialisation selon la quantité de palmiers cultivés

nombre de palmiers/client	aux collecteurs	au marché du village	autre	TOTAL	%
Moins de 90	9	3	0	12	30,8
De 90 à 180	6	2	0	8	20,5
De 180 à 270	2	8	1	11	28,2
De 270 à 360	0	2	2	4	10,3
De 360 à 450	0	2	0	2	5,1
540 et plus	0	2	0	2	5,1
TOTAL	17	19	3	39	100

**Figure 36 : Choix de clients en fonction de nombre d'arbres possédés par les élaïculteurs**

Après avoir analysé les choix des clients par les producteurs, nous constatons qu'il y a deux grandes tendances: les familles qui produisent beaucoup d'huile préfèrent aller vendre eux-mêmes leur production aux marchés. Mais les familles qui ont de petites quantités se contentent de vendre aux petits collecteurs car le coût de transport ne serait sûrement pas amorti par les ventes trop faibles. Une femme de Bukeye à Nyanza-lac, nous a déclaré :

« Je préfère vendre aux collecteurs, cela m'évite la perte de temps et m'épargne des dépenses supplémentaires inutiles ! Qu'est-ce que j'amène au marché,

prendre un vélo pour aller vendre quelques litres d'huile et en plus payer les taxes? »

Avant de clore ce point, nous aimerions éclairer nos lecteurs sur le choix du nombre des arbres au lieu de la quantité de l'huile vendue par producteur. Bien que la quantité de palmiers cultivés par chacun des producteurs est un indicateur intéressant qui nous a permis de dégager les tendances générales, nous aurions voulu entrer plus en détail pour analyser les revenus obtenus par chacun des acteurs. Cependant, lors de nos enquêtes de terrain, les paysans n'arrivaient pas à connaître la quantité d'huile vendue tout au long de l'année. Du fait qu'ils ne tiennent pas de carnet de vente, que la récolte des régimes de palme n'est pas régulière et que le nombre de régimes n'est pas constant, il était difficile de connaître la quantité d'huile vendue. De plus, nous avons reçu des sentiments de réticence à donner les chiffres même approximatifs des revenus qu'ils tirent du palmier. En effet, les peurs d'avoir affaire à un administratif de l'OHP ou de la commune qui viendrait vérifier leur régularité fiscale, les arrêtaient dans toute tentation de calcul. Cependant, le nombre d'arbre étant facilement comptable - surtout lorsque nous faisons les enquêtes et les interviews dans les palmeraies - les producteurs nous donnaient le chiffre exact.

Ainsi, malgré ces difficultés de recueil d'informations, nous pouvons estimer le revenu moyen tiré du palmier à huile, en calculant la moyenne d'huile produite par régime de palme (**Tableau 12**). Nous pouvons ensuite calculer le revenu des producteurs qui transformaient eux-mêmes leur huile selon le nombre d'arbres cultivés.

Tableau 12 : Estimation des revenus issus du palmier à huile

Nb arbres	Revenus	Nb de producteurs	Revenus (en FBu)	Revenus (en euros)
Moins de 90	Moins de 1170000	12	630000	350
De 90 à 180	1755000 - 2925000	8	1170000	650
De 180 à 270	2925000 - 4095000	11	1755000	975
De 270 à 360	4095000 - 5265000	4	2925000	1625
De 360 à 450	5265000 - 7020000	2	4095000	2275
540 et plus	5265000 et plus	2	5265000	2925

III.1.2. Les collecteurs des marchés locaux vers le reste du pays

Nous considérons comme commerçant grossiste toute personne achetant et ne vendant que par fût entier de 200 litres. Il est vrai, le volume d'activité peut varier considérablement de l'un à l'autre, mais le volume minimal annuel ne peut pas aller en deçà de 100 fûts de 200 litres, soit 20 t/an.

Les collecteurs grossistes constituent le groupe de commerçants qui viennent de tous les coins du Burundi pour s'approvisionner en huile de palme dans les régions palmicoles de Rumonge et Nyanza-lac. Ils sont en étroite relation avec l'amont (zone de production) et l'aval (zones de consommation) de la filière. Ils arrivent souvent avec de gros moyens de chargement : des camionnettes ou des camions de huit tonnes. Ils viennent de tous les coins du Burundi, mais en proportions différentes, car cinq provinces en comptent plus que les autres : Bujumbura, Gitega, Kayanza, Ngozi et Cibitoke.

Plus de 80% de la quantité de l'huile de palme emprunte la route nationale 3 (RN3) qui va de Rumonge à Bujumbura (**Fig.37**). Bujumbura est le plus grand marché de l'huile de palme du pays, il est en même temps la capitale du Burundi. Il joue le rôle de plaque tournante du fait de sa position stratégique et des facilités de communication avec le reste du pays. Dans cette région de l'Imbo, il faut également ajouter la quantité non négligeable d'huile de palme qui emprunte la RN5 pour aller à Cibitoke. Étant donné l'importance des quantités qu'on y achemine, toutes ne peuvent pas être entièrement consommées dans cette province, ce qui nous amène à penser qu'une partie est vendue au Rwanda.

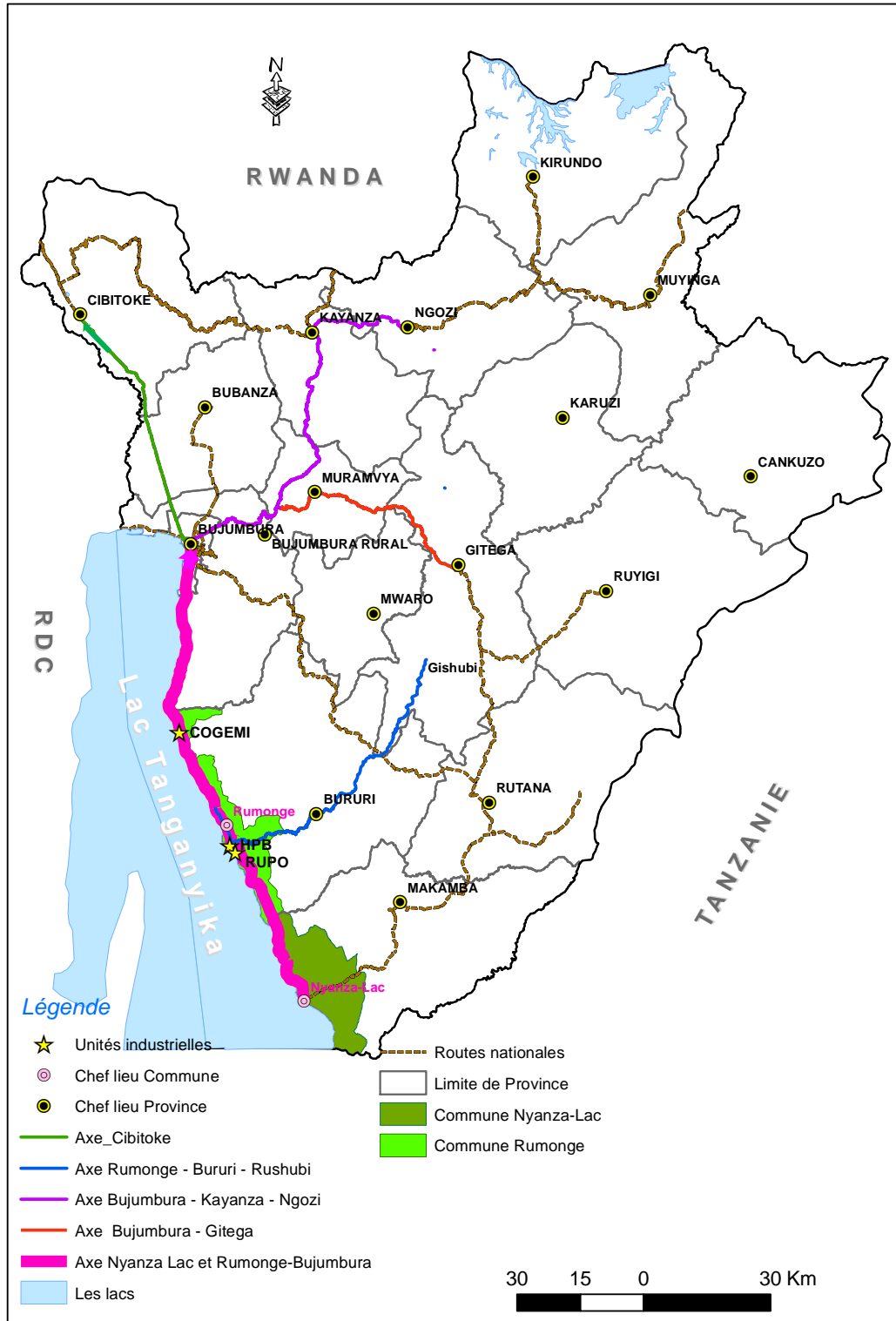


Figure 37. Flux de commercialisation de l'huile de palme au Burundi

Source : Carte réalisée par l'auteur

Dans le Rapport de la Direction agronomique de l'OHP de 2010, on s'étonnait de voir que 50 % de la quantité d'huile commercialisée était dirigée vers les provinces du nord : Kayanza et Ngozi. L'OHP se demandait si toute cette quantité y était consommée localement ou si une

partie n'y transitait pas pour aller dans les pays limitrophes. A cette interrogation, nous avons eu le soin de poser cette question aux grossistes, ils nous ont confirmé qu'une partie est officiellement exportée au Rwanda, où cette huile est très prisée.

Selon toujours le même rapport, une autre grande partie (35 %) de l'huile de palme était dirigée dans la Mairie de Bujumbura (ville qui a un demi-million d'habitants) et les provinces de Gitega (Deuxième ville du pays) et Cibitoke (province frontalière du Rwanda et de la RDC). Enfin, les 15% qui restaient étaient répartis par les autres localités du Burundi.

Au fur et à mesure que le temps avance, le commerce de l'huile de palme change de visage. Dans les années passées, il y avait un groupe d'acteurs constitué de grossistes qui restaient assis aux chefs-lieux des provinces. Ces derniers achetaient l'huile de palme apportée par les collecteurs grossistes qui revenaient de Rumonge et Nyanza-lac. Mais aujourd'hui, ce groupe a disparu, car tous les grossistes se sont transformés en collecteurs grossistes. Ils se rendent sur les lieux de transformation pour acheter eux-mêmes l'huile de palme.

Demain les petits collecteurs n'existeront plus

Selon un grossiste collecteur de Bujumbura, les collecteurs grossistes commencent à manifester l'envie de se rendre directement aux unités de transformation pour acheter auprès des producteurs. Selon lui est :

« Nous achetons de l'huile de qualité quand nous nous rendons nous-mêmes auprès des transformateurs. L'huile déjà rassemblée qu'on achète au marché n'est pas propre, elle est trop mélangée, elle se détériore vite quand nous la conservons »

Du fait que chaque collecteur traverse les ménages à la recherche de l'huile, au bout du compte, il se retrouve avec de l'huile venue de plusieurs transformateurs. Le collecteur achète même de l'huile qui n'est pas propre parce qu'il va la diluer avec d'autres de bonne qualité.

Si ce mouvement des commerçants grossistes continue à s'amplifier, c'est-à-dire que le travail de petits collecteurs sera terminé. Les grossistes vont établir des liens directs avec les producteurs. Cette nouvelle stratégie a des conséquences sur les activités des courtiers. Ces derniers qui réalisaient leurs revenus grâce à la mise en relation de l'offre et de la demande voient leur rôle très réduit. En effet, avec les moyens de communications (téléphonie mobile), les deux acteurs pourront se communiquer sans intermédiaire. Nous nous demandons si cette

nouvelle forme de commercialisation de l'huile profitera aux grossistes ou aux élaéculteurs. Sachant que, moins il y a d'intermédiaires, plus les bénéfices liés à la valeur ajoutée peuvent potentiellement être importants pour chacun des acteurs.

III.1.3. Les détaillants

Les détaillants font partie du groupe qui se ravitaille auprès des commerçants-grossistes installés dans les zones de consommation. L'unité de mesure à l'achat la plus utilisée par ces derniers est le bidon de 20 litres. Tandis que lors de la vente en détail aux consommateurs finaux, ils fractionnent les quantités d'huile de palme en petites unités accessibles à tous les niveaux d'acheteurs (adaptation de l'offre à la demande du client). Ils vendent généralement en litre, en demi litre, en quart de litre dans les milieux économiquement aisés et moyennement aisés, tandis qu'ils peuvent utiliser comme mesure la petite canette de sauce tomate concentrée de récupération dans les milieux pauvres.

La commercialisation de l'huile de palme rouge (Amamesa) dans tous les marchés du pays a été et reste jusqu'au jour d'hui dominée par les femmes. C'est le maillon de la filière palmier à huile qui procure d'importantes sources de revenus aux femmes, ce qui n'est pas le cas dans d'autres cultures de rente (« *cash crops* ») comme : le café, thé, coton, le riz, etc. Néanmoins, les femmes ne sont pas nombreuses dans la catégorie des grossistes. Selon Maman Nadine une femme détaillante de 55 ans rencontrée au marché de Ngagara, elle nous a affirmé que les femmes ne sont pas nombreuses dans cette catégorie à cause du manque du capital consistant. Elle ajoute « *ce n'est pas du talent que les hommes ont plus que nous, ils ont tout simplement de l'argent* ».

III.2. Le transport de l'huile de palme

Un autre maillon très important dans la filière est le transport de marchandises. Celui-ci joue le rôle de transfert d'un produit au consommateur, il précède le commerce. S'il est mal organisé, l'impact se répercute à la fois sur les producteurs et les consommateurs. Ainsi par exemple, si le prix de transport est élevé, cela n'arrange rien ; ni du côté des vendeurs, ni du côté des consommateurs. Parce que le transporteur a toujours tendance à baisser le prix d'achat chez l'agriculteur, également il va monter le prix de vente aux consommateurs, sinon il tomberait en faillite.

Qu'en est-il alors pour le transport de l'huile de palme au Burundi?

Pour bien répondre à cette question, il nous faut d'abord distinguer les deux principaux transports qui peuvent avoir un important impact sur la commercialisation de l'huile de palme. Nous avons le transport de l'huile des villages de production aux marchés locaux et celui effectué des marchés locaux vers les lieux lointains (chefs-lieux des provinces). Les moyens de transports varient en fonction des types de marchés.

III.2.1. Le transport des villages aux marchés locaux

Partout où nous sommes passés lors des enquêtes, nous avons vu que le moyen le plus utilisé est le vélo. Le jour du marché on voit beaucoup de vélos transportant généralement des bidons jaunes de 20 l et quelque fois ceux de 30 litres. Un vélo peut charger plusieurs bidons, il est surprenant de voir comment un vélo peut transporter plus de 4 bidons de 20 litres. Les transporteurs demandent entre 500 et 1000 francs bu pour un bidon de 20 litres.

III.2.2. Le transport de l'huile de palme des marchés locaux vers les lieux lointains

Il est généralement effectué par des camionnettes qui peuvent transporter entre 5 et 6 tonnes. Cela revient à embarquer environs 25 à 30 futs d'huile de palme. Mais aujourd'hui, il y a le camion FUSO qui est beaucoup apprécié par les grossistes qui gagne progressivement ce marché. Il est apprécié pour deux raisons : il peut charger beaucoup de tonnes d'huile de palme, environs 100 à 130 fûts et il a une très grande vitesse. Son seul inconvénient est qu'il est difficile de trouver des grossistes pour bien le remplir.

Quant à l'état des routes empruntées par les acteurs de la commercialisation de l'huile de palme, nous pouvons les classer en deux groupes : les routes locales et pistes qui mènent vers les marchés de regroupement et celles reliant les marchés locaux avec divers coins du pays.

Globalement les routes sont bien praticables, néanmoins, pendant la période pluvieuse les routes en terres deviennent moins agréables. C'est surtout les routes et pistes qui relient les villages aux marchés locaux qui sont endommagées pendant cette période. Mais si on s'en tient aux propos du rapport de (SY, Mamadou A, 2002), les routes de la région palmicole burundaise sont de loin meilleures par rapport à celles des régions palmicoles de la Guinée Conakry. A propos de la principale route de l'huile de palme burundaise, la (RN3 qui relie Bujumbura la capitale du Burundi à la région de Nyanza-lac et Rumonge), Ndayisenga, affirme que celle-ci est globalement bonne. Cependant, il déplore l'usure d'une partie du

tronçon Rumonge-Nyanza-lac. Une présence de nombreux nids de poule cause beaucoup d'accidents et pousse également les chauffeurs des véhicules à ralentir, cela leur coûte cher en temps.

III.2.3. Difficultés rencontrées par les grossistes

A la question des difficultés de déplacement rencontrées par les grossistes, Ndayisenga n'y est pas allé par deux chemins, il a laissé entendre cette phrase : « *Le plus embêtant ce n'est pas l'état des routes, loin de là ! C'est la multitude de prélèvements effectués sur chaque bidon d'huile achetée. Il y a une barrière pour ceci ou cela, c'est agaçant!* ». Il nous a confié que sur chaque bidon de 20 litres, il paie : 350 fbu pour l'OHP ; 200 fbu pour la commune Rumonge ; une somme de 300 fbu pour l'OBR (Office Burundaise des Recettes) et enfin une taxe 200 fbu à l'entrée de la Mairie de Bujumbura. « *Quelques fois, il y a même des policiers qui improvisent des barrières sur la route pour le contrôle d'identité des passagers, souvent, ils en profitent pour réclamer de l'argent. Pour qu'ils ne nous fassent pas perdre du temps, toujours, nous leur glissons un billet de 2000 francs* » dit-il. Il achète un bidon à 26 000fbu à Rumonge. Ensuite, arrivé à Bujumbura, il vend son bidon à 32 000fbu. Il réalise donc un bénéfice de 6000fbu par bidon. Cependant, de cette marge, nous devons retrancher les coûts associés aux diverses taxes ci-haut cités : $6000-1500=4500$ fbu. Pour le transport de chaque bidon de Rumonge à Bujumbura, il paie 1300fbu. En définitive un bidon dégage un bénéfice de $4500-1300=3200$ fbu. Il fait deux déplacements par mois, c'est-à-dire que chaque mois il achète 43 bidons, et il doit payer son ticket de transport de 3000 fbu. Le coût de son déplacement par an revient à $3000 \times 24 = 72000$ fbu.

Sachant que NDAYISENGA vend 1032 bidons par an nous pouvons conclure qu'il gagne $1032 \times 3200 = 3096000$ Fbu aux quels il faut retirer son ticket de transport annuel de 72000 Fbu ce qui revient à lui donner un bénéfice net de $3096000 - 72000 = 3024000$ fbu.

III.3. Les marchés de l'huile de palme au Burundi

Pour bien analyser les marchés de l'huile de palme au Burundi, nous les avons regroupés en deux principaux ensembles : les *marchés de collecte* et les *marchés de distribution*.

III.3.1. Les marchés de collecte

Ces marchés se trouvent tous dans les milieux de production. Ils ne sont pas éloignés des villages de production. A Rumonge, nous avons six marchés de collecte. Il s'agit des marchés de : Mugerangabo ; Teba ; Buruhukiro ; Munege ; Minago ; Rutumo. De tous ces marchés, deux dominent les autres en quantité de l'huile vendue, il s'agit de Mugerangabo et de Buruhukiro (**Rapport ohp 2010**). A Nyanza-Lac, nous avons dénombré trois marchés : celui du centre Nyanza-lac, Muyange et Kabonga (**Fig. 38**).

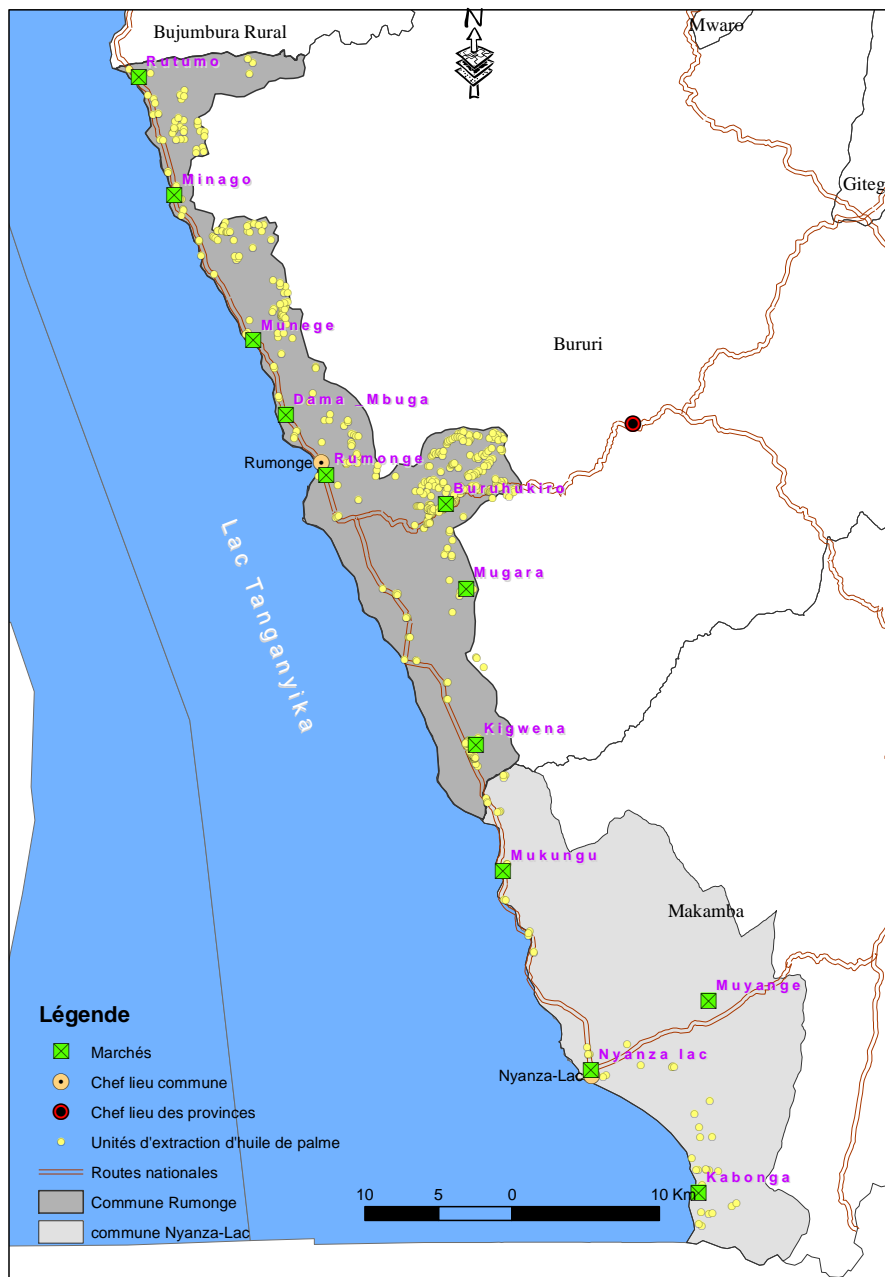


Figure 38. Les marchés de collecte de Nyanza-lac et Rumonge

Source : Auteur

A tous ces marchés, s'ajoutent d'autres petits lieux de rassemblement de l'huile de palme sous forme de marché. Comme nous l'avons vu précédemment, la fréquence de la tenue des marchés est de deux fois la semaine. Elle permet de vendre l'huile de palme en moins de trois jours. Lors de ces jours de marchés, on voit des camionnettes et camions remplis de fûts et de bidons d'huile de palme sillonner la région palmicole de Rumonge et Nyanza-lac.

Ces marchés ne sont pas bien aménagés : le sol de ces derniers n'est pas cimenté. Les vendeurs déposent leurs bidons d'huile à sol même. Il n'y a pas d'aménagement spécial pour ces places de commercialisation de l'huile (**Photo 37**).



Photo 37 Marché de collecte d'huile de palme de Karonda

On remarque bien que les bidons jaunes de 20 litres sont plus utilisés pour l'achat tandis que les bidons bleus de 60 litres sont plus utilisés pour le stockage et le transport de l'huile vers les marchés lointains de distribution. Ces bidons de 60 litres s'imposent progressivement aux fûts de 200 litres. Ces derniers ne sont plus les seuls utilisés pour le transporter des grandes quantités d'huile. Notons également que ces marchés sont aussi destinés à d'autres produits.

III.3.2. Les marchés de distribution

Il n'y a pas de marchés destinés seulement à la commercialisation de l'huile de palme. Seulement, dans chaque marché, on a réservé une partie pour l'huile de palme. Pour ce qui concerne la commercialisation de ce produit, on peut affirmer sans se tromper qu'il n'y a pas

eu un aménagement spécial des lieux de vente pour ce produit. D'ailleurs, chaque fois qu'il y a eu un incendie de marché au Burundi (celui de Gitega, Bujumbura, Ngozi), les pompiers n'ont jamais réussi à maîtriser le feu à cause de la présence de l'huile de palme qui est extrêmement inflammable.

Les principaux marchés de distribution de l'huile de palme au Burundi sont dominés:

A Bujumbura par : les Marchés de Kinindo, Ngagara, Kamenge ;

A Gitega, par le marché du chef-lieu de la province, Gishubi ;

A Ngozi, par le marché de centre-ville ;

A Kayanza, par le marché du centre-ville, Bandaga ;

A Muyinga, par le marché de Ruzo et celui du centr-ville ;

A Cibitoke, marché de Nyeshanga et celui de Rugombo ;

Les principaux clients qui viennent s'approvisionner dans ces marches sont dominés par les femmes. Ils achètent par bidon de 20 litres voire de 30 litres.

Les détaillants vont vendre l'huile par : litre, 1/2 litre, 1/4, voire par d'autres petites mesures. Ils s'arrangent pour que tout le monde puisse acheter selon la somme d'argent dont il dispose. Aucun kiosque de commerce à travers les quartiers de Bujumbura n'est épargné de cette denrée. Dans les quartiers pauvres, au croisement des avenues, on aperçoit également des femmes assises devant une petite table en train de vendre au détail l'huile de palme. Ce commerce a permis à beaucoup de veuves de guerre de pouvoir nourrir leurs familles.

Dans les Kiosks, il y a plusieurs possibilités d'emballage : soit le détaillant emballe l'huile dans un sachet, soit il remplit des bouteilles en plastiques de récupération (**Photo 38**), ou l'acheteur vient avec son propre récipient.



Photo 38. La vente de l'huile de palme au détail en bouteilles en plastique de récupération au marché central de Bujumbura en 2013

Mais pour ces femmes qui font le détail au croisement des rues, elles n'offrent pas de contenant, chaque acheteur doit apporter son propre récipient (calebasse, bouteille en plastique ou en verre,..). Cette stratégie permet de réduire le coût de vente de l'huile, celle-ci revient à moins cher que l'huile emballée. C'est une autre manière d'attirer les clients les moins nantis, ces derniers ne sont pas impressionnés par la qualité de l'emballage mais du prix d'achat abordable.

Le commerce en détail de l'huile de palme ne nécessite pas d'avoir un capital consistant disponible. Il existe en effet, des fournisseurs qui acceptent de livrer aux détaillants de l'huile à crédit et ces derniers s'engagent à ramener chaque soir la somme d'argent gagné avant de prendre encore d'autres quantités d'huile pour le lendemain. Ainsi, le matin, le grossiste lui donne un bidon de 20L qu'elle devra rembourser à 32000fbu. Cependant, en vendant au détail son huile, elle peut écouler les 20L en atteignant 36500fbu à la fin de la journée et réalise un bénéfice de 4500fbu après remboursement au grossiste. Selon un entretien effectué auprès d'une femme rencontrée au coin de la rue de Cibitoke, en Mairie de Bujumbura, « *les femmes profitent de cette pratique parce qu'elles sont plus crédibles auprès des grossistes que leurs maris. Souvent les hommes ne remboursent pas bien l'argent des fournisseurs* ». Elles se

ravitailent sans difficulté auprès des fournisseurs qui sont généralement installés dans les mêmes quartiers que les détaillantes.

III.4. Les moyens de stockage de l'huile de palme

Cette opération visiblement simple est d'une importance sans égale, elle permet, là où c'est possible, d'établir l'équilibre entre l'offre et la demande. Le stockage permet aux producteurs ou aux vendeurs de décaler les ventes vers une période plus favorable. Sans ce système, l'huile de palme burundaise est déversée sur le marché pendant la saison de forte production à un prix dérisoire, et elle manque pendant la saison de faible production, où le prix monte.

Par exemple, il est arrivé des cas où l'huile de palme était moins chère au marché de Gitega qu'au marché de Rumonge qui est sa zone d'origine : en 2003, au mois de décembre, l'huile de palme coûtait 400 fbu. à Rumonge, alors qu'elle était achetée à 348,5 et 375 fbu. respectivement à Bujumbura et Gitega. (**Tableau 13**) (NGEZAHAYO, 2005) et (**Figure.39**).

Tableau 13. Les prix/bouteille de 75cl à la consommation de l'huile de palme dans les marchés de Rumonge, Bujumbura et Gitega en 2003

Marché	Rumonge	Bujumbura	Gitega
janvier	400	465	400
février	400	475	525
mars	500	504,2	525
Avril	500	525	581,3
Mai	600	620,8	720
Juin	672,2	664,6	688,8
Juillet	600	635,4	636
Août	650	647,9	690,5
Septembre	450	570,4	600,1
Octobre	283,3	492,2	493,8
Novembre	400	374,4	405,5
Décembre	400	348,5	375

Source : NGEZAHAYO, 2005

Cela montre que l'huile produite dans les mois précédents a été presque totalement écoulee sur le marché.

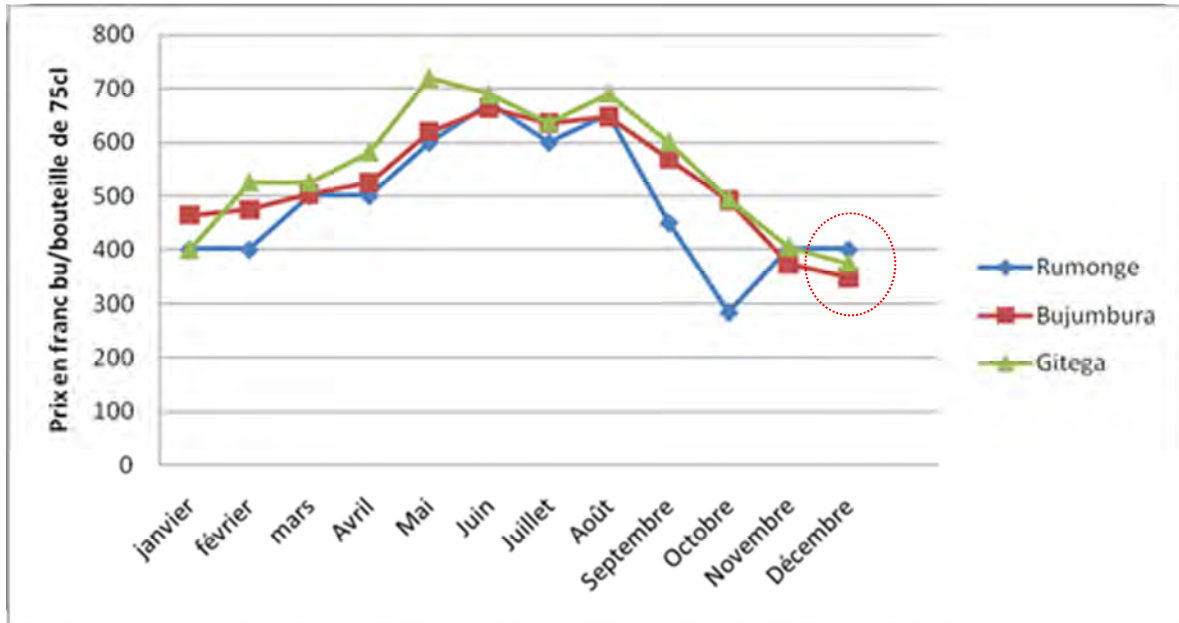


Figure 39. L'évolution des prix à la consommation de l'huile de palme dans les marchés de Rumonge, Bujumbura et Gitega en 2003

Source : Réalisée à partir des données du tableau 13

A part l'HPB, qui dispose d'une grande cuve métallique de stockage, le reste des producteurs ne dispose pas des systèmes de stockages les plus perfectionnés (ils utilisent les fûts de 200L, les bidons de 20L), alors que l'on connaît l'importance du rôle joué par le stockage dans n'importe quelle filière agricole comme AURIAC (1983) l'avait évoqué. Ainsi, les producteurs doivent développer des stratégies de stockage afin de réguler les ventes de leur récolte en fonction du prix du marché.

III.4.1. La stratégie de stockage de l'huile de palme par les producteurs

Lors des enquêtes de terrain, nous nous sommes rendu compte que plus de la moitié des producteurs enquêtés ne stockent pas leur huile. Dès qu'ils finissent la transformation, ils la vendent immédiatement. Ainsi par exemple sur les 39 producteurs vendant⁶⁵ leur huile de palme qui ont été enquêtés, 24 ménages ont affirmé vendre immédiatement leur huile, tandis que seuls 15 ménages adoptent la stratégie de stocker l'huile pour la vendre chère plus tard. C'est-à-dire que 61,5% ne profite pas de cette astuce. Cependant, il y a une multitude de raisons qui les poussent à vendre la production sans attendre. Nous les citerons par ordre d'importance (nombre de fois citées par les mêmes producteurs) :

⁶⁵ Parce que sur notre échantillon de 50 ménages, il y en a déjà 11 qui vendent leurs régimes, ceux-là sont exclus de la catégorie de vendeurs d'huile. C'est pour cela qu'on évoque de 39 ménages au lieu de 50.

- le premier argument qui a été avancé par 20 des 24 producteurs est le besoin immédiat de l'argent pour payer certaines dépenses : frais de scolarité de leurs enfants, soins médicaux, contribution dans des fêtes familiales. D'autres dépenses vont dans la paie de la main d'œuvre et des dettes contractées. Une majorité des acteurs de ce groupe nous a dit que leurs quantités sont trop faibles, qu'attendre ou pas ne leur rapporterait pas grand-chose. Monsieur NK de Kigwena ajoute que « *ce sont les gens produisant beaucoup de quantités qui peuvent profiter de cette stratégie. J'ai rien pour spéculer, cela est fait pour les riches* ».

- le deuxième argument a été cité par deux producteurs, ils nous ont affirmé que conserver l'huile pendant une certaine période serait pour eux une thésaurisation, d'autant plus qu'ils ont d'autres métiers, l'un est photographe et l'autre est boutiquier. Ils font tourner cette somme d'argent dans leurs métiers secondaires.

- une autre idée est venue de cet agriculteur, qui ne pratique plus le stockage, parce qu'il en a été victime une fois : il avait en effet conservé son huile dans des fûts métalliques de 200 litres, malheureusement, plus tard, l'huile avait à la fois perdu sa couleur rougeâtre et son odeur originale. Cela l'a poussé à vendre à perte. Aujourd'hui, il a décidé de vendre à un commerçant venant de Bujumbura qu'il l'a fidélisé. Celui-ci achète à un prix convenable.

- le dernier argument a été émis par une veuve qui nous a livré ceci « je n'ai pas d'équipements nécessaires pour conserver l'huile ; j'ai une petite maison, qui n'est pas en dur, je crains que les voleurs ne viennent la nuit pour ramasser mes bidons d'huile ».

Il est clair que le manque de fonds est à l'origine du choix de la majorité de vendre immédiatement leur produit dès qu'il est vendable (régimes mûrs ou l'huile transformée). Ce groupe est constitué de 20 ménages, mais la liste devient longue si nous ajoutons les 11 producteurs qui, à défaut des moyens financiers nécessaires pour transformer eux même leurs régimes de palme ont préféré les vendre aux transformateurs (**Fig. 40**).

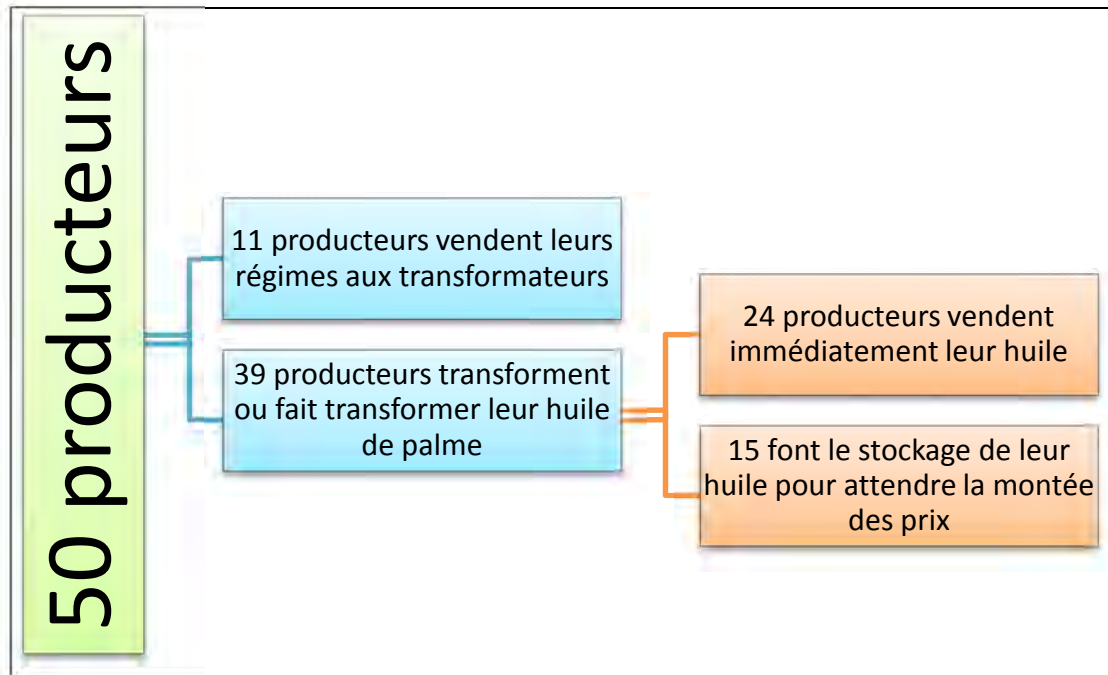


Figure 40. Stratégies des palmiculteurs en matière de commerce

Nous venons d'analyser les raisons qui poussent quelques producteurs à ne pas adopter la stratégie de stockage de l'huile. Qu'en est-il du côté de ceux qui font le stockage pour attendre les jours meilleurs : les mois de juin, juillet, août et septembre, période où le prix est intéressant?

Ce groupe est le moins important, il concerne 15 des 39 producteurs (c'est-à-dire 38,4% des personnes vendeuses de l'huile de palme). Il peut être subdivisé en deux sous-ensembles : le premier est fait par les foyers possédant de grandes étendues de palmeraies et le deuxième est fait par des gens qui ne possèdent pas de grandes étendues, mais ayant une autre activité.

- *Groupe des producteurs ayant de grandes étendues de palmeraie (superficie $\geq 2ha$)* (Tableau 14).

Plus de 70% des producteurs qui pratiquent cette stratégie de stockage se retrouve dans la catégorie des familles possédant une palmeraie ayant une superficie supérieure ou égale à deux hectares. Sur 15 familles qui font le stockage, 11 possèdent des superficies supérieures ou égales à 2 ha. C'est une catégorie des gens qui peuvent vivre de la culture du ph, ils en ont fait un métier.

Cependant, il faut nuancer sur ce point : il existe des familles qui possèdent plus de deux hectares mais qui ne recourent pas à cette stratégie. Nous avons ainsi cherché à savoir

pourquoi ils ne souhaitent pas mettre en place cette stratégie ; nous avons trouvé la réponse du côté des charges familiales. Messieurs Mbo et Ndi possèdent respectivement des palmeraies de 3 ha et 4 ha, mais ils sont, également pères, pour le premier de 12 enfants et le second de 9 enfants. Le nombre important d'enfants dont la majorité est toujours au banc de l'école ne permet pas à ces familles de faire des économies, qui leurs permettraient d'entrer dans le jeu des spéculations commerciales.

Tableau 14 : Typologie des dimensions des palmeraies⁶⁶

Dimension parcelle PH / Nombre de familles	P < 1	1 ≤ P < 2	P ≥ 2ha
50	18	10	22

P : Parcelle

Source : Etablie à partir des données de notre enquête 2013

- Groupe des producteurs ayant une autre activité secondaire

Un autre constat qui se manifeste est la présence de quelques producteurs qui possèdent moins de 2 voire 1 ha mais qui conservent leur huile pour le vendre plus tard. Nous nous sommes rendu compte que la plupart de ceux-là possèdent une activité secondaire (fonctionnaires de l'Etat : enseignants surtout du primaire et du secondaire). C'est-à-dire qu'ils ne sont pas dans le besoin immédiat de l'argent. Alors que les familles qui n'ont pas d'autres sources de revenus se retrouvent dans le besoin de vendre car ils ont une forte nécessité de l'argent. Finalement analyser les stratégies des producteurs, c'est analyser en détail tout ce qui constitue les ménages. Il faut toujours croiser plusieurs variables pour découvrir de vrais mobiles d'un acte posé par les agriculteurs.

Pourtant ce manque de fonds pour les petits producteurs peut trouver une solution !

⁶⁶ Cette typologie peut sembler irréaliste aux yeux de quelqu'un qui vient des pays de grandes superficies et de faibles densités. Il existe des pays pour lesquels une grande exploitation s'évalue en plusieurs dizaines voire centaines de ha (En Argentine, au Brésil, en Indonésie, etc.). Pour le Burundi, où la moyenne nationale de l'exploitation familiale ne dépasse pas 0,5 ha, les familles qui possèdent une exploitation de 2ha se comptent parmi les détentrices de grandes exploitations.

En Guinée, ce manque de fonds pour les petits producteurs a été également constaté et pour pallier à cette difficulté, l'AFVP (Association Française des Volontaires du Progrès) a développé un « crédit stockage » (SY, M. A.2002). Celui-ci avait comme objectif de décaler les ventes vers une période plus favorable de l'année. C'est une sorte de coopérative, qui stocke l'huile des producteurs membres et qui leur donne en même temps l'argent dont ils ont besoin pour subvenir à leurs dépenses immédiates. Quand les prix sont favorables, la coopérative vend l'huile stockée, retire la somme avancée aux producteurs et leur donne la différence. Cela aide beaucoup les producteurs, car c'est un mécanisme qui leur permet d'avoir de l'argent sans intérêt et qui les protège contre les usuriers. Or, au Burundi, une telle structure manque aux producteurs alors qu'il leur serait utile ; nous y reviendrons dans le chapitre sur l'organisation des producteurs.

III.4.2. Stratégie de stockage des commerçants grossistes

Parmi les commerçants grossistes enquêtés, plus de la moitié pratique le stockage de l'huile de palme. Sur 10 grossistes 6 ont confirmé en avoir l'habitude. Nous avons constaté que ces acteurs stockent des quantités importantes d'huile.

Sauf 2 commerçants sur 10 qui ne font que le commerce de l'huile, les autres tiennent également des magasins pour divers produits alimentaires (riz, haricots, maïs, sucres, sel,...) y compris des produits manufacturés. Même s'ils n'ont pas les capacités de stockage modernes, ils ont suffisamment de fonds qui leur permettent d'attendre que les prix s'améliorent. Le matériel de stockage est principalement dominé par les bidons de 60 litres et les fûts métalliques de 200 litres.

Une autre stratégie développée par ce groupe est le choix des marchés qui se base sur des choix de maximisation des prix de vente de l'huile. Ainsi par exemple, à la question du choix du Marché de Kizuka, NDAYISENGA nous a révélé ceci « *les vendeurs de Kizuka ne discutent pas sur les dimensions des bidons, il suffit d'avoir tout simplement un bidon* ». Mais, cette phrase en dit beaucoup : comme ces bidons sont en plastique, celui qui a déjà servi plusieurs fois finit par gonfler et dépasser les dimensions habituelles : un bidon sensé contenir 20 litres peut en avoir facilement 21 ou 21.5 litres.

Pour certains, ils préfèrent aller dans des coins reculés, loin de l'axe goudronnée (RN3) (marché de Muyange) où les producteurs cèdent leur huile à des prix avantageux. Néanmoins, pendant la période pluvieuse, quelques pistes sont difficilement praticables. NDABA

s'exprime dans ces propos « Mais, quand on a un bon camion avec de pneus neufs, on s'en sort souvent sans trop d'ennuis. Il suffit d'être sûr de ton camion ! Sinon tu te contentes de l'huile chère rencontrée dans les marchés localisés tout près de la RN3. Le problème est que les producteurs ayant des palmeraies le long de l'axe goudronné fixent les prix de l'huile comme si c'était de l'or ! »

Des difficultés ne manquent pas pour les commerçants grossistes

Nous l'avons déjà évoqué dans nos précédents paragraphes, les commerçants grossistes se plaignent de payer trop de taxes. En plus de cela, un commerçant rencontré à Bujumbura nous a dit qu'il existe des producteurs malhonnêtes qui leur donnent de l'huile mélangée à l'eau. Il n'est pas facile de l'apercevoir d'autant plus que l'eau se dépose au fond des bidons en dessous de l'huile, car l'eau est plus dense que l'huile.

III.6. La fixation des prix de l'huile de palme

L'analyse de la fixation des prix permet de cerner l'environnement commercial du produit agricole étudié. Elle montre le degré de pouvoir de chaque acteur de la filière. Au Burundi, il n'y a jamais eu de politique de fixation du prix aux producteurs comme dans d'autres filières (Café, Coton et Thé). Tout est régi par la loi de l'offre et de la demande. Le rapport de Stratégie Nationale (SAN, 2008) s'en félicite d'ailleurs à travers ces propos «...*le commerce répond totalement aux règles du marché. Mieux, les prix de cession des produits sont totalement déconnectés des cours internationaux pour le plus grand bénéfice du consommateur sans pour autant que le producteur se trouve lésé*». Néanmoins, les échanges effectués auprès des producteurs, lors de nos enquêtes, nous ont révélé que les producteurs n'étaient pas contents des prix pratiqués par les commerçants.

Ce mécontentement est légitime du moins si on analyse la variation du prix du régime avancée par le même rapport « *Pour la campagne 2007 les prix au producteur ont varié de 80 fbu/kg en période de pic de production à 140 fbu/kg atteignant même 150 fbu/kg en période de trou de production...* »

Transaction entre un palméiculteur et un collecteur grossistes

Au marché de Karonda, nous avons pu suivre une transaction entre un palméiculteur et un commerçant de Bujumbura. Le palméiculteur disait qu'il souhaite vendre 30000 fbu. par bidon de 20 litres et le commerçant s'exprime en ces propos « ...à ce prix j'achète pas ! Imaginez les dépenses qui m'attendent « *ku kagozi* » ce qui signifie en Français « sur la corde » parce que les percepteurs de taxes communales et de l'ohp tendent généralement une corde sur leurs barrières pour arrêter les transporteurs de l'huile. Et le vendeur de répondre « *je peux enlever 500 fbu par bidon* ». Le commerçant ajoute en ces propos « ...sans oublier aussi les dépenses de « *babagabo bo kwibarabra* » ce qui signifie « *les hommes là sur la route* », ici ils veulent parler des policiers qu'ils ne veulent pas désigner par leurs noms de peur d'être dénoncé. Ce qui nous a fort étonné est que le paysan n'a pas insisté, il a affiché un regard de résignation et après il lui demande « *et tu me donnes combien alors?* ». Comme s'il venait d'accepter qu'il déduise toutes ces taxes dans le prix. Le commerçant a dit : « *j'achète au même prix que celui de la semaine dernière* ». Le vendeur a finalement pris 27500 fbu par bidon. Le commerçant décharge toutes ses dépenses sur les épaules du pauvre vendeur.

Un autre événement marquant a pu être observé lorsque les producteurs disaient à haute voix aux grossistes arrivant de la capitale Bujumbura « *Uno musu mutugurira angaha ?* » ou « *Uno musu muduha angaha ?* »⁶⁷. Cela nous a révélé d'emblée que les producteurs se sont résignés face aux grossistes, ils se mettent immédiatement dans une position inférieur. Un peu crispé d'entendre un producteur qui laisse à son client la main de fixer à sa place le prix de vente, nous avons essayé de nous entretenir avec une productrice qui venait de vendre son huile. Elle nous a fait savoir ceci « *None twogirante, ko iyo utamuyengayenze abandi baca bamugutwara, hama usubirane inyuma amavuta yawe !* »⁶⁸.

Il est également visible qu'un acteur isolé rencontre des difficultés comme le démontre cet producteur de Kigwena qui, lors de nos premières enquêtes sur terrain :

« *Aha turagowe ntiworaba igiciro gishingwa n'abaguzi bakubwira ko ushaka utora amahera canke bigira ahandi* » ce qui signifie : « *Tu ne peux pas savoir*

⁶⁷ « *Aujourd'hui vous achetez à combien ?* » ou « *Aujourd'hui vous allez nous donner combien ?* »

⁶⁸ « *Qu'est-ce qu'on peut faire, si tu le cajoles pas les autres vendeurs le feront à ta place et tu retourneras à la maison avec ton huile !* »

combien nous sommes malheureux de ne pas pouvoir fixer nous-mêmes le prix de notre huile, car, ce sont les commerçants qui fixent le prix, ils nous disent que c'est à prendre ou à laisser car d'autres vendeurs vont leur livrer la marchandise à ce même prix ».

Selon lui, les raisons qui le poussent à céder facilement aux prix fixés par les acheteurs sont la pauvreté et l'incapacité de conserver longtemps son produit.

Nous constatons que cette situation de manque de prix fixe de l'huile fragilise plus les petits producteurs que les grands producteurs. Ils se laissent entrer dans le jeu de concurrence sans nom qui finit par les desservir. En Côte d'Ivoire, du régime de palme à l'huile de palme et de palmiste, les prix sont fixés par l'Etat (BOAD, 2008). Ne serait-il pas salutaire d'avoir un organisme qui fixe ou qui régleme les prix des produits palmiers au Burundi?

III.7. La commercialisation de l'huile de palmiste ou la commercialisation des noix de palmiste au Burundi

Nous ne pouvons pas parlé d'un marché pour l'huile de palmiste, car cette huile n'est pas produite par les producteurs. Elles sont produites par les savonneries et celles-ci ne les vendent jamais mais l'utilisent plutôt comme matières premières pour la fabrication du savon ou autres produits cosmétiques.

Les principaux marchés des palmistes sont : le SAVONOR, INDIBU et d'autres multiples savonneries éparpillées dans la région de Rumonge, Nyanza-Lac et Bujumbura.

Les prix pour les palmistes sont volatils. Selon les résultats de nos enquêtes, le prix d'un Kg varie selon les vendeurs et les saisons.

Il n'existe pas de marchés bien définis comme on le constate du côté de la vente de l'huile de palme. Il existe deux circuits de commercialisation des noix de palmiste : soit, les producteurs les rassemblent dans des sacs de 50kg et attendent l'arrivée des acheteurs ; soit, ils les amènent eux-mêmes vers les transformateurs, qui sont généralement sous contrôle indirect des savonneries. Les prix sont faibles pour les personnes qui attendent chez eux les collecteurs, car 1kg de noix de palmiste coûte entre 120 et 320 fbu selon les saisons. Tandis que le prix pratiqué auprès des savonneries est plus consistant que celui-ci car elle varie de 280 à 450 fbu le kilogramme selon les saisons également.

Néanmoins, la commercialisation de ce produit n'est pas efficace dans les régions nouvellement conquises par la filière (Est du Burundi). Ainsi par exemple, dans la commune Gisuru en province Ruyigi, nous avons rencontré une famille qui possède quelques palmiers et celle-ci nous a affirmé qu'elle ne vend pas les noix de palmistes. Elle nous a dit qu'aller les vendre auprès de rares collecteurs des noix habitant le chef-lieu de la commune, serait une perte de temps. Puisque les prix donnés sont dérisoires (50 à 70 fbu/kg). A notre avis, il est normal que le prix soit faible si on analyse l'état des routes et la distance qui sépare Gisuru de Bujumbura (étant donné qu'il n'y a pas de savonneries sur place, ils les vendent à Bujumbura). Le prix est fixé en fonction des frais de transport qui seront mobilisés pour les expédier sur Bujumbura.

En définitive, ce produit ne leur profite pas comme les producteurs de la région de l'Imbo, qui sont proches des débouchés de noix de palmistes. Pour ne pas les jeter dans la nature, cette famille dont on parlait ci-dessus, casse les palmistes pour récupérer les morceaux de coques qu'elle utilise comme combustibles lors de la cuisson des aliments, la cendre est épandue dans leurs champs comme fumure. Le reste, c'est-à-dire le noyau est donné aux bêtes (chèvres ou porcs).

Quand, on parle de la commercialisation des noix de palmiste, il ne faut pas oublier les dérivés issus de ce même produit (le tourteau). Nous avons déjà vu comment il est obtenu, cette fois ci, jetons un coup d'œil sur sa commercialisation.

Commercialisation du tourteau de palmiste

Ce produit issu du pressage des noix de palme en huile de palmiste est beaucoup recherché par les éleveurs de vaches et de porcs. Le principal fournisseur de ce produit est SAVONOR, à lui seul il fournit plus de 60% de la production nationale. Le reste est fourni par les autres petites savonneries du pays. Le prix d'un sac de 50 kg de tourteau varie de 12500 à 17500 fBu.

En marge de ces principaux produits commercialisés, il existe d'autres sous-produits qui sont non moins importants : balai issu des feuillages de palme beaucoup utilisé au pays et très recherché au Rwanda (**photo 39**) ; vin de palme ; les feuillages sont utilisés respectivement pour la construction des toitures et des clôtures des maisons (**Photo 40 et 41**).



Photo 39: Balai issu des feuillages de palmier à huile



Photo 40 . Enclot d'une parcelle construit en feuilles de palme



Photo 41. Charpente d'une maison faite en feuilles de palme

Ainsi, pour conclure cette partie, nous dressons un schéma synthétique de la filière du palmier à huile, qui met en lumière le cheminement du produit depuis la production jusqu'à la consommation de l'huile rouge. Nous avons choisi de montrer celui de l'huile rouge car cette dernière représente la majorité de la quantité d'huile produite grâce aux palmiers et est la plus consommée. Ce schéma met ainsi en avant les différents acteurs se situant à des niveaux différents de la filière, que nous allons détailler dans la partie suivante.

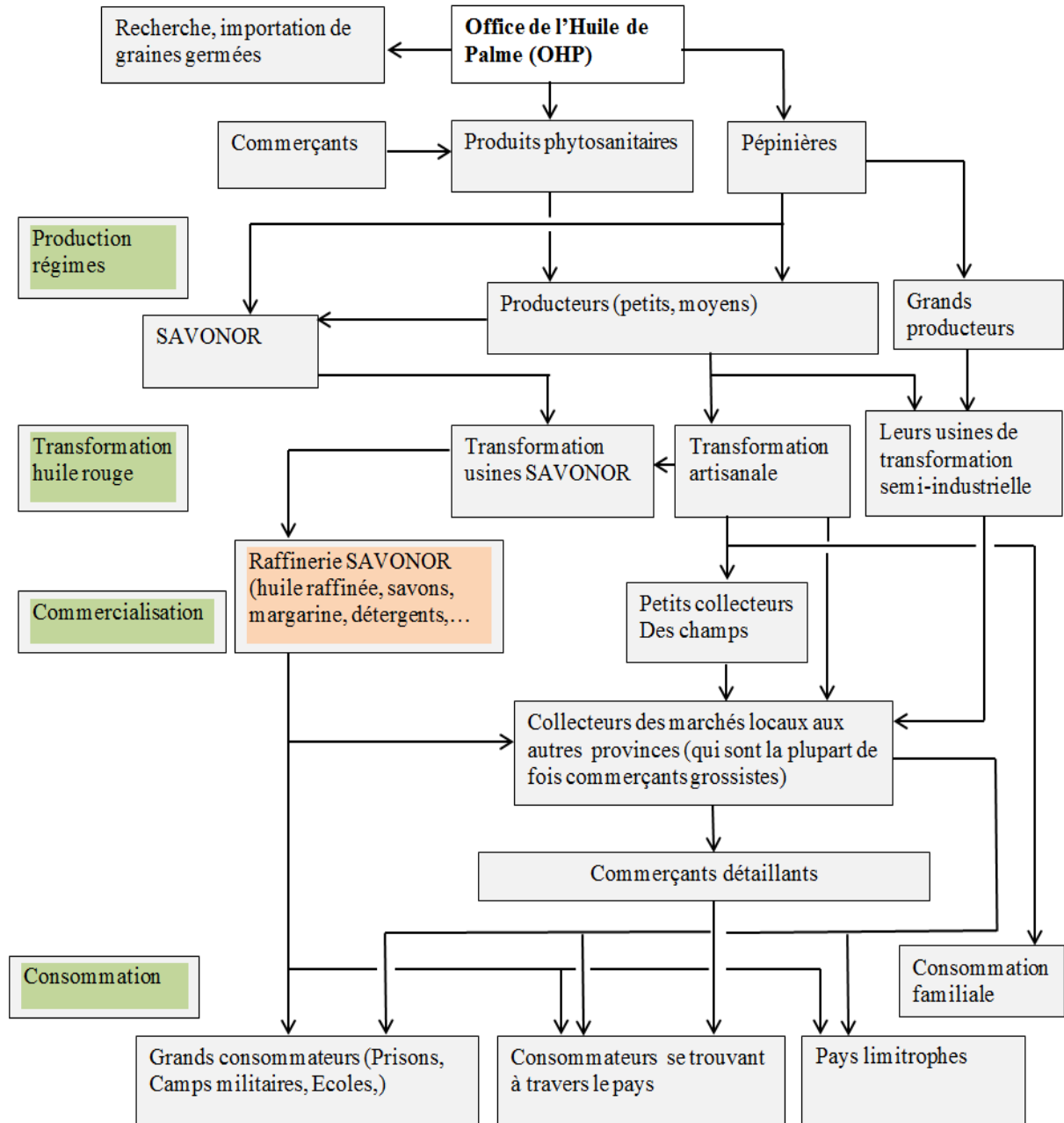


Figure 41 De la production à la consommation de l'huile rouge

Source : Réalisation auteur

PARTIE 3. LA TYPOLOGIE DES ACTEURS ET LE TERRITOIRE DE LA FILIERE PALMIER A HUILE AU BURUNDI

Le premier chapitre de la troisième partie traite de la typologie des acteurs de la filière palmier à huile au Burundi. Nous essayons de montrer le rôle des acteurs directs et celui des acteurs indirects. Le deuxième chapitre de cette partie portera sur l'analyse proprement dite de la construction du territoire du palmier à huile au Burundi. Par une analyse diachronique, le chapitre montre comment se construit le territoire, dans le temps et l'espace. Enfin, le troisième et dernier chapitre de notre travail se focalise sur les relations et l'organisation des acteurs de la filière palmier à huile. En effet, les relations sociales entretiennent les liens entre les acteurs intégrés à cette filière, et de nombreux travaux ont démontré que plus les relations sont profondes, plus les acteurs de la filière se dotent des structures associatives. Mais si les relations entre les membres d'une filière sont faibles, celle-ci ne verra jamais d'associations ou de coopératives alors qu'il a été démontré que celles-ci jouent un rôle déterminant dans les filières (AURIAC, 1983). Les acteurs évoluant d'une manière très dispersée favorisent des asymétries au sein de la filière ce qui installe une concurrence entre les membres.

Chapitre I. La typologie des acteurs de la filière palmier à huile au Burundi : des acteurs directs aux acteurs indirects

Pour pouvoir déceler les rôles des principaux acteurs de la filière palmier à huile au Burundi, il est tout d'abord intéressant de les catégoriser en deux groupes principaux: acteurs directs et acteurs indirects. Le groupe des acteurs directs est celui des personnes impliquées directement dans la filière (producteurs, transformateurs, commerçants et consommateurs) tandis que celui des acteurs indirects est constitué des personnes impliquées indirectement mais, qui jouent un rôle également important pour la bonne marche de la filière.

I.1. Les acteurs directs de la filière palmier à huile au Burundi

Ce groupe est constitué par les acteurs principaux autour desquels s'organisent les activités de production, de transformation et de commercialisation. Ici, nous pouvons citer les producteurs de palmiers à huile, les transformateurs, les commerçants et les consommateurs. Nous ne reviendrons pas ici sur chacun de ces segments car nous les avons déjà abordés longuement dans les chapitres précédents. Néanmoins nous revenons sur deux des principaux acteurs qui jouent des rôles très importants :

L'OHP qui est impliqué au niveau de l'importation des graines germées et qui s'en occupe jusqu'à la production des plants prêts pour être plantés : l'Office de l'Huile de Palme (OHP), et les producteurs, qui peuvent être subdivisés en quatre groupes distincts. Ces derniers n'engagent pas les mêmes stratégies en fonction des disponibilités économiques et financières qu'ils détiennent.

I.1.1. L'Office de l'Huile de Palme (OHP)

L'OHP du Burundi s'occupe de l'encadrement technique des palmiculteurs, de la recherche agronomique, de l'importation des germes et de la pré pépinière et des pépinières. La disponibilité des intrants et des produits phytosanitaires lui incombe également. Les techniciens de l'OHP dispensent de petites formations aux agronomes communaux sur les techniques de conduite et de gestion de la palmiculture. Ainsi par exemple, en 2012, plusieurs agronomes des provinces Kirundo, Muyinga, Cankuzo, Ruyigi et Rutana ont bénéficié de cette formation (Rapport OHP 2012).

Cet office contrôle désormais toutes les unités de transformation de l'huile de palme sur tout le territoire national. Aucune nouvelle unité ne peut être installée sans son autorisation. Toute

personne désireuse d'installer une unité de transformation doit introduire la demande de licence d'exploitation à l'OHP. Ce contrôle lui permet par ailleurs, de collecter des sommes d'argent non négligeables, car une unité de transformation artisanale paie 100000fbu par an, une unité de transformation améliorée paie 200000 fbu tandis que celle semi-améliorée et améliorée paie 500000 fbu. Néanmoins, les paysans disent que toutes ces mesures seraient édictées par le SAVONOR pour les décourager à utiliser leurs unités d'extraction artisanale de l'huile de palme pour qu'ils vendent leurs régimes dans ses usines.

Un autre rôle que joue l'OHP, même s'il ne plait pas aux paysans palmiculteurs consiste en le prélèvement de taxes sur chaque vente d'huile de palme effectuée sur le territoire national. A Muzinda, juste à côté de la barrière (**Photo 42**), nous avons observé des disputes qui ont failli tourner en bagarres entre un percepteur de l'OHP et un commerçant d'huile de palme. Quand nous avons approché le commerçant pour lui demander la cause de ces disputes, il nous a expliqué ceci :

« Ici ces bagarres sont monnaie courante entre les commerçants et les percepteurs de taxes de l'OHP ! Nous n'avons jamais compris pourquoi nous payons ces taxes alors que nous nous sommes déjà acquittés des taxes communales, des taxes pour l'Office Burundaise des Recettes (OBR) ! Nous trouvons cela injuste et de surcroît à Muzinda il n'y a pas eu de palmiers de variété Tenera introduits par la SRD ou l'OHP ».



Photo 42. Barrière de l'OHP à Muzinda.

Source : Auteur

Nous nous sommes retournés du côté de l'OHP pour demander leur avis sur ces permanentes tensions observées entre percepteurs et commerçants aux barrières de l'OHP. Les services de cet office nous ont révélé que :

« C'est l'OHP qui s'occupe de la promotion et de la coordination des activités relatives à la filière au niveau national. Il doit faire la reconversion de l'ancienne variété partout au Burundi où elle existe encore. Il fait également l'extension du palmier dans d'autres régions du pays, qui sont écologiquement aptes. Il donne les plants à la population à un prix subventionné⁶⁹, d'où il doit percevoir à son tour des redevances »

L'OHP continue à recouvrer les frais que son prédécesseur (SRD Rumonge) avait engagés pour l'implantation des palmeraies villageoises de Rumonge (de 1982 à 1990). Le montant des frais était évalué à 160000 fbu/ha, et recouvrait les dépenses pour l'acquisition des plants en Côte d'Ivoire, le transport et la main d'œuvre. Aujourd'hui la somme a été actualisée, chaque personne qui a obtenu une parcelle plantée par l'SRD Rumonge rembourse 489712 fbu/ha. Toute personne voulant vendre une parcelle doit se débarrasser de cette dette sinon l'OHP ne peut pas donner la licence d'exploitation à un nouvel acquéreur. Cette obligation est d'autant plus mal vue par les paysans qui ont subi les injustices des réformes foncières des années 1980 et qui avait critiqué la manière dont avait été mené le projet (mauvaise indemnisation de leurs cultures, détournement des terres)⁷⁰.

Sans toutefois prendre parti, le temps passé ensemble avec les palméiculteurs de Rumonge, nous avons permis d'apercevoir un sentiment de méfiance des paysans encadrés par l'OHP envers celui-ci. Toute question en rapport aux dimensions de leurs parcelles leur semble gênante. Cela serait causé par le double jeu pratiqué par les services de l'OHP : promoteur de la filière et percepteur d'impôt.

⁶⁹ Nous vendons un plant de palmier aux paysans à 3000 fbu alors que le prix de revient d'un plant est estimé à 5000 FBu.

⁷⁰ Avant de remembrer les terres la SRD avait recensé tous les propriétaires de palmiers en comptant le nombre de pieds appartenant à chacun, puis procéda à leur destruction. Chaque propriétaire devrait recevoir une indemnisation de 9000 francs par pied et récupérer ensuite un terrain avec les nouveaux jeunes palmiers de variété tenera, lorsque ceux-ci-ci seraient bien stabilisés. Mais c'est au moment de cette restitution que des injustices furent commises. Ainsi, d'une part, la SRD, qui avait replanté 135 pieds de palmier par hectare, restitua l'équivalent d'un hectare pour le même nombre de pieds recensés auparavant, alors qu'ils n'étaient pas espacés de la même façon. En conséquence, les anciens propriétaires ne se contentèrent que d'une partie des superficies réquisitionnées. D'autre part, la SRD ne tint compte que des seuls palmiers, alors que les propriétés d'origine comprenaient aussi des bananiers, des caféiers et d'autres cultures vivrières. C'est pour cela que la société a eu des parts à distribuer aux cadres de la SRDR et d'autres fonctionnaires de la région (quelques officiers supérieurs de l'armée œuvrant à Rumonge).

I.1.2. Les producteurs

Le premier groupe est composé par des paysans qui ont bien adhéré aux principes de la SRDR (devenu plus tard l'OHP); ceux-ci sont plus localisés dans le périmètre encadré par l'OHP (Rumonge). Ce sont des personnes qui essaient de respecter à la lettre les consignes des agronomes de l'OHP. Ils ne mettent rien comme cultures intercalaires entre les palmiers.

La plupart de ces palmiculteurs possèdent des étendues de terres dépassant deux hectares. Ils peuvent vivre aisément de la palméculture, ils en ont fait un métier. A Kigwena par exemple, nous avons rencontré un homme qui possède plus de 80 ha de palmeraie. Il nous a dit que chaque année il achète une terre. Sachant que beaucoup de paysans possèdent moins d'un ha comme parcelle à Kigwena, ceci implique que ce producteur, en concentrant et en agrandissant sa surface de production a déjà exclu de la filière au moins 80 paysans.

Le deuxième groupe est constitué par les paysans qui essaient de moderniser leur système d'exploitation mais sans y parvenir. Souvent ils mélangent les deux variétés (*dura* et *tenera*). Ils se plaignent de ne pas avoir l'encadrement et l'assistance des agronomes de l'OHP. La plupart de ces paysans sont localisés dans la région de l'Imbo nord (Bubanza).

Le troisième groupe est composé par des paysans qui semblent se désintéresser de la nouvelle variété « *tenera* », pourtant ils n'ignorent pas que cette variété donne plus d'huile par régime que l'ancienne variété « *dura* ». Ils avancent l'idée qu'ils ne sont pas en mesure de s'acheter les intrants et les produits phytosanitaires qu'exige la nouvelle variété *Tenera*. Pour eux, s'ils cultivent cette variété, cela leur demandera également les produits ci-haut cités pour l'entretenir car ils la jugent plus fragile que l'ancienne variété *dura*. Ils ajoutent aussi un autre argument comme quoi la variété *dura* vit longtemps par rapport à la variété *tenera* qui ne dure que 20 ans. Un homme enquêté habitant Muzinda (Province Bubanza) n'a pas hésité à nous dire que « *Ico mpomba kubera gukamwa guke kuri dura ndakironka k'ubuzima burebure bwaco* ». Ce qui signifie : « *ce que je perds par rendement faible de la variété dura, je le gagne par sa longévité qui est plus importante que celle de la variété tenera* ». Notons que ce groupe est à majorité composé des palmiculteurs qui ont des parcelles proches ou se trouvant au-delà de la limite de la courbe de niveau 1100m. Presque tous cultivent la *dura* car celle-ci s'adapte mieux aux conditions difficiles de l'altitude.

La dernière catégorie d'acteurs est constituée par les nouveaux agriculteurs à caractère industriel (les hommes d'affaire, les hommes politiques, les anciens dignitaires et l'entreprise

SAVONOR). Ces derniers emblavent plusieurs hectares et ne rencontrent pas de manque en capitaux financiers. Ils respectent les règles de l'art de la culture du palmier à huile. Ils sont montrés comme les bons élèves de la modernisation de la filière palmier à huile au Burundi par les services de l'OHP. Ceux-là semblent aujourd'hui prendre les devants dans l'extension du territoire palmier à huile, car ils ne cessent d'accroître leur superficies en particulier le SAVONOR (à Kivoga et Mpanda), le Deuxième Vice-Président (à Rukoko), le Président de la République (en commune Mishiha à l'Est du pays). Ils sont en train d'implanter le palmier à huile en dehors de la classique région palméicole de l'Imbo sud (Rumonge Nyanza-Lac).

I.2. Les acteurs indirects mais très importants pour la filière

Dans les acteurs indirects, nous pourrions faire le parallèle entre les termes « acteurs indirects » et celui de « non travailleurs », utilisé par P. CASTEX dans son ouvrage *Voie chilienne au socialisme et luttes paysannes* (1977), qui peuvent être appliqué à la filière. Ce groupe englobe toutes les structures qui se chargent d'appuyer les différents segments de la filière ; de la production via les étapes de transformation, de commercialisation, jusqu'à la consommation. Nous pouvons subdiviser ces acteurs en deux groupes principaux.

Le premier groupe est constitué par les organisations gouvernementales, les organisations non-gouvernementales et les bailleurs de fonds. Nous regroupons les banques et institutions de microfinances dans le second groupe.

I.2.1. Les organisations gouvernementales

I.2.1.2. Le Programme Post-Conflict de Développement Rural (PPCDR)

Depuis 2007, la République du Burundi a obtenu une aide de l'Union Européenne pour financer le Programme Post-Conflict de Développement Rural. Dans ce programme existait le volet développement de la filière palmier à huile dans cinq provinces de l'Est et du Nord-est du Burundi (Cankuzo, Ruyigi, Rutana Muyinga, et Kirundo). Le PPCDR a, tout au début, mis en place deux cycles de conduite de pépinières de production de plants de palmier à huile :

- De 2010 à 2011 : 40.000 graines de palmier à huile ont été importées à partir de la Station de recherche et de valorisation du palmier à huile de La Mé en Côte d'Ivoire. Cela lui a permis de mettre en place deux pépinières dans les provinces de Muyinga (Commune Giteranyi) et Rutana (Commune Giharo). Les plants issus de ces

pépinières ont été distribués dans les provinces de Kirundo, Muyinga, Cankuzo et Rutana.

- De 2011 à 2012 : 230.000 graines ont été livrées par le CIRAD et elles ont été réparties en quatre pépinières dans les provinces de Kirundo (Commune Busoni = 70.000 plants), Cankuzo (Commune Mishiha = 50.000 plants), Ruyigi (Commune Gisuru = 80.000 plants) et Rutana (Commune Giharo = 30.000 plants).

Au vu de ses réalisations, nous pouvons classer le PPCDR juste après l'OHP, comme second acteur gouvernemental s'occupant de la filière palmier à huile.

Le projet Nyanza-lac et la SRD Imbo, quoi que leurs missions principales ne fussent pas la promotion du palmier à huile, se sont, d'une manière ponctuelle intéressés à cette culture. A côté de ces deux acteurs gouvernementaux, nous pouvons ajouter les Directions Provinciales de l'Agriculture et de l'Elevage (DPAE) qui s'impliquent aussi dans la promotion du palmier à huile. Néanmoins leur implication est très minime par rapport aux deux premiers.

I.2.1.3. Où se situe la place de l'Institut des Sciences Agronomiques du Burundi (ISABU) dans tout ce système d'acteurs ?

Parmi les acteurs potentiels de la filière palmier à huile au Burundi, un seul passe inaperçu alors qu'il devait être présent ne fut-ce que dans la recherche : c'est L'ISABU. Cet institut de recherche agronomique ne s'implique ni de près ni de loin dans la recherche de cette culture. Nous soulevons cette interrogation parce que l'on ne voit pas le rôle joué par cet acteur au Burundi, alors qu'ailleurs de tels instituts de recherche agronomiques sont très impliqués dans la promotion du palmier à huile (CNRA⁷¹, IRAG⁷² etc.).

I.2.2. Rôle des organisations non gouvernementales et des bailleurs de fonds

Dans cette catégorie d'acteurs, nous relevons deux principaux intervenants : le CED CARITAS-Burundi (sans but lucratif) et le SAVONOR (avec but lucratif). Nous n'y insisterons pas car les deux ont été largement évoqués dans nos précédents chapitres.

Concernant les bailleurs de fonds, ils n'apparaissent pas directement sur le terrain, mais ils jouent un rôle très important (ils appuient souvent tous ces programmes ou projets

⁷¹ Centre National de Recherche Agronomique en Côte d'Ivoire. Dans lequel se trouve la station de La Mé

⁷² Institut de Recherche Agronomique de Guinée

gouvernementaux). Si Rumonge et Nyanza-Lac gorgent des palmiers à huile de variété « *Tenera* » c'est le fait des institutions internationales qui ont soutenu le projet en octroyant des crédits ou aides aux projets qui étaient chargés d'installer cette culture. Nous pouvons citer la Banque Africaine de Développement (BAD) et le Fond Africain de Développement (FAD) qui avaient soutenu la mise en place du palmier à huile à Rumonge. La Caisse Française de Développement (CFD) devenue l'Agence Française de Développement avait financé le programme de développement rural intégré de Nyanza Lac pour la création de 900 ha de palmeraie. Le Crédit de Relance Economique (CRE) au Burundi a accordé en 2004 à l'OHP, un fonds pour l'achat de semences pouvant planter une pépinière 500 ha. La Banque Mondiale a financé plus de 550 ha de pépinière dans le cadre du PRASAB (Projet de Réhabilitation Agricole et de Gestion Durable des Terres au Burundi). En 2007, le Gouvernement burundais a consenti une portion des fonds IPPTE (Initiative en faveur des pays pauvres très endettés) pour la mise en place de pépinières de palmier à huile en provinces Makamba (Nyanza Lac), Bubanza et Ruyigi. En fin, nous citons le Programme Post Conflit de Développement Rural (PPCDR) qui a été financé sur le 9^{ème} FED.

I.2.3. Le rôle des banques et institutions de micro-finance

Les résultats d'enquête révèlent le manque d'usage des fonds bancaires par les palméiculteurs. L'argument avancé est que les banques n'acceptent pas de prêter de l'argent aux agriculteurs, parce qu'ils n'ont pas de garanties hypothécaires. Une autre raison qui ne milite pas en faveur des paysans est la peur des banquiers quant aux incertitudes climatiques qui accompagnent les cultures. Selon un entretien obtenu auprès d'un cadre d'une banque de Bujumbura, ce dernier nous explique que selon lui, les produits agricoles dépendent beaucoup des facteurs imprévisibles : les irrégularités climatiques (sécheresse ou inondation) qui accentuent les attaques des maladies. Pourtant le palmier à huile est une culture pérenne qui ne peut pas disparaître en une année. Si les banques donnaient un crédit remboursable juste en une année ou deux après la récolte, elles ne pourraient pas avoir des difficultés à recouvrer leur argent. Ce même banquier a ajouté que « la seule condition est que les palméiculteurs s'organisent en petits groupes de quelques membres et demandent un crédit collectif ; qui doit être remboursé collectivement, sinon aucune banque ou microfinance ne leur donnera son argent ! ».

En analysant l'origine des fonds des palméiculteurs de Rumonge et Nyanza-lac (**Fig.42**), nous constatons que plus de 74% utilisent leurs propres fonds pour s'en sortir. La deuxième

catégorie de palmiculteurs représentant 26% recourent aux frais du crédit informel (ami, usuriers, voisins, acheteurs d’huile de palme). Aucun des enquêtés n’a souligné qu’il profitait des fonds bancaires.

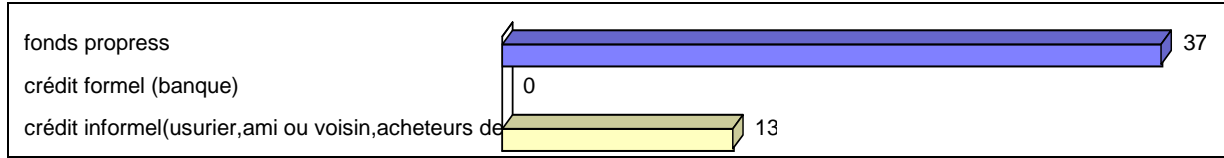


Figure 42. L’origine des fonds pour l’exploitation des palmeraies

Cependant, lors d’un autre terrain en 2014, nous nous sommes entretenus avec un agent du micro crédit CECM (Caisse Coopérative d’Epargne et de Crédit Mutuel) de Rumonge, il nous a révélé qu’une équipe de 12 palmiculteurs qui s’étaient groupés ensemble avait obtenu un crédit collectif annuel à un taux d’intérêt de 8%.

Après la descente sur terrain et divers échanges réalisés auprès des paysans et des services qui s’occupent de la promotion de la filière au Burundi, nous pouvons schématiser la dynamique des promoteurs directs (la manière dont ils se sont suivis ou transformés le long du développement de la filière) depuis 1978 à 2012 (**Fig.43**).

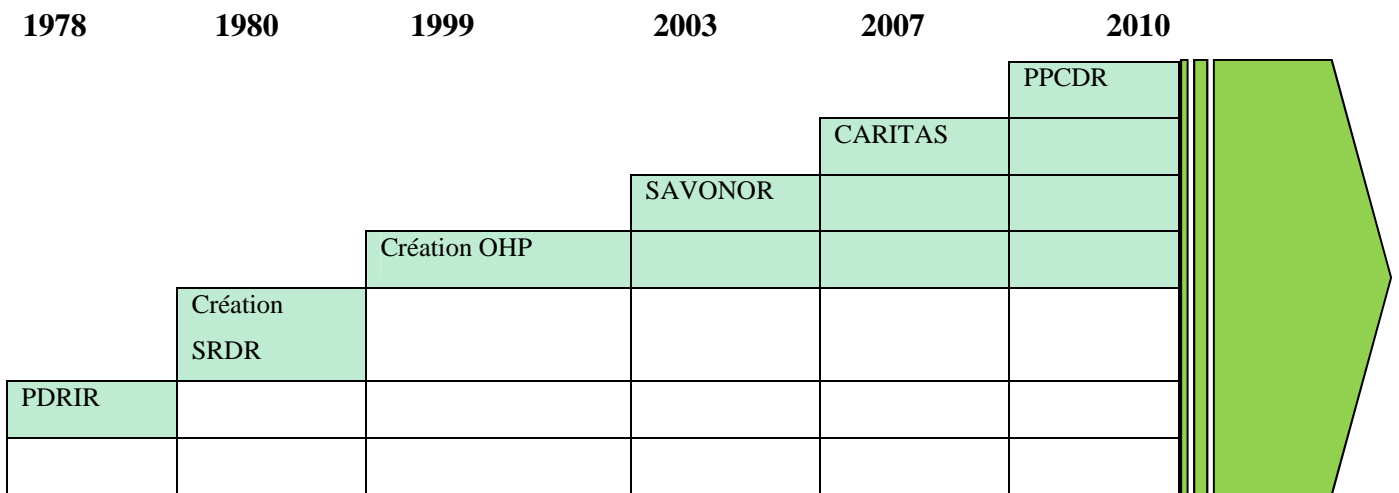


Figure 43. Dynamique des principaux promoteurs du palmier à huile au Burundi

NB : En 1980, le PDRIR (Projet de Développement Rural Intégré de la commune Rumonge) qui, avant s’occupait à la fois du palmier à huile et des cultures vivrières, prend la dénomination de SRDR (Société Régionale pour le Développement de la commune Rumonge). En 1989, la SRDR se transforme en OHP pour s’occuper de la filière sur toute l’étendue du territoire.

I.3. De l'influence à l'importance des acteurs

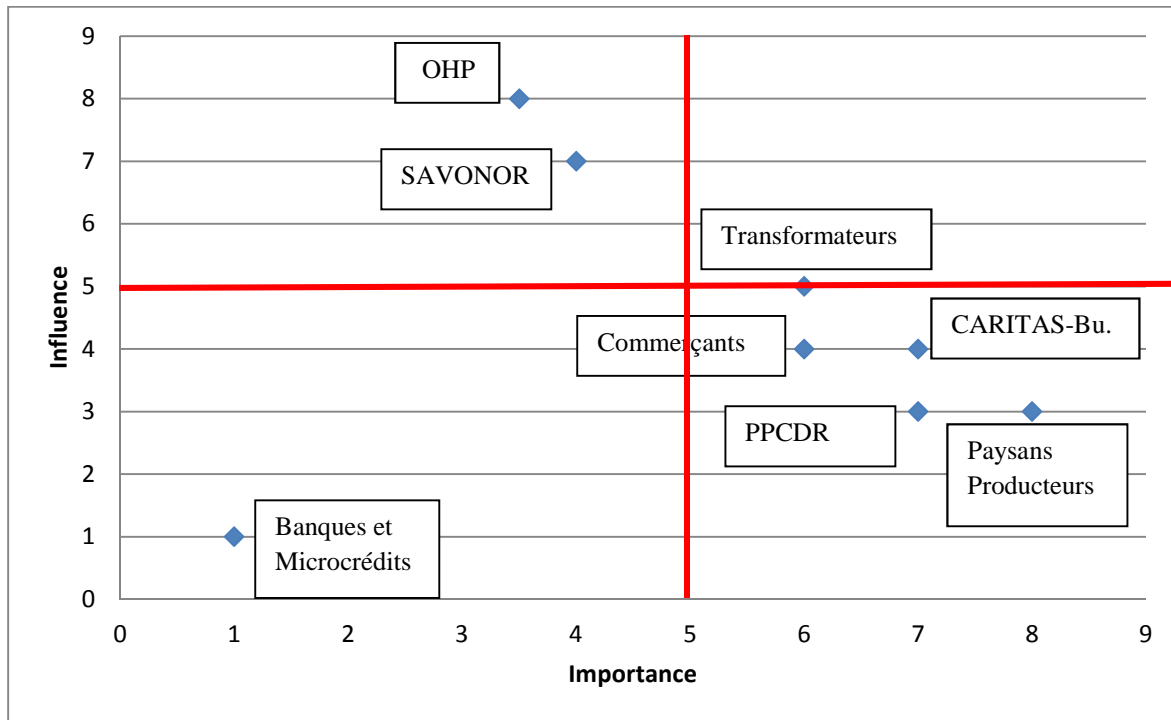


Figure 44. Matrice des acteurs intervenant dans la filière palmier à huile

Source : Auteur

Cette matrice permet de voir quels sont les niveaux d'importance et d'influence détenus par chacun des acteurs dans la filière palmier à huile au Burundi. Il y en a qui sont plus influents et moins importants et vice-versant. Comme il existe également des acteurs qui sont à la fois importants et influents, voire des moins importants et moins influents. Pour partir d'une même compréhension, il est utile de définir les notions d'« importance » et d'« influence ». Par « importance », nous voulons dire un acteur qui satisfait les intérêts des palmiculteurs, c'est-à-dire qui est utile pour ces derniers. Tandis que nous entendons par « influence » la puissance d'un acteur sur les décisions dans la filière. Autrement dit, un acteur qui peut peser sur la prise de décision dans la filière palmier à huile au Burundi.

Nous avons construit cette matrice selon les réponses données par les paysans producteurs de l'huile de palme à nos deux questions : « A votre avis quel l'acteur est plus utile pour votre filière, sans lequel elle n'évoluerait pas bien ? » et « Quel est l'acteur le plus puissant qui peut peser sur la prise de décision dans la filière palmier à huile au Burundi » ?

Les réponses qu'ils nous ont données nous ont permis de construire cette matrice. Au niveau des acteurs les plus influents c'est l'OHP et le SAVONOR qui se démarquent des autres, car

sur une grille à dix échelles, ils obtiennent respectivement 8 et 7 points. Concernant l'importance, nous constatons que les plus influents ne sont pas considérés comme importants par les paysans. En effet, les palmiculteurs considèrent que l'acteur le plus important est le paysan producteur lui-même, suivi par les transformateurs et les commerçants.

Ils affirment que la transformation de l'huile de palme burundaise se fait avec un savoir-faire sans égal et que c'est grâce à celui-ci que ce produit est très apprécié au pays et dans la sous-région. Ils donnent de l'importance aussi aux commerçants qui leur permettent d'écouler leurs marchandises.

Après tous ces développements sur les services que cette institution étatique rend aux cultivateurs, il y a lieu de se demander si l'OHP ne serait-elle pas le pilier de cette filière, étant donné qu'il joue en amont de la filière un rôle très important. Les enquêtes faites lors de nos différentes descentes sur terrain nous ont montrées que l'OHP est un accompagnateur utile pour toutes les autres parties impliquées pour promouvoir la filière. Ses techniciens ont été rencontrés partout sur les sites de pépinières encadrées par d'autres acteurs comme le CARITAS-Burundi et le PPCDR. L'OHP apparaît incontournable surtout en amont de la filière. Il ne serait pas superflu de le qualifier d'acteur « holon » (AURIAC, 1983)

Chapitre II. L'évolution de la construction du territoire du palmier à huile au Burundi

Comme nous l'avons déjà évoqué dans la première partie, le territoire du palmier à huile au Burundi construit trois territoires : géographique, social et économique (RAFFESTIN, 1986 ; DI MÉO, 1996). Ces trois territoires n'ont pas les mêmes dimensions spatiales et temporelles. En effet, le territoire géographique ne coïncide pas nécessairement au territoire économique, ni au territoire social.

II.1. Le territoire géographique et son évolution

Ce territoire spatial n'est pas le plus étendu par rapport aux deux autres (social et économique). Il est principalement dominé par le périmètre de l'Imbo Sud. C'est le territoire visible, autrement dit le plus matériel, car on le voit et on le traverse, contrairement aux deux autres qui sont moins visibles dans les paysages, car ils ne les transforment pas de la même manière. Ce territoire s'est construit en trois principaux temps: le temps qui correspond à l'entrée du palmier à huile au Burundi, le temps coïncidant avec l'arrivée du projet étatique SRD Rumonge et le temps de l'entrée d'acteurs privés dans la filière palmier à huile.

II.1.1. Le temps de l'entrée du palmier à huile au Burundi

Cette période est très difficilement localisable tant spatialement que temporairement. Lors de nos enquêtes, et à travers les différents écrits que nous avons consultés, nous n'avons pas pu identifier à quelle période le palmier serait entré au Burundi. Et aucune personne n'est arrivée à démontrer que cette culture soit originaire du Burundi. En plus de cela, la région palméicole de l'Imbo est certes la plus écologiquement favorable par rapport à d'autres régions du Burundi, mais elle ne présente pas pour autant les conditions idéales du palmier à huile. Cela démontre que cette culture est originaire d'une autre zone. Néanmoins nous pouvons retenir que le palmier était là avant l'arrivée des colons allemands (BURTON, R., 1862). Durant cette période le palmier cultivé au Burundi était de variété dura et était exploité en mode polyculture : les palmiers étaient mélangés à d'autres cultures. Le territoire du palmier à cette époque était resté à la plaine de l'Imbo et les Mirwa. Les dépressions de l'Est et du Nord-Est du Burundi ne seront réellement concernées que plus tard dans la troisième vague de la construction de ce dernier (**Fig.58**).

II.1.2. Deuxième temps : une autre forme de construction du territoire du palmier

Ce deuxième temps correspond à l'arrivée du projet de l'Etat SRD Rumonge, qui apporta une nouvelle variété Tenera et qui instaura également une autre forme d'exploitation du palmier : la monoculture. Nous pouvons le subdiviser en **deux phases**.

La première phase de 1983 à 1990 (plantation en blocs)

Celle-ci correspond à la mise en place des palmeraies de nouvelle variété tenera. Ces dernières sont plantées d'une manière industrielle. Ces palmeraies ont vu le jour en 1983 dans un vaste programme de remplacement des anciens palmiers de variété dura par la SRD Rumonge. Ce projet avait été financé à hauteur de 3.113,8 millions de francs burundais. La Banque Africaine de Développement (BAD) a financé 1.028,7 ; Le Fond Africain de Développement (FAD) a donné 1.851,5 et le Gouvernement burundais a injecté 233,6 million de francs (BERGIER, L.1993). L'installation de ces blocs villageois avait duré sept ans (de 1983 à 1990) (**figure 45**).

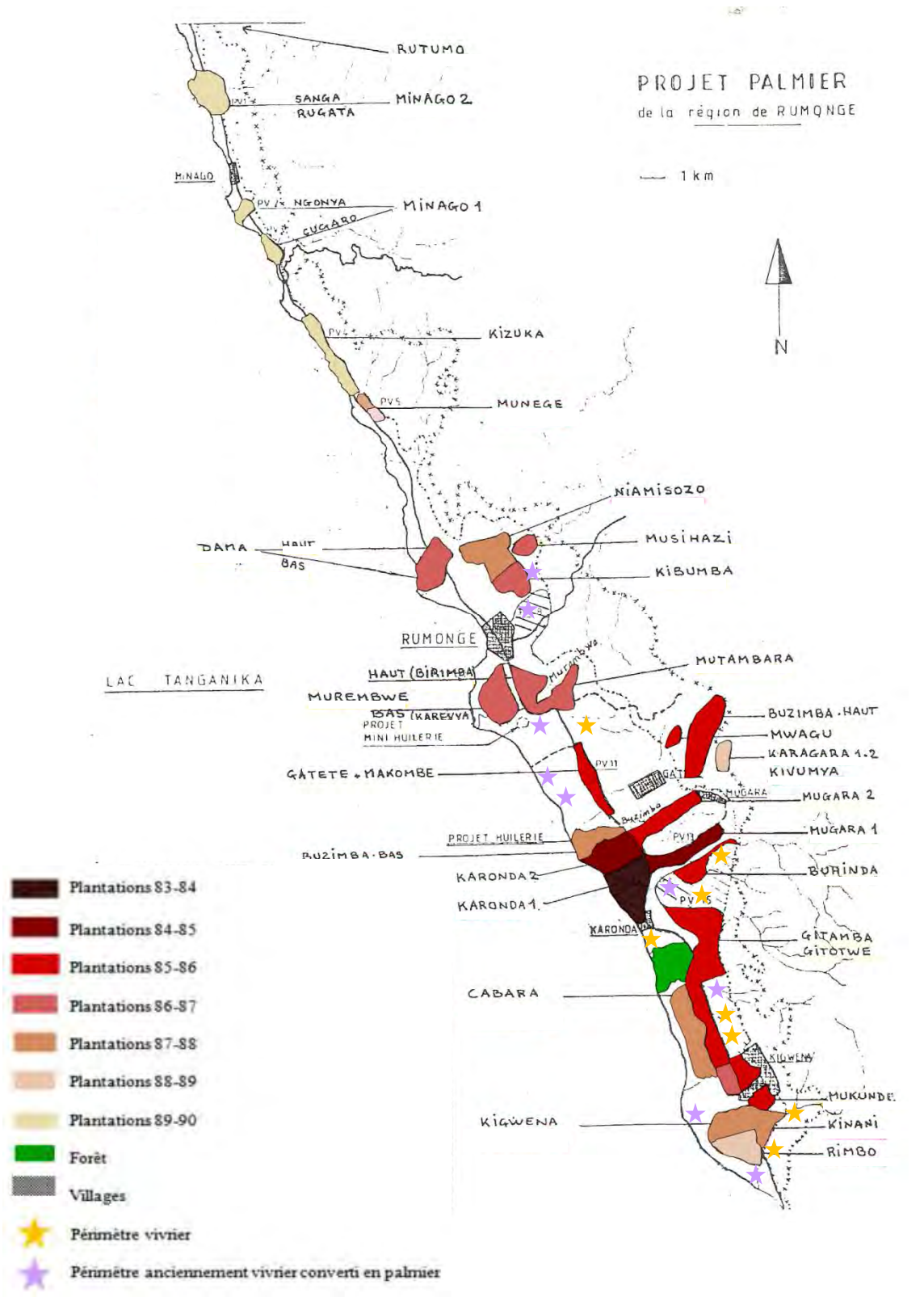


Figure 45 Extension des palmeraies de Rumonge en blocs villageois (1983-1990)
Source : auteur

A cette époque, c'est la SRD Rumonge qui plantait les palmiers et les redistribuait aux paysans. Après cette phase le projet n'a plus adopté ce style de palmeraies massives. C'est le territoire le plus localisable, il a été mené sur 5100 ha dans la localité de Rumonge. A Nyanza-Lac, 710 ha ont été installés par le Projet Nyanza-Lac financé par le Gouvernement français. Néanmoins, le style d'installation à Nyanza-Lac diffère un peu de celui utilisé dans la localité de Rumonge, parce que les palmeraies sont sous forme de paysannat : de blocs homogènes et dans des parcelles dispersées. A cela s'ajoute également les 135 ha installés sous forme de parcelles dispersées dans la province Bubanza (Gihanga, Mpanda, Musigati, Rugazi) et Bujumbura Rural (Mutimbuzi) par la SRDI.

La deuxième phase de l'introduction du palmier tenera par l'SRD Rumonge (de 1995 à 2000 et 2003).

Lors de cette deuxième phase, il a été adopté un autre style d'exploitation qui était axé sur la simple distribution des plants tenera aux paysans et ceux-ci décidèrent eux-mêmes comment les planter. Pour ceux qui avaient de grandes superficies, ils ont planté en suivant presque le même modèle que celui de la SRDR tandis que ceux qui n'avaient pas de grandes étendues de terre, ils ont tout simplement planté dans leurs champs. Ce modèle a été choisi car il n'y avait plus suffisamment de terres pouvant être converties en grands blocs. Cette manière de planter les palmiers ressemble à l'ancien système (palmiers mélangés avec d'autres cultures vivrières), la seule différence réside au niveau des variétés plantées.

II.1.3. Troisième temps : le palmier presque libéralisé

Durant cette phase, la filière palmier à huile burundaise longtemps encadrée par la SRD Rumonge et l'OHP s'ouvre aux autres acteurs. Ces derniers sont de plusieurs origines. On dénombre des acteurs publics (PPCDR), des acteurs privés sans but lucratif (CED-CARITAS Burundi) et des acteurs privés avec but lucratif (SAVONOR), sans oublier des dignitaires politiques (Président et Vice-Président en exercice du Burundi) etc. Il ne sera plus question du monopole de l'OHP même au niveau de l'importation des plants germés.

Cette période commence avec l'achat de l'Huilerie de Palme du Burundi (HPB) en 2003 par le SAVONOR⁷³. Rappelons-nous que cette huilerie avait été créée pour transformer les

⁷³ Cet achat n'aurait pas plu aux fonctionnaires de l'OHP quoiqu'ils ne le disent pas à haute voix. Un d'eux m'a confié, qu'ils ont été surpris d'entendre que l'SRD Rumonge allait vendre ses actions. Il m'a révélé que cette huilerie devrait contribuer à améliorer leurs salaires grâce aux revenus qu'elle aurait donnés.

régimes de palme issus des plantations de Rumonge. Comme nous l'avons déjà évoqué, parmi les actionnaires de cette huilerie de Rumonge qui était une société d'économie mixte, le SAVONOR avait 8 % tandis que la SRD Rumonge en avait 48 % et le reste était subdivisé en plusieurs petites actions appartenant à d'autres entreprises ou personnes⁷⁴.

Aujourd'hui, comme nous allons le constater ci-dessous, quelques acteurs savent voler de leurs propres ailes. Nous insistons sur le cas de l'ONG religieuse CED-CARITAS (projet de 2007 à 2011) qui a aidé les paysans de la commune Kinyinya à mettre en place une coopérative appelée CPPH (Coopérative de Production des Plants de Palmier à Huile). Celle-ci a démarré au début avec les moyens fournis par l'ONG pour produire les premiers plants de palmier à huile. Pendant le 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} cycle de production, les membres de la coopérative ont travaillé comme ouvriers, mais à partir du quatrième cycle de production de plants, le CED-CARITAS leur a cédé tout le capital et s'en est retiré. Maintenant ils ont acquis le savoir-faire nécessaire pour produire eux-mêmes les plants de palmier à huile. La CPPH est désormais la seule coopérative paysanne au Burundi, outillée pour importer les graines et conduire professionnellement des pépinières de palmier à huile. Notons que la formation des pépiniéristes de la coopérative avait réussi grâce au concours des techniciens de l'OHP. La coopérative importe des graines pré-germées auprès de PALMELIT (CIRAD)⁷⁵, alors que les premières graines avaient été commandées à l'entreprise ASD (Agricultural Services and Development) du Costa Rica.

L'arrivée de nouveaux acteurs, capables de jouer un rôle très important comme celui de germination qui, avant n'était fait que par l'OHP, nous montre que le territoire du palmier à huile va s'agrandir très rapidement. Néanmoins, une incertitude pour cette coopérative réside dans la question de savoir comment celle-ci pourra continuer à exister en vendant ses plants à des prix élevés alors que l'OHP vend des plans moins chers car subventionnés⁷⁶. Car d'après le rapport de CED-CARITAS, 2011, un plant sorti de la coopérative était vendu à plus 4500

⁷⁴ Le capital social de la HPB était fixé à 116,9 millions de francs Burundais divisé en plusieurs actions de 100000 frBu chacune. La SRD Rumonge avait 56,9 millions ; SBF : 24,2 millions ; BNDE : 20 millions ; SVONOR : 9,9 millions ; INDURUNDI : 4,9 millions ; PALMA : 0,8 millions ; M. Frédéric NGIRINCUTI : 0,1 millions ; M. André SCHREYEN : 0,1 millions. Source : D. NAHIMANA, 2000.

⁷⁵ Afin de promouvoir la valorisation des travaux de recherche sur le palmier à huile, le Cirad a créé en 2009 sa filiale qui a été appelée PalmElit.

⁷⁶ L'OHP dans le but de promouvoir le palmier à huile au Burundi vend ses plants à un prix subventionné. Un plant que l'office fabrique à un prix de revient de 5000 fbu est vendu aux paysans palmiculteurs à un prix variant entre 2500 et 3500 fbu. L'OHP impose une stricte vigilance pour que ces plants aillent dans les mains des palmiculteurs et non dans celles des aventuriers qui les revendraient pour des fins commerciales.

fbu⁷⁷ tandis que celui de l'OHP est vendu à 3500 fbu. Cela pourra précipiter la faillite de la CPPH. Pour le moment, le nombre de plants produits par l'OHP est de loin peu important pour pouvoir menacer ceux de la coopérative. Signalons que trois autres associations de Rumonge (TUJINAMA, NTIKUMIRAKO et NTIKUMIRANA)⁷⁸ ont bénéficié d'un financement du PRASAB (Projet de Réhabilitation Agricole et de Gestion Durable des Terres au Burundi) pour former des pépiniéristes avec l'appui de l'OHP. Elles ont pu produire des plants sur trois cycles : 2006-2007, 2007-2008, 2009-2010 mais n'ont malheureusement pas pu pérenniser cette initiative.

En définitive, nous voyons que des palmiers ont été distribués un peu partout à l'Est du Burundi par divers acteurs, mais nous ne sommes pas en mesure de les cartographier comme on peut le faire pour les régions de l'Imbo (où les palmeraies sont en bloc industriels), car les plants sont répartis dans les champs où ils sont mélangés aux autres cultures. La seule chose possible est de convertir les palmiers distribués en superficies. Cela revient à considérer qu'un hectare contient 143 arbres. Ce dernier calcul reste une approximation, parce qu'on ne connaît pas réellement le nombre d'arbres qui ont pu grandir. Le tableau ci-dessous (**Tableau 15**) montre l'estimation de l'extension du palmier à huile au Burundi (de 2001 à 2014) par les services de l'OHP.

Nuançons un peu sur le terme « extension » pour certaines périodes, car à partir de 2007, il y a eu un programme de replantation de vieilles palmeraies de Rumonge et apparemment, les plants qui ont servi à cet effet ont été totalisés par les services de l'OHP dans ce tableau. C'est-à-dire que la vraie extension serait la superficie totale retranchée de l'étendue couverte par la replantation (remplacement de vieux palmiers).

Si ce territoire est exhaustivement difficile à cartographier, sa limite altimétrique supérieure n'est pas difficile à matérialiser et nous pouvons affirmer que la courbe de niveau « 1400 » ne lui donne aucune chance d'aller se territorialiser au-delà. Sauf si un jour les chercheurs trouvent une variété qui peut résister aux basses températures.

⁷⁷ Selon le rapport CARITAS 2011, le plant de revient d'un plant est égal à 4400 fbu. Pour avoir un bénéfice, il ne peut pas être vendu en dessous de ce prix.

⁷⁸ Selon les informations tirées du Département agronomique de l'OHP en 2014

Tableau 15. Extension du palmier à huile variété tenera au Burundi de 1983-2014

Année	Struct.prod. de plants	BUBANZA (ha)	BURURI (ha)	BUJUMBURA (ha)	CANKUZU (ha)	CIBITOKI (ha)	GITEGA (ha)	KARURU (ha)	KAYANZA (ha)	KIRUNDO (ha)	MAKAMBA (ha)	MURAMVYA (ha)	MUYINGA (ha)	MWARO (ha)	NGAZI (ha)	RUYIGI (ha)	RUTANA (ha)	TOTAL(ha)
1983-1991	SRD	-	5061	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5061
		-	-	-	-	-	-	-	-	-	712	-	-	-	-	-	-	712
1995-2000	O.H.P-S.R.D	-	3085	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3085
2001		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2002		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2003	OHP	37,03	292,7	5,24	-	23,18	-	-	-	3	1,32	-	-	-	-	25,08	-	387,55
2006-2007	OP-RMGE	1,73	38,79	48,34	-	-	-	-	-	-	26,65	-	-	-	-	35,17	-	150,680
2007-2008	CPPH-KINYINYA	27,79	-	-	22,7	-	-	-	-	-	-	22,84	-	-	93,47	14,93	-	181,73
2008	OP-RMGE	17,02	44,02	311,55	-	-	-	-	-	-	3,86	-	-	-	71,08	10,93	-	458,46
2009	OHP-IPPTE	89,29	88,07	436,56	-	-	-	-	-	-	54,97	55,32	-	-	107,52	6,03	-	837,76
2010	CPPH-KINYINYA	44,45	-	-	37,065	-	-	-	-	3,7	-	-	-	-	100,92	7,41	-	193,545
	OP-RMGE	459,18	-	16,67	-	-	-	-	-	11,047	-	-	-	-	-	-	65,108	552,005
2011	CPPH-KINYINYA	4,24	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	107,88	12,497	-	124,617
	OHP-PRPVR	73,071	665	8,05	50,09	10,59	-	-	-	-	19,7	-	-	-	2,96	4,44	-	833,901
2013	CPPH-KINYINYA	13,32	-	6,67	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	45,07	26,65	-	91,71
	PPCDR	-	-	-	289,53	-	-	-	-	377	-	-	-	-	475,5	189,14	-	1331,17
2013-2014	O.H.P-ETAT	310,69	335,27	83,04	32,18	85,12	-	-	-	-	75,8	-	-	-	97,63	2,95	-	1022,68
	CPPH-KINYINYA	-	-	-	5,19	-	-	-	-	-	-	-	-	-	85,08	-	-	90,27
TOTAUX		1077,8	9609,9	916,12	436,76	118,89				394,75	894,3		78,16		1247,4	340,09		15114,08
	1ère phase d'investissement	: remplacement de l'ancienne variété Dura																
	2ème phase d'investissement	: remplacement de l'ancienne variété Dura																
		Provinces où le palmier ne peut pas pousser																

Légende	
OHP	: Office de l'Huile de Palme
OP-RMGE	: Organisation des Producteurs de Rumonge
CPPH-KINYINYA	: Coopérative de Production des Plants de Palmier à Huile de KINYINYA
OHP-IPPTE	: Office de l'Huile de Palme -Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés
OHP-PRPVR	: Office de l'Huile de Palme -Programme de Replantation de la Palmeraie Villageoise de Rumonge
PPCDR	: Programme Post Conflit pour le Développement Rural
O.H.P-ETAT	: Office de l'Huile de palme et l'Etat Burundais (gouvernement)
CARITAS	: ONG Religieuse

Source : Département agronomique de l'OHP, 2014

Nous pouvons ainsi résumer les données du **Tableau 14** en trois principales phases (**Fig.46**). La première commence avec la plantation de plusieurs ha de palmeraie de variété tenera par la SRDR. Celle-ci commence en 1983 et se finit en 2003. L'auteur principal est le Gouvernement du Burundi. La seconde phase qui est aussi importante est celle de la

replantation de vieilles palmeraies qui ont été effectuée sur plusieurs hectares dans Rumonge. Elle s'étend de 2007 jusqu'en 2012. Celle-ci est l'œuvre du gouvernement aidé par les fonds du STABEX⁷⁹. La troisième phase ; correspond à une ère nouvelle, car ce n'est plus le gouvernement qui prend les devants seul. Nous ne voyons pas l'implication de l'OHP dans l'extension, elle reste seulement importante dans l'encadrement technique. De 2007 à 2014, des acteurs privés sont entrés dans la filière et ils ont joué un rôle très important dans l'extension du palmier au Burundi. Ici, nous donnons l'exemple de CD CRITAS Burundi et la Société SAVONOR. Le gouvernement a contribué également à travers le PPCDR. Néanmoins de ces trois, c'est la société SAVONOR qui a planté le plus de palmiers sur l'ensemble du territoire.

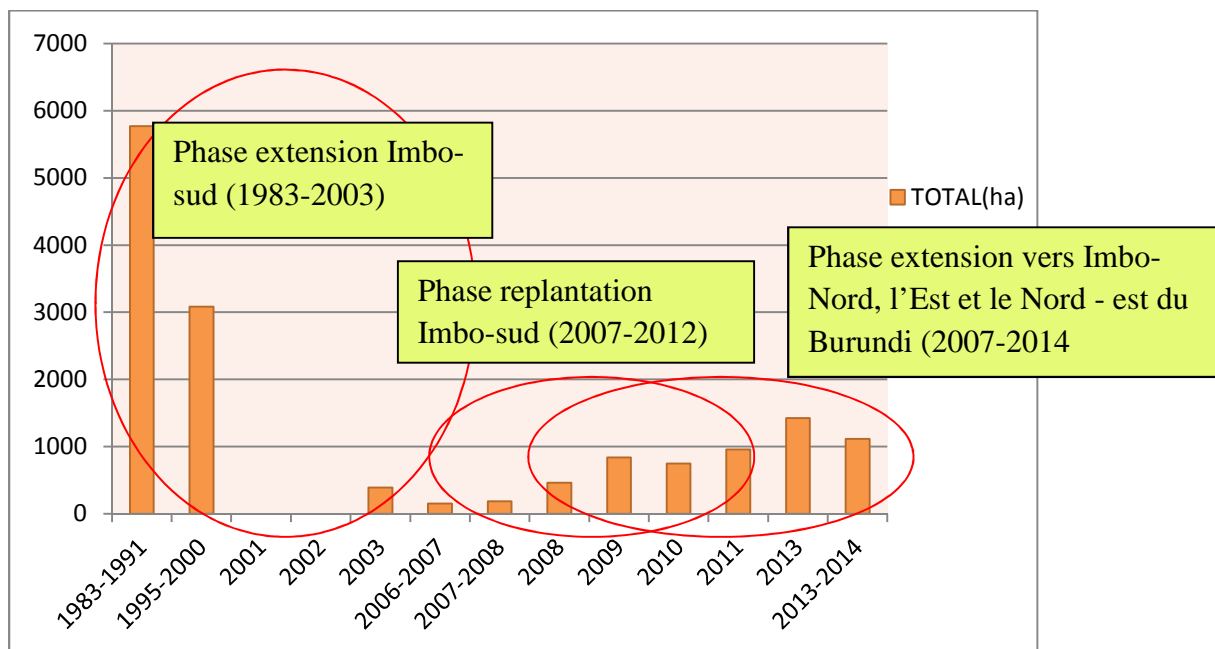


Figure 46. Les trois principales phases d'extension de la palmeraie de variété tenera au Burundi

Source : Département agronomique de l'OHP, 2014

Le seul acteur qui est revenu sur l'ancienne méthode de culture en blocs industriels a été l'entreprise SAVONOR. Celle-ci, grâce à ses importants moyens financiers, s'est procuré plusieurs centaines d'hectares. En 2007, elle a acheté 500 ha à l'Itenga et en 2010 elle a

⁷⁹ L'avenant n° 2 au cadre d'obligation mutuelle (COM) des transferts STABEX 1992-1999 signé le 03 mai 2007 entre le Gouvernement du Burundi et la Commission Européenne, prévoit entre autre le financement d'un « Programme de replantation de la palmeraie villageoise de RUMONGE » pour un montant de 5,5 millions d'euros.

acheté 200 ha aux paysans de Musenyi pour y installer le palmier à huile. Néanmoins, elle s'est vite rendue compte, elle aussi, qu'il n'était plus possible de trouver des terres pour continuer à pratiquer la culture massive en bloc et a fini par changer de stratégies. Actuellement, c'est cette entreprise qui semble prendre les devants dans l'extension de cette culture fait des contrats (**Annexe 7**) avec les paysans surtout réunis en association pour installer la culture dans leurs champs.

En somme, une question mérite d'être posée : quel est le territoire géographique construit, depuis l'arrivée du palmier à huile jusqu'à nos jours au Burundi ? Est-il possible de le matérialiser ? Nous avons tenté de le cartographier au plus près de la réalité (**Fig.47**).

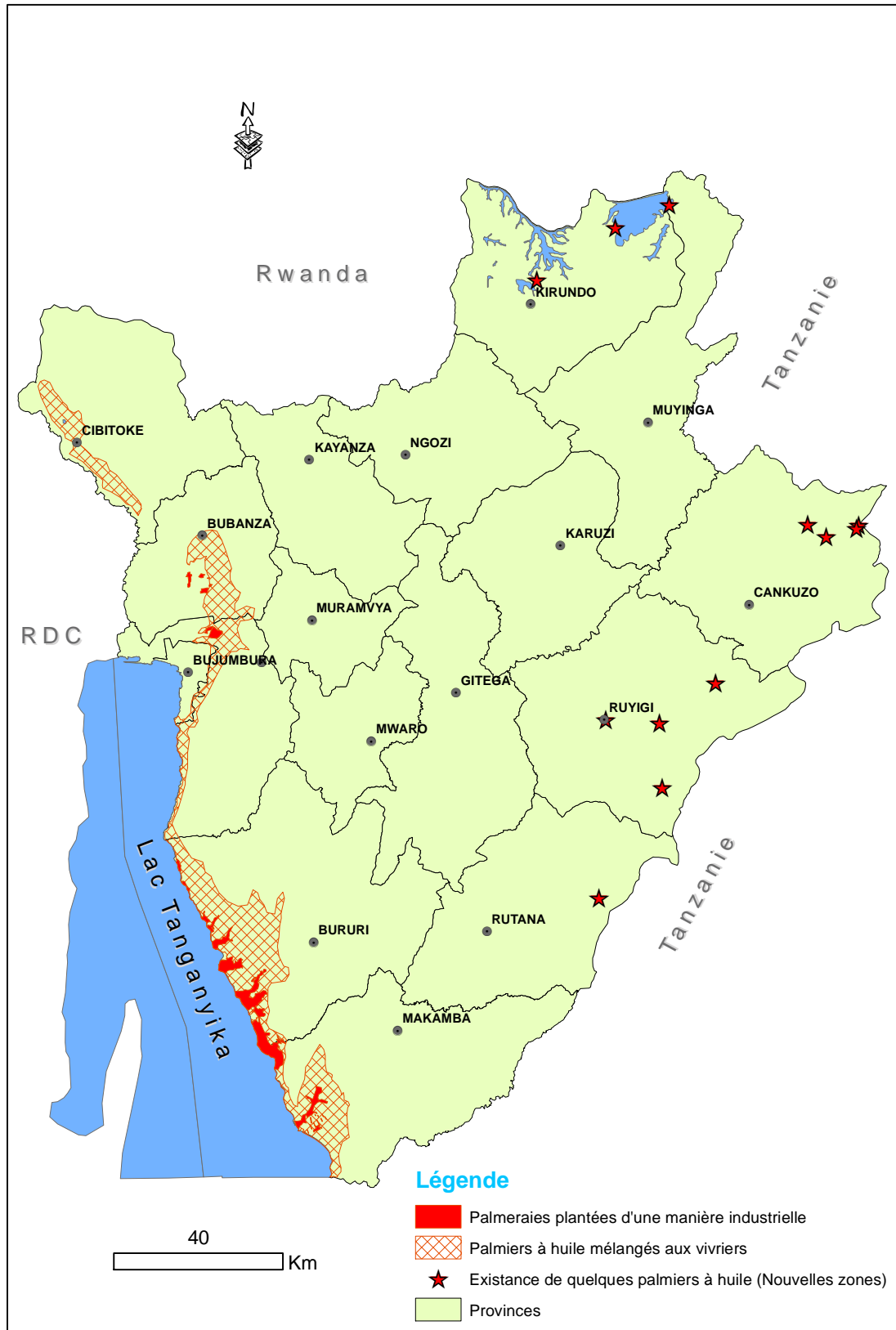


Figure 47. Territoire géographique du palmier à huile burundais

Source : Auteur

Cette approximation géographique consisterait à représenter une extension qui devrait évoluer par cercle concentriques, de la commune Rumonge servant de base de départ aux autres régions du pays. Suite à l'allure du relief burundais, une telle évolution concentrique n'était pas possible, d'où l'extension du palmier s'effectuera dans les zones de faible altitude.

II.2. Le territoire social et sa construction

Ce territoire est dominé par des représentations sur le palmier à huile au Burundi. Ce dernier, est aussi imprévisible que très profond. Nous l'avons remarqué quand nous avons interrogé la culture burundaise dans ses petits jeux de devinette, dans les interdits etc. Nous y avons découvert des représentations très profondes. Egalement, diverses utilisations de l'huile de palme burundaise viennent enrichir l'interaction entre le produit et l'homme. L'usage de l'huile de palme rouge au Burundi est multiple, il n'est pas qu'ingrédient alimentaire comme nous le verrons dans les paragraphes à suivre.

II.2.1. Un territoire très ancré à l'Imbo

Le premier dessin du territoire social du palmier à huile se rencontre à Rumonge, où des transformateurs de l'huile de palme entonnent des chansons hostiles aux pêcheurs du lac Tanganyika. Comme si ces derniers étaient des concurrents, bref des personnes non appréciées par les transformateurs de l'huile de palme. Certes, dans la culture burundaise toute activité pénible, effectuée par plusieurs ouvriers est souvent rythmée par des chants « URUKATO » en Kirundi pour se motiver, mais ils peuvent également véhiculer des messages. Décortiquons ensemble le chant « NIRWO » en français ce mot signifie « le vrai » ci-dessous et nous trouverons le message que ces transformateurs ont voulu donné.

II.2.1.1. L' « URUKATO » pour les transformateurs de l'huile de palme

E Nirwo	Nirwo!
E Nirwo	Nirwo
Ikazi ya Nirwo	Ee ni ukuroba
Ikazi ya Nirwo	Ee ni ukuroba
Ntazi iyengero	Ee Nirwo
Ntazi umunyekwe	Ee Nirwo
Ikazi ya Nirwo	Ee ni ukuroba

Ikazi ya Nirwo	Ee ni ukuroba
Akora ijoro	Nirwo
Ntazi umurango	Nirwo
Ikazi ya Nirwo	Ee ni ukuroba
Ikazi ya Nirwo	Ee ni ukuroba

Chanson traduite en Français

“Ô Nirwo Ô Nirwo

“Ô Nirwo Ô Nirwo

Le travail de Nirwo c’est faire la pêche

Le travail de Nirwo c’est faire la pêche

Il ne connaît par le lieu de brassage

Il ne connaît pas la feuille par laquelle on grimpe le palmier

Le travail de Nirwo c’est faire la pêche

Le travail de Nirwo c’est faire la pêche

Il travaille la nuit

Il ne connaît pas la journée

Le travail de Nirwo c’est faire la pêche

Le travail de Nirwo c’est faire la pêche

Source : KATIHABWA S, 1997

Dans cette chanson, les palmiculteurs méprisent Nirwo, un homme qui n’a pas de palmier, un homme qui ne fait que pêcher les poissons dans le lac. Nirwo ne connaît ni ce qui vient du palmier à huile ni ce qui provient du lieu de brassage. Les palmiculteurs extériorisent la fierté pour leur métier à travers les chansons. Ils exultent la culture de leur métier en l’opposant à certains métiers, comme ici, la pêche.

Il est intéressant de voir ces deux principales activités génératrices de revenus dans la région de Rumonge et de Nyanza-lac afficher une concurrence. Pourtant l'une est sur la terre ferme et l'autre sur l'eau du lac du Tanganyika. Ce qui montre que le territoire d'une activité ne s'étend pas que sur le lieu de production. Il va au-delà, ici, la concurrence réside au niveau de la main d'œuvre. Etant donné le fait que cette région de l'Imbo sud a été une des régions les plus attractives pour les immigrants chercheurs de terres et de travail, ces derniers se répartissaient entre les deux principaux métiers : cultiver le palmier à huile ou se consacrer à la pêche.

II.2.1.2. Quand les transformateurs personnifient l'huile de palme !

E hwamaa	Hwama	Dépose- toi bien (ô fruit) !
E hwamaa	Hwama	Dépose- toi !
Hwama turabe	Hwama	Dépose- toi et nous verrons !
Hwama tugende	Hwama	Dépose- toi et nous partirons !
E hwamaa	Hwama	Dépose- toi
E hwama	Hwama	Dépose- toi
Ibigazi birahwama	Hwama	Les fruits se déposent
Amavuta akagenda	Hwama	et l'huile coule
Amavuta akarekwa	Hwama	et l'huile est filtrée
Amavuta akamoto	Hwama	et l'huile donne son odeur

Source : KATIHABWA S, 1997

Ce chant est exécuté pendant le brassage dans l'unité de transformation. Le chanteur s'adresse aux fruits comme s'ils l'entendaient. Il les invite à se déposer et se faire broyer pour qu'il y ait une quantité d'huile assez importante et de bonne qualité.

II.2.1.3. Les interdits liés à la culture du palmier à huile

Le palmier huile est l'une des cultures qui sont soumises à beaucoup d'interdits socio-culturels. Plus d'une dizaine d'interdits ont été relevés à Rumonge.

1. Kirazira kwituma musu y'ibo - rica ryuma -

Il est interdit de déféquer sous un palmier à huile - le palmier à huile va sécher-

2. Kirazira kumena imise kw'ibuye bataraheza kwenga – Amavuta aca keha-

Il est interdit de casser les noix sur une pierre avant la fin des opérations de transvasement de l'huile – on aura une petite quantité d'huile-

3. Kirazira guhimbura umutembwe ikigazi kiri hasi – ibo rica rinyegeza (umutembwe ntuba ukiboneka neza ikigazi kikagora guca)-

Il est interdit de couper la tige de la rafle quand le régime de palmier à huile est déjà par terre – il sera difficile de couper les autres régimes-

4. Kirazira guhotoro (guhinga) urugazi rutarasha - ibo rica rigwara ikinya –

- il est interdit de détacher du régime un fruit qui n'est pas encore mur en le tordant – le palmier sera atteint d'une maladie, « ikinya » -

5. Kirazira ko umugore ari mu butinyanka aya ingazi zitetse batarenga – amavuta aca akeha-

Il est interdit à une femme en règles de manger les fruits cuits avant de brasser – la quantité d'huile diminue-

6. Kirazira kuvuza uruhwa bariko barenga – amavuta aca akeha-

Il est interdit de siffler lorsque l'on est en train de brasser- la quantité d'huile diminue-

7. Kirazira guhekenya umwumbati canke kurira ikigori gifise intete zera kikiri gitoto musi y'ibo –ibigazi bica bigwara nyawera –

Il est interdit de manger le manioc ou du maïs de graines de couleur blanche non encore sec, sous le palmier à huile – les régimes seront attaqués par des champignons-

8. Kirazira kuraba mu nkono itetse amavuta atari wewe uriko urayicanira – Amavuta aca akeha-

Il est interdit de regarder dans un vase dans lequel on est en train de chauffer de l'huile si ce n'est celui qui entretient le feu – la quantité d'huile diminue-

9. Kirazira guteka amavuta ufise umutwe mubi – nta mavuta aba akiboneka-

Il est interdit de cuire (chauffer) de l'huile (non encore purifiée) si on est malchanceux – on aura une quantité d'huile insignifiante.

10. Kirazira kwenyegeza umuriro musu y'inkono itetse amavuta atari wewe wamye uyicaniye kuva ku ntango- amavuta ntaba akirwira-

Il est interdit d'entretenir le feu qui chauffe l'huile alors qu'on n'a pas allumé soi-même le feu dès le début – la quantité d'huile diminue-

11. Kirazira kwotsa ikintu ico arico cose musu y'inkono itetse amavuta – amavuta aca apfuba- Il est interdit de cuire quoi que ce soit sous la cendre du feu qui chauffe les pots (ou fûts) contenant de l'huile de palme - l'huile sera mal cuite-

12. Kirazira kurahura ku muriro utetse amavuta ngo uje kuwucana ahandi - amavuta aca apfa- Il est interdit de prendre du feu pour aller l'allumer ailleurs alors que ce dernier chauffe l'huile de palme – l'huile sera mal cuite-

13. Kirazira kwonsa umwana musu y'ikigazi- ikigazi gica cama nabi-

Il est interdit d'allaiter l'enfant sous le palmier- le palmier ne donnera pas de bons régimes-

Comme on vient de le voir, les interdits liés à la culture du palmier à huile deviennent nombreux surtout pendant la phase de cuisson de fruits, de brassage jusqu'au transvasement après le dernier chauffage. Cependant, les quelques interdits qui sont liés à la bonne croissance des régimes ne concernent que l'augmentation de la quantité ou la qualité de l'huile.

II.2.1.4. Quand un palmier fait l'objet de jalousie : des gens peuvent jeter un mauvais sort aux palmiers

Les palméiculteurs burundais pensent que des gens jaloux peuvent jeter un mauvais sort à leurs palmiers. Ils ont adopté une sorte de protection. Des fétiches « imihamuro » en Kirundi sont alors appliqués à ces plantes. Ce sont surtout des os de certains animaux comme le porc (igufa ry'ingurube) ou de certains poissons (igufa ry'isinga) que l'on met dans l'aisselle des feuilles, endroit où pousse normalement le régime. Cette histoire concernant l'utilisation d'os d'un être vivant pour augmenter la production serait aujourd'hui notamment la cause des assassinats des albinos au Burundi et en Tanzanie. Les pêcheurs du lac Tanganyika

utiliseraient l'os des membres des albinos pour attraper beaucoup de poissons. Les orpailleurs aussi pensent que l'os ou le sang d'un albinos leur permet de trouver beaucoup de l'or⁸⁰.

Ces chants qui font éloge au palmier, ce respect des interdits et ces manières de protéger les palmiers contre les mauvais sorts sont des phénomènes généralement localisés dans la plaine de l'Imbo, avec beaucoup plus d'intensité dans l'Imbo-sud. Néanmoins, d'autres faits montrent que le territoire social ne s'est pas uniquement arrêté à la zone de production. Nous pouvons présenter plusieurs devinettes construites autour de cette culture qui s'étendent sur tout le territoire.

II.2.1.5. Les devinettes sur le palmier à huile au Burundi

1. « Ibiri kure birya abari n'amaguru -ikigazi -».

« Des articles de provenance lointaine sont consommés par ceux qui ont des jambes solides.

Réponse : le palmier à huile ».

2. « Inka yanje ni nyamuhakira kw'ijuru - ikigazi- »

« Ma génisse porte sa gestation sur la voûte céleste, réponse : le palmier à huile ».

Suite à l'importance que revêt la culture du palmier huile, les agriculteurs ont fini par le comparer à une vache. Ici, il faut comprendre ce qu'une vache représentait dans la culture burundaise : c'était un signe de prestige pour son propriétaire. « Il était défendu d'abattre un palmier à huile, même s'il était vieux et improductif. On le laissait jusqu' à ce qu'il tombe de lui-même, exactement comme une vache pour les éleveurs admirateurs » (KATIHABWA S., 1997). Lors des cérémonies de *dot* au Burundi la famille du gendre donne une vache et même celle qui n'en a pas n'ose pas dire qu'elle a amené une somme d'argent! Elle doit l'évaluer en « vache ». Si elle a apporté un montant qui équivaut à une, deux ou plusieurs vaches, elle dit qu'elle a amené autant de vache, mais pas autant d'argent!

Lors de nos descentes de terrain, nous avons constaté que ces devinettes sont connues au niveau national. En plus de ces devinettes, il existe également des expressions qu'on rencontre dans la langue burundaise qui glorifient l'huile de palme. Nous pouvons citer :

⁸⁰ En accompagnant Alain Cazenave dans ses recherches sur les assassinats des albinos au Burundi et en Tanzanie, effectuées en 2013, une personne interviewée nous a affirmé que certains orpailleurs croient que l'or lavé avec du sang d'un albinos gonfle !

1. « Irengarenga uzirunze irya Remera wocirako n'urutoke ». Les légumes assaisonnées de l'huile de Remera sont très savoureuses ».

2. « Uwamaze kwitera irya Rumonge ntaba acibuka iwabo ».

Celui qui a déjà goûté à l'huile de Rumonge ne se souvient plus du chemin qui le conduit vers sa région d'origine ».

Ici on semble se moquer des personnes immigrées qui sont venues s'installer à Rumonge et à Nyanza-lac. Après avoir découvert le palmier et son huile, personne n'a plus l'envie de retourner d'où elle est venue. Une manière aussi de manifester son importance par rapport aux autres cultures d'autres régions (les régions de hautes montagnes et des plateaux du Burundi).

3. « T'as été béni comme le palmier ».

Cette phrase a été prononcée par un homme de Muzinda (au nord de la capitale Bujumbura)

Ce qui montre que les qualificatifs vantant les mérites du palmier à huile ne se rencontrent pas uniquement à Rumonge ou Nyanza-lac.

Ce sont ces petites choses que l'on entend tous les jours mais auxquelles on ne donne pas assez d'importance qui, finalement, montre à quel point le palmier s'est bien territorialisé dans l'Imbo et dans tout le pays.

Le territoire social du palmier ne s'arrête pas uniquement aux représentations mais il touche également l'organisation de cette culture. Depuis son existence, une répartition des rôles s'est faite et elle reste d'actualité malgré des changements techniques opérés dans l'exploitation de cette culture. Tout cela découle de la construction sociale de ce territoire. Ainsi par exemple, dans la filière palmier à huile, il y a des rôles qui sont principalement destinés plus aux hommes qu'aux femmes et inversement. Le tableau ci-dessous (**Tableau 16**) montre sur une échelle de 5 points comment chaque groupe s'approprié une activité.

Tableau 16. Principales activités destinées aux femmes et aux hommes dans la filière

Activités	Hommes	Femmes	Observations
Grimper pour récolter les régimes de palme (grimpeurs)	XXXXX	0	C'est un travail difficile pour les femmes.
Ramassage des régimes	XXX	XX	Le ramassage est dominé par les hommes même si quelques femmes le font aussi.
Transformation de noix de palme	XXXX	X	Ce travail exige des muscles et il est trop fatiguant.
Apporter de l'eau lors du travail de transformation de l'huile de palme	XX	XXX	Les femmes restent majoritaires dans cette tâche.
Apporter du bois pour la cuisson des noix et de l'huile de palme	XX	XXX	Cette activité est dominée par les femmes.
Séparation des noix de palmiste (Imise) des fibres (Ibigafu)	0	XXXXX	Cette tâche ne concerne que les femmes et les enfants. Les hommes n'aiment pas un travail qui leur prend beaucoup de temps.
Transformation des noix de palmistes	X	XXXX	Travail qui prend beaucoup de temps et exige de la patience. Mais depuis l'introduction des machines de concassage les hommes commencent à s'y intéresser.

Source : Enquêtes de terrain 2012-2014

Nous avons du mal à comprendre comment la femme accepte de s'approprier des tâches moins prisées. Elle s'occupe des activités difficiles, qui demandent beaucoup de patience et qui sont souvent mal rémunérées, tandis que l'homme s'approprie du maillon prisé de la filière. Cela est dû à une longue construction culturelle que la femme a connue dans la société.

Elle a fini par l'intérioriser et elle trouve normal qu'une telle tâche lui appartienne malgré tout.

Partant d'un constat de terrain, nous avons eu le soin de poser cette question à une femme qui rassemblait les palmistes « Pourquoi, dans ce travail de ramassage de palmistes nous ne voyons que des femmes » ? La femme, en souriant, a répondu: « c'est dégradant pour un homme »! Avant d'ajouter après un petit silence « J'ai grandi en voyant les femmes faire ce travail, pas les hommes » ! Elle affirme qu'un tel travail n'est pas bon, mais elle le fait tout de même. Nous voyons le rôle de l'histoire culturelle qui continue à s'inviter dans la construction du territoire social.

Enfin, nous pouvons dire que le territoire social est très vaste, car tout ce qui est en rapport avec les politiques engagées en vers cette culture entre dans le même territoire : c'est une territorialisation sociale. Depuis l'introduction du projet SRD Rumonge à travers de multiples activités de modernisation du palmier à huile à l'Imbo-sud, jusqu'aux multiples conflits fonciers qu'elle a générés, tout cela fait son territoire social. Nous n'allons pas y revenir car chaque point a été détaillé dans les précédents chapitres. Néanmoins, nous avons voulu l'évoquer pour montrer l'ampleur du territoire social du palmier à huile burundais. Nous pouvons cartographier ce territoire comme suit : une première partie dominée par de fortes représentations du territoire, celui-ci est dominé par le symbolique, il est très ancré à la région palmicole de l'Imbo et l'autre territoire s'étend sur tout le pays. Celui-ci a fini par entrer instinctivement dans les faits des burundais (**Fig.48**).

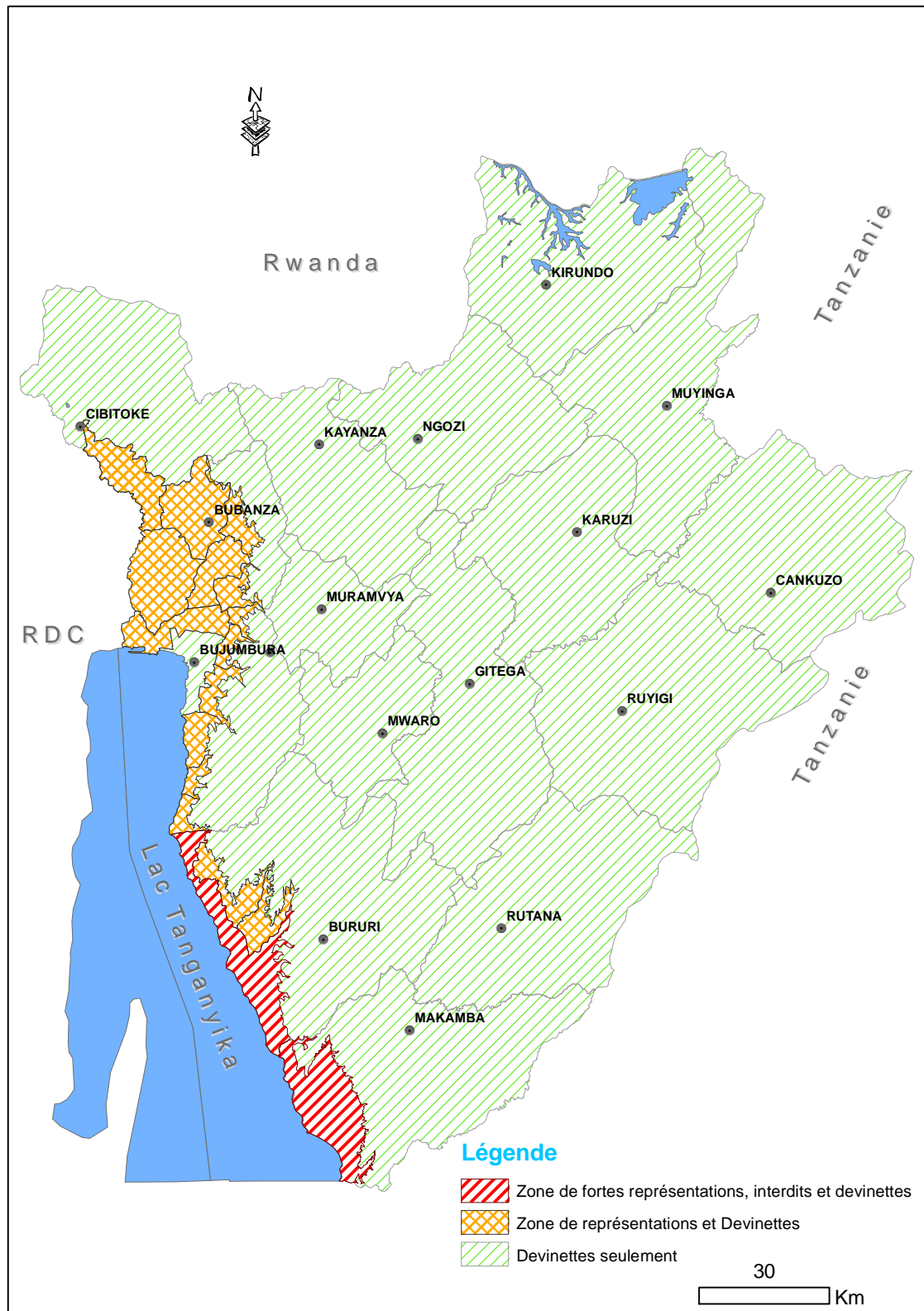


Figure 48. Territoire sociologique du palmier à huile au Burundi
Source : Réalisation Auteur

II.3. Jusqu'où va le territoire économique du palmier burundais ?

Ce territoire se révèle, de loin, le plus étendu que les deux précédents (géographique et social). Celui-ci va au-delà des limites administratives, il transcende les frontières du Burundi. Le territoire économique prend source à la principale région palmicole du Burundi et va jusqu'au Rwanda et en Tanzanie. Nous le déterminons en suivant le parcours de ses produits : l'huile de palme rouge non encore raffinée, l'huile déjà raffinée, les produits cosmétiques et d'autres produits issus de cet arbre. Pour pouvoir cartographier la construction de ce territoire économique, il nous faudra le subdiviser en trois zones de diverses intensités.

II.3.1. La plus active zone du territoire économique du palmier à huile

Cette zone est essentiellement localisée dans la plaine de l'Imbo. Celle-ci constitue le lieu de commercialisation très actif de l'huile de palme. Cela est en effet ainsi, parce que les habitants de l'Imbo « *ababo* » (ceux de l'Imbo) ont la culture de manger le « *bugari* » (**Photo 43**) qui est la pâte de farine de manioc. Celle-ci s'accompagne d'une sauce préparée avec l'huile de palme rouge, celle-ci a des vertus de donner une copieuse sauce très prisée au Burundi et au Rwanda. Cette huile est irremplaçable dans la fabrication de la sauce d'« *Isombe* » (**Photo 44**).



Photo 43. L'« *ubugari* »



Photo 44. Une sauce faite à partir de l'Isombe

C'est une sauce fabriquée à partir des feuilles de manioc, celle-ci est consommée en particulier dans la région de l'Imbo qui en est la principale région productrice. Même le principal flux de transport de l'huile de palme est situé dans cette région, car plus de 80% de la quantité de l'huile de palme emprunte la route nationale 3 (RN3) qui va de Rumonge à Bujumbura (**Fig.37**). Bujumbura est le plus grand marché de l'huile de palme du pays, il est

en même temps la capitale du Burundi. Il joue le rôle de plaque tournante du fait de sa position stratégique et des facilités de communication avec le reste du pays. Dans cette région de l'Imbo, il faut également ajouter la quantité non négligeable d'huile de palme qui emprunte la RN5 pour aller à Cibitoke. Etant donné l'importance des quantités qu'on y achemine, toutes ne peuvent pas être entièrement consommées dans cette province, ce qui nous amène à penser qu'une partie est vendue au Rwanda.

II.3.2. Le territoire au-delà des frontières burundaises

La construction du territoire économique de l'huile de palme burundaise ne s'arrête pas au niveau des frontières, elle va au-delà. La première zone étrangère qui est plus active pour ce territoire est le Rwanda. S'il y a un lieu à l'étranger où les produits issus de l'huile de palme burundaise se vendent bien, c'est au Rwanda. Dans ce pays, l'huile de palme burundaise est prisée. Les rwandais, comme leurs « frères » burundais ont l'habitude de manger le *bugari* et l'*isombe*. Or nous savons que la sauce pour cette pâte est préparée à base de cette huile. Etant donné que les températures fraîches du Rwanda ne permettent pas la culture du palmier à huile, les rwandais se tournent vers le Burundi pour se procurer de l'huile de palme dont ils ont besoin. Le SAVONOR affirme vendre 20 % de ses produits au Rwanda. Ici, les ventes sont généralement dominées par l'huile de palme raffinée et les produits cosmétiques. En plus de ces produits, les rwandais achètent beaucoup de balaies issus des feuilles de palmier. Nous pouvons affirmer que le territoire économique se construit bel et bien dans ce pays. Néanmoins, il faut signaler le refus du gouvernement rwandais de l'entrée sur leur territoire de l'huile rouge non raffinée. Il l'a jugée moins propre, mais cette huile serait la plus savoureuse pour les consommateurs. Malgré cela cette huile continuerait d'entrer officieusement au Rwanda.

Une autre partie du territoire économique se dresse du côté de la Tanzanie, mais avec moins d'intensité qu'au Rwanda. Après nous être entretenus avec quelques rapatriés burundais qui ont vécu en Tanzanie (exilés en 1972), ils nous ont affirmé que l'huile de palme du Burundi est commercialisée en Tanzanie, surtout dans la région de Kigoma et Kagera. Manyovu et Kibondo constituent les points de rassemblement de l'huile de palme avant qu'elle ne soit, ensuite, acheminée vers d'autres régions de la Tanzanie, en particulier dans la province de Kigoma. Un de ces rapatriés a affirmé: « Nous voyions des camions arriver à Manyovu pour charger des bidons pleins d'huile de palme venue du Burundi. Nous ignorions leur destination mais on nous disait que cette huile serait raffinée en huile claire appelée KORIE ». Nous

avons posé aux services de l'OHP la question de savoir s'ils connaissaient la quantité de l'huile de palme burundaise qui était acheminée en Tanzanie. Ils ont répondu négativement en disant qu'« il est interdit d'exporter l'huile de palme du Burundi ». De cela, nous avons compris qu'elle est exportée clandestinement, d'où personne ne peut connaître la quantité commercialisée en Tanzanie. D'après les informations récoltées auprès des rapatriés burundais, nous avons constaté que l'huile de palme burundaise est mangée dans la plus grande partie de la région de Kigoma et dans une petite partie de la région de Kagera. C'est la limite orientale du territoire commercial du palmier à huile burundais (**Fig.49**).

Des lecteurs peuvent se demander si l'Est de la République Démocratique du Congo ne constituerait pas également un territoire économique du palmier huile burundais. Cette zone ne peut pas être concernée, d'autant plus que cette localité est productrice de l'huile de palme en grande quantité. Il se peut qu'une partie de cette huile entre également clandestinement au Burundi.

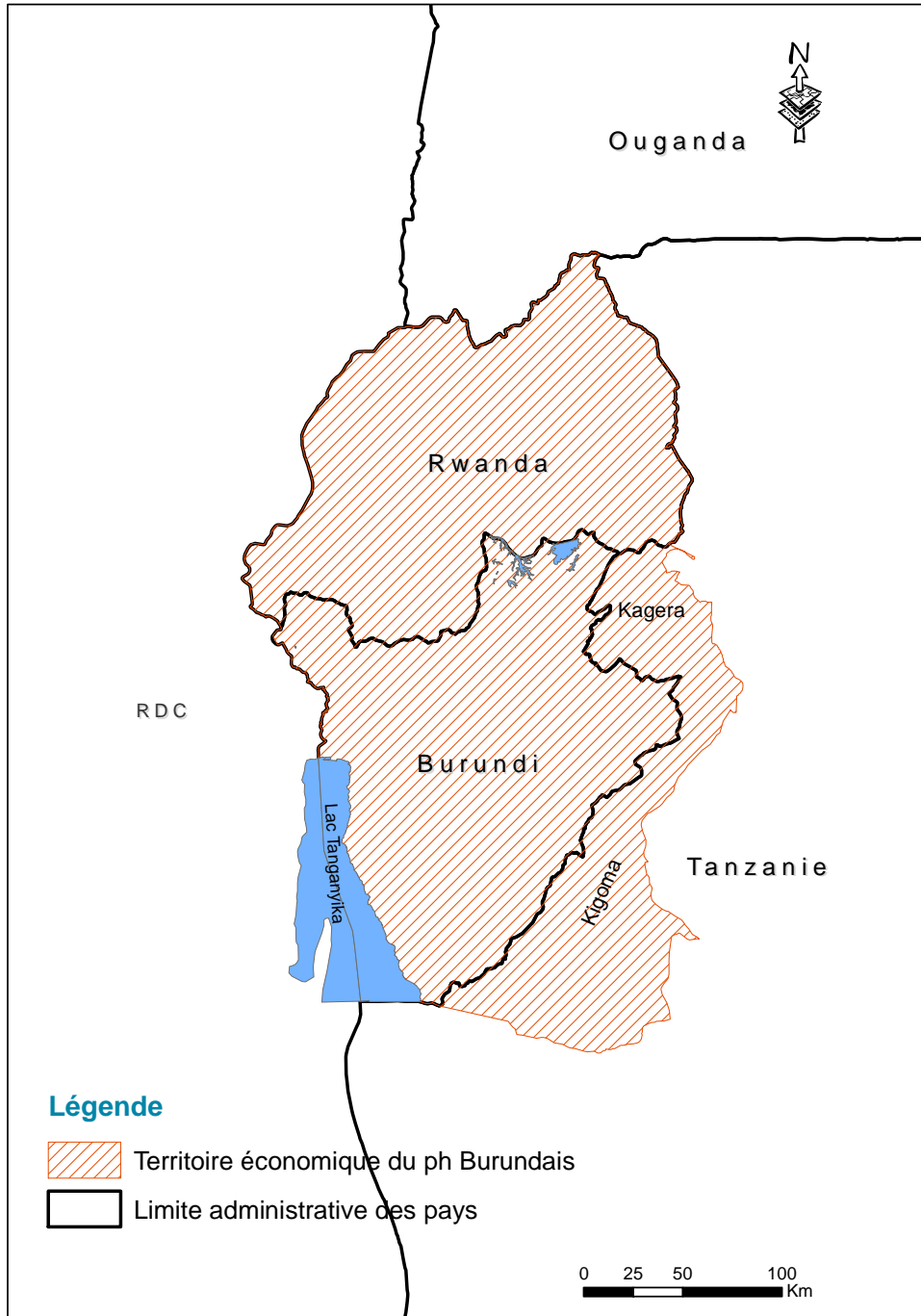


Figure 49. Territoire économique du palmier à huile burundais

Source : Auteur

II.4. Interaction entre les trois territoires

Le territoire géographique d'une filière est le support des territoires social et économique. Ceux-ci naissent du territoire géographique mais ils reviennent pour le nourrir, car il ne pourrait pas survivre sans la présence des deux autres. Cela montre combien la construction d'un territoire est complexe (**Fig.50**).

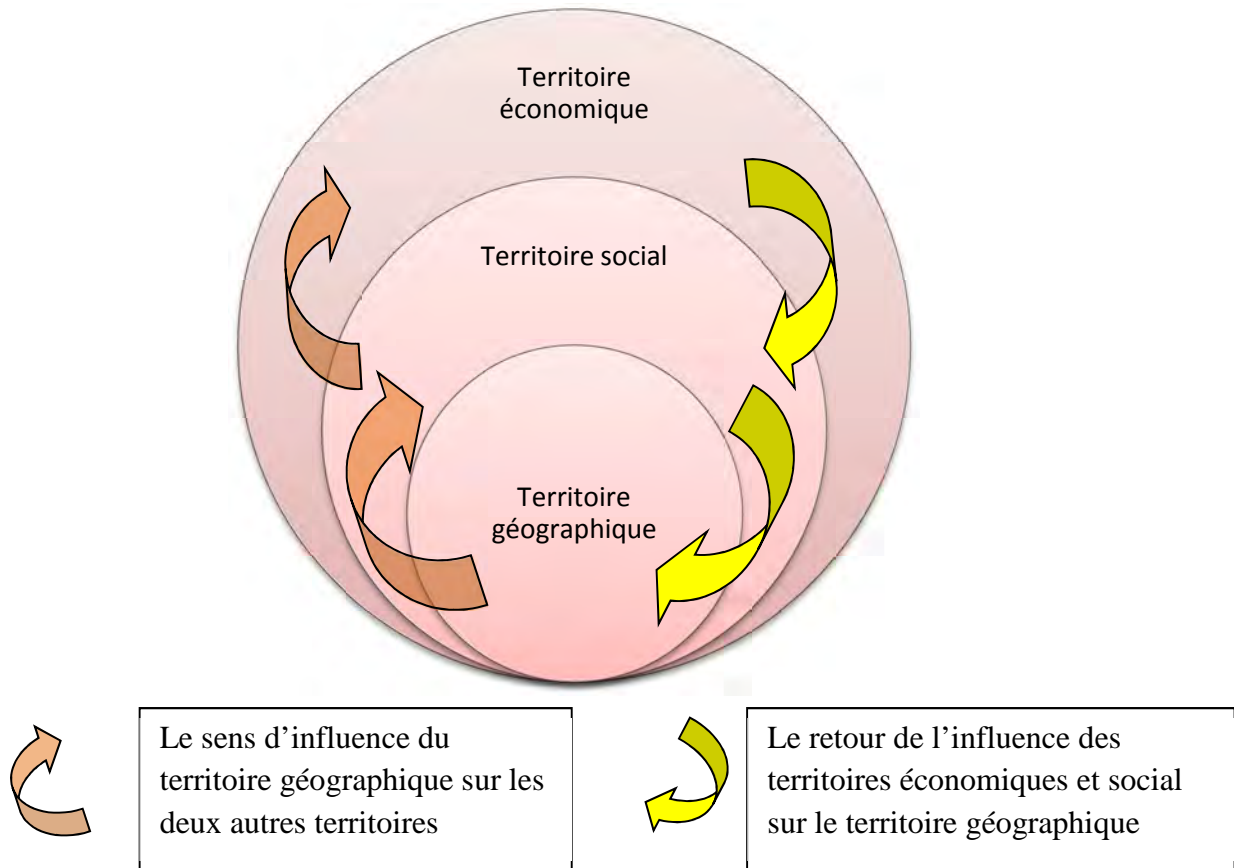


Figure 50. Représentation graphique du territoire de l'huile de palme burundais.

Source : Auteur

Ainsi par exemple, le palmier à huile a été introduit dans la plaine de l'Imbo et les paysans ont apprécié son huile. Cela se transcrit bien dans les devinettes, les expressions qui font éloges à cette culture. Les paysans ont tout d'abord commencé à extraire de l'huile pour l'autoconsommation mais après, ils sont passés à l'étape de production pour ensuite vendre l'huile. Pour réussir ce deuxième pari, ils étaient obligés de produire plus d'huile de palme, ce qui revient à dire qu'ils devraient planter encore plus de palmiers. Cela montre que le territoire économique intervient pour consolider le territoire physique. Si un des trois territoires faiblit, il impacte les autres et peut être même à l'origine d'une déterritorialisation (C., RAFFESTIN, 1986) D'ailleurs, au cours de cette thèse, nous nous sommes posé la question de savoir si la territorialisation pourrait continuer une fois que le prix de l'huile de palme aurait considérablement baissé. Nous savons également que si, demain, on disait que l'huile de palme burundaise était mauvaise, la demande baisserait et engendrerait une réduction de production.

Même si nous avons essayé de décomposer le territoire du palmier à huile burundais en plusieurs territoires (géographique, social et économique) il est très important de signaler que le territoire est constitué des interactions entre ces différentes composantes. Ici nous rejoignons l'analyse d'ELISSALDE, B., 2005, qui dit qu'il ne faut pas les considérer comme des couches successives dont la totalité donnerait un territoire. Chaque composante interagit avec les autres. D'où nous proposons une carte qui essaie de matérialiser le territoire englobant les trois dimensions (**Fig.51**).

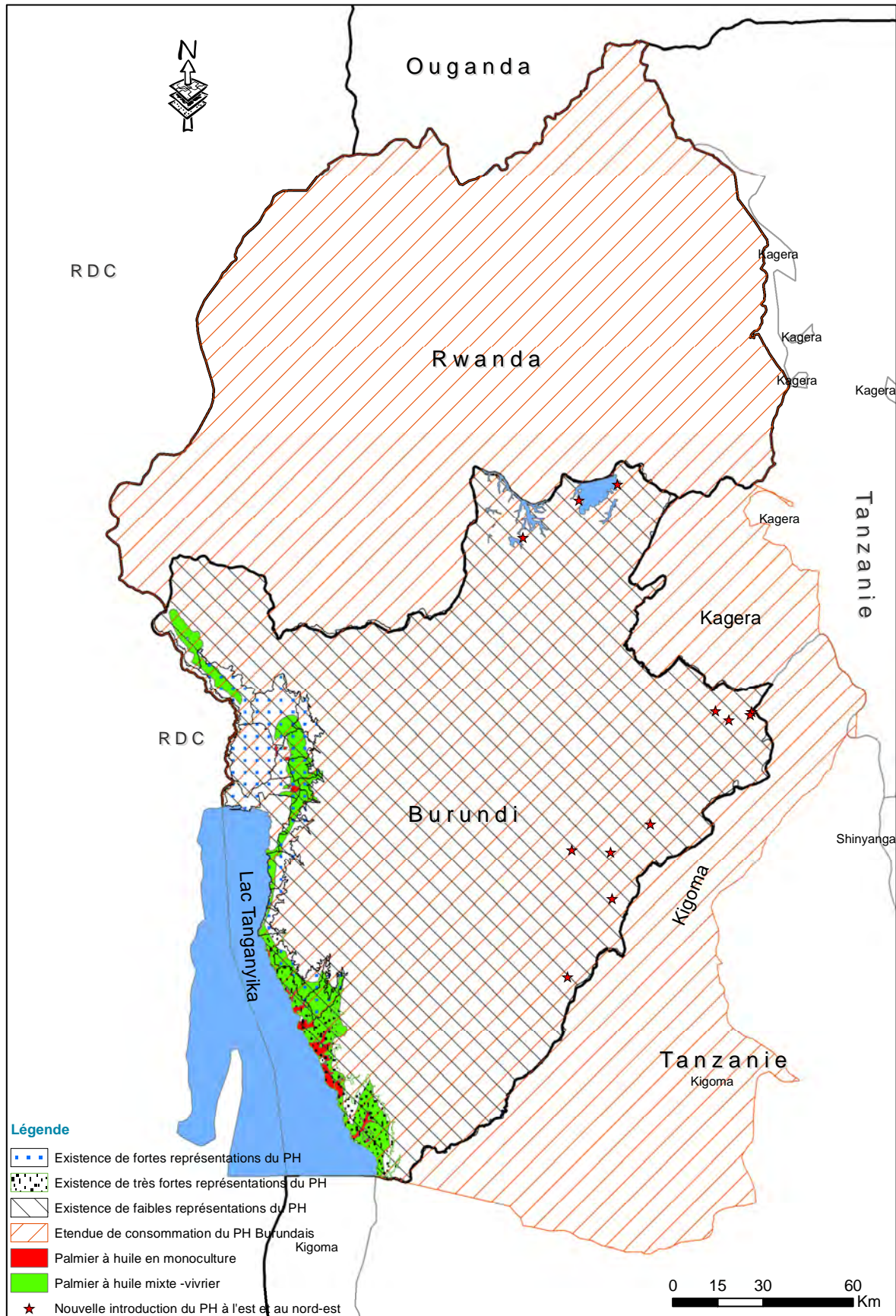


Figure 51. Le territoire du palmier à huile burundais
Source : Auteur

II.5. Quel est le territoire de demain du palmier à huile burundais ?

Nous nous questionnons ici sur l'extension du palmier à huile burundais. Existe-t-il toujours une marge de manœuvre pour sa croissance spatiale ? Peut-on trouver encore au Burundi un espace non territorialisé par d'autres cultures pour pouvoir accueillir le palmier? Dans un pays très densément peuplé comme le Burundi on peut toujours avoir cette inquiétude. Pour répondre à cette question nous partons de l'hypothèse que dans un pays souffrant de manque de terres agricoles, le palmier à huile se développe aux dépens des cultures vivrières et précarise davantage l'alimentation de base des paysans. Nous aurons également l'occasion de voir comment de nouveaux acteurs entrent dans la filière et développent des stratégies très offensives à l'encontre des paysans moins outillés financièrement.

II.5.1. Culture du palmier à huile et déficit vivrier : exemples de Rumonge et de Tenga

Une autre personne qui s'inquiète de la diminution des cultures vivrières causée par l'avancée du palmier a été entendue, cette fois-ci, au nord de la ville Bujumbura. Un vendeur de l'huile de palme de Muzinda, zone localisée tout près du périmètre palmicole de 500ha exploité par la Société SAVONOR nous a confié, au mois de juillet 2014 : « *le palmier est une culture miraculeuse, un seul arbre peut enseigner⁸¹ un élève du primaire au secondaire, son seul défaut est qu'il cause la famine* ». C'est-à-dire que même les populations de l'Imbo centre⁸² commencent à prendre conscience de la pression que cette culture impose sur les cultures vivrières.

Pour vérifier cette information nous avons essayé d'analyser l'évolution de la production des principales cultures vivrières de Rumonge. La tendance a été sans équivoque (**Fig.52**), les cultures vivrières ne cessent de reculer.

⁸¹ La vente de l'huile de palme d'un seul arbre suffit pour payer les frais de scolarités d'un élève pour toute une année

⁸² Zone d'extension très active du palmier à huile. Car depuis 2007, cette localité est en train d'accueillir le palmier à huile en termes de centaines de Ha. Tenga, Musenyi,

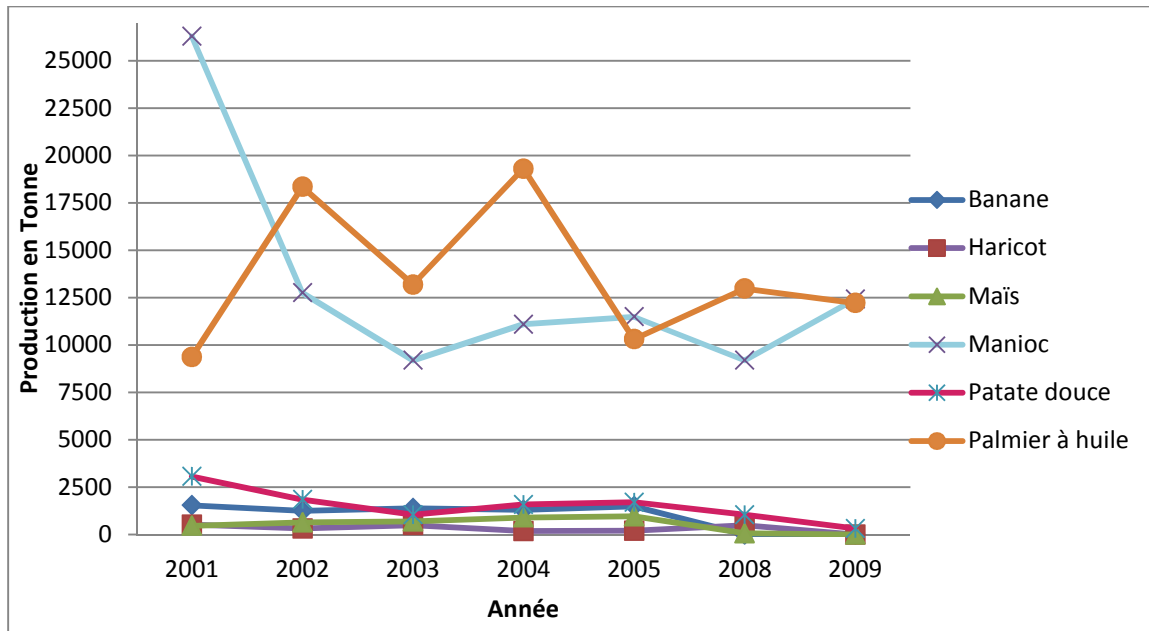


Figure 52. Evolution de la production des cultures vivrières par rapport à celle du palmier (2001- 2009)⁸³ en Commune Rumonge

Source : Données des rapports de PIA RUBUBU de 2001-2009

Nous voyons que la tendance d'évolution des cultures vivrières à Rumonge n'a pas suivi l'allure de celle du palmier à huile. La tendance pour toutes les cultures vivrière est baissière. Cela semble logique, d'autant plus que même l'appui réservé à ces dernières n'a rien de semblable à celui qui a été fourni au projet palmier (**Fig.28**). L'évolution des quantités de production n'est certes, pas la plus pertinente pour montrer l'influence provoquée par le palmier à huile sur la diminution des produits vivriers, mais elle nous renseigne tout de même sur l'évolution de ces deux catégories de culture. Il aurait été très intéressant de comparer l'évolution des superficies de chaque culture, néanmoins nous n'avons pas pu trouver des données suffisantes sur ce volet.

Notons cette mise au point pour le manioc, la brusque chute de sa production n'est pas uniquement causée par l'accroissement des étendues de palmier à huile, mais également par la maladie « mosaïque »⁸⁴ qui est apparue au Burundi depuis les années 2000. Quant au palmier à huile, depuis 2009, des travaux d'abattage pour le renouvellement de vieux vergers ont également fait chuter la production.

⁸³ Nous nous sommes arrêtés sur cette petite période car les données sur les autres années sont manquantes. Les rapports trouvés au PIA-RuBuBu étaient incomplets.

⁸⁴ La maladie de la mosaïque du manioc est causée par un virus qui réduit considérablement les rendements des racines.

II.5.1.1. Impact de l'installation du palmier à huile dans la commune Mutimbuzi (au nord de Bujumbura)

Les entretiens menés auprès de la population de Muzinda (centre secondaire situé à 1km des 500 ha de plantation de palmier à huile d'Itenga), nous ont fait découvrir que dans cette localité 1ha pouvait donner par an : 600kgs de maïs, 400 kg de haricot et 28 sacs de patates douces. En faisant quelques calculs, nous découvrons qu'un ha peut nourrir toute l'année une famille de 6 personnes. Nous partons du fait que 2,5 kg de farine de maïs, plus 1.5 kg de haricots peut nourrir la famille pendant une journée. La patate douce peut suffire à 4kg par jour, néanmoins, la patate douce n'étant pas conservable, une grande quantité sera vendue pour acheter d'autres aliments (**Tableau 17**).

Tableau 17. Estimation des quantités de produits vivriers produits sur 1 ha à Itenga.

Produits en kg	Quantités annuelles produites par ha	Consommation journalière	Nombre de jours pour finir la production
Maïs	600	2,5	240
Haricot	400	1,5	266,67
Patates douces	1680	4	420

Source : Enquêtes auteur 2014

Pour avoir l'idée du nombre de personnes nourries par le périmètre d'Itenga avant qu'il ne soit converti en palmeraie, nous avons multiplié tout simplement 6 personnes par 500 (nombre de ha reconvertis en palmeraie) et nous obtenons 3000 personnes qu'il faudra nourrir avec du vivrier venu d'ailleurs.

Sachant que la population recensée en 2008 pour la commune Mutimbuzi dans laquelle se trouve Itenga est égale à 69525 habitants, ça revient à dire 4,3 % de la population de cette commune cherchera de quoi manger dans d'autres communes environnantes. Nous pourrions aussi rallonger la liste du manque à gagner en cultures vivrières pour d'autres communes comme celle de Mpanda qui vient aussi de sacrifier plus de 300 ha au palmier alors qu'il y a quelques années, le périmètre était occupé par du riz. Ici il faut noter que ce dernier était la seule culture vivrière commerciale (car une partie est vendue) qui avait longtemps résisté à la concurrence imposée par le palmier ! Cela a été possible à cause d'énormes sommes d'argent proposées aux paysans pour vendre leurs terres à SAVONOR. « *Qui pouvait refuser une telle somme d'argent que cette entreprise donnait, les paysans sont allés acheter des terres moins chères ailleurs! Il leur restait de l'argent pour investir dans d'autre activités génératrices de*

revenus » Tel est un propos de l'une des personnes qui avaient vendu leurs parcelles rizicoles à l'entreprise SAVONOR.

Il n'y a pas que le SAVONOR, depuis que les prix de l'huile de palme ont explosé, une grande partie des paysans s'est ruée sur cette culture qui donne de l'argent sans exiger beaucoup d'efforts. Ces derniers sont, néanmoins, exigés pendant les trois premières années, mais le reste du temps le palmier n'exige que des travaux d'entretien.

II.6. L'entrée en scène de détenteurs de capitaux

Depuis un certain temps, le prix de l'huile de palme qui ne cesse de monter affole les gens. Au Burundi, comme ailleurs dans le monde intertropical s'observe une montée de la fièvre du palmier à huile, comme celle que l'on a pu observer avec l'hévéa en Indonésie, le café au Brésil, le cacao en Côte d'Ivoire et l'arachide, autre fois au Sénégal. Beaucoup de personnes qui n'étaient pas au départ palmiculteurs se lancent dans la filière. Elles y entrent par l'achat direct des palmeraies ou par la location. Ces nouveaux palmiculteurs sont dominés par des citadins détenteurs de capitaux, des dignitaires, des retraités⁸⁵, etc.

II.6.1. Comment les détenteurs de capitaux entrent-ils dans la filière ?

La modernisation de la filière palmier à huile à Rumonge a été accompagnée par des exigences techniques. L'installation de la variété tenera plus productive que la dura mais moins résistante aux maladies nécessite l'usage de beaucoup d'engrais chimiques, alors que l'ancienne n'était pas trop exigeante en ces produits (l'engrais organique suffisait). Des règles strictes ont été données aux bénéficiaires des plantations de la SRDR, comme par exemple, ne pas mettre des cultures intercalaires après la quatrième année de culture. De telles exigences nécessitent un investissement que peu de paysans arrivent à avoir. Pour échapper à cette contrainte, ils louent leurs parcelles aux détenteurs de capitaux (un témoin confirme que plus de $\frac{3}{4}$ des paysans de KIZUKA recourent à la location de leurs parcelles). Mais c'est souvent le chemin qui mène directement à la perte d'une partie ou de la totalité de la parcelle.

Selon toujours ce témoin, ce qui est plus dangereux est de cumuler les locations. Cela arrive quand un paysan loue ses terres pour l'année courante et qu'après, accidentellement, il se retrouve dans un besoin immédiat d'argent (enfant malade ou une mort dans la famille) et

⁸⁵ Le palmier à huile est une culture, par sa longévité (plus de 20 ans de vie) qui intéresse beaucoup les retraités. Bien un peu avant l'entrée en retraite, les fonctionnaires qui le peuvent investissent dans le palmier.

qu'il redonne en location sa terre pour l'année suivante. Si des cumuls de location continuent, le phénomène devient infernal, le paysan finit par vendre une partie ou la totalité de sa parcelle. Ayant tout vendu, ce qui lui reste est d'aller en ville pour chercher du travail ou d'accepter de rester dans la parcelle et travailler comme ouvrier pour le nouveau propriétaire. C'est ainsi que des personnes qui viennent louer des palmeraies finissent par les acheter et devenir eux aussi palméiculteurs. Les enquêtes complémentaires que nous avons effectuées au cours du moins de décembre 2014 nous ont permis de découvrir qu'il y a un commerçant de Rumonge qui a, dans le périmètre palmicole de la SRD, plus 80 ha de palmeraie. Ce commerçant achète au moins 4 ha par an. Cela confirme que la plupart de petits paysans vendent et quittent la filière, ce qui revient à confirmer que la filière palmier à huile au Burundi peut devenir une affaire de personnes qui possèdent des capitaux. Le constat est donc que la filière semble glisser doucement des mains de petits paysans vers des personnes nanties. Ce qui serait considéré comme un détour par rapport aux objectifs du gouvernement qui avait instauré la culture pour les paysans.

De plus, nous pouvons nous questionner sur le rôle du palmier à huile comme facteur de spéculation foncière. Ainsi, dans un entretien tenu avec un habitant de la Province Bubanza qui affirmait :

« Tu crois que toutes ces personnes qui cultivent le palmier à huile ont les mêmes objectifs ? Détrompe-toi, car il y en a qui le font pour éviter que le gouvernement ne leur prenne facilement les terres en cas de besoin, puisque l'indemnisation d'un palmier à huile coûte très cher. Nous ajouterions aussi des terres attribuées par des autorités administratives non compétentes. Leurs bénéficiaires y cultivent des palmiers pour contrecarrer toute reprise des services de l'Etat. C'est une culture pérenne « marqueur visible de la propriété, elle a une vie très longue (plus 30 ans) ».

Il existe un autre mode d'accès à cette filière, qui consiste à acheter des terres qui portaient le vivrier pour les transformer en palméiculture. Cela s'observe en particulier dans la plaine de la Rusizi où des terres s'achètent en dizaine ou centaines d'hectares pour être consacrées à cette culture. Beaucoup d'hommes politiques et des commerçants investissent dans cette culture, néanmoins c'est la société SAVONOR qui est la plus engagée.

II.6.2. Comment le SAVONOR change-t-il de stratégies pour accroître ses étendues de palmier à huile ?

Réalisant qu'il n'y a plus de grandes étendues de terres libres pour l'extension de ses palmiers à huile, la société SAVONOR a développé une autre stratégie. Il avance aux paysans des fonds nécessaires pour l'achat des plants ainsi que les engrais et les pesticides nécessaires pour la bonne croissance de ces derniers. En plus, le SAVONOR met à leur disposition un agronome qui doit s'occuper de la santé des palmiers pendant les trois premières années de démarrage des travaux. L'agronome est également chargé de vérifier que les quantités de régimes récoltés par les emprunteurs sont toutes vendues à l'entreprise.

En contrepartie, les paysans signent un contrat d'une durée de trente ans. Ledit contrat englobe huit ans de remboursement du crédit et vingt-deux ans de production et vente des régimes de palmiers à huile au prêteur. (Cf. Article 2 du contrat signé entre l'Association Dushigirikigazi de Mpanda et l'Entreprise SAVONOR). Les conditions d'octroi de ce crédit sont mentionnées dans l'article 4 (**Annexe 7**).

En signant un tel contrat, les paysans acceptent de perdre l'autonomie sur leur terre au moins pendant 30 ans. Cela n'est pas pour le moment inquiétant, car l'huile de palme s'achète bien sur tous les marchés, néanmoins, cette situation n'est pas sans conséquences. En effet, s'il advenait que les prix de ce produit baissent, les souscripteurs au contrat sont dans l'impossibilité de changer de cultures, car le contrat est à long terme. En outre, la société n'accepte pas les agriculteurs qui n'ont pas enregistré leurs parcelles au cadastre.

François un riziculteur de la commune Bubanza nous a affirmé que lors des réunions de sensibilisation, il était très intéressé par le projet mais il est resté sceptique quant à la durée du contrat. Il a précisé :

« Moi et quelques amis, avons émis des réserves sur la signature du contrat, parce que nous avons estimé que le contrat sur 30 ans était trop contraignant, c'est comme si nous perdions notre terre. Euh oui, c'est une prise de risque énorme. Mais on verra plus tard, moi j'attends de toutes les façons « ABIGEREZAKO » ce qui signifie en français les « cobayes » pour voir s'ils atteignent un résultat intéressant ».

Le SAVONOR développe une stratégie très offensive ; par ailleurs elle en a les moyens d'autant plus que les agriculteurs se trouvent dans une extrême nécessité des fonds d'investissement. Les paysans n'ont pas beaucoup de marges de manœuvre, ils sautent sur n'importe quelle occasion qui se présente quelles qu'en soient les conséquences : il y en a qui m'ont dit : « *vaut mieux mourir demain que de mourir aujourd'hui, qui sait peut être que demain il y aura un salut* ». Cela m'a d'ailleurs prouvé que « les paysans se jettent dans la rivière sachant qu'ils peuvent se noyer avant d'arriver à l'autre rive.

Un paysan de Gihanga s'exprime en ces propos : « *De toutes les façons, il n'y a pas mieux ! Aucune autre personne ne peut nous donner ce que le SAVONOR met à notre disposition. Nous savons que des risques sont là, néanmoins, ces derniers ne sont pas pires que les taux d'intérêts fixés par les banques⁸⁶, du moins pour ceux qui peuvent avoir un crédit. D'ailleurs ça finit souvent mal, car dans la plupart de cas, l'hypothèque finit par être saisie, parce que les débiteurs n'ont pas pu rembourser la totalité de la dette* ».

En définitive, les paysans se sont résignés face aux stratégies de la société qui ne leur laissent aucune marge de manœuvre pour jouer les leurs.

II.6.3. Aucune culture ne peut résister au palmier à huile : le riz à bout de souffle face à l'avancée du palmier ?

La seule culture vivrière qui avait longtemps résisté face à l'avancée du palmier à huile était le riz. Celui-ci, exigeant également les mêmes conditions bioclimatiques que celles sollicitées par le palmier à huile, doit être prêt à se disputer la terre avec ce dernier. Les deux cultures préfèrent les milieux chauds, une forte humidité, des sols alluvionnaires, etc. Toutes les deux sont des produits emblématiques de la région de l'Imbo qu'ils doivent partager. D'ailleurs chaque culture avait bénéficiée d'un projet de développement spécifique : la Société Régionale de Développement de Rumonge pour l'huile de palme et la Société Régionale de Développement de l'Imbo qui avait été créée pour la promotion du riz dans la plaine de l'Imbo-nord. Cette société encadre à Gihanga et à Mpanda un périmètre rizicole de plus de 4000 ha. Dès le début de la mise en place de ces projets, chacun avait une zone d'influence.

La SRD Rumonge devait moderniser le palmier dans l'Imbo-sud et la SRD Imbo était installée dans l'Imbo-nord pour s'occuper du riz dans la localité. Néanmoins au fur et à

⁸⁶ SAVONOR demande un intérêt de 10% alors que les autres banques exigent des intérêts allant généralement au-delà des 15% !

mesure du temps, petit à petit, le projet palmier est allé s'installer à la région de l'Imbo-Nord mais sans trop bousculer le riz. Depuis que la SRD Rumonge s'est transformée en OHP (qui doit opérer au niveau national), le palmier s'installe partout sur le territoire national là où les conditions agronomiques le permettent. Le paroxysme arrive depuis l'entrée de la société SAVONOR dans la culture du palmier à huile. Plusieurs hectares de riz n'ont cessé de se convertir en palmeraies. Nous n'y reviendrons pas car nous en avons suffisamment parlé avec le cas de Kivoga et à Musenyi où plusieurs centaines de hectares rizicoles ont été convertis en palmeraies.

II.6.3.1. Pourquoi le palmier met une pression sur le riz alors que celui-ci est une culture appréciée dans la région ?

Tout se joue sur le bénéfice que l'on peut tirer de chaque culture. Nous allons ci-dessous, essayer de comparer le coût de production et les marges de bénéfice qu'un paysan peut avoir sur une étendue d'un hectare pour chacune des deux cultures. La comparaison se fait sur 1 ha localisé sur la localité de Tenga qui est qualifiée de bonne de terre agricole.

Nous prenons un hectare de riz de variété « Umuzambiya » qui est beaucoup cultivé dans la plaine de l'Imbo. Dans un hectare, un cultivateur peut obtenir un bénéfice de 1002500 fbu (Tableau 18).

Tableau 18. Analyse de marge de profit du riz de variété « Umuzambiya »

Pour 1ha	Quantité	Prix U	Prix Total
Dépenses			
semences (kg)	150	1000	150000
Préparation pépinière (H/Jour)	3	6000	18000
Kugadika (H/Jour)	20	6000	120000
Kuhavyura (H/Jour)	20	5200	104000
Nivelage	20	4000	80000
Repiquer	20	6000	120000
Première application Engrais urée (kg)	125	1280	160000
Engrais NPK (kg)	125	1400	175000
Pesticides (Kitaze) en litres	2	15000	30000
Pesticides (Drisba) en litres	2	14000	28000
Pesticides (Benelate) en kg	2	22000	44000
Premier sarclage	20	6000	120000
Deuxième application de l'urée	150	1280	192000
Deuxième sarclage	20	4800	96000
Moisson en sacs	50	3000	150000
Le responsable qui suit les activités			100000

Gutemerera			50000
Déplacement du riz du champ au lieu de séchage	50	3000	150000
Location de tapis pour séchage	25	4000	100000
Achat de sacs de stockage	50	750	37500
Les dockers			120000
cordes			3000
Total des dépenses			2147500
P.Vente par sac de 100kg	45	70000	3150000
Bénéfice			1002500

Source : Enquêtes effectuées auprès d'un riziculteur de Tenga en 2014

Sur une année, un hectare de palmier à huile de variété dura donne à son cultivateur une marge de bénéfice de **2371700 fbu.** Tandis que pour la variété tenera, la marge de bénéfice va jusqu'à **4188700 fbu.**, ce qui représente presque le double (**Tableau 19**). Ici nous avons considéré la production d'une palmeraie âgée de 10 ans pour la variété tenera et 12 ans pour la variété dura. C'est-à-dire les périodes où les deux variétés donnent le maximum de leur production. Néanmoins, il faut nuancer, car les premiers bénéfices n'arrivent qu'à partir de la 5^{ème} année pour la dura et la 3^{ème} année pour la tenera alors que pour le riz la marge bénéficiaire est annuelle. Elle est presque constante contrairement au palmier pour lequel la production croisse progressivement jusqu'à une certaine période avant de commencer à baisser progressivement jusqu'à son renouvellement. Cependant, il ne faut pas oublier que l'investissement pour le palmier est à long terme, il dure plus de 25 ans pour la dura et 20 ans pour la tenera. En sachant que pour le reste de leur vie, le palmier n'exige que les dépenses d'entretien (sarclage, élagage, application de l'engrais et des pesticides) et de surveillance ; car dès que les régimes de palme commencent à murir, les palmiculteurs doivent chercher des veilleurs de nuit pour éviter des vols. Néanmoins ces dépenses restent très faibles par rapport au coût de l'investissement. Le plus dur pour le palmier, c'est l'investissement de départ où l'on travaille à perte pendant plus de trois ans, car on dépense sans récolter. Mais les bénéfices que l'on aura plus tard seront très importants (**Fig.53**).

La marge de bénéfice pour le palmier reste de loin supérieure à celle du riz. Tous ces avantages favorisent le palmier dans la lutte qui l'oppose aux autres cultures. Néanmoins, d'autres paramètres entrent en jeu dans cette lutte, le palmier ne peut facilement déloger le riz que quand il y a un appui des bailleurs de fonds ou d'entreprise, car il n'est pas facile pour un

paysan de basculer de la riziculture à la palméiculture (l'installation d'une palmeraie exige un fonds de départ que les paysans n'ont pas).

Tableau 19. Analyse de marge de bénéfice de deux variétés de palmier à huile, dura et tenera par ha (Site Tenga).

Libellé	Quantité	PU	Prix total	Quantité	PU	Prix total
Deux variétés	Dura			Tenera		
Achat plantule U.	143	2500	357500	143	3500	500500
Labour et Nivellement (H/jour)	120	2500	300000	120	2500	300000
Plantage et autres activités (H/jour)	70	2500	175000	70	2500	175000
Engrais DAP en kg	–	–	–	80	1000	80000
Engrais Kcl en kg	–	–	–	140	950	133000
Engrais Borate kg	–	–	–	120	1000	120000
Phytosanitaire Dursban E.C en litre	–	–	–	6	12000	72000
Phytosanitaire Benlate P.M en kg	–	–	–	2	15000	30000
Prix MO épendage engrais	–	–	–	–	–	20000
MO application+Pulvérisateur	–	–	–	–	–	80000
MO entretien sarclage/ha (H/jour)	–	–	–	40	2500	100000
Salaires pour Coupeurs de régime par an et par ha	–	–	514800	–	–	514800
Frais de transport du champ à l'usine et de transformation	–	–	357500	–	–	357500
Dépense Totale			1704800			2482800
Production						
Fûts produits/an	71	–	–	100	–	–
1fût donne un bidon de 30 l d'huile pour dura et 40 l pour tenera	30	–	–	40	–	–
Prix de Vente	2130	1500	3195000	4000	1500	6000000
Bénéfice 1.			1490200			3517200
Autres revenus par 1ha						
Quantité de palmistes en Kg issus de l'extraction de grains de palme / ha	1420	500	710000	1200	500	600000
Feuilles pour fabrication balais (10 / palmier /an)	1430	50	71500	1430	50	71500
Revenus issus des cultures intercalaires			100000			0
Total annuel			817150			607150
Bénéfice total (avec toutes les autres ventes)			2371700			4188700

Légende : M.O. : Main d'œuvre ;
 E.C. : Emulsion concentrée ;
 P.M. : Poudre mouillable ;
 H/Jour : Homme par jour ;

- NB. Il n'y a pas de frais de sarclage pour la variété dura, car on profite du sarclage des cultures intercalaires.
- 143 palmiers à huile
- Après transformation d'un fût, l'on obtient 20kg de palmistes dura et 12 kg pour tenera. Cela est dû au fait que les graines de dura sont plus lourdes que celles de tenera qui sont très petites (Photo 45).

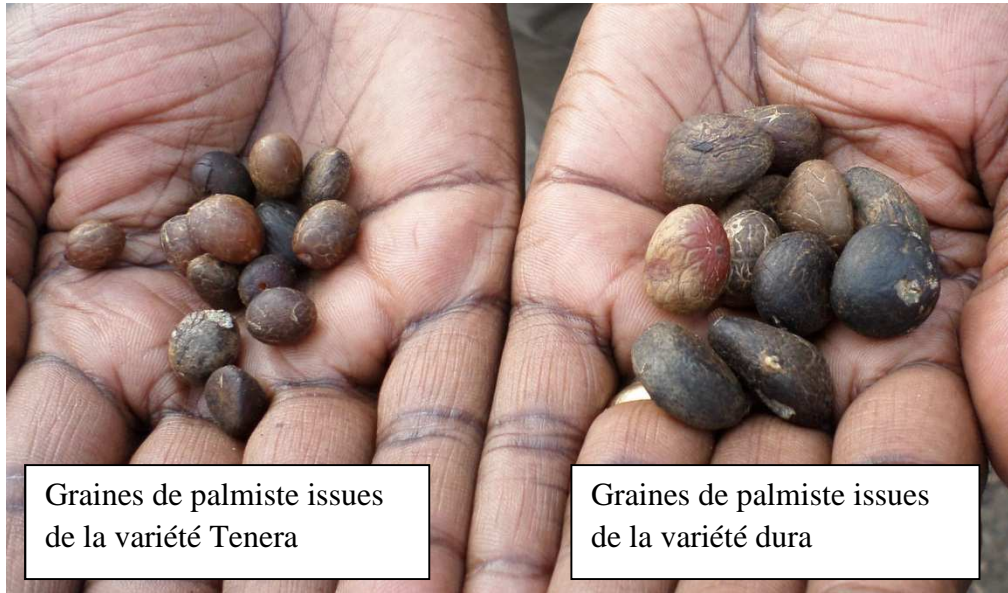


Photo 45. Tailles des graines de palmiste par rapport aux variétés

Source : Enquêtes effectuées auprès d'un palmiculteur complétées par des informations d'un agronome de SAVONOR 2014

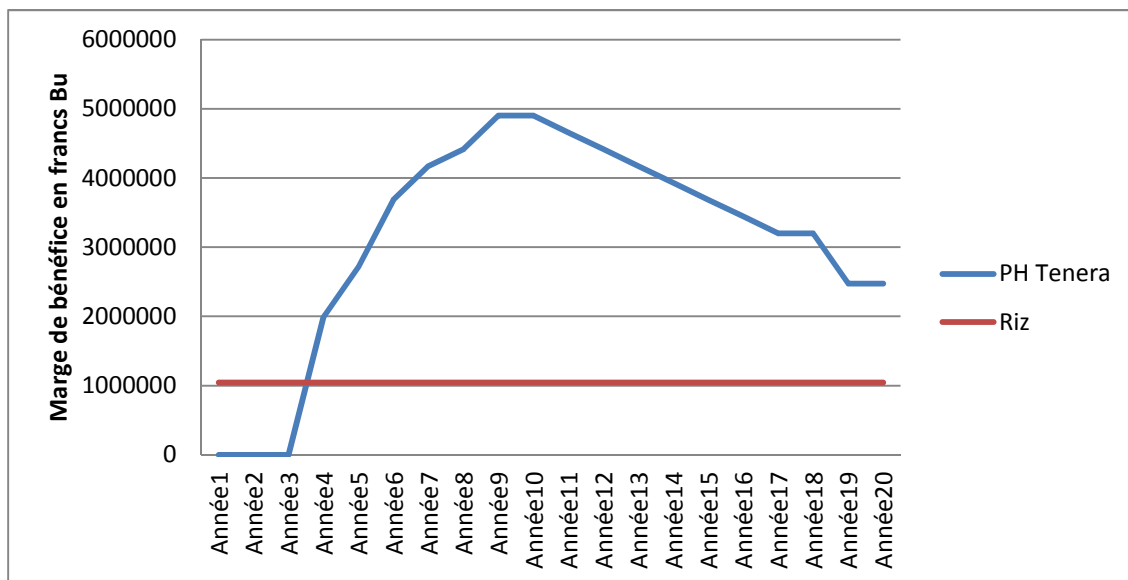


Figure 53. Les marges de bénéfice de l'exploitation d'un ha du riz variété « umuzambiya » et de celle de du palmier de variété « tenera » (Site Tenga)

Source : Calcul auteur 2014

Le palmier, en plus de pouvoir donner de l'argent tout au long de toute l'année, résiste mieux que le riz aux aléas climatiques : sécheresse, tempêtes, pluies torrentielles etc. Le riz donne de l'argent pendant la période de récolte qui se fait une fois l'année, cet argent est vite gaspillé. Le jour de vente du riz pal plupart de paysans se soulent et d'autres vont jusqu'à chercher une deuxième femme (RUNYAGU, V., 2010).

De plus, comme nous pouvons le remarquer dans le tableau (**tableau 20** et **figure 54**), en plus du prix élevé de l'huile de palme, celle-ci exige moins de nombre de jours de travail par hectare. Certes, l'encadrement doit être constant mais si nous le comparons autres cultures nous réalisons que le palmier est favorisé de ce côté. Un ha de palmier à huile demande 244 jours de travail homme tandis que le riz demande 591.

Tableau 20 Besoin de temps de travaux des cultures vivrières et de rente dans la région de Rumonge (Jt/ha)

Mois /cultures	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Aou	Sep	Oct	Nov	Déc	Tot
Maïs	11	27	33	16	15	17	21	30	20	12	11	19	232
Sorgho	25	20	20	20		42	50						177
Riz	48	53	58	37	52	60	25		50	117	52	39	591
Haricot	22	24	15	15	18	17	7	14	25	18	13	22	210
Arachide	15	25	35	12	18	55	50				15	15	240
Palmier	14	14	14	13	12	12	11	12	54	51	23	14	244
Colocase	15		15		15	23	24	23	50	16	15		196
Manioc	35	35	30	23	18	13	13	13	43	50	32	31	336
Patate douce	39	36	36	31	21	14	14	24	40	41	41	41	378
Bananier	9	26	29	17	34	14	9	47	14	14			213
Coton	30	30	20	15	10	70	45					35	255
Café	7	8	61	83	99	103	80	19	6	12	12	10	500

Source : Ministère à la Présidence chargé du Plan, IVème plan quinquennal de développement socio-économique ,1983-87, Annexe I, Volume, 170 p.

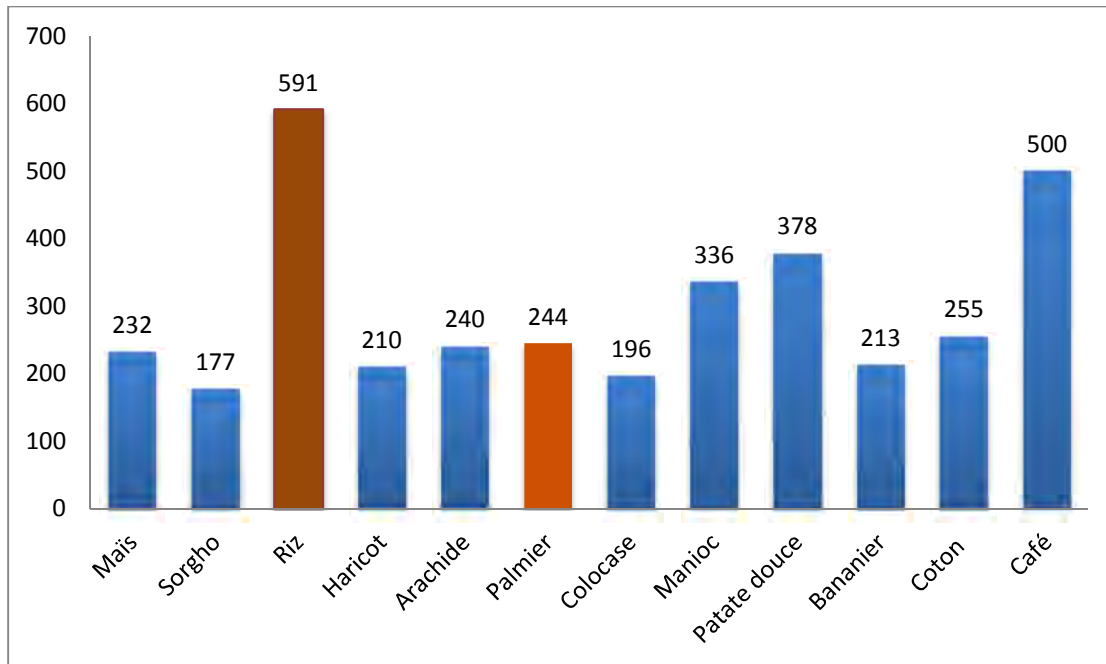


Figure 54. Besoin de temps de travaux des cultures vivrières et de rente dans la région de Rumonge (Jt/ha).

Source : Ministère à la Présidence chargé du Plan, IVème plan quinquennal de développement socio-économique ,1983-87, Annexe I, Volume, 170 p.

II.6.3.2. Difficultés de passer de la riziculture à la palméculture

Il n'est pas aussi facile qu'on le croit pour qu'un paysan bascule de la riziculture ou voire de toute autre culture vivrière à la palméculture. Cela, parce que le palmier à huile est une culture qui ne commence à produire qu'à partir de la troisième année tout au moins. Toute personne qui s'engage à mettre du palmier sur tout son champ doit avoir une autre source de revenu qui compensera le manque à gagner tout au long du temps d'attente de la croissance du jeune palmier. C'est pour cela que l'entrée du palmier sur des terres vivrières émane souvent des gens qui ont d'autres sources de revenus (fonctionnaires, commerçants, anciens dignitaires qui ont épargné de l'argent, société privée,...) ou des paysans qui ont plusieurs parcelles. C'est à dire que ces derniers consacrent une partie au palmier et réservent l'autre pour produire du vivrier. Nous pouvons également parler du cas où les paysans insèrent le palmier dans les cultures vivrières en essayant de les espacer pour cultiver les deux à la fois.

II.7.1. Le territoire du palmier à huile et celui du poisson : deux territoires contigus au voisinage antagonique !

Depuis l'intensification agricole du palmier à huile, les pêcheurs du lac Tanganyika ont également subi les méfaits des déchets organiques « *Umunyemwe* » issus des usines de transformation de l'huile de palme. Des centaines d'usines de transformation sont localisées le long des rivières et toutes les eaux utilisées dans diverses opérations finissent dans le lac Tanganyika. Ces déchets organiques ont provoqué la diminution de la prise de poissons sur les côtes burundaises (INGO, V.B., 2006). Les pêcheurs qui, auparavant, ne faisaient pas beaucoup de kilomètres dans le large à la recherche du poisson, ont vu leurs habitudes changées. Aujourd'hui, ils font plusieurs dizaines de kilomètres dans le lac pour approcher les endroits favorables à la prise de poissons. Par conséquent, le poisson devient cher. Le changement des modes d'exploitation du palmier impacte ainsi sur les modes de vie des pêcheurs. Somme toute, le territoire du palmier à huile vient indirectement piétiner sur celui du poisson.

Le territoire du palmier à huile et celui de la pêche sont jaloux l'un de l'autre. En effet, après avoir analysé l'évolution des territoires de ces deux filières, nous remarquons que quand l'un croît l'autre décroît. Ainsi, plus la production de l'huile de palme croît, plus la prise de poisson dans le lac Tanganyika baisse. Cette tendance a été observée aussi du côté congolais.

En effet, dans les années 60 le palmier à huile était très important sur la rive congolaise du Lac Tanganyika. Ce qui signifie que l'extraction de l'huile était très importante aussi. Les bancs de poissons dans les eaux proches de la rive congolaises avaient considérablement baissé, jusqu'à ce que des pêcheurs congolais viennent chasser le poisson dans les eaux territoriales appartenant au Burundi. Mais depuis que la filière palmier à huile a perdu de vitesse en RDC, la quantité de poissons a connu une nouvelle augmentation. Alors que du côté burundais, avant l'installation du projet palmier à Rumonge et à Nyanza-Lac (en 1980) le poisson était très important dans le lac Tanganyika (**Fig.55**), au fur et à mesure que le palmier a conquis l'Imbo (régions longeant le lac) la prise de poisson a considérablement chuté. Ce phénomène était logique pour l'Ingénieur INGO⁸⁷, car les effluents déversés dans les eaux des rivières confluentes du lac ont une influence biochimique grave sur la reproduction du poisson. Selon la Directrice du Département des Eaux, Pêche et Aquaculture au sein du

⁸⁷ INGO V.B. Directeur Technique des HPB, Rapport d'impact de l'industrie de l'huile de palme sur l'environnement, 2006

Ministère de l'Environnement, la production de poisson dans le lac Tanganyika est passée de 20.000 tonnes en 2002 à 10.000 tonnes en 2013. Néanmoins, l'origine de cette baisse n'est pas uniquement liée à la pollution des eaux du lac, mais également à l'usage du matériel non adapté et à l'augmentation du nombre de pêcheurs⁸⁸.

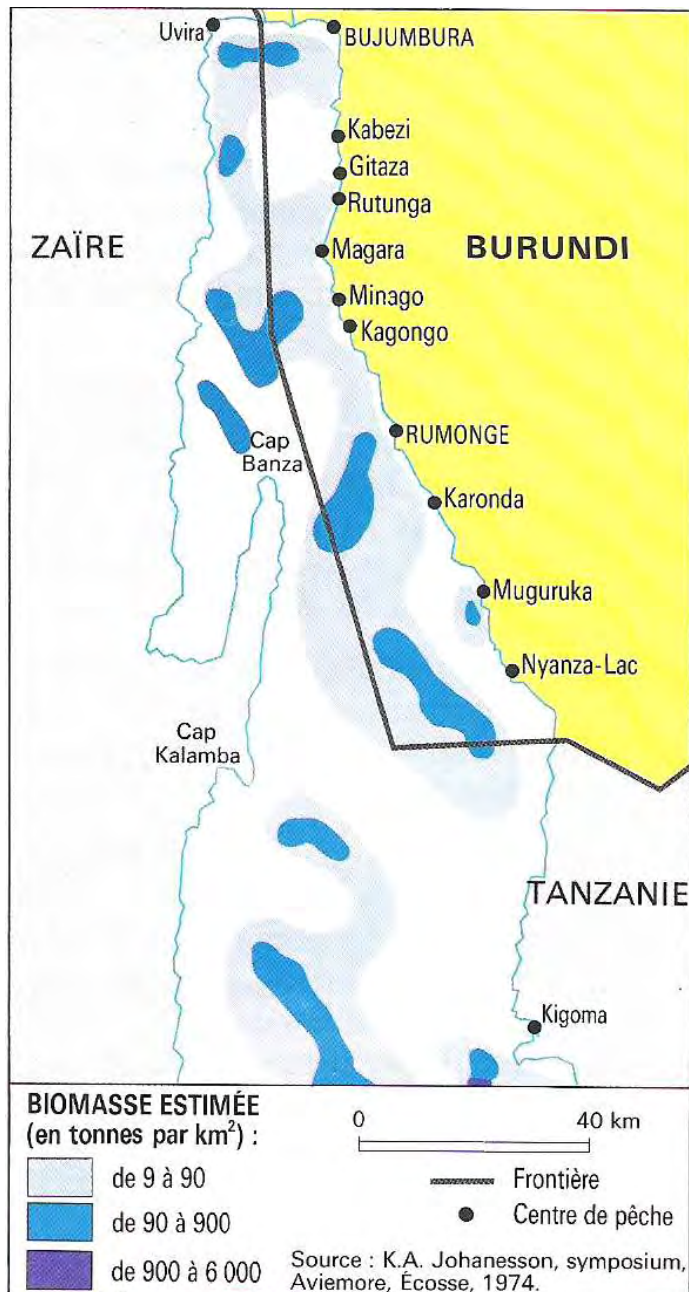


Figure 55. La biomasse estimée en tonne par km²
Source : BIDOU et alii., (1982), Géographie du Burundi

⁸⁸ Source : Web. du Journal IWACU, 20013

II.7.2. Des effluents difficiles à s'auto biodégrader !

Généralement, on mesure la pollution générée par les effluents en termes de DBO (Demande Biologique en Oxygène), c'est-à-dire la quantité d'oxygène nécessaire pour que l'activité bactérienne puisse oxyder la totalité de la matière organique présente dans les effluents. Elle est couramment exprimée en mg/l d'eau. La DBO des effluents d'extraction d'huile de palme peut facilement atteindre 20000mg/l, ce qui est déjà 50 fois supérieur à celle des eaux d'égouts et on admet qu'une unité d'extraction d'une capacité de 3,5 T/h (comme celle de l'HPB) pollue autant qu'une ville de 35000 habitants (INGO, V.B., 2006). Selon toujours le même auteur, il a été déduit en 2006 qu'en Malaisie, premier producteur mondial d'huile de palme, les effluents de la totalité des huileries représentaient une pollution égale 1,25 fois celle engendrée par la totalité de la population (environ 13 millions d'habitants). C'est pour cela que des travaux ont été réalisés dans ce pays pour épurer les eaux sorties des usines de transformation d'huile.

II.7.3. Les poissons pondent leurs œufs sur les rives du lac

Beaucoup d'espèces de poissons, pour se reproduire pondent les œufs sur les rives du lac. En effet, ils cherchent des zones peu profondes, le plus souvent à l'embouchure des affluents du lac Tanganyika. Ce choix de place pour la ponte des œufs est motivé par la présence des matières minérales et organiques nécessaires à la vie des jeunes poissons. Le danger se trouve alors au niveau des petits poissons qui ne savent pas s'adapter à la montée de l'acidité des eaux. Celle-ci étant causée par les effluents déversés dans les rivières qui se jettent dans le lac Tanganyika par les nombreuses unités de transformation de l'huile de palme qui longent la rive du lac (**Fig.56**). D'après INGO, V. B., 2006, «...des études ont montré que le taux de poissons atteignant l'âge adulte chute de 20 à 5 % si le ph de l'eau diminue par déversement direct d'effluents ». On voit qu'il y a un lien non négligeable entre la croissance de l'industrie de l'huile de palme et le déclin de la pêche sur les rives du lac burundaises, en particulier celles de Rumonge et Nyanza-Lac. Néanmoins, des biologistes pourraient nous attaquer en évoquant la quantité d'effluents qui ne serait pas très importante au vue de l'immensité des Km³ d'eau de ce lac. C'est pour cela que je reviens sur l'importance de la concentration des déchets qui est importante à la rive, laquelle constitue le nid de ponte de plusieurs espèces de poissons.

Nous pouvons alors confirmer que le territoire de l'huile de palme va jusqu'à perturber celui du poisson. Ce sont deux territoires qui doivent s'entendre pour que la territorialisation de l'un ne gêne par celle de l'autre. Il est fascinant de constater combien cette lutte entre les deux territoires géographiques est aussi existante au niveau des deux territoires sociologiques, comme on a pu le remarquer avec les chants précédemment cités notamment.

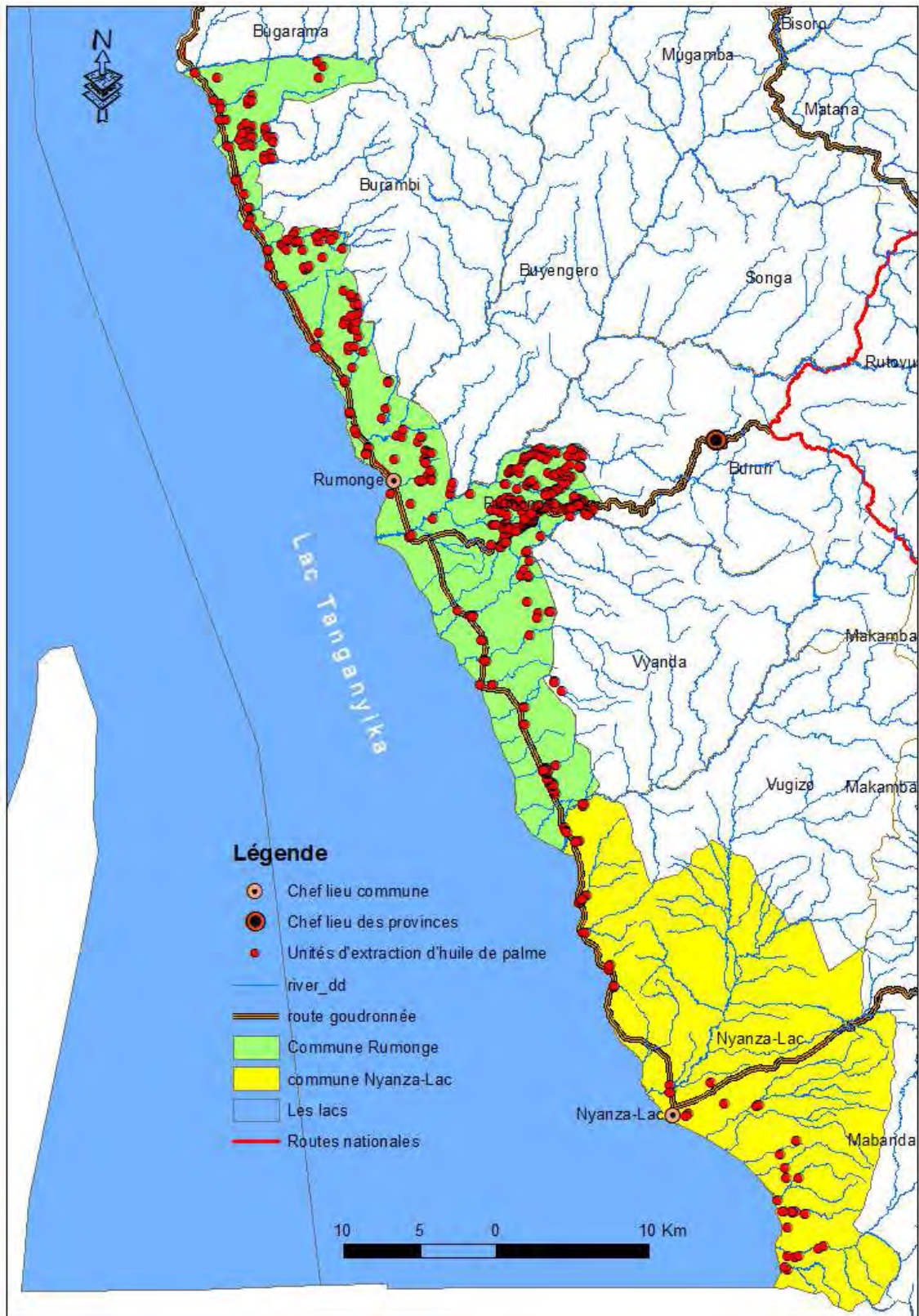


Figure 56. Localisation des unités d'extraction de l'huile de palme à Rumonge et Nyanza-Lac

Source : Enquêtes auteur en 2014

II.8. L'extension du palmier à huile ne peut pas être infinie !

Le Burundi a besoin de plus de 100000 tonnes d'huile par an. Pour subvenir aux besoins en lipides dont le pays est déficitaire⁸⁹, il est certain que le palmier jouera un rôle prépondérant pour s'en auto-suffire. Cela épargnera le pays de dépenser les 56 millions de \$ US utilisés pour importer des huiles végétales (SAN 2008-2015,2008). Nous nous posons alors la question de connaître quelle mode d'exploitation agricole le gouvernement va-t-il privilégier ? Il existe plusieurs méthodes de culture du palmier à huile. Nous l'avons évoqué, sans toutefois l'approfondir, dans la deuxième partie de notre thèse, permettez- nous cette fois-ci d'y revenir en détail. L'extension du territoire du palmier à huile burundais peut évoluer de deux manières : soit il s'installe sur les terres de l'Imbo nord (saturées des cultures), soit il évolue vers l'est et le nord-est du Burundi.

II.8.1. Extension du palmier sur les terres de l'Imbo-nord

Conquérir l'Imbo-nord, est synonyme d'accepter de coexister avec d'autres cultures vivrières de la région, parce que cette région est saturée des cultures. Il n'y a plus d'espace à territorialiser, aucun mètre carré n'est inoccupé. Cela signifie que le mode monoculturel n'est plus possible, sauf si on chasse les autres cultures vivrières et cela précarisera d'avantage l'alimentation de base des paysans. La seule possibilité qui peut permettre l'extension du palmier dans cette région est la pratique de l'association des cultures. Nous allons présenter deux possibilités d'association de cultures en bandes parallèles qui ont été adoptées au Bénin (ADJE, I. A., COFFI, A., *et alii*, 2009) (**Fig.57**).

⁸⁹ En 2008, La couverture en lipides au Burundi était estimée à 22 %. C'est-à-dire que le pays doit chercher à l'étranger les 78% manquant.

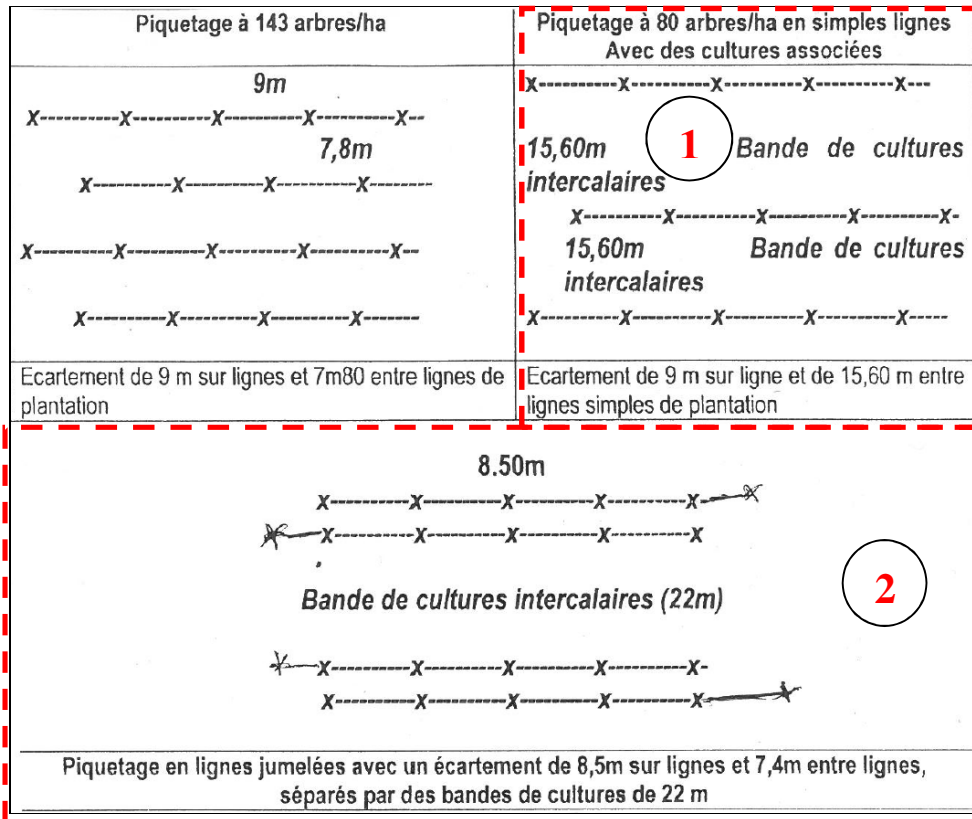


Figure 57. Autres manières de culture du palmier à huile en association avec d'autres cultures

Source : ADJE, I. A., COFFI, A., et alii, 2009

Ces deux techniques de mise en place de palmier à huile avec de larges écartements entre les lignes permettent d'insérer les cultures vivrières entre les bandes. Soit on alterne une seule ligne de palmier à huile avec un rangier de cultures vivrières où on a une bande de culture vivrières ayant une largeur de 15,60 m (le numéro **1** sur schéma). Soit, on opte pour l'alternance entre deux lignes de palmiers et un rangier de cultures vivrières (le numéro **2** sur schéma) (**Fig.57**). La deuxième méthode permet d'avoir une bande de cultures vivrières d'une largeur de 22m.

Cette méthode de culture en bandes alternées n'a pas que la vertu d'entretenir la cohabitation entre les cultures vivrières et celle du palmier à huile; elle a d'autres avantages agronomiques. Elle permet entre autres de freiner l'expansion des ravageurs et des maladies dans la parcelle. En effet, quand il y a une attaque pour une culture, la bande occupée par d'autres cultures au milieu sert de barrière et l'empêche d'atteindre la bande suivante. De plus, même si un ravageur ou une maladie endommage la culture, les récoltes ne sont pas nulles, les cultures qui ne sont pas agressées par le prédateur donneront des récoltes. De plus, les débris végétaux issus des restes des cultures vivrières peuvent servir de fumiers organiques pour le palmier à huile.

Traditionnellement, la culture associée (où la disposition des cultures importait peu avait été utilisée) a été abandonnée pour laisser place aux méthodes modernes de monoculture qui permettent l'usage d'engrais, pesticides et la mécanisation. Actuellement on propose la technique d'association des cultures en bandes parallèles, cela n'est plus incompatible avec la mécanisation et l'usage des produits phytosanitaires.

II.8.2. Le palmier à la conquête des terres peu peuplées de l'Est du Burundi

Une autre extension du palmier à huile possible est de conquérir les régions de l'Est et du Nord-Est moins peuplées par rapport à la région de l'Imbo (**Fig.58**). Néanmoins, il faut relativiser ce propos ; quand on dit peu peuplé (densité de 150 à 250 hab. /km²) c'est par rapport aux autres régions qui sont extrêmement peuplées (densité supérieure à 350 à 500 hab. / km²) (**Fig.2**). Dans cette dépression de KUMOSO, on peut encore avoir des terres à sacrifier en monoculture. Néanmoins, l'expérience de Rumonge et Nyanza-lac (manque du vivrier) recommande de se méfier de la monoculture. Nous pouvons, en conclusion dire que le palmier ne peut plus construire son territoire en excluant les autres cultures. La seule technique qui peut lui permettre de se territorialiser durablement au Burundi est le partage de la terre avec le vivrier.

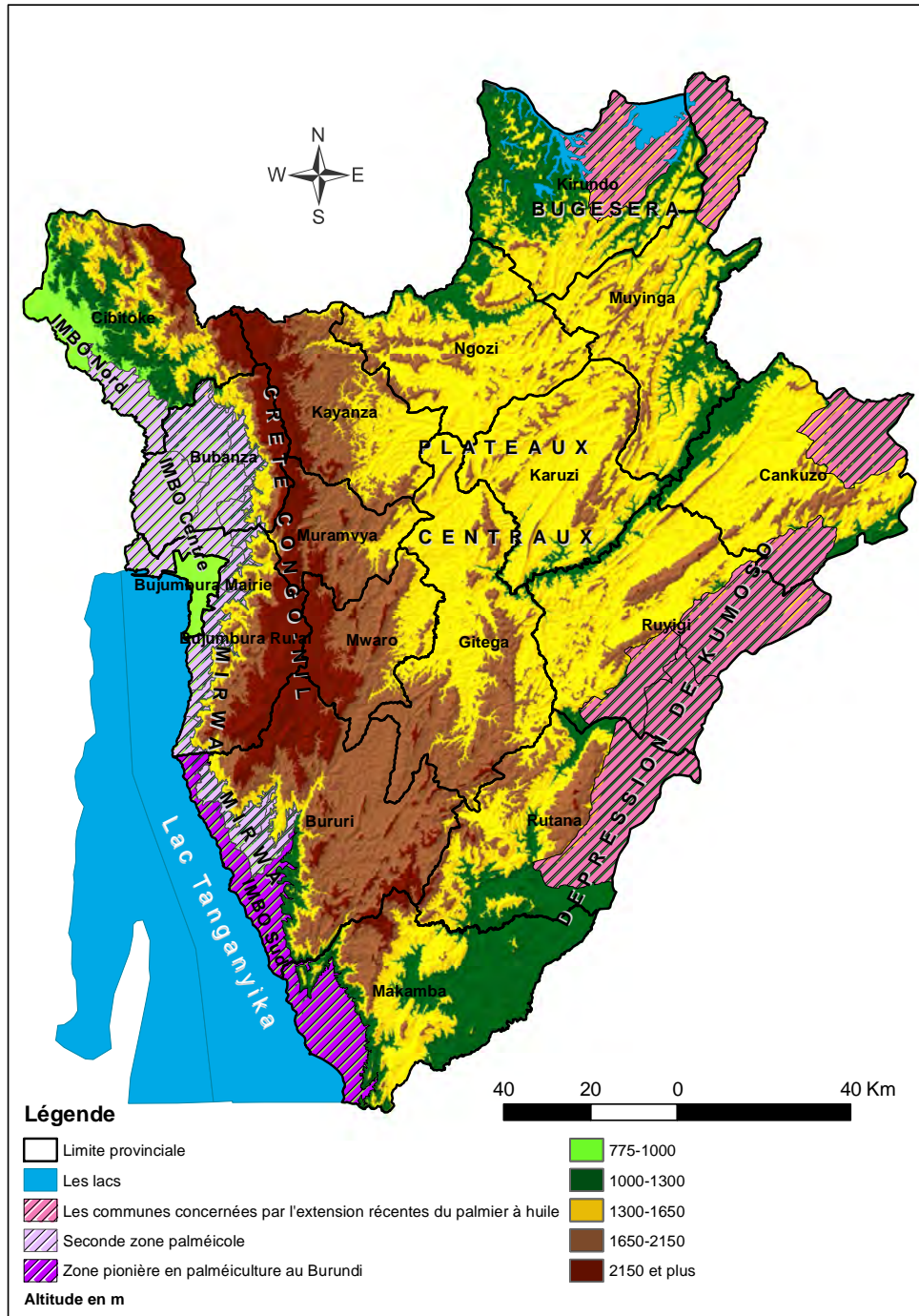


Figure 58. Les phases d'extension du palmier à huile au Burundi

Source : Auteur

A propos de la carence en huiles végétales au Burundi, nous pouvons croire que la solution est de maximiser les rendements du palmier là où il est déjà planté. Son extension, à notre humble avis, est en train d'atteindre ses limites. Sinon, comme nous l'avons dit depuis le début de notre travail, son extension pourrait fragiliser davantage la précaire sécurité alimentaire des habitants du Burundi.

II.8.3. L'allure de la courbe de construction du territoire du palmier à huile burundais revisité

Constatant le manque de terres libres au Burundi, nous pouvons confirmer que, bientôt, le territoire du palmier à huile burundais va stagner. Cela nous pousse à rectifier l'allure de la courbe que nous avons annoncée dans la partie théorique (**Fig.59**). L'espace à territorialiser se rétrécit vite, il ne reste que des territoires du vivriers. La lutte entre les territoires a déjà commencé ! Le plus fort délogera le plus faible. Le constat est que la lutte sera ardue entre le territoire du vivrier et celui du palmier. Le vivrier doit avoir sa place pour faire vivre la population. Quoique l'huile de palme soit importante dans l'alimentation humaine, on ne la mange pas seule non plus.

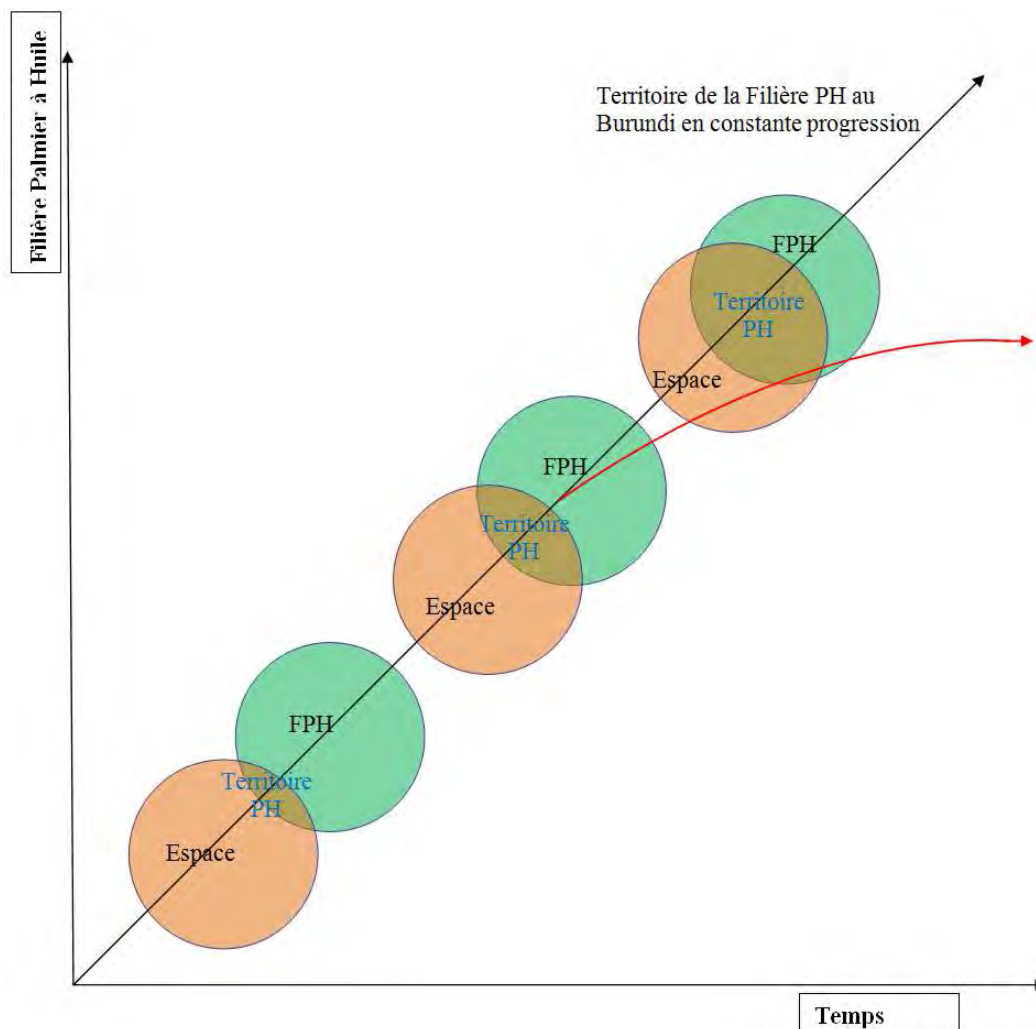


Figure 59. La courbe de construction du territoire du palmier à huile burundais reconsidérée

Source : Auteur

II.9. La principale région palmicole du Burundi (Rumonge, Nyanza-lac) : terre de violences politique et foncière interminables ?

Pour bien décortiquer cette question, nous nous excusons de revenir de temps en temps sur certains points déjà évoqués dans les chapitres précédents. Ils permettent de bien étayer notre analyse.

II.9.1. Une filière affectée par des conflits socio-politiques qui ne datent pas d'hier

Les conflits socio-politiques qui ont jalonné l'histoire du Burundi sont nombreux ; on peut citer celui de 1965, 1972, 1998, 1991 et 1993. Néanmoins tous ces conflits n'ont pas eu la même ampleur et n'ont pas touché de la même manière le territoire du palmier à huile. Deux guerres, celles de 1972 et 1993 ont durement affecté la région de l'Imbo sud ; mais celle de 1972 a été la plus épouvantable pour cette région. Celle-ci a violemment touché la principale région palmicole du Burundi (Imbo Sud), elle a déstabilisé le territoire du palmier à huile. En effet, elle a non seulement emporté des vies humaines, mais a également laissé derrière elle une gestion foncière chaotique qui ne tarda pas à créer un sentiment d'insécurité foncière dans la région.

II.9.1.1. Un égoïsme criant pour tous les groupes ethniques!

La « crise », la « guerre », le « génocide », etc. telles sont des appellations utilisées par divers auteurs pour qualifier ce qui s'est passé aux mois d'Avril et Mai 1972.

Etant donné notre lien extrêmement proche avec le pays, ce point nous met mal à l'aise quand nous essayons de le fouiller dans la mesure où chaque ethnie interprète ce qui s'est passé de sa propre manière et de façon égoïste. En lisant un ouvrage ou un texte sur ce drame, on n'a pas besoin d'aller jusqu'au bout pour deviner à quelle groupe ethnique appartient l'auteur. Pourtant, ils utilisent les mêmes mots, néanmoins l'interprétation qu'ils en font est différente. Ils évoquent tous le mot « génocide » sauf que les Tutsi disent qu'ils en ont été victimes : que ce sont eux qui ont été massacrés et que les hutus n'ont été que des victimes de la répression « une sévère punition ». Quant aux hutus, ils disent que le pouvoir Tutsi de Micombero avait profité de la rébellion hutu pour « génocider » les intellectuels Hutus. Ils ajoutent que Micombero (le président de l'époque) avait sciemment laissé la rébellion hutu attaquer les Tutsi pour en faire un alibi afin de les massacrer. Même si notre thèse s'ancre dans la géographie sociale, il est toujours nécessaire d'avoir une approche historique pour

comprendre les conséquences de la crise de 1972 sur la situation foncière actuelle et le développement du palmier dans l'Imbo-Sud.

II.9.1.2. Comment le drame d'avril-Mai 1972 s'est abattu sur le Burundi ?

Dans la nuit du 29 avril 1972, un mouvement de rebelles hutu attaqua le Burundi. Ils attaquent les régions frontalières avec la République Démocratique du Congo (RDC) qui s'appelait Zaïre à l'époque. Les endroits qui ont été durement touchés par cette attaque étaient Nyanzailac et Rumonge, bien sûr quelques communes du sud comme Mabanda et Vugizo n'ont pas été épargnées. Selon un enquêté qui a assisté à ces événements, ces rebelles visaient les camps militaires et les populations issues de l'ethnie Tutsi. Suivant la même source, il y aurait eu des dizaines de milliers de tués parmi les gens de cette ethnie visée. Après avoir combattu les rebelles, le pouvoir de Bujumbura s'est mis à la recherche des commanditaires de cette attaque. Il a automatiquement mis cette attaque au dos des leaders politiques hutu, arguant qu'ils voulaient renverser le pouvoir comme au Rwanda où la Révolution Hutu avait renversé la monarchie Tutsi. Selon cet enquêté, la répression du pouvoir fut dramatique, car des centaines de milliers de Hutu auraient péri dans cette vendetta. Les chiffres varient selon les auteurs, le nombre avancé se situe entre cent et trois cent mille (ICG, 2014). L'étude démographique sur le nombre de victimes de cette tragédie réalisée par Evariste NGAYIMPENDA en 2010 avance le chiffre de 93 600 morts. Il est visible que les régions qui avaient été victimes de l'attaque des rebelles seront une nouvelle fois victimes de la répression qu'on qualifiera de « disproportionnée » (LEMARCHAND, R., 2002 ; MANIRAKIZA, M., 1990). Selon LEMARCHAND, il y aurait eu entre 200.000 et 300.000 hutus tués lors de cette répression.

II.9.1.3. Des jugements plus punitifs que juridiques

Les jugements rendus aux personnes impliquées dans la rébellion d'avril 1972 étaient très sévères et inhabituels. On pourrait les qualifier de plus politiques que juridiques. Maître BIGIRIMANA Gilbert, 2013 indique dans ses propos que le jugement du conseil de guerre rendu le 6 mai 1972 était singulier « Cette date correspond au jour du prononcé, par le Conseil de guerre, d'un jugement de condamnation des gens impliqués ou supposés impliqués dans les événements tragiques d'avril-mai 1972. La particularité de ce jugement a été que, au-delà des condamnations pénales habituelles, consistant en peines pécuniaires (amendes), privatives de liberté (emprisonnements) ou capitales (peines de mort), il a prononcé des confiscations des

biens, meubles et immeubles, des personnes condamnées à mort. Très vite, dans certaines régions du Burundi, ce jugement va résonner comme s'il venait de donner le ton dans le sens de sanctionner pareillement, même en l'absence de tout jugement, tous ceux qui seraient soupçonnés d'être de mèche avec ces « rebelles » ».

Cela montre que celui qui était jugé coupable pouvait perdre même une partie de ses biens. Cela a été observé à Bujumbura où le gouvernement retirait aux familles des disparus ou réfugiés leurs maisons en location-vente pour les réattribuer aux autres familles. Pourtant les victimes avaient laissé derrière eux des femmes et des enfants. Cette mesure. Quoi que cette mesure ne concerne pas les terres, il paraîtrait que certains administratifs mal intentionnés en auraient profité pour spolier des terres des personnes exilées ou assassinées. Selon toujours BIGIRIMAN G. 2013, le pouvoir se ravisa : « Par décret présidentiel n°100/314 du 26 novembre 1974 portant mainlevée de saisie de certains biens immeubles des personnes condamnées le 6 mai 1972 , le président de la République a fait montre de clémence envers les familles qui avaient perdu des personnes et des biens en exécution du jugement du conseil de guerre prononcé le 6 mai 1972 ». La mise en application n'aurait pas été bien faite, pour dire qu'il y a des biens qui n'ont pas entièrement remises aux familles victimes du jugement.

II.9.1.4. Des centaines de milliers de personnes poussés à l'exil

Beaucoup de Burundais à majorité Hutu, plusieurs centaines de milliers (selon les auteurs l'effectif varie entre 300 et 500 mille) fuirent cette violence principalement vers la Tanzanie et le Zaïre actuel République Démocratique du Congo. Une part importante de ces réfugiés était de Rumonge et Nyanza lac. Le nombre très important de rapatriés qui reviennent dans la région nous donne l'idée sur les proportions. Le tableau suivant montre l'effectif des rapatriés au Burundi, depuis l'année 2002 jusqu'en 2010 (**Tableau 21**) et (**Fig.60**). Tout en sachant que pour la province de Bururi et Makamba, plus de 50 % des rapatriés rentrent respectivement à Rumonge et Nyanza-lac (**Fig.61 et Fig.62**)).

Province	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Total	%	Place
Makamba	4838	21453	14450	17651	11821	8038	30858	18737	513	128356	24,2397	1
Ruyigi	6466	14862	31412	7745	6366	6093	13484	272	79	86779	16,38799	2
Muyinga	10933	11983	12825	15921	6232	8286	13745	394	183	80502	15,2026	3
Bururi	3288	5837	4766	3247	4164	2606	10486	7076	1048	42518	8,029415	4
Rutana	3782	5381	8920	4138	3686	5074	6455	2447	119	40004	7,554652	5
Kirundo	6431	4182	6155	8244	2163	2573	4522	1165	71	35506	6,705217	6
Karusi	1892	4846	5878	4373	3974	2247	4596	300	44	28150	5,316055	7
Cankuzo	1204	9217	2904	195	1659	2457	3872	38	28	22974	4,338581	8
Gitega	936	2824	2795	1864	1737	1149	2799	260	98	14462	2,731111	9
Ngozi	2032	1779	2691	2707	1583	1142	1861	257	79	14131	2,668603	10
Bujumbura M	1205	2591	2049	1755	887	607	548	542	482	10666	2,014247	11
Bujumbura rural	911	1775	695	593	703	430	692	293	626	6718	1,268677	12
Cibitoke	914	955	395	651	1273	222	207	150	1194	5961	1,12572	13
Kayanza	372	780	1032	646	765	324	738	97	97	4851	0,916099	14
Muramvya	140	931	914	618	667	309	740	81	18	4418	0,834328	15
Bubanza	271	685	499	262	370	143	307	253	307	3097	0,58486	16
Mwaro	8	110	60	46	73	18	87	32	0	434	0,08196	17
Total	45623	90191	98440	72056	48123	41718	95997	32394	4986	529528	100	

Tableau 21. Effectif des rapatriés au Burundi de 2002 à 2010

Source : Rapport CNTB, 2010

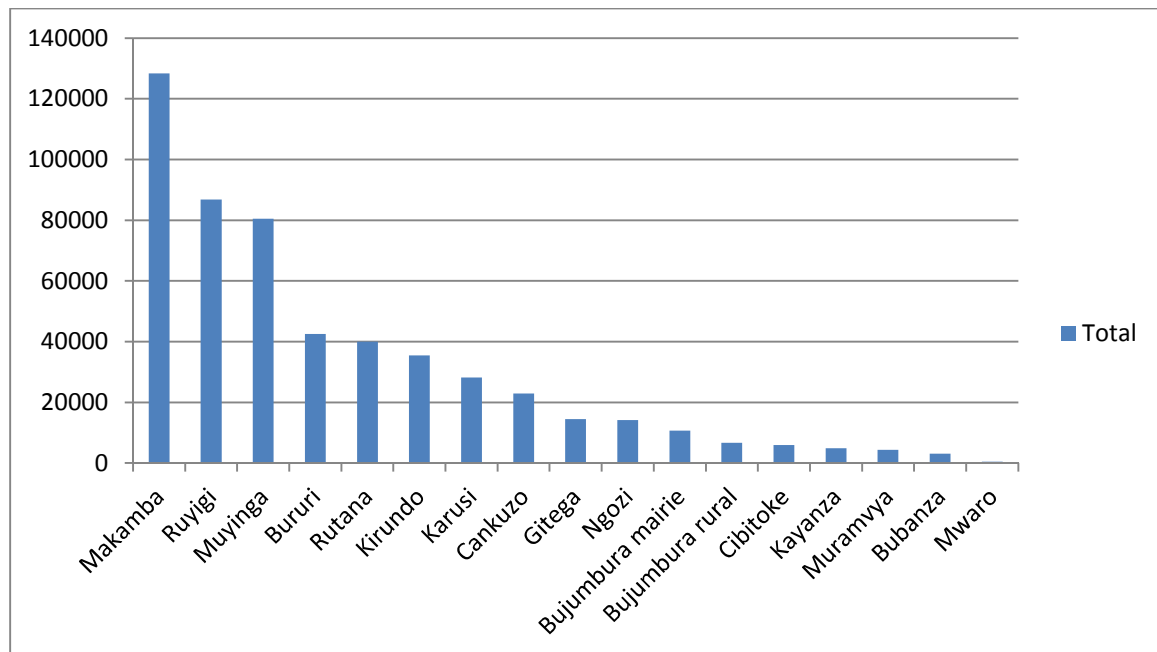


Figure 60. Répartition des rapatriés par province de 2002 à 2010

Source : Rapport CNTB, 2011

II.9.1.5. Pourquoi la révolte avait-elle commencé dans cette principale région palmicole du pays ?

Nous nous sommes posé la question de savoir si elle serait en rapport avec la présence du palmier à huile ? D'emblée, nous ne voyons pas de relation nette entre les deux. Néanmoins, il y a lieu d'en faire un certain rapprochement : les commerçants de Rumonge étaient riches et entretenaient des relations d'échange de marchandises avec les congolais, ils se seraient inspirés d'une lutte que Mulele avait commencé pour renverser Mobutu (Ngayimpenda, 2010). Egalement avec la vente de l'huile de palme et les produits de la pêche du lac Tanganyika, les paysans de la région étaient mieux rémunérés que les autres paysans burundais. Etant riches, ils auraient beaucoup contribué lors des soieries disant « cotisations ». Selon Ngayimpenda, « ...une rumeur largement répandue à l'époque faisait état de riches commerçants de Mugara⁹⁰ qui collectaient de l'argent pour acheter un avion... Plus tard on a compris que l'avion, c'était les armes ».

II.9.2. Une insécurité foncière permanente dans la principale région palmicole du Burundi

II.9.2.1. De 1972 à nos jours

Depuis l'acquisition des terres par les nouveaux occupants, l'exploitation du palmier à huile a diminué. Dans un premier temps les palmeraies sont restées sans entretien, elles étaient devenues comme une forêt (NAHIMANA, D., 2000). Dans un deuxième temps, c'est quand le gouvernement a donné les parcelles aux nouveaux occupants, même après cette période, on continuait à voir des parcelles mal entretenues. Ce mauvais suivi des parcelles peut être compris de deux manières : soit les nouveaux occupants n'avaient pas le même savoir-faire que les paysans palmiculteurs qui venaient de s'exiler vers l'étranger pour dire qu'ils n'étaient pas habitués à l'entretien de cette plante, soit, ils s'attendaient au retour incessant des exilés et ne voulaient pas investir à long terme. Il y en a qui ne faisaient que récolter sans faire de l'entretien (NHIMANA, D., 2000).

Au fur et à mesure que le temps d'exil s'allongeait, ces nouveaux occupants croyaient de plus en plus que la terre allait finalement leur appartenir. L'arrivée de la loi du « trentenaire »⁹¹ a

⁹⁰ Mugara est une zone riche de la commune de Rumonge.

⁹¹ Si quelqu'un occupe la terre pendant plus de 30 ans, en l'absence de réclamations dans les deux, trois années suivantes, cette terre devient la sienne. Mais ils oubliaient que de nombreux réfugiés n'ont pas pu présenter leurs réclamations car ils n'étaient pas au pays.

été perçue comme une garantie pour les acquéreurs des parcelles. Depuis cette période, même ceux qui doutaient ont commencé à se sentir en sécurité foncière. Pourtant c'était le début d'un vrai problème qui sera légué à la future génération qui n'en est pour rien. Leurs enfants ont commencé à investir même à long terme dans ces parcelles, car ils ignoraient la manière dont elles ont été acquises par leurs parents, certains sont allés même jusqu'à acheter et revendre ces parcelles.

Le projet SRD Rumonge et le Projet d'intensification agricole PIA-RUBUBU vont rendre plus compliquée la question foncière, car ils débutèrent dans les années 1980 un projet de remembrement et de redistribution à grande échelle des terres qui étaient déjà très conflictuelles. Le premier s'occupant de l'aménagement de nouvelles plantations de palmiers à huile et le deuxième du volet vivrier. Dans les deux cas, le découpage foncier avait remodelé les terres à tel point que retrouver les anciennes limites foncières n'était plus possibles.

Nous relevons également le même problème à Nyanza-lac où parmi les terres transformées en paysannats par le projet de développement rural (PDR) existaient des parcelles des exilés.

Ici, l'idée qui nous est venue en tête est de savoir si les projets étaient imaginés dans le but de développer la région où si c'était une manière de faire disparaître toute prochaine tentative de revendication des personnes qui avaient été contraintes de fuir le pays. Les avis divergent sur cette question : le gouvernement a toujours avancé l'idée que la production de l'huile de palme chutait considérablement et que les champs étaient devenus des forêts. On parlait même des animaux sauvages qui s'attaquaient aux champs des personnes qui étaient restées sur place. Mais, quand on interroge les victimes de la spoliation, ils n'y vont pas par trente-six chemins, ils affirment que le gouvernement s'est caché derrière cette politique de développement rural pour les dépouiller de leur terres. Ainsi, BAHATI 57ans de Kazirabageni, rapatrié, nous a révélé :

« ce n'est pas grave, si ce développement a été conçu pour nous, c'est bien, je vois qu'on a planté du palmier de très bonne variété « tenera », mais qui ne profite pas à moi ! C'est ça le développement ! Qu'on me restitue ma parcelle et je chanterai parmi les autres que la société régionale de développement a fait du bien à la région » !

II.9.2.2. Le retour des réfugiés politiques au Burundi : un casse-tête pour le pouvoir

Depuis la fin de la guerre et la signature des accords d'Arusha en 2000, des centaines de milliers de Burundais ont regagné le pays. La région de l'Imbo-sud est une des régions qui ont reçu beaucoup de rapatriés car elle avait été durement frappée par la guerre de 1972. Les deux communes de Rumonge et Nyanza-Lac se sont retrouvées avec des chiffres de rapatriés importants. Par exemple, sur 143709 rapatriés en Province Makamba (où est localisée Nyanza-Lac), 81359, soit 57 % rentrent à Nyanza-lac (**Tableau 22** et **Fig.61**) et sur 47085 rapatriés de la province Bururi (dans laquelle se trouve la commune Rumonge), 41486, soit 88 % retournent dans la commune Rumonge (**Tableau 23** et **Fig.62**). Ces chiffres sont révélateurs de la complexité de la gestion foncière dans cette région.

Tableau 22. Rapatriés de la province Makamba par commune de 2002 à 2013

Commune	Rapatriés	Pourcentage	Classement
Kayogoro	24984	17,39	6
Kibago	8702	6,06	2
Mabanda	13208	9,19	5
Makamba	4684	3,26	3
Nyanza-lac	81359	56,61	1
Vugizo	10772	7,50	4
Total	143709	100,00	

Source : Projet d'Appui au Rapatriement et à la Réintégration des Sinistrés « PARESI »2013

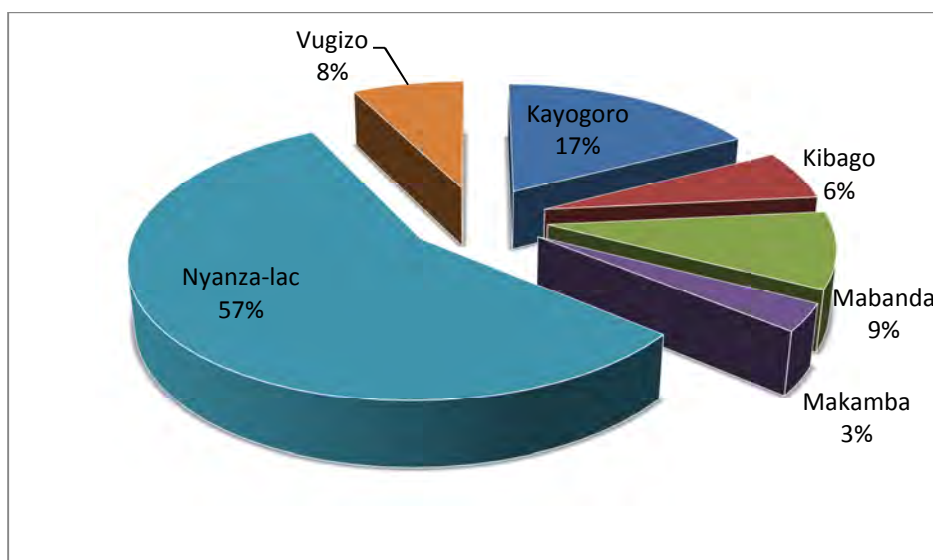


Figure 61. Répartition des rapatriés de la province Makamba par commune de 2002 à 2013

Tableau 23. Répartition des rapatriés de la province Bururi par commune de 2002 à 2013

Commune	Rapatriés	Pourcentage	Classement
Rumonge	41486	88,11	
Vyanda	1651	3,51	
Buyengero	1467	3,12	
Burambi	1519	3,23	
Bururi	432	0,92	
Songa	187	0,40	
Rutovu	172	0,37	
Matana	120	0,25	
Mugamba	51	0,11	
Total	47085	100,00	

Source : Projet d'Appui au Rapatriement et à la Réintégration des Sinistrés « PARESI »2013

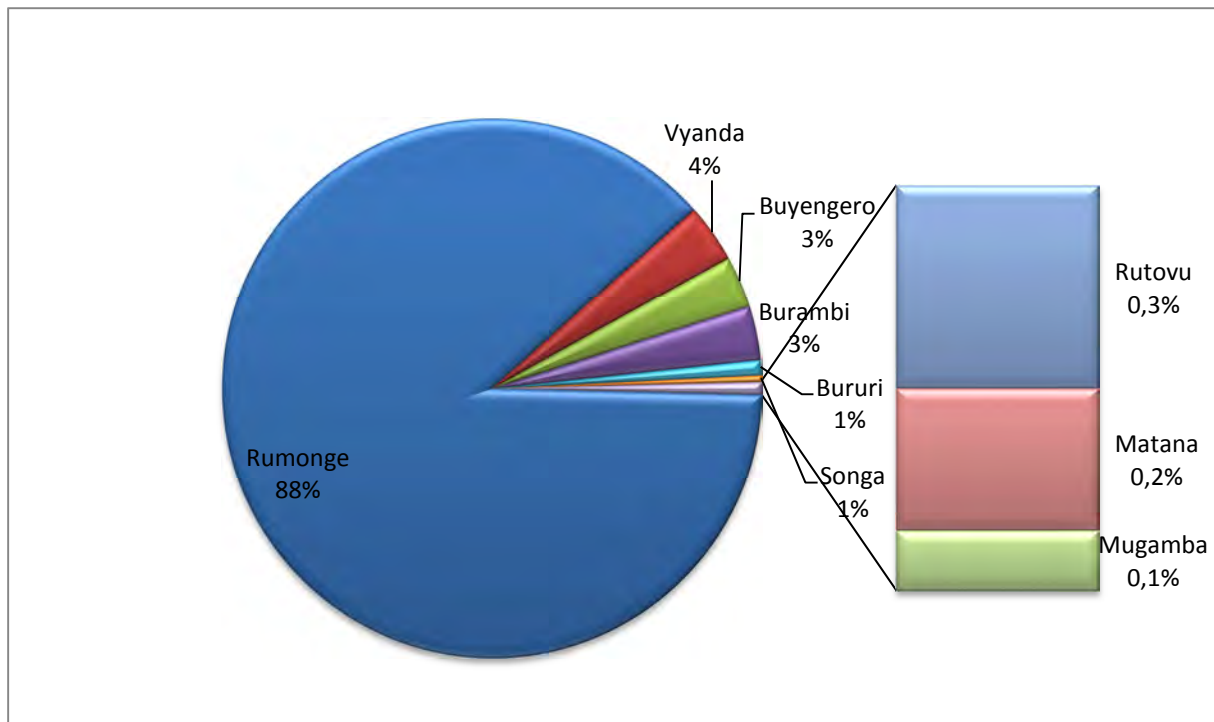


Figure 62. Répartition des rapatriés de la province Bururi par commune de 2002 à 2013

Source : Auteur

Rumonge et Nyanza-lac sont également les régions les plus concernées par de multiples conflits fonciers.

Que les conflits fonciers soient également très élevés dans ces zones n'étonneraient personne d'autant plus que le nombre de conflits fonciers se calque sur celui des rapatriés. En effet, beaucoup de terres de réfugiés avaient été redistribuées aux nouveaux occupants par l'administration ou ont été concédées aux institutions (Ecoles, Eglises ou Projet de développement comme le cas du Projet SRDR et le Projet Nyanza lac).

Jusqu'en 2010, sur 6135 conflits enregistrés en Province Makamba, 3342 soit 54,47 % étaient localisés en commune Nyanza-Lac (**Tableau 24** et **Fig.63**), tandis que plus de 60% des conflits fonciers enregistrés à Bururi sont localisés à Rumonge.

Tableau 24. Les conflits fonciers enregistrés par le CNTB en province Makamba (2006-2011)

Communes	Conflits enregistrés	Pourcentage	Classement
Kayogoro	348	5,67	5
Kibago	1121	18,27	2
Mabanda	659	10,74	3
Makamba	64	1,04	6
Nyanza-lac	3342	54,47	1
Vugizo	601	9,80	4
Total	6135	100,00	

Source : KARAYENGA Elias, 2012

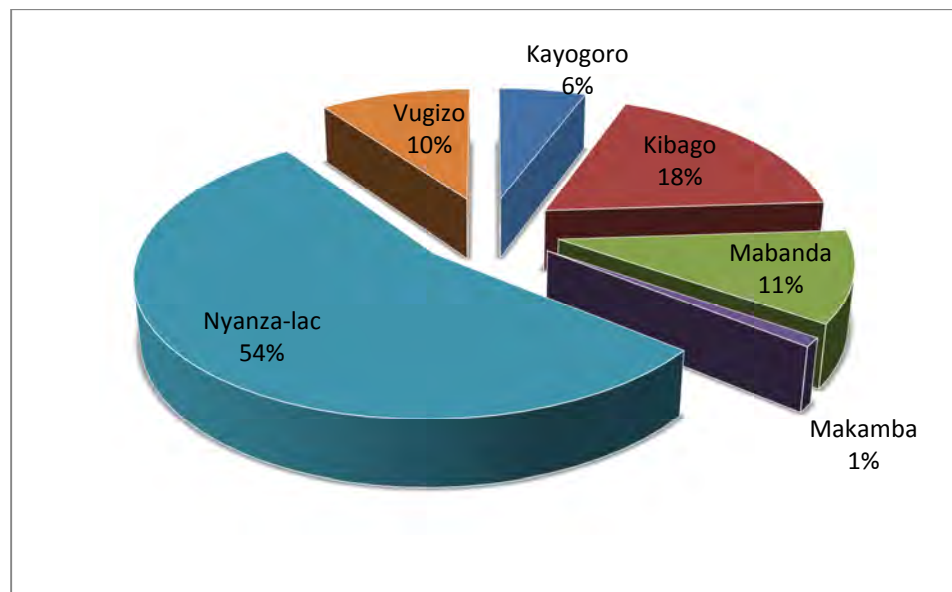


Figure 63. Les conflits fonciers enregistrés par le CNTB en province Makamba (2006-2011)

L'administration se retrouve face à une nécessité de réinstaller sur leurs terres des centaines de milliers de réfugiés dépossédés de leurs terres. Cela se fait dans un contexte très difficile du fait de la forte croissance démographique, de la raréfaction des terres arables disponibles et de la question des terres qui ont changé de propriétaires une fois ou plusieurs fois. Tout cela se faisant dans la logique de concilier la restitution et la consolidation de la paix pour éviter de réactiver les ressentiments à connotation ethnique.

L'accord de paix d'Arusha signé en 2000, a vu naître une Commission Nationale de Réhabilitation des Sinistrés⁹² (CNRS), qui avait comme mission de régler tous litiges fonciers qui avaient été causées par la mauvaise gouvernance foncière des régimes passés. Elle devait également avoir un fonds d'indemnisation pour les personnes qui n'avaient pas recouvré leurs terres (Accords d'Arusha, 2000).

Cependant, après les élections démocratiques de 2005, une nouvelle classe politique issue de la rébellion Hutu (CNDD-FDD)⁹³ arrive au pouvoir. Ce mouvement n'ayant pas participé aux accords d'Arusha, qui avaient mis en place la CNRS décida de la dissoudre et de la remplacer par la CNTB (Commission Nationale Terres et autres Biens). Celle-ci devait s'occuper davantage de l'insertion foncière des rapatriés, elle devait traiter essentiellement des problèmes liés aux terres précédemment utilisées par les sinistrés.

Depuis sa création en 2006, c'est l'Abbé Aster Kana qui la présidait jusqu'à ce qu'il soit emporté par une maladie en juillet 2011. Pendant son mandat, il avait mis un accent particulièrement ferme sur la mission conciliatrice de la CNTB et s'était révélé comme une figure unificatrice. Sous sa présidence, la solution privilégiée pour garder l'équilibre entre restitution et réconciliation a été le partage des propriétés en conflit entre les deux parties. Lorsqu'elle était saisie d'un litige, la CNTB, réunissait les parties et tentait de les inciter à conclure une entente à l'amiable, avant toute suggestion de différentes solutions envisageables. Lorsque l'occupant possédait d'autres terres ou n'exploitait pas le terrain concerné, elle proposait la récupération complète par le sinistré. En cas de non entente on tranchait en privilégiant le partage de la propriété. Sur des parcelles destinées à l'habitation, elle tranchait principalement en fonction des conditions d'acquisition par le nouvel occupant et privilégiait la mise à disposition d'une terre domaniale (terre qui appartient à l'Etat) aux

⁹² Les accords d'Arusha appellent « sinistré » toute personne victime d'une guerre : le rapatrié, le déplacé, le regroupé ou dispersé, la veuve, l'orphelin».

⁹³ CNDD-FDD: Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie.

rapatriés lorsque l'occupant était de bonne foi. Cette option de partage quoique loué par beaucoup de personnes ne manquait pas de créer des frustrations envers le rapatrié. Sachant ce que représente la terre pour un burundais⁹⁴, il n'était pas aisé d'aller vivre ailleurs que sur la terre ancestrale. MIBURO dit à ce propos :

« Je ne comprends pas pourquoi je dois être doublement puni : déjà je viens de passer plus de 40 ans en exil et on me dit de céder une partie de ma propriété à une autre personne qui ne fait pas partie ni de ma famille restreinte ni ma famille lointaine » !

Mais HARERIMANA, lui, se dit satisfait par cette mesure de partage :

« J'ai accepté de partager avec la personne que j'ai trouvée sur ma propriété, car elle s'est montrée coopérative dès mon arrivée. En plus de cela, elle n'a pas où aller elle non plus, elle n'a pas d'autres terres ».

A la question de savoir si la cohabitation est bonne, il m'a dit qu'ils cohabitent très bien, que même les deux familles s'invitent dans leurs fêtes familiales.

Mais, il y a un autre problème : le retour des personnes qui ont perdu leurs parents en exil. Souvent ils ne peuvent pas localiser leurs terres. Dans la majorité des cas, la CNTB les mettent dans les IBIGWATI VY'AMAHORO « les villages de paix » qui ont été construits à cet effet.

II.9.2.3. Les terres de Rumonge et Nyanza-lac sont très convoitées

La région de Rumonge et Nyaza-lac fait partie des régions très convoitée par toutes les personnes. En effet, en regardant la carte (**Fig.64**), nous constatons que même les autres provinces du pays en particulier celles frontalières avec la Tanzanie (Rutana, Ruyigi, Cankuzo, Muyinga) et le Rwanda (Kirundo) ont enregistré un nombre important de rapatriés, néanmoins, elles n'ont pas connu la même ampleur de conflits fonciers comme cette région. Les provinces Makamba et Bururi respectivement dans leurs terres riches des communes Nyanza-lac et Rumonge ont enregistré le plus important nombre de conflits fonciers nationaux. Les opportunités agricoles de la région (sols fertiles, cultures de palmier à huile) et la présence du lac Tanganyika qui permet la pêche du poisson et offre des facilités pour les

⁹⁴ Traditionnellement un burundais est animé par un passionnant sentiment d'appartenance à la terre ancestrale, terre qui appartient aux parents et aux grands parents (lignage). Ce sentiment ne disparaît pas même aujourd'hui.

échanges commerciaux avec les pays limitrophes, attirent du monde. Sans oublier que déjà, à travers les projets de développement qui ont été installés depuis les années 1980, beaucoup de personnes sont venues s'y installer.

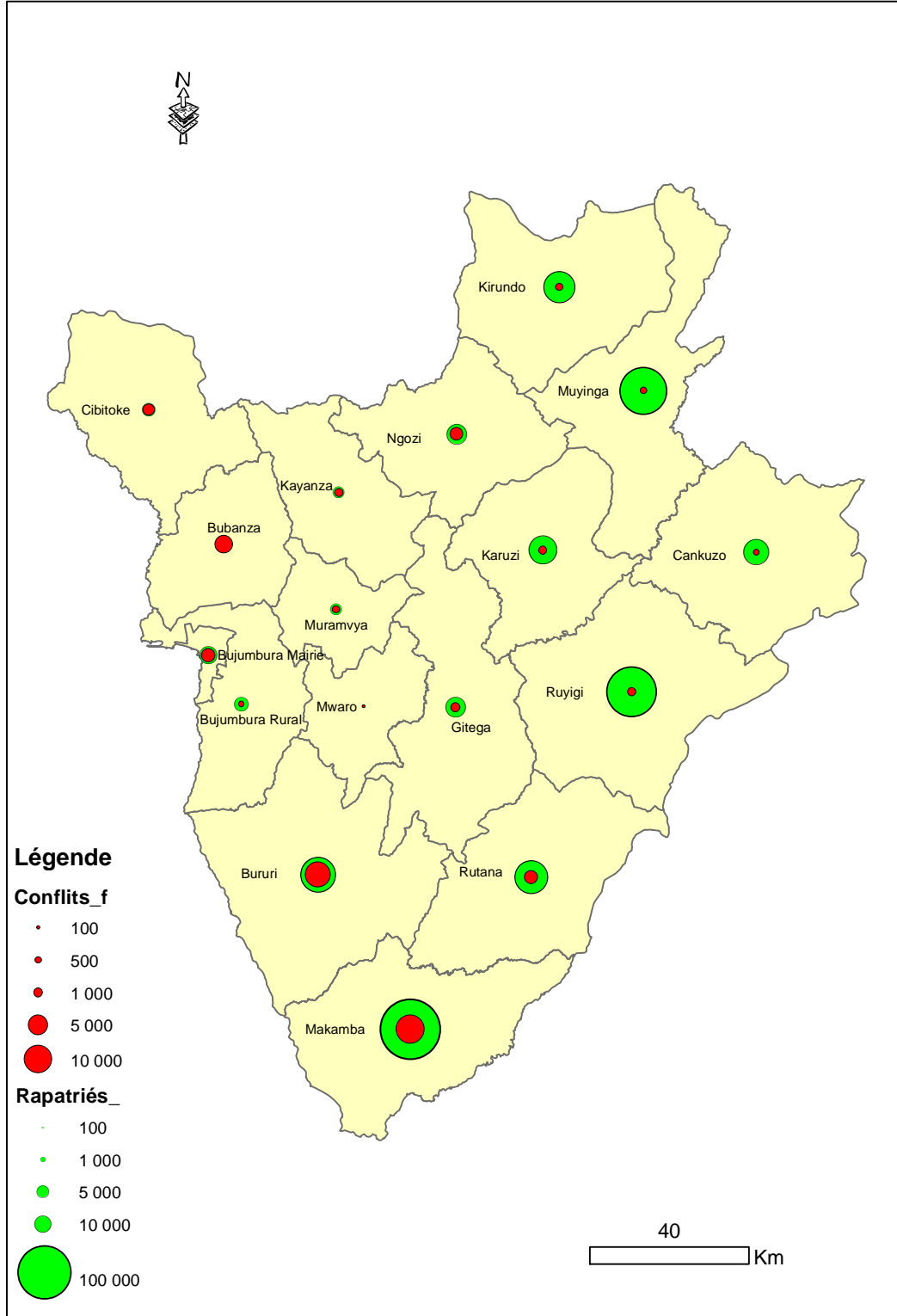


Figure 64 Carte des rapatriés et des conflits fonciers au niveau national
Source : Auteur à partir des données du CNTB

Cet engouement pour cette région a été même constaté lors du retour au pays des réfugiés de 1972. Il y en a parmi eux, qui se déclaraient natifs de la région alors qu'ils sont originaires d'autres communes du Burundi. Souvent c'étaient des familles originaires des régions surpeuplées et peu fertiles comme Ngozi et Kayanza. La plupart du temps, ils sont dénoncés par d'autres rapatriés.

II.9.2.4. Le foncier : une question à forte dominante politique

Le pouvoir de CNDD-FDD a constaté que le volet foncier risquait d'être exploité par ses concurrents directs⁹⁵ (FNL, FRODEBU,..) qui allaient s'appuyer sur ce problème en disant aux rapatriés que le CNDD-FDD n'était pas parvenu à la restitution complète des terres aux rapatriés.

Ainsi, il a voulu les devancer en essayant de satisfaire les rapatriés sans trop écouter les propriétaires actuels, qui ne sont pas tous des fraudeurs de guerre. Aux yeux de ces derniers, ils risquent d'y percevoir une sorte de restitution revancharde. L'ICG s'inquiète elle aussi en ces termes « *Alors que la gestion des contentieux liés aux retours exige équité, habileté et diplomatie, la politique actuelle est caractérisée par une volonté d'accélérer les restitutions complètes et un manque d'impartialité qui risquent de réactiver les divisions ethniques* ».

Il apparaît que la nouvelle loi régissant la CNTB qui annonce la création d'une cour spécialisée sur le foncier n'a pas été le fruit d'une entente entre les deux blocs parlementaires (celui proche des hutu et l'autre proche des tutsi) qui nous avaient habitué à faire un travail consensuel.

Demain court peut-être le risque d'avoir des occupants qui doutent de leur droit de propriété, qui pensent qu'une fois le pouvoir changé, le code foncier changera également en leur défaveur. C'est comme si cette question foncière était restée pendante. Il faut que la question foncière trouve une solution définitive, qui ne tient pas compte des intérêts électoraux qui, souvent sont de court terme. On doit aborder cette question en évitant de jouer sur les ressentiments collectifs. Cela stabiliserait la principale région palmicole de l'Imbo-sud.

⁹⁵ Je les appelle ainsi parce qu'ils se réclament de la mouvance hutu. Alors que l'Uprona, Parena, etc., se rangent du côté Tutsi.

II.9.2.5. La province Makamba : la question foncière comme une plaie qui ne cicatrise jamais !

Depuis la mi-mars, 2015 « pour apaiser la période électorale », le gouvernement burundais a suspendu sur tout le territoire l'application des jugements du CNTB. Au début du mois de mars, 2015, une mésentente avait éclaté entre les élus du peuple de la province Makamba et le Président de la CNTB, Monseigneur Séraphin Bambonanire. Tout cela a débuté avec la contestation des mesures prises par la CNTB par les habitants des communes Nyanza-lac, Kibago et Mabanda. La goutte qui a fait déborder le vase a été la contestation de la population de Buheka en Commune Nyanza-lac contre les mesures du CNTB. En date du 24 février 2015, la population a bloqué la route Buheka-Vugizo avec de grosses pierres et des troncs d'arbres pour empêcher le passage du personnel de la CNTB qui venait pour chasser une personne d'une parcelle litigieuse (**Photo 46**). Selon toujours le journal IWACU, la dame qui clame l'innocence est une veuve qui habite sur une terre que son mari avait acheté en 1984 (**Photo 47**). En 1992, la veuve avait accepté de partager la parcelle avec les membres d'une famille qui rentrait de l'exil, car celle-ci avait prouvé que la terre lui appartenait avant de s'enfuir en Tanzanie. Mais, la CNTB n'ayant pas accepté cette décision à l'amiable, elle se rendait sur les lieux pour sortir par force cette veuve et la population était mécontente. Quand la police et le personnel de la CNTB ont voulu forcer le passage, ils ont essuyé des jets de pierres et la situation a failli dégénérer, des coups de feu ont retenti pour disperser la population.



Photo 46. La route Buheka-Vugizo était barrée par la population à l'aide des troncs d'arbre

Source : Iwacu, mars 2015



Photo 47. La veuve Capitoline K. acquéreur de bonne foi⁹⁶ : « La CNTB veut installer certains et mettre d'autres dans la rue ».

Source : Iwacu, mars 2015

Cet évènement a provoqué une mésentente entre les administratifs, les députés d'un côté et le Président de la CNTB de l'autre. Les élus disent que les mesures de la CNTB risquent de les priver de leur électorat alors que la période électorale arrive. L'un d'eux aurait dit « *si vous voulez perdre les élections continuez à appliquer les mesures de la CNTB* ». Le gouvernement a finalement donné gain de cause à ces députés de Makamba car quelques jours après, il a décidé de suspendre l'application des mesures de la CNTB, chose qui a irrité Monseigneur Bambonanire jusqu'à s'en prendre au Gouverneur de la province Makamba issu du parti au pouvoir. D'autres personnes se sont étonnées de voir que la suspension n'arrive que quand les intérêts du parti au pouvoir sont menacés. « *Chaque fois que la mise en application des mesures de cette commission a soulevé un mécontentement, les élus du parti au pouvoir n'ont rien dit, parce que leurs intérêts politiques (leur électorat) n'étaient pas en danger!* » dit Monsieur NKENGURUTSE député de l'opposition. De tels agissements politiques montrent que la question foncière de la région a été et continue toujours d'être politisée.

Notons également que dans cette région un mouvement curieux de retour à l'exil des rapatriés a été observé il y a plus de dix mois. Ce phénomène étrange avait caractérisé les villages de Nyabigina et de Gahore qui avaient été créés en 2010 pour accueillir les rapatriés sans adresse et sans références⁹⁷ venus de la RDC et de la Tanzanie. Jusqu'en septembre 2014, vingt

⁹⁶ Acquéreur de bonne foi : une personne qui a acheté un bien sans savoir qu'il est sujet de spoliation.

⁹⁷ Les sans références sont des rapatriés qui, au retour dans leur pays ne se souviennent pas de leur région d'origine. Cela parce que leurs parents sont morts alors qu'ils sont nés à l'étranger. Mais dans ce groupe se cachent également des personnes qui viennent des régions trop saturées (nord du pays) ou des gens qui préfèrent venir vivre dans la région de Rumonge et Nyanza-lac suite à sa richesse due au palmier et au poisson du lac Tanganyika.

ménages de Nyabigina et trois de Gahore avaient opté de retourner en exil. Les uns disent qu'ils sont repartis parce que les conditions de vies sur ces sites étaient insupportables (manque de terres cultivables, difficile accès aux soins de santé, vols dans les ménages) et pour d'autres, ils auraient fui le climat politique pré-électoral qui provoque un grand sentiment d'insécurité. Finalement le temps leur aura donné raison, parce que 8 mois plus tard, la candidature au troisième mandat du président sortant, contestée par l'opposition et la société civile, provoquera une insécurité socio-politique qui poussera encore une fois plus de cents cinquante milles d'exilés vers les pays frontaliers.

II.9.2.6. Conflit foncier teinté de dimensions ethniques ?

En voulant savoir si les conflits fonciers de la région ne se seraient pas calqués sur des dimensions ethniques, nous avons approché des familles des deux principales ethnies burundaises pour recueillir leurs avis. Si nous avons voulu poser cette question, c'est parce que des personnes ne cessent de la soulever (les hommes politiques souvent l'évoquent dans leurs débats). Elles pensent que les familles installées dans le périmètre palmicole de Rumonge et dans la localité de Nyanza lac étaient mono ethniques, que le pouvoir avait installé des tutsi dans les terres qui avaient été laissées par les hutu exilés.

Néanmoins, les entretiens effectués auprès de quelques familles nous ont démontré autre chose : des familles des tutsi comme celles des hutu y ont été installées. Les réponses se ressemblent pour les familles qui ont bénéficié des parcelles malgré la divergence ethnique. Par contre la réponse d'un homme hutu rapatriée tranche avec les premières.

La première personne à être interrogée était Tutsi de 68 ans, nous lui avons posé la question suivante « *Comment appréciez-vous le projet palmier à huile dans la région ?* ». La réponse a été la suivante :

« Ce projet nous a permis de pouvoir gagner de l'argent ; aujourd'hui, une personne qui a plus d'un ha de palmier est un « roi »! Le projet nous a aussi permis d'avoir de l'eau potable, de l'électricité,... ».

Nous avons posé une autre question en rapport avec la redistribution des terres. « *Que pensez-vous de la manière dont s'était déroulé la redistribution des terres dans la région ? Il y a des gens qui rentrent de l'exil et trouvent que leurs terres sont occupées par d'autres personnes, comment trouvez-vous cela ?* ». Elle répond :

« T'as quel âge ? Je vois que t'es encore jeune sinon tu saurais que depuis l'époque royale, nous avons toujours obtenu des terres des autorités ! Le roi pouvait donner une terre à cultiver ou une vache ; une fois acquise, on ne se posait plus la question sur l'origine du cadeau et personne ne pouvait te la reprendre. Car une autorité administrative ne ment jamais. Je te dis la vérité je n'ai jamais su que ces terres appartenaient aux particuliers. J'ai toujours entendu que ces terres étaient des paysannats de l'Etat. Mais depuis que j'ai vu les rapatriés arriver et réclamer leurs terres, je n'ai rien compris car je ne pouvais pas m'imaginer que les autorités pourraient m'installer sur des terres qui appartiennent aux autres citoyens ! Dans ce cas, l'autorité doit nous donner d'autres terres ou qu'elle les installe ailleurs. Sinon nous pouvons partager celle-ci, même si elle est trop petite pour deux familles ».

Nous avons voulu entendre une autre personne qui n'a pas fui le pays et qui est installée sur une terre litigieuse (terre appartenant à un rapatrié) mais qui n'est pas de la même ethnie que la première (il est hutu). C'est un homme de 70 ans, il a répondu aux mêmes questions. La réponse à la première question est la suivante : *« Le projet m'a été de grande importance, comme tout le monde »*. A la question en rapport avec les terres qui ont été occupées alors que leurs propriétaires étaient en exil, la réponse n'est pas très différente de celle donnée par la première interviewée.

« Quand le gouvernement a organisé les « Ibigwati » (les villages en français), les administratifs ont demandé à la population de venir s'y installer et moi comme j'avais rien comme terres, je suis venu et j'ai été casé ici ! Mes parents sont de Songa (commune frontalière avec celle de Rumonge) Je n'ai spolié des terres à personne, le gouvernement est le parent de tous, qu'il leur cherche des terres, je sais qu'elles existent. De toutes les façons, j'ai des enfants ici, le petit lopin de terre qui me reste ne leur suffira même pas, ils iront peut être en ville pour y travailler sinon, ils vont s'entredéchirer entre eux ! Je pense par ailleurs que cette question me dépasse, elle ne devrait même pas être posée à moi, car je suis un simple citoyen. (Après un silence il ajoute) Hum ! Mon constat est que la question de terre va être un problème sérieux non pas seulement ici, même au niveau national ! Les enfants de mes grands frères, qui sont restés à Songa, ils s'entredéchirent quotidiennement suite à la question de la terre!! ».

Constatant que les positions des personnes restées sur place se ressemblent à plusieurs égards, nous sommes allés voir du côté des rapatriés pour écouter leurs avis. Nous avons rencontré un homme d'ethnie hutu, âgé de 65 ans, qui est rentré de l'exil en Tanzanie. Nous lui avons posé les mêmes questions que les précédents. Les réponses qu'il nous a données tranchent avec celles des deux premiers intervenants :

« Ce programme de SRD Rumonge, a été créé dans le but de spolier nos terres ! Ce projet, pour moi, a été conçu pour déposséder les terres des hutu qui avaient fui le pays. Tenez, alors que la majorité des hutu de Rumonge était en exil le gouvernement a redistribué leurs terres aux nouveaux occupants ! A part quelques hutu qui n'avaient pas fui, ceux qui étaient restés étaient à majorité Tutsi. Mais nous avons aussi vu qu'il y a des familles tutsi comme celles des hutu qui ont été installées ici à Rumonge alors qu'elles n'étaient pas de la région. Tu sais, quand il s'agit de recevoir une terre gratuite personne ne peut reculer ! D'ailleurs, est-ce que tu n'as pas entendu ce qui s'est passé en 2012, quand un officier de l'armée burundaise issu de l'ancienne rébellion hutu est allé s'en prendre à une famille rapatriée parce que celle-ci réclamait une terre que les parents de l'officier avait illégalement acquise ? Pourtant l'officier est hutu et il s'était battu pour la dignité des hutus, mais quand il a vu que la famille rapatriée réclamait la terre, il est vite devenu furieux et violent envers cette famille. On dirait que l'objectif du parti au pouvoir de l'époque était de punir surtout ceux qui avaient refusé de retourner au pays après les appels lancés juste après les massacres de 1972 par le gouvernement. Qui pouvait rentrer alors que ses bourreaux étaient encore là ! »

En essayant de décortiquer ces interviews, nous remarquons que, contrairement à ce que l'on entend dans les médias ou on lit dans les journaux ou certains articles, le conflit foncier n'est pas calqué sur les ethnies. Certes l'un ou l'autre qui se voit spolier de sa terre, ou qui voit qu'il est en train de perdre une terre sur laquelle il a vécu des années peut se laisser emporter par la colère et brandir cette dimension « ethnisante » mais sur terrain, la réalité est toute autre : il se crée plutôt des solidarités liées aux revendications foncières.

Ceux qui ont bénéficié des terres ont presque les mêmes positions malgré leur origine ethnique différente. Ils comprennent la légitimité des réclamations des rapatriés pour leurs terres, cependant ils s'inquiètent également de leur avenir. Constatant qu'ils sont dans la

même insécurité foncière due au mode d'acquisition qui est mise en cause, ils se retrouvent dans une même situation foncière précaire. Face à cette dernière, ces familles oublient même leurs anciennes dissensions politiques et font bloc ensemble pour rester dans leurs terres. Tandis que du côté des rapatriés, ils sont agacés de voir que leurs terres ont été redistribuées aux autres personnes par le gouvernement.

II.9.2.7. Quand les conflits fonciers créent des solidarités transcendant les clivages ethniques

Alors que depuis les années 1972 (depuis l'entrée en guerre du Burundi), nous étions habitués à voir les Hutu prendre des positions proches des partis politiques ayant des leaders hutu, les Tutsi soutenir des idées émises par des Tutsi, depuis le travail de la CNTB qui chasse les nouveaux occupants aux profits des rapatriés, il naît une nouvelle solidarité basée sur le foncier. En effet, il n'est pas rare de voir des familles tutsi et des familles hutu se mettre ensemble pour bloquer le travail de restitution des terres réattribuées par l'Etat aux nouveaux occupants (Cas de Buheka en commune Nyanza-lac, février 2015).

Les paysans qui doivent quitter les parcelles suite à la mesure du CNTB, adoptent la même ligne de défense qui ne tient plus à la référence ethnique alors qu'hier ils s'alignaient derrière des partis politiques teintés de dimension ethnique. En cours d'interview la femme du deuxième interviewé a rétorqué :

« Maintenant la situation n'est plus la même, quand il s'agit de défendre une terre, on est plus du FRODEBU (parti politique qui était taxé de parti « hutisant »), du CDD-FDD (« Hutisant ») ou de l'UPRONA (« Tutsisant »), maintenant nous voulons notre avenir, la guerre est finie, ce qui nous hante aujourd'hui est de savoir où vont vivre nos enfants, on dit en Kirundi : Ibisangiye imizi bisangira no kwuma (Ce qui partagent les racines partagent aussi la sécheresse)»!

En définitive, nous pouvons conclure que les politiques foncières appliquées après la crise socio-politique de 1972 jusqu'à nos jours ont considérablement perturbé les palméiculteurs. Chaque fois que les pouvoirs changent, ils proposent une nouvelle politique foncière. Celle-ci est souvent pensée dans le but de faire plaisir aux membres de son ethnie ou de son électorat (ICG, 2003, 2014). Néanmoins, ce genre de politique fragilise les paysans qui ne se sentent jamais en vrais propriétaires et même ceux qui se représentent comme tels sont toujours sous

la menace des revendications de la partie lésée. Cela freine les initiatives de développement à long terme des propriétaires. Ces derniers préfèrent investir à court terme parce que n'étant pas sûr de leur droit d'occupation dans l'avenir.

Chapitre III. Relation et organisation des acteurs de la filière palmier à huile au Burundi

III.1. Des relations entre les producteurs aux relations avec les autres segments de la filière

III.1.1. Les relations au sein des palmiculteurs

Les relations entre les palmiculteurs sont globalement bonnes. D'après nos enquêtes, 86 % des ménages enquêtés, c'est-à-dire 43 sur 50 ménages reconnaissent que les relations entre eux sont bonnes (**Fig.65**). Il y a, néanmoins 14 %, c'est-à-dire 7 sur 50 ménages qui affirment que des problèmes entre eux ne manquent. Ce groupe de palmiculteurs qui estiment que les relations ne sont pas bonnes explique que ces dernières sont principalement envenimées par le dépassement du bornage des parcelles, la récolte des régimes d'autrui, la méfiance de nouveaux venus dans la filière. Sur ce volet, les idées suivantes ont été recueillies :

« ils restent fermés sur eux-mêmes, ils ne s'intègrent pas »...« de nouveaux acheteurs de palmeraies qui restent en ville, c'est-à-dire qui ne participent pas à la vie du village [...] On pourrait même les qualifier de faux voisins, ils arrivent avec beaucoup de moyens financiers, ils paient beaucoup à la main d'œuvre et font augmenter le coût de production. Les paysans pauvres ne peuvent pas se payer des salariés rendus trop chers par ces gens ».⁹⁸

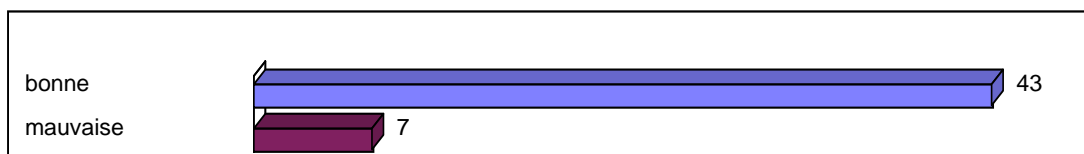


Figure 65. La qualité des relations entre les palmiculteurs

Toutefois, certaines précisions méritent d'être apportées pour lever les équivoques : ce sont les relations entre les producteurs qui sont sur place, qu'il ne faut pas confondre avec les conflits fonciers qui résultent de l'octroi des terres des réfugiés aux nouveaux venus opéré dans les années 80 par les projets SRD Rumonge et Projet Nyanza-Lac.

S'agissant des relations contractuelles, nous avons constaté que les contrats entre les palmiculteurs sont rédigés et signés par les parties concernées mais dans quelques cas une tierce personne signe comme témoin sur le contrat ; c'est souvent un administratif à la base

⁹⁸ Ce sont les propos avancés par ce groupe de palmiculteurs qui trouvent que les relations entre les palmiculteurs ne sont pas bonnes.

(chef de quartier ou chef de zone). Dans ce dernier cas, on sait au moins qu'une fois que les clauses du contrat sont violées par un des signataires, il y aura quelqu'un qui témoignera et apportera la lumière sur la réalité des faits. Notons que dans le temps, les contrats pouvaient être oraux. Aujourd'hui les choses ont évolué ; pour les ventes engageant de grosses sommes d'argent, les contrats de vente de parcelles par exemple, ils doivent être signés par un notaire.

Autour de quoi tournent les discussions des palmiculteurs ?

D'après nos enquêtes, les relations entre producteurs sont généralement alimentées par les discussions sur leurs difficultés : maladies des palmiers, les lieux d'achat des engrais ou pesticides moins chers (surtout quand il y a pénurie à l'OHP). Ils échangent également des informations sur la possibilité de trouver des plants de variété tenera à des prix abordables. Un autre point qui a été évoqué est comment éradiquer le problème de vol nocturne des régimes de palmiers murs. Plusieurs palmiculteurs (souvent une dizaine) se mettent ensemble pour engager une sentinelle nocturne qui surveille leurs champs. Lors de notre passage en 2012, la question qui était sur les lèvres des palmiculteurs de Rumonge était celle du renouvellement du palmier « imposé » à 20 ans par l'OHP qui, apparemment n'a pas plu aux paysans. Ils soulignent :

« Ce projet d'abatage, il nous a ruiné, à 20 ans les palmiers continuent à produire bien! Il y avait des palmiers qui n'avaient pas encore perdu leurs feuilles "kwikokora"⁹⁹ cela veut dire qu'ils pouvaient continuer à produire! C'est comme tuer une vache qui est enceinte ! ».

Ils ont beaucoup échangé sur ce point. Enfin, un autre sujet qui semble fédérer les palmiculteurs de Rumonge est celui en rapport avec le statut de l'OHP :

« Nous ne voulons plus être sous les ordres de l'OHP (...) nous ne pouvons plus vivre comme d'éternels locataires de l'OHP alors que celui-ci a installé les palmeraies dans nos anciennes propriétés: tenez, personne ne peut remplacer le palmier par d'autres cultures! Nous voulons être propriétaires à part entière ».

Tels sont des propos émis par les paysans de Rumonge. Cela montre qu'ils n'échangent pas uniquement sur des questions d'actualité mais qu'ils discutent entre eux aussi sur des questions de long terme.

⁹⁹ Pour les palmiculteurs burundais, un palmier est vieux quand son stipe devient lisse. Ce qui les a choqués est que l'OHP a tenu seulement compte de l'âge de 20 ans pour conclure qu'ils sont vieux qu'il faut les renouveler.

Une autre catégorie dans laquelle se remarque des relations profondes, c'est dans la commercialisation. Nous y découvrons une coopération entre *les collecteurs des champs au marché local* et *les collecteurs des marchés locaux aux marchés des provinces*. Cette coopération est plus motivée par l'échange du produit. La plus importante coopération dans ce secteur de commercialisation se fait remarquer principalement entre *les collecteurs des marchés locaux aux marchés des provinces* et *les détaillants (femmes de quartiers)*. Nous n'allons pas trop y insister car nous l'avons développé dans les stratégies. Grâce à une coopération entre les deux, les femmes qui détaillent le produit bénéficient du produit sans avoir payé de l'argent et le soir après écoulement de la marchandise, elles remboursent l'argent et le bénéfice à leurs fournisseurs du produit. Cette pratique est déjà devenue une habitude à tel point qu'ils ne doivent signer aucun contrat entre eux.

III.1.2. Qu'en est-il des relations entre producteurs-OHP et autres maillons de la filière ?

III.1.2.1. Relations entre les palmiculteurs et l'OHP : une intégration verticale ?

Dans les filières agricoles, l'intégration verticale est évoquée lorsque les acteurs de divers maillons du cycle de vie des produits sont directement coordonnés entre eux par une organisation, que ce soit une coopérative, une association, etc. (DUTEURTRE G, KOUSSOU, M.O. et LETEUIL, H., 2000). Dans la filière palmier à huile au Burundi l'acteur qui essaie de jouer ce rôle est l'OHP, celui-ci s'occupe du palmier à huile de l'amont à l'aval mais à des degrés divers. Cet Office est vraisemblablement plus impliqué dans trois phases de la filière : la mise en place des pépinières jusqu'à la fourniture de plants, le contrôle de la transformation de l'huile de palme (distribution des licences d'exploitation (**Annexes 8, 9, 10 et 11**)) et la vente de l'huile de palme (perception des taxes).

Il est bien visible que l'OHP est beaucoup présent dans la fourniture des plants de palmier à huile sur tout le territoire national. C'est le principal organe qui importe les graines germées et qui s'en occupe, de la mise en pépinière à la production des plants de palmiers. Depuis 2007, d'autres projets (PPCDR et CED CARITAS Burundi) ont aussi commencé à importer des graines germées pour produire des plants, mais l'encadrement technique a été toujours l'œuvre des spécialistes de l'OHP. Cela montre que celui-ci est toujours important dans cette phase de production de plants de palmiers à huile. L'OHP s'occupait également de l'achat des engrais et des pesticides qu'il vendait aux producteurs à des prix intéressants, mais selon les palmiculteurs enquêtés l'OHP a abandonné cette pratique. Actuellement, les producteurs se ravitaillent en ces produits auprès des commerçants.

En plus de la fourniture des plants, cet office s'intéresse aussi au segment transformation de l'huile de palme. Il a la mission d'évaluer la qualité de l'huile de palme produite, ce rôle l'amène ipso-facto à contrôler les unités de transformation de l'huile de palme sur le territoire national. C'est le seul organe national habilité à distribuer des licences de transformation de l'huile de palme. Cela lui permet d'avoir des sommes d'argent lors de la distribution des licences aux transformateurs. Il doit contrôler si les normes environnementales sont respectées. Il doit ainsi par exemple surveiller si toutes les unités de transformation possèdent des bassins de décantation qui permettent de filtrer l'eau avant d'être rejetée dans la nature. L'OHP réapparaît encore dans la vente de l'huile de palme, il est en effet autorisé sur tout le territoire national de percevoir une taxe sur chaque litre d'huile vendue.

Néanmoins, selon les producteurs enquêtés, l'OHP ne jouerait plus comme avant le rôle d'accompagnateur des paysans dans la culture du palmier. Ces derniers disent qu'ils étaient très bien encadrés du temps de l'SRD Rumonge. Mais actuellement, l'implication des agronomes a baissé, les insecticides et les pesticides sont devenus trop chers parce que l'OHP ne les donne plus aux palmiculteurs. Ce sentiment apparaît beaucoup plus pour les palmiculteurs de Rumonge que ceux de Nyanza-lac, car le début du projet SRD Rumonge avait été caractérisé par l'octroi des engrais, des insecticides à bon prix car ils étaient subventionnés par le projet.

III.1.2.2. L'OHP, promoteur de la filière palmier à huile ou percepteur de taxes ?

L'OHP a deux missions difficiles à concilier : être à la fois promoteur de la filière palmier à huile et percepteur de taxe sur l'huile de palme au Burundi! Comme nous l'avons évoqué dans les précédents chapitres, l'OHP est chargé de promouvoir la culture du palmier à huile au Burundi. Il importe les grains germés de l'étranger et les fait pousser dans des pépinières jusqu'à produire des plants dont les palmiculteurs burundais ont besoins. En plus de ce devoir de rendre disponibles les plants de palmier à huile, il a le droit de percevoir une certaine taxe sur chaque litre d'huile de palme vendue sur tout le territoire. Néanmoins, cela risque d'être un frein dans la collaboration entre les palmiculteurs et les services de l'OHP. Les producteurs vont déclarer peu de production dans le but de payer moins de taxes. Sur ce, l'OHP ne sera plus le bienvenu dans les palmeraies, car il risque de connaître exactement le nombre de palmiers et exiger plus de taxes. Le producteur aura tendance à rabaisser le nombre d'arbres pour ne pas payer beaucoup de taxes. Du coup, ce sera un jeu de cache-cache entre le producteur et les services de l'OHP qui ne sauront jamais les vraies dimensions des étendues palmicoles alors qu'ils sont chargés de la promotion de la filière. Par exemple, en 2012, alors que nous nous rendions dans une zone très palmicole de Rumonge, nous avons voulu poser des questions à un palmiculteur, mais ce dernier a manifesté une sorte de gêne de nous parler parce que nous étions accompagnés par un chef de service de l'OHP. Quand

ce dernier est parti, la communication est vite devenue fluide et il n'a pas hésité à dire ce qu'il n'appréciait pas entre autres les multiples prélèvements de taxes qu'il juge abusives. Il nous a même dévoilé le nombre de ha qu'il exploite.

III.1.2.3. Qu'en est-il des relations entre les principaux segments de la filière ?

A côté des relations entre les acteurs au sein du maillon « production », il existe des relations entre les acteurs des différents segments (Production, transformation, commercialisation et consommation). Pour ce cas, nous avons essayé de voir quelles relations existent-elles entre les producteurs et les transformateurs ; les producteurs et les commerçants ; les producteurs et les consommateurs. Nous signalons que suite aux temps et moyens limités dont nous disposions, nous avons préféré nous concentrer plus sur les relations des producteurs avec d'autres acteurs. Les relations entre les autres maillons de la filière n'ont été évoquées que partiellement.

Le constat est qu'entre les producteurs et les transformateurs les relations sont bonnes. Aucun des producteurs enquêtés ne s'est plaint à ce niveau. Cela est facilité par l'existence d'une convention classique qui est bien connue par tous les acteurs: si un producteur remplit un fût de grains de palme, il sait qu'à la fin de la transformation, il doit donner 2 litres d'huile de palme au propriétaire d'unité de transformation. Notons que le groupe des transformateurs est hétérogène, car il existe des producteurs qui sont en même temps artisans transformateurs.¹⁰⁰

Par contre, comme nous l'avons déjà vu à travers les chapitres précédents, les relations entre les producteurs et les commerçants ne sont pas au bon fixe. Les producteurs trouvent que les commerçants installent une sorte de concurrence entre eux. En effet, quand ils arrivent au marché ils changent de prix en fonction des quantités trouvées sur le marché le prix pouvant même changer au cours de la journée. Des commerçants savent que les paysans qui n'ont pas trouvé de clients dans l'avant midi finissent généralement par baisser les prix le soir car ils ne vont pas se permettre de payer les frais de déplacement pour le retour au foyer alors qu'ils n'ont rien vendu.

Quant à la relation entre les producteurs et les consommateurs, elle est très faible (voir épaisseur de la flèche qui relie producteurs aux consommateurs de la **(Fig.66)**), car peu de planteurs vendent leurs productions directement aux petits consommateurs. Mais de rares cultivateurs produisant de

¹⁰⁰ Les artisans sont distingués en fonction du mode d'accès de la matière première : Le premier groupe est constitué par des palmiculteurs qui transforment eux-mêmes leurs régimes. Ils peuvent avoir leurs unités de transformations ou peuvent les louer. Dans ce groupe, il y en a qui achètent mêmes des régimes auprès d'autres palmiculteurs qui ne souhaitent pas les transformer eux-mêmes. Le deuxième groupe est constitué par des transformateurs qui opèrent comme des véritables entreprises et peuvent avoir plusieurs « presses ». Ceux-ci, achètent les régimes partout et les transforment eux-mêmes. La main d'œuvre est contractuelle et ils peuvent travailler toute l'année, contrairement aux premiers.

grandes quantités se permettent de vendre directement aux camps militaires et policiers, aux prisons et aux écoles à internat.

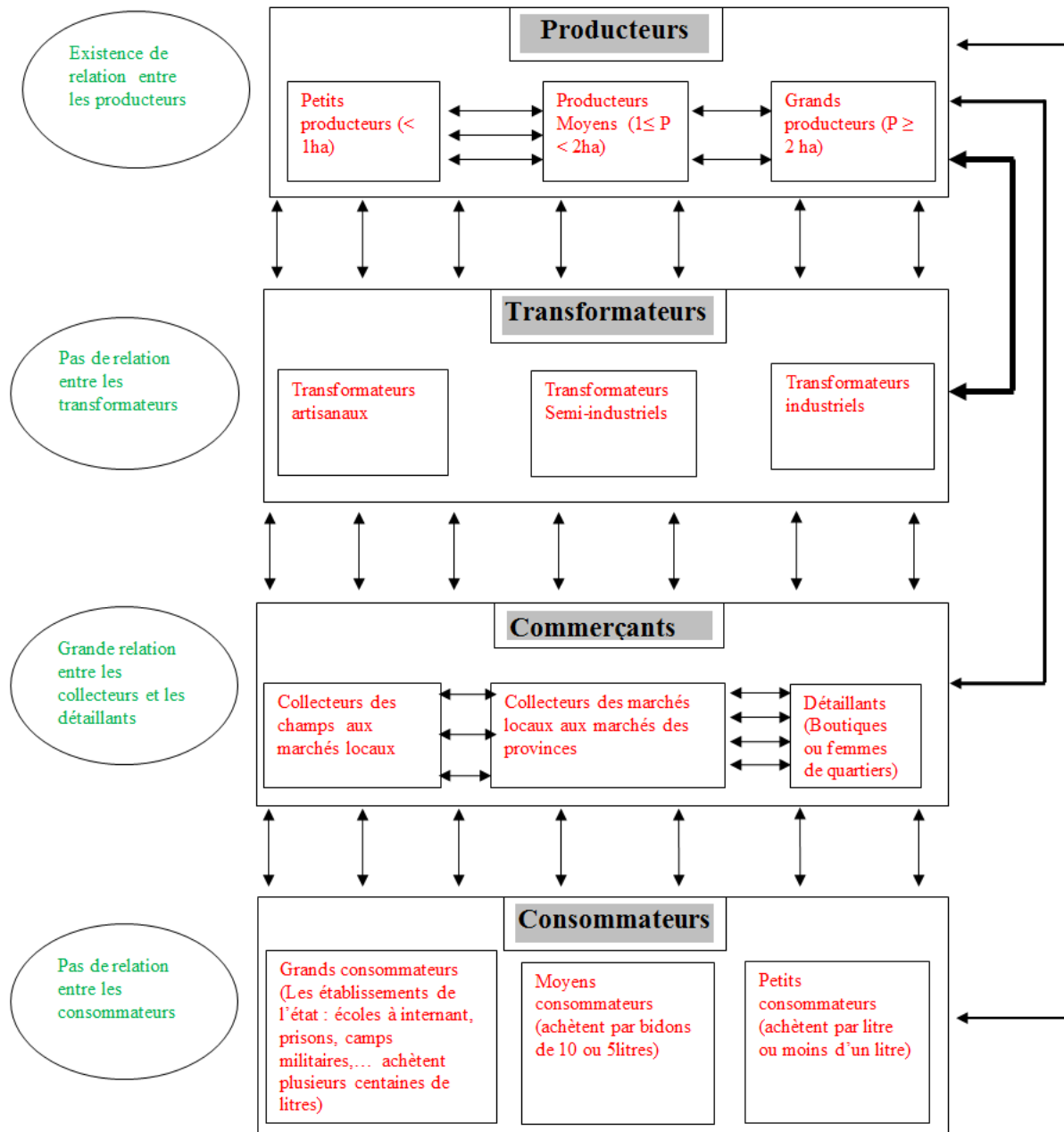


Figure 66. Relations entre acteurs de la filière palmier à huile au Burundi

Source : Auteur

P : Parcelle

NB: Le nombre de flèches et l'épaisseur indique l'ampleur des relations.

Ainsi par exemple, la relation entre les petits producteurs et les producteurs moyens est plus importante que celle remarquée entre les producteurs moyens et les grands producteurs. L'absence de flèches entre deux groupes d'acteurs signifie qu'il n'existe pas de relation entre eux, comme nous pouvons le voir entre les trois groupes de transformateurs. Ils travaillent d'une manière isolée. Quant à l'épaisseur, nous constatons qu'il y a une forte relation entre les producteurs et les transformateurs, alors qu'elle est moins intense entre les producteurs et les consommateurs.

Sommes toutes, nous pouvons dire qu'entre les segments, elles sont bien visibles les relations de transfert du produit d'un segment à l'autre (relations verticales) qu'entre les acteurs du même niveau (relations horizontales). Cela montre qu'il n'existe pas une grande coopération au sein des acteurs des mêmes maillons, ce qui peut justifier le manque d'association dans cette filière.

Exigences de qualité et contraintes environnementales

Les consommateurs sont moins exigeants sur la qualité de l'huile de palme. Contrairement à ce qui se passe en occident où les consommateurs commencent à contrôler les producteurs (SYLVANDER, B., 1994) ; (COESTIER, B. et MARETTE, S., 2004) en exigeant la qualité de ce qu'ils consomment (cahier de charge pour certains produits, appellation d'origine contrôlée), au Burundi, ces derniers ne se préoccupent que du prix.

Ceci nous permet de nous poser la question des exigences en termes de qualité et de durabilité environnementale et sociale de la culture. En effet, il est intéressant de se poser la question de l'adaptation du territoire du palmier à huile burundais face aux contraintes du « commerce équitable ». Les palmiculteurs ont-ils les compétences et les capacités financières pour s'adapter aux normes des industriels de l'huile de palme qui essaient de répondre à la prise de conscience croissante de l'environnement chez les consommateurs et une augmentation des exigences de sécurité phytosanitaires et alimentaires dans les pays importateurs ?

Depuis 2004 a été créée une organisation internationale des professionnels de l'huile de palme et des ONG. Elle a été nommée RSPO (Roundtable for Sustainable Palm Oil). Celle-ci devrait mettre en œuvre une politique de production, d'échanges et de consommation de l'huile de palme qui s'inscrive dans une perspective de « développement durable » (OMONT, 2006). Cette organisation a le devoir de certifier notamment que les palmiers sont plantés sur des terres non boisées, et que la production respecte une série d'exigences sociales et environnementales¹⁰¹. Malgré tout, cette table ronde n'insiste pas beaucoup sur l'impact de cette filière sur les produits vivriers alors que c'est le principal problème au Burundi.

Cependant, pour le moment, ce paradigme n'a pas beaucoup d'influences sur la filière d'autant plus que la consommation de l'huile de palme burundaise est principalement

¹⁰¹ Elle doit garantir notamment : - la traçabilité de l'huile de palme sur toute la chaîne de valeur,
 - Le respect des pratiques maintenant la fertilité des sols,
 - La limitation de l'usage de produits phytosanitaires,
 - L'absence de contestations du droit du sol par des communautés locales,
 - Le respect des conditions de travail des salariés.

nationale et sous régionale (elle est généralement consommée au Burundi et dans les pays frontaliers comme le Rwanda et la Tanzanie). Néanmoins, à partir de 2007, le Rwanda a commencé à exiger la traçabilité de l'huile de palme qui entre sur son territoire. L'administration rwandaise refuse l'entrée sur leur territoire de l'huile non raffinée. Cela ne dit pas qu'elles ne veulent plus de l'huile non raffinée, plutôt c'est pour faciliter le suivi de l'origine de l'huile (qualité du produit). L'idée avancée est qu'au moins, celle raffinée est plus facile à tracer alors que celle qui vient de diverses unités de transformation paysanne ne peut pas l'être. Actuellement, l'huile non raffinée n'entre au Rwanda qu'en passant par les mailles des contrôleurs de la frontière.

III. 2. Une faible organisation collective dans la culture du palmier à huile burundais

Lorsque nous nous adressions aux services de l'OHP, les responsables nous affirmaient que les palmiculteurs s'organisent dans des associations, pourtant sur terrain ces dernières sont moins visibles. Nous avons seulement pu rencontrer quelques associations qui sont plus impliquées à la transformation qu'à la culture du palmier. Ces dernières apparaissent comme de petites entreprises appartenant à de fonctionnaires ou commerçants de la région. Ainsi par exemple, lors de notre descente sur terrain à Dama, pas loin du centre urbain de Rumonge, nous y avons trouvé une association appelée « ASSOCIATION DUFASHANYE ». Celle-ci avait monté une usine de transformation semi-industrielle de l'huile de palme. Mais à y voir claire, elle ressemble à une usine créée par un homme qui a su se faire de l'argent qui habite en ville de Rumonge. Lors de notre passage au lieu de travail de l'association, le président de cette dernière était là, il était en train de donner des injonctions aux soient disant membres de l'association .Ils ressemblaient plus à de simples salariés que des membres d'une association (ils l'appellent « patron » mais personne n'a utilisé l'expression « président de l'association »).

III. 2. 1. Un exemple qui en dit beaucoup

Lors de l'identification et de la localisation des UATH, effectuées par le service Encadrement de la SRD Rumonge en 2000, 793 unités de transformation ont été recensées et ces dernières appartiennent à 773 propriétaires. (**Tableau25**).

Tableau 25: Identification et localisation des UATH

Localité	Nombre d'UTAH	Nombre de propriétaires
Rimbo	24	24
Rutum-Magara	20	20
Kigwena	56	56
Minago	38	36
Myengo	12	9
Mukungu	9	9
Gakere	5	5
Cabara	50	50
Nyanza-Lac *	57	57
Busebwa	26	26
Karonda	77	77
Buganga-Nyamahanga	13	13
Muhuta-Ruremba	58	58
Mugara	63	63
Buzimba-Gatete	95	95
Gafumbe	36	33
Buruhukiro	66	66
Mutambara	15	10
Rumonge	36	34
Dama	10	10
Munege	22	22
Total	793	773

* : L'identification n'était pas encore finie pour cette zone

Source : Rapport du Service Encadrement de la SRD Rumonge, 2000

A partir de ce tableau on peut facilement déduire que le travail en association n'existe pas dans ce segment de la chaîne. S'il existait des associations, on aurait eu beaucoup de propriétaires que d'UATH. Cela revient à confirmer ce que nos enquêtes de terrain ont donné douze ans plus tard : 6% c'est-à-dire 3 personnes sur 50 ont affirmé appartenir dans une association. Et seuls 28 % (14 sur 50) des enquêtés ont confirmé avoir entendu l'existence d'une association dans la région. Toutefois, cela ne signifie pas qu'il n'y a aucune association qui marche, il y en a, entre autres la CPPH à Kinyinya qui a pu se pérenniser après le retrait de l'initiateur (CED-CARITAS). La plupart d'association naissent mais elles ne durent que le temps de la rosée, car conçues pour bénéficier des frais d'une activité ponctuelle. Une fois le bailleur ou l'initiateur parti, elles tombent en faillite. L'exemple concret est celui des trois associations de Rumonge (TUJINAMA, NTIKUMIRAKO et NTIKUMIRANA) qui avaient

été mises en place avec le PRASAB, mais juste après le retrait de celui-ci, qui était leur bailleur, elles n'ont pas pu continuer à fonctionner.

Concernant l'existence de coopérative dans la région, la réponse est claire il n'y en a pas. Il suffit d'interpréter l'interview donnée au journal IWACU¹⁰² au mois de septembre 2013 par le Directeur Général de l'OHP pour comprendre qu'elle n'existe pas. La phrase qui commence l'article est « C'est une première au Burundi. L'Office de l'Huile de Palme et les palmiculteurs sont en train de mettre en place une coopérative. Cette dernière permettra aux agriculteurs de mieux se positionner sur le marché... ». L'interview que nous avons effectuée auprès de ce même Directeur Général nous a montré que c'est l'office qui a pris l'initiative de créer cette coopérative. Une question qui nous est venue en tête est de savoir si cette coopérative émanant de l'OHP pourra bien répondre aux interrogations paysannes.

III. 2. 2. Pourtant 70% des enquêtés souhaitent évoluer en association

Même si les paysans ne sont pas organisés en association, ils semblent être gagnés à la cause associative, car plus de 70 % des enquêtés souhaitent entrer en association. Seulement, tous disent « nous demandons au gouvernement de nous créer des associations, des coopératives ». Rares sont ceux qui émettent le souhait de se créer eux-mêmes leurs associations ou leurs coopératives. Le besoin est certes là, mais, la dynamique ne veut pas sortir des palmiculteurs. A ce niveau, nous comprenons que, si cette idée de créer une association ou une coopérative n'est pas initiée par les paysans le risque est grand qu'ils n'en profitent pas. Parce que dans ce cas, les objectifs sont fixés par un organisme ou une personne qui ne connaît peut être pas leurs problèmes. D'où une telle association ou coopérative ne pourra pas répondre aux attentes des paysans. Ce genre d'associations disparaissent vite, malheureusement elles sont nombreuses au Burundi. Elles naissent sous l'impulsion des bailleurs de fonds qui arrivent sur le territoire. Ces derniers posent comme conditions, le travail en organisations collectives pour pouvoir bénéficier de leurs aides. Beaucoup d'organisations paysannes naissent dans cette optique pour profiter de ces aides. Autrement dit, elles naissent sans aucune relation logique avec la base et sans projet collectif porté ou initié par les membres. Cela a été aussi observé au Cameroun par ACHANCHO, 2012. La plupart des fois, ce sont des projets initiés et créés par des élites œuvrant dans la région (Enseignants, Pasteurs,..) ou fonctionnaires originaires de la localité, mais résidant en villes. Ainsi par exemple, quand nous sommes allés voir les membres de l'Association DUFASHANYE nous avons vu que le Président de

¹⁰² <http://fr.africatime.com/burundi/articles/les-palmierculteurs-auront-bientot-leur-cooperative>, consulté le 20/12/2014.

l'association était venu en voiture depuis le centre-ville de Rumonge, donc il n'habitait pas la zone.

III. 2.3. Naissance de conscience associative ou suivisme ?

La lecture des textes sur les organisations paysannes au Burundi¹⁰³ révèle une existence des associations dans la filière palmier à huile qui sont groupées dans l'APROPABU (Association pour la Promotion des Palmiculteurs du Burundi). En plus de celle-là, il y en a d'autres qui naissent presque partout dans les provinces palmicoles (**Tableau.26**). Toutes ces associations ont une chose en commun, le manque de visibilité sur terrain. Cela peut être expliqué par leur jeunesse car elles ne datent pas de longtemps. L'APROPABU par exemple qui est la plus grande association dans la filière n'est pas connue par les palmiculteurs. Lors de nos enquêtes, sur cinquante personnes interrogées, deux seulement ont affirmé connaître cette association.

Tableau 26: liste des associations œuvrant dans la filière palmier à huile (2012)

N° Ordre	Nom de l'Association	Localité	Commune	PROVINCE
1.	A.D.H.P	MINAGO	Rumonge	BURURI
2.	COGEMIMI	MINAGO	Rumonge	BURURI
3.	TWIYUNGUNGANYE	MITONTO	Rumonge	BURURI
4.	AKOREPARU	MITONTO	Rumonge	BURURI
5.	TWIYUNGUNGANYE	CABARA	Rumonge	BURURI
6.	TURWIZUMWIMBU	KIGWENA	Rumonge	BURURI
7.	KIGAZI NKAYACU	KIZUKA	Rumonge	BURURI
8.	TWISUNGUMUKIZA	KIZUKA	Rumonge	BURURI
9.	NKENYERUMUKANDA	KIZUKA	Rumonge	BURURI
10.	A.H.C	KIZUKA	Rumonge	BURURI
11.	TURWIZIBIKORWA	KIZUKA	Rumonge	BURURI
12.	TWIYUNGUNGANYE	GATETE	Rumonge	BURURI
13.	NTARATAZE	GATETE	Rumonge	BURURI
14.	APED	GATETE	Rumonge	BURURI

¹⁰³ NTIRANDEKURA, M., Situation des OPA au Burundi, cas du Forum des Organisations des Producteurs Agricoles au Burundi (FOPABU), forum paysan, décembre 2011, Bujumbura, Burundi.

15.	TURWIZAMAMESA	GATETE	Rumonge	BURURI
16.	KAZOZA KEZA	GATETE	Rumonge	BURURI
17.	MWIZERANO	GATETE	Rumonge	BURURI
18.	DUSHIGIKIRANE	GATETE	Rumonge	BURURI
19.	IPO	GATETE	Rumonge	BURURI
20.	TWIYUNGE	GATETE	Rumonge	BURURI
21.	DUSUBIZEHAMWE	GATETE	Rumonge	BURURI
22.	DUFASHANYE	DAMA	Rumonge	BURURI
23.	GARUKIRUBURIMYI	KAZIRABAGENI	Nyanza-lac	MAKAMBA
24.	DUSHIGIKIRANE	MUYANGE	Nyanza-lac	MAKAMBA
25.	DUKINGIRIBIDUKIKIJE	NYENGWE	Nyanza-lac	MAKAMBA
26.	TWESE URUNANI	NYENGWE	Nyanza-lac	MAKAMBA
27.	AMAHORO	MWIMBIRO	Nyanza-lac	MAKAMBA
28.	TERIMBERE TENERA	BUBANZA	Bubanza	BUBANZA
29.	SASAGARA TENERA	MPANDA	Mpanda	BUBANZA
30.	DUSHIGIKIRE IKIGAZI	MPANDA	Mpanda	BUBANZA
31.	TUGARUKIRE IKIGAZI	RUGAZI	Rugazi	BUBANZA
32.	ADPKI IKIBIRI	KINYINYA	Kinyinya	RUYIGI
33.	DUKINGIRIBIDUKIKIJE	KINYINYA	Kinyinya	RUYIGI
34.	BUPAO	CENDAJURU	Cendajuru	CANKUZO

Source : Département Agronomique OHP, 2014

Parmi ces associations, certaines sont nées sous l'impulsion de l'entreprise SAVONOR. Ici, nous pouvons citer l'Association « DUSHIGIKIRE IKIGAZI de Mpanda ». Après avoir lu leur statut, le contrat de crédit qui lie l'association à l'entreprise SAVONOR, nous avons senti qu'elle a été créée dans le but de bénéficier du crédit auprès de l'entreprise (**Annexe 7**).

III. 2.4. Des objectifs divergents au sein d'une même association ?

Après des entretiens effectués auprès d'un président et des membres d'une association, nous avons constaté qu'il y a une grande différence entre leurs propos. Les objectifs du Président étaient centrés sur la capacité de l'association à fédérer les palméiculteurs autour des unités d'extraction semi artisanale dans le but de contrôler tous les maillons de la chaîne de valeurs de la filière (production, transformation, conservation/conditionnement, commercialisation)

en essayant de protéger l'environnement. Il a ajouté que l'association pourrait aider les paysans à mettre eux même en valeur les sous-produits du palmier : comme les noix de palmistes, améliorer la qualité des balais, créer d'autres produits à partir des feuilles de palmier à huile etc. Globalement, le Président réfléchissait comme un chef d'une entreprise commerciale. Mais la surprise vient de l'interview réalisée auprès des membres de la même association, car ces derniers semblent ne pas avoir les mêmes objectifs que leur Président.

Ils mettent en effet l'accent sur la possibilité d'obtenir des aides des bailleurs de fonds. Ils soulignent :

« Ils nous ont dit que si nous ne nous mettons pas en association, nous ne pourrions pas bénéficier des aides des bailleurs de fonds. Nous pourrions avoir des engrains et des pesticides moins chers si nous sommes en association. Ils nous ont également informé que nous pourrions bénéficier facilement des crédits agricoles ».

Nous leur avons demandé qui sont ces « ils ». Ils nous ont répondu « *abategetsi bacu* » ce qui signifie en Français nos dirigeants, en d'autres termes ceux de l'exécutif. Cela confirme que ce ne sont pas eux qui décident les objectifs ou ce ne sont pas eux qui ont mis en place les missions de l'association.

III. 2.5. Des irréductibles ou des déçus ?

A côté de ces palméculteurs qui sont motivés pour travailler en association, il existe un petit nombre de personnes qui ne veulent pas entrer dans ces associations (3 sur 50 enquêtés) ; ils argumentent que les associations ne sont pas créées pour eux. Une femme de 43 ans de Mugara nous livre ceci : « *les associations sont créées par des rusées qui ne veulent que s'enrichir sur notre dos* ». Ils nous ont laissé entendre que la plupart de fois, les créateurs des associations deviennent très riches en un laps de temps : « *ils achètent des voitures dans l'argent de l'association* ». A la question de savoir pourquoi ils ne sont pas dénoncés ou traduits en justice pour avoir détourné l'argent de l'association, la même personne nous a rétorqué en rigolant « *Hehehe, généralement, ils occupent des postes administratifs qui les protègent ou ce sont des gens riches qui partagent « agacupa » (la bière en Français) avec les autorités administratives ; les dénoncer risquerait de causer des ennuis contre toi-même* ». Elle rigole avant d'ajouter : « Biragoye », une expression en Kirundi qui explique que la

situation est complexe ou compliquée!! En définitive, nous pouvons affirmer que, dans la filière palmier à huile au Burundi, le travail en association est encore embryonnaire.

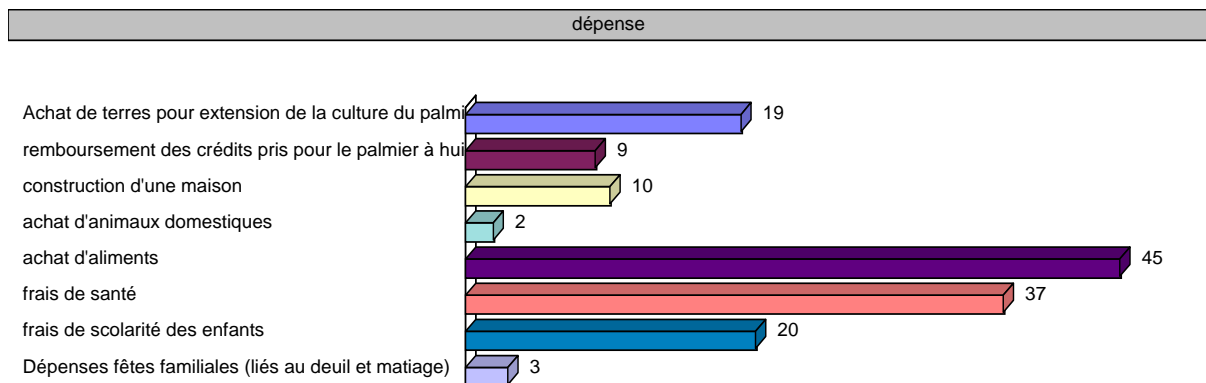
Quelles stratégies de diversification des sources de revenus ?

D'après les enquêtes, nous avons remarqué que plus de 70% des palmiculteurs contactés exercent d'autres activités qui leur permettent d'avoir des revenus complémentaires. Nous avons également constaté que les gens qui ont d'autres sources de revenus leur est facile d'agrandir leurs parcelles tandis que la majorité de ceux qui n'en ont pas leur semble pénible même de maintenir leurs anciennes parcelles. En effet, pour bien comprendre cette situation, nous avons essayé de croiser deux variables de nos enquêtes : autres activités qui génèrent des revenus et les dépenses des revenus de la famille. Le constat est que 55% des personnes qui ont d'autres sources de revenus achète d'autres terres pour étendre la culture du palmier à huile, alors que dans la catégorie des personnes qui n'ont pas d'autres sources de revenu il n'y a que 12% qui réinvestissent dans l'achat de nouvelles palmeraies. Ici aussi, il faut nuancer, car ce sont des personnes qui exploitent plus d 3 ha. Les principales activités qui accompagnent la culture du palmier sont : le commerce (boutiques), enseignant de l'école primaire ou du lycée, pasteur à l'Eglise.

En posant des questions sur l'utilisation des revenus de l'huile de palme, nous voulions savoir quelle somme était réinvestie directement dans la filière. Les enquêtes nous ont montré que les dépenses des palmiculteurs sont principalement orientées vers les premiers produits de première nécessité. Achat d'aliments, frais de santé (milieu de malaria), scolarisation de leurs enfants, suit bien loin le réinvestissement dans la culture (**Tableau 27** et **Fig.67**). Quoi que, le nombre de citation des personnes qui continuent à investir dans le palmier à huile n'est pas important, nous ne pouvons pas dire que demain il n'y en aura pas.

Tableau 27 Utilisation des revenus issus de la culture du palmier

dépense	Nb. cit.	Fréq.
Achat de terres pour extension de la culture du palmier à huile	19	38,00%
remboursement des crédits pris pour le palmier à huile	9	18,00%
construction d'une maison	10	20,00%
achat d'animaux domestiques	2	4,00%
achat d'aliments	45	90,00%
frais de santé	37	74,00%
frais de scolarité des enfants	20	40,00%
Dépenses fêtes familiales (liés au deuil et mariage)	3	6,00%
TOTAL OBS.	50	

**Figure 67 Utilisation des revenus issus de la culture du palmier**

NB. Le nombre de citations est supérieur au nombre d'observations du fait de réponses multiples (3 au maximum) !

Mais, d'autres paramètres peuvent entrer en jeu pour biaiser cette logique qui croît que plus on possède une grande étendue plus on réinvestit facilement dans le palmier. Les charges familiales peuvent bousculer les logiques. Car une famille qui a beaucoup d'enfants, même si elle exploite plus de 3 ha, elle rencontre d'énormes difficultés financières pour réinvestir. Ainsi par exemple, parmi les familles enquêtées, il y a une qui a 12 enfants, elle exploite 3 ha, mais toute la somme d'argent qu'elle gagne est vite utilisée pour les dépenses scolaires, l'alimentation etc.

CONCLUSION

Avant de conclure ce travail, nous voudrions revenir sur les difficultés que nous avons pu rencontrer et la nécessité d'une mise en place d'une approche réflexive du travail effectué.

Lors des enquêtes de terrain, la région palmicole de Rumonge et Nyanza-lac était en ébullition politique. La Commission Nationale Terres et autres Biens (CNTB) était en œuvre, elle était en train de prendre des terres aux nouveaux occupants pour les redistribuer aux rapatriés. La tâche n'était pas facile d'autant plus que la classe politique burundaise était divisée sur les modalités pratiques du déroulement des activités de cette commission. Les uns voulaient régler cette question foncière le plus rapidement possible, tandis que les autres voulaient que soit d'abord mis en place un fonds qui pourrait aider à trouver un autre lieu de vie à ceux qui étaient expulsés des parcelles ou qui n'auraient pas pu récupérer leurs terres. Ces derniers se disaient qu'il ne fallait pas corriger les erreurs des anciens gouvernements par d'autres erreurs, et que tout ce qui allait être mis en place devait créer un climat de réconciliation et de paix tel que les Accords d'Arusha le souhaitaient.

Cette divergence de vue sur le déroulement des activités de cette commission a généré des tensions et de la méfiance des habitants de la région à tel point que toute personne qui y passait pour poser des questions était assimilées aux fonctionnaires de la CNTB ou envoyés des services de renseignements. Ainsi, dès notre arrivée à Rumonge, dans une palmeraie localisée à Murembwe, la première personne que nous avons interrogée nous a demandé si nous venions pour le compte de la CNTB ou du gouvernement. Nous avons tenté de la réassurer en expliquant notre statut de chercheur et les objectifs scientifiques du travail que nous effectuions, néanmoins, lors du déroulement de l'interview nous avons senti de nombreuses formes de gêne quand il s'agissait de parler des modes d'acquisition de la terre, des dimensions de sa parcelle, etc.

Un autre aspect qui a pu rendre parfois difficile la collecte de données a été le fait que la question semblait « s'ethniciser ». En tant que chercheur Burundais, appartenant ainsi à l'une des ethnies, nous avons parfois rencontré des réticences dans les zones les plus sensibles. Analyser la question foncière qui a été teintée des dimensions ethniques, nous avait un peu gêné au départ, car de temps en temps nous étions obligés d'en parler avec des paysans qui avaient été directement touchés par la crise de 1972. De plus, nous avons dû aborder cette question avec une approche réflexive approfondie. En effet, pour ne pas biaiser les résultats

avec des jugements qui auraient pu être subjectifs, nous devons toujours retravailler ces analyses avec un autre regard.

Une fin de rédaction perturbée par la crise d'un mandat présidentiel controversé.

Alors que nous entrons dans la dernière ligne droite de la rédaction de cet ouvrage, le Burundi entra dans une crise socio-politique causée par le troisième mandat contesté du Président actuel. Une partie des membres de son parti politique affirmait que le président était légitime pour effectuer un troisième mandat qu'il considérait comme n'étant que le « deuxième ». L'autre partie, appelée « frondeur », s'y est opposée et a rejoint les partis de l'opposition et de la société civile qui considéraient que le président ne pouvait plus porter de nouvelle candidature. Ces derniers ont mis en avant les textes de loi que sont la Constitution Nationale et les Accords d'Arusha, qui interdisent la tenue d'un troisième mandat. Cela provoqua des marches manifestations et de la répression aveugle des corps de police qui fera beaucoup de victimes. Les quartiers contestataires seront plus harcelés par les éléments de police. Cela provoquera la fuite de notre famille qui se réfugiera jusqu'aujourd'hui dans un autre quartier moins contestataire. Cela a beaucoup bouleversé la concentration que nous voulions fournir et dont nous avons besoin pour l'achèvement de ce travail.

Néanmoins, au terme de ces cinq années de recherche, articulées autour de lectures, réflexions théoriques et recueil de données sur le terrain, il importe de retracer quel a été le cheminement de notre réflexion depuis les premiers questionnements jusqu'aux résultats que nous avons décrits dans cette thèse. Tout au début, notre objectif était de travailler sur la filière coton au Burundi. Cependant, après les premières recherches et avec l'appui de notre Directeur, nous nous sommes rendu compte qu'il n'y avait que peu d'études sur la filière palmier à huile au Burundi. Ce constat était d'autant plus étonnant que cette culture génère actuellement l'huile la plus consommée et la plus commercialisée au monde. Elle est également la plus décrite et analysée tantôt avec une approche globale, tantôt en exposant des situations locales particulières. Elle est décrite dans une littérature foisonnante, tant positivement (rentabilité sans égale par hectare) en huile que négativement (destruction de l'environnement), mais avec des ancrages idéologiques parfois très marqués. Nous avons ainsi voulu étudié cette filière au Burundi pour combler les manques de connaissances des conséquences de cette dernière sur les systèmes productifs paysans Burundais et comprendre les transformations que son développement croissant pouvait engendrer sur les modes de vie de ces derniers.

Lorsque nous avons entamé ce travail, les objectifs principaux que nous nous étions fixés étaient ainsi l'approfondissement des connaissances sur la filière palmier à huile au Burundi. Nous avons choisi une approche particulièrement focalisée sur les palmiculteurs, les techniques de production et de transformation, l'organisation des producteurs (relations entre les acteurs de la filière, depuis l'amont jusqu'à la consommation), la répartition de la plus-value et la construction de son territoire. La dynamique actuelle de cette culture, caractérisée par une augmentation rapide du prix de l'huile de palme, l'engouement des citoyens et autres détenteurs de capitaux à investir dans cette filière a été un moteur des moteurs de notre recherche, qui a nourri notre volonté de découvrir quelles étaient les stratégies de ses acteurs et les relations de pouvoir qu'ils entretenaient. De plus, les conflits fonciers que regorgent la principale région palmicole de Rumonge-Nyanza lac ont également suscité l'intérêt d'étudier le rôle du palmier dans ces conflits. Cette abondance de conflits fonciers ne serait-elle pas liée à la présence de cette manne de palmier à huile? De plus, nous avons vu que l'introduction de la nouvelle variété « *Tenera* » en remplacement de l'ancienne « *Dura* » a été accompagnée d'une politique de remembrement et de redistribution des terres ainsi que l'instauration de nouvelles techniques de production. Ces dernières n'auraient-elles pas provoqué de bouleversements dans les modes de vie paysans ?

Afin de poser un cadre à notre recherche et appréhender la complexité des relations de pouvoirs sous-jacents aux différents niveaux d'intégration des acteurs dans la filière, nous avons posé la question de recherche suivante :

« Autour de quels acteurs et dans quel espace se construisent la filière et le territoire du palmier à huile au Burundi ? »

Nous avons ainsi commencé par établir trois hypothèses de recherche:

- Du fait de techniques de production et de transformation quasi artisanales, les revenus dégagés par les élaéculteurs ne sont pas suffisants pour améliorer leurs conditions de vie.
- La faible organisation des producteurs en associations ne leur permet pas de défendre leurs intérêts face aux autres acteurs de la filière.
- La filière palmier à huile de la région de l'Imbo construit un territoire original et complexe qui transgresse les limites administratives officielles.

En 2012, nous sommes allés sur terrain pour faire des entretiens et enquêtes exploratoires ayant en tête l'appréhension que la filière palmier à huile burundaise pouvait subir la concurrence d'autres cultures. Après les interviews réalisées à Rumonge et Nyanza-lac, nous avons constaté que cette question n'était finalement pas posée dans le bon ordre car le palmier était en train de concurrencer avec force les autres cultures. Nous avons également constaté que les acteurs étaient hétérogènes, qu'ils ne disposaient pas des mêmes moyens. Les uns y entraient d'autres en sortaient. Les uns pouvaient disposer de petites étendues de terres, les autres de grandes terres et ces acteurs n'avaient pas les mêmes logiques. C'est pour cela qu'au retour du terrain, nous avons décidé d'ajouter une quatrième hypothèse que nous avons formulée ainsi :

« Le palmier huile burundais est une filière aux multiples acteurs évoluant à des vitesses différentes ; c'est donc une « arène » pleine de luttes où interviennent des acteurs hétérogènes dotés de ressources inégales ».

L'ordre de classement de nos hypothèses fût également changé. Ainsi, cette dernière hypothèse fut placée en premier lieu et constitua ainsi le fil rouge de notre réflexion. La filière palmier à huile au Burundi regroupe en effet de multiples acteurs. Des petits producteurs aux grands investisseurs, les objectifs diffèrent et peuvent parfois se contredire, certains produisant de l'huile de palme pour vivre et d'autres la voyant comme une opportunité de rente. Ces derniers investissent et réinvestissent dans la filière à tel point que chaque année ils agrandissent et concentrent davantage leurs surface de culture. Comme nous l'avons précédemment montré dans le texte, l'exemple du commerçant de Rumonge à Kigwena qui exploite plus 80 ha de palmeraie dans le périmètre palmicole de l'OHP et qui agrandit sa propriété de 4 ha chaque année est un bon exemple pour montrer que ceux qui n'ont pas de moyens sont exclus de la filière par ceux qui en disposent. Nous observons ainsi une différenciation dans l'accumulation du capital issue de cette culture, qui dépend notamment du capital initial détenu par chaque producteur. Dans cette « arène » se jouent des rapports de pouvoir (financiers, économiques, socio-politiques) où interviennent des acteurs hétérogènes dotés de ressources inégales. L'on s'aperçoit que la plupart de petits paysans vendent leur terre et quittent la filière.

Nous avons pu identifier au sein des producteurs l'existence de sous-groupes caractérisés par la mise en place de stratégies différentes. Quatre grands groupes de palméiculteurs ont été remarqués :

Le premier groupe est composé par des paysans qui ont bien adhéré aux principes de la SRDR (devenu plus tard l'OHP); ceux-ci sont plus localisés dans le périmètre encadré par l'OHP (Rumonge). Ce sont des personnes qui essaient de respecter à la lettre les consignes des agronomes de l'OHP. Ils ne mettent rien comme cultures intercalaires entre les palmiers.

La plupart de ces palméiculteurs possèdent des étendues de terres dépassant deux hectares. Ils peuvent vivre aisément de la palméiculture, ils en ont fait un métier. A Kigwena par exemple, nous avons rencontré un homme qui possède plus de 80 ha de palmeraie. Il nous a dit que chaque année il achète une terre. Cela nous montre qu'au moins lui seul a déjà exclu de la filière 80 paysans. Sachant que beaucoup de paysans possèdent moins d'un ha comme parcelle à Kigwena.

Le deuxième groupe est fait par les paysans qui essaient de moderniser leur système d'exploitation mais sans y parvenir ; souvent ils mélangent les deux variétés (*dura* et *tenera*). Ils se plaignent de ne pas avoir l'encadrement et l'assistance des agronomes de l'OHP. La plupart de ces paysans sont localisés dans la région de l'Imbo nord (Bubanza).

Le troisième groupe est composé par des paysans qui semblent se désintéresser de la nouvelle variété « *Tenera* », pourtant ils n'ignorent pas que cette variété donne plus d'huile par régime que l'ancienne variété « *Dura* ». Ils avancent l'idée qu'ils ne sont pas en mesure d'acheter les intrants et les produits phytosanitaires qu'exige la nouvelle variété *Tenera*. Pour eux, s'ils cultivent cette variété, cela leur demandera également les produits ci-haut cités pour l'entretenir car ils la jugent plus fragile que l'ancienne variété *Dura*. Ils ajoutent également un autre argument selon lequel la variété *Dura* vivrait plus longtemps par rapport à la variété *Tenera* qui ne dure que 20 ans.

La dernière catégorie d'acteurs est constituée par les nouveaux agriculteurs à caractère industriel (les hommes d'affaire, les hommes politiques, les anciens dignitaires et l'entreprise SAVONOR). Ce derniers emblavent plusieurs hectares et manquent moins de capitaux économiques et financiers. Ils respectent les règles de l'art de la culture du palmier à huile. L'on peut également observer qu'ils jouent un rôle dans l'expansion du territoire

géographique de la culture, lorsqu'ils réussissent à l'implanter en dehors de la classique région palméicole de l'Imbo sud (Rumonge Nyanza-Lac).

Ainsi, à la question de savoir si la filière palmier à huile est devenue une « arène » où ceux qui détiennent davantage de pouvoir dominant les plus pauvres en capitaux économiques et financiers, nous pouvons répondre par l'affirmatif. Nous constatons en effet que les acteurs ne sont pas dotés de ressources égales. Celui qui perd ses capacités d'intégration en voyant ses capitaux diminuer finit par vendre sa terre et va soit mener une autre vie ailleurs ou reste pour devenir ouvrier du nouvel acquéreur.

Par conséquent, du fait de techniques de production et de transformation quasi artisanales, les revenus dégagés par les petits producteurs ne sont pas suffisants pour améliorer leurs conditions de vie.

Les résultats de terrain confirment que les techniques agricoles et de transformation utilisées par la plupart des palméiculteurs sont artisanales. En effet, peu de paysans ont pu s'adapter à l'usage de techniques agronomiques industrielles qui permettent d'avoir plus de rendement dû à un manque d'information, de connaissances et de capitaux. Très peu de palméiculteurs recourent à l'usage des engrais et produits phytosanitaires, de l'entretien régulier de leurs palmiers (sarclage, mise en place d'une plante de couverture du sol entre les lignes de palmiers, élagage) tel qu'il est promu par les agronomes.

Les enquêtes de terrain montrent que plus 80% des paysans palméiculteurs continuent à mettre des cultures intercalaires après la troisième année de l'installation du palmier alors que ces dernières réduisent les rendements du palmier. Parmi ceux-là, une partie introduit le manioc comme culture intercalaire alors que celle-ci est particulièrement déconseillée par les agronomes car elle entrerait en compétition avec le palmier pour puiser dans les sols tant les sels minéraux et que l'eau.

Egalement, sur 50 familles enquêtées, 2 seulement ont affirmé recourir aux engrais chimiques, tandis que 3 autres utilisent des engrais organiques. Cela revient à dire que 45 familles sur 50 c'est-à-dire 90 % n'utilisent pas d'engrais dans leurs palmeraies. Cela pourrait expliquer partiellement le faible rendement de ces productions, lorsqu'ils ne mettent pas de fumure sur les parcelles.

Quant à l'usage d'insecticide, une seule famille sur cinquante recourt à ces intrants. Egalement, aucune des 50 familles enquêtées n'utilise la plante pour couverture du sol contre le soleil et l'érosion, néanmoins tous les 50 palmiculteurs enquêtés affirment pratiquer l'élagage, même si sa régularité n'est pas respectée par tous. Il existe toujours des palmiculteurs qui continuent d'entretenir des palmiers de l'ancienne variété *Dura* alors que celle-ci est moins productive que la *Tenera*. Selon nos enquêtes nous avons constaté qu'il y a un écart non négligeable de bénéfice entre les deux variétés. Un hectare de *Dura* donne 2130 litres d'huile tandis que un hectare de variété *Tenera* donne 4000 litres, cultivés dans les mêmes conditions agro-écologiques.

A ce faible rendement au niveau de la production s'ajoutent les pertes liées à l'usage des méthodes de transformation artisanale qui entraînent une perte non négligeable d'une partie de l'huile de palme. De nombreuses recommandations pourraient être formulées pour permettre une amélioration des conditions de vie des producteurs de palmier, et celles-ci concernent toutes les phases, de la production à la vente des produits transformés. En effet, l'épandage de fumier permettrait le recyclage de la matière organique, et la mise en place de nouvelles techniques de transformations d'éviter des pertes conséquentes. Cependant, ceci exige néanmoins des charges financières supplémentaires qui font souvent défaut chez les petits paysans, et des connaissances.

La faible organisation des producteurs en associations ne leur permet pas de défendre leurs intérêts face aux autres acteurs de la filière.

Cette hypothèse avait été formulée dans le but de voir s'il existait dans la filière palmier à huile burundaise, des outils et mécanismes permettant aux palmiculteurs d'atteindre leurs objectifs d'accroissement des revenus et d'amélioration des conditions de vie. Nous recherchions donc des associations et organisations paysannes qui pourraient contribuer à réduire les asymétries qui généralement caractérisent les relations entre les acteurs d'une filière. Cette forme de structure pourrait en effet favoriser la consolidation des capacités de négociation des acteurs entre eux.

Les enquêtes de terrain montrent une très faible mise en place d'organisations paysannes (association, groupement et coopérative) par les palmiculteurs. Certes, quelques associations existent car nous avons trouvée à l'OHP une liste de plus de 30 associations réparties sur tout le territoire national. Néanmoins, nous nous sommes rendu compte qu'elles n'étaient pas du

tout visibles sur terrain. Les enquêtes que nous avons réalisées à Rumonge et Nyanza-lac montrent que 6% des palméiculteurs, c'est-à-dire 3 personnes sur 50 appartiennent à une association et que seuls 28 % (14 sur 50) confirment avoir entendu l'existence d'une association dans leur région. Dans cette filière il n'existe pas de coopérative, alors que les petits producteurs soulignent le fait de ne pas être concertés lors de certaines prises de décisions des services d'encadrement de l'OHP. Une association ou un groupement de producteurs pourrait leur permettre d'avoir plus de poids dans les négociations. De plus, un point important qu'ils mettent en avant est la mise en concurrence accrue au sein des producteurs, par les commerçants et acheteurs. Si nous nous appuyons sur la thèse de F. AURIAC (1983) quand il montre l'importance qui a été jouée par la coopérative dans le vignoble languedocien, nous pourrions formuler la recommandation suivante : la mise en coopérative des capitaux et de la force de travail permettrait un accroissement du pouvoir de négociation et de décision des petits producteurs. Celle-ci permettrait ainsi une intégration plus importante de ces derniers dans les différents niveaux de la filière.

Nous constatons que les nombreux conflits fonciers qui caractérisent la région accentuent également les inégalités d'accès à la ressource première qu'est la terre, entre les différents producteurs. Malgré le fait que les personnes interviewées ne nous énoncent pas de mauvaises relations entre les exploitants qui sont dans la région aujourd'hui, néanmoins, les conflits liés au problème des rapatriés qui retournent au pays et qui doivent récupérer leur terres accentue les conflits et ainsi, réduit davantage l'opportunité de mise en coopération. Nous pensons que demain, quand tous ces conflits fonciers causés par des politiques maladroites des pouvoirs qui ont gouverné le pays seront résolus, les palméiculteurs auront un climat propice pour se regrouper en organisations paysannes ainsi ils permettront se défendre face aux autres acteurs.

Notre dernière hypothèse formulée dans ce travail est : « *La filière palmier à huile de la région de l'Imbo se construit un territoire original qui transgresse les limites administratives officielles* ».

La construction du territoire a été analysée sous trois dimensions : le territoire géographique, sociologique et économique.

Le territoire géographique, que nous qualifions de spatial n'est pas le plus étendu par rapport aux deux autres (social et économique). Il est principalement dominé par le périmètre de l'Imbo Sud. C'est le territoire visible, autrement dit le plus matériel, car on le voit et on le

traverse, contrairement aux deux autres qui sont des territoires que l'on pourrait croire « invisibles » dans les paysages, car ils ne les transforment pas de la même manière. Ce territoire s'est construit en trois principaux temps: le temps qui correspond à l'entrée du palmier à huile au Burundi, le temps coïncidant avec l'arrivée du projet étatique SRD Rumonge et le temps de l'entrée d'acteurs privés dans la filière palmier à huile.

Jusqu'à ce jour où nous écrivons cette thèse, personne n'a été en mesure de déterminer la période de début de la construction du territoire du palmier à huile Burundi. L'origine du palmier à huile burundais reste incertaine, ce dont nous pouvons être sûrs est que le palmier était là lors de l'arrivée des colons allemands (BURTON, R., 1862). Durant cette période le palmier cultivé au Burundi était de variété *Dura* et était exploité en polyculture. Le territoire du palmier à cette époque était concentré sur la plaine de l'Imbo et les Mirwa.

Le territoire du palmier à huile burundais transformera son image avec l'arrivée du projet de gouvernemental SRD Rumonge, qui introduisit une nouvelle variété *Tenera* et instaura également une autre forme d'exploitation du palmier : la monoculture. Celle-ci correspond à la mise en place des palmeraies de nouvelle variété *Tenera*, plantées d'une manière industrielle. Ce fut un vaste programme de remplacement des anciens palmiers de variété *Dura* par la SRD Rumonge (1983-1990). Ce territoire construit était le plus visible car des blocs de plusieurs centaines de hectares ont été délimités. Cette phase a été suivie par un autre style d'exploitation qui était axé sur la simple distribution des plants *Tenera* aux paysans et ceux-ci décidèrent eux-mêmes comment les planter. Si l'OHP a adopté cette nouvelle forme d'encadrement, c'était parce que ses membres avaient réalisé qu'il ne restait plus suffisamment de terres pouvant être converties en grands blocs comme on l'a fait dans les années 80. Cette manière de planter les palmiers ressemble à l'ancien système (palmiers mélangés avec d'autres cultures vivrières), la seule différence réside au niveau des variétés plantées.

Enfin, la dernière phase représente la complexification et la libéralisation du palmier. La filière palmier à huile Burundaise longtemps encadrée par la SRD Rumonge et l'OHP s'ouvre à de nouveaux acteurs, dont les origines sont très variées. On dénombre des acteurs publics (PPCDR), des acteurs privés sans but lucratif (CED-CARITAS Burundi) et des acteurs privés avec but lucratif (SAVONOR), sans oublier des dignitaires politiques (Président et Vice-Président en exercice du Burundi) etc. Il ne sera plus question du monopole de l'OHP même

au niveau de l'importation des plants germés. De plus, le palmier s'invite dans l'Est et le Nord-Est du pays et étend ainsi son territoire géographique vers de nouvelles régions.

Le territoire social est dominé par des représentations sur le palmier à huile au Burundi. Ce dernier est aussi imprévisible que profond. Nous l'avons remarqué quand nous avons interrogé la culture burundaise dans ses petits jeux de *devinette*, dans les *interdits* et les *chants* entonnés par les transformateurs d'huile de palme. Nous y avons découvert des représentations très profondes. Egalement, diverses utilisations de l'huile de palme burundaise viennent enrichir l'interaction entre le produit et l'homme. L'usage de l'huile de palme rouge au Burundi est multiple, il n'est pas qu'ingrédient alimentaire. L'ampleur est telle que les palmiculteurs burundais pensent « *que des gens jaloux peuvent jeter un mauvais sort à leurs palmiers* ». Pour contrer ces risques, ils ont mis en place tout un arsenal de protection, comme l'application de fétiches « *imihamuro* » sur les arbres, pratique qui a particulièrement été remarquée la principale région palmicole de Rumonge Nyaza-lac.

Le territoire social est très vaste, qui sont également en lien avec l'insertion des politiques socio-économiques engagées autour de cette culture : c'est une territorialisation sociale. Depuis l'introduction du projet SRD Rumonge à travers de multiples activités de modernisation du palmier à huile à l'Imbo-sud, jusqu'aux multiples conflits fonciers qu'elle a générés, tout cela construit et représente son territoire social.

Nous pouvons ainsi cartographier ce territoire comme suit : une zone dominée par de fortes représentations du territoire dominé par *le symbolique*, qui est très ancré à la région palmicole de l'Imbo, et l'autre territoire qui s'étend sur tout le pays.

Enfin, la construction du *territoire économique*. Ce territoire se révèle, de loin, le plus étendu que les deux précédents (géographique et social). Celui-ci va au-delà des limites administratives, il transcende les frontières du Burundi. Le territoire économique prend source dans la principale région palmicole du Burundi et va jusqu'au Rwanda et en Tanzanie.

Le territoire économique du palmier à huile le plus actif se situe dans la région de l'Imbo où l'huile rouge ne manque jamais dans la sauce qui accompagne tous les plats. La construction du territoire économique de l'huile de palme burundaise ne s'arrête pas aux frontières et les transcendent. La région extérieure aux frontières vers et sur laquelle s'étend et se développe ce territoire est le Rwanda. Dans ce pays, l'huile de palme burundaise est prisée. Les Rwandais, comme leurs « frères » burundais ont l'habitude de manger le *bugari* et l'*isombe*.

Une autre partie du territoire économique se dresse du côté de la Tanzanie, mais avec moins d'intensité qu'au Rwanda. L'huile de palme du Burundi est commercialisée en Tanzanie, surtout dans la région de Kigoma et Kagera. Manyovu et Kibondo constituent les points de rassemblement de l'huile de palme avant qu'elle ne soit ensuite, acheminée vers d'autres régions de la Tanzanie, en particulier dans la province de Kigoma.

Nous clôturons cette construction du palmier à huile en insistant sur le fait que même si nous avons voulu analyser cette construction territoriale à travers ces trois dimensions, le territoire reste un. Chaque dimension interagit avec les autres. Tenant compte de ce que nous venons de voir sur la construction du territoire du palmier à huile burundais, nous confirmons que le palmier à huile de la région de l'Imbo s'est bien construit un territoire original qui a transcendé les limites administratives.

Comme le soulignent, LELOUP, MOYART et PECQUEUR 2005 le territoire est nourri par les échanges et les relations souvent emboîtées dans un ensemble d'autres espaces qu'il influence et qui l'influencent réciproquement. Ainsi, nous devrions avoir une approche multiscalaire pour étudier les acteurs et la construction du territoire de cette filière. Ainsi, nous n'aurions pu connaître le territoire du palmier à huile burundais si nous étions uniquement restés sur Rumonge et Nyanza lac.

Quelles questions pouvons-nous nous poser après tant d'années de recherche ?

Certes, l'intensification agricole du palmier à huile a donné à un nouvel apport monétaire aux agriculteurs, mais qui sont les bénéficiaires de cette manne ? Les petits producteurs ? Même si ça profiterait à ces derniers, le manque à gagner vivrier est-il ou non compensé par les apports monétaires de cette culture ?

Inévitablement, le Burundi a besoin de produire beaucoup d'huile de palme pour pallier au manque de lipides que le pays connaît¹⁰⁴ mais le faire sans tenir compte d'autres besoins serait tout aussi dangereux. Sans vouloir verser dans l'opposition de ces deux catégories de culture (CHALÉARD, J.L, 1996) qui sont toutes utiles pour l'économie burundaise, nous pouvons dire que la méthode en « monoculture » est préjudiciable à la sécurité alimentaire. Une autre méthode qui associerait le vivrier au palmier serait la mieux adaptée, car elle permettrait l'équilibre entre les deux cultures.

¹⁰⁴ Le pays a besoin de 100000 tonnes d'huile par an pour subvenir aux besoins en lipides (SAN, 2008), alors qu'actuellement la production n'excède pas 30000 tonnes.

On peut aussi se demander si ce territoire du palmier à huile, qui se dessine à une vitesse vertigineuse jusqu'à occuper même des zones écologiquement moins favorables (Est et Nord-Est du Burundi), continuera de vivre demain si le prix de l'huile de palme chute ? Ainsi, comme l'avait remarqué L. UWIZEYIMANA (2009), la déprise du café au Cameroun dans la région de Foumbot, au profit des cultures vivrières (UWIZEYIMANA, L. 2009), ne pourrait-on pas penser à une « déterritorialisation » (RAFFESTIN, C., 1986) de la filière ?

BIBLIOGRAPHIE

1. Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi, signé à Arusha le 28 août 2000.
2. ACHANCHO V., *Le rôle des organisations paysannes dans la professionnalisation de l'agriculture en Afrique subsaharienne : le cas du Cameroun*, thèse de doctorat en Sociologie, AgroParisTech, 2012, 416 p.
3. ADJE I.A., COFFI A., AHOLOUKPE H. & SODJI B., *Techniques de mise en place et de conduite des plantations de palmier à huile par respect des normes*, Institut National des Recherches Agricoles du Bénin, Centre de Recherches Agricoles Plantes Pérennes de Pobé, 2009, p.25
4. Agence de Promotion pour l'Investissement (API), Climat des affaires, commerce extérieur, Exportation du Burundi. <http://www.investburundi.com/burundian-exports> [consulté le 2 octobre 2015]
5. Annuaire Statistique de la FAO, 2009, <http://faostat.fao.org/> [consulté le 25 octobre 2011].
6. AURIAC F., *Système économique et espace, le vignoble languedocien*, Collection Geographia, Economica, Paris, 1983, 211 p.
7. BAGES R. & GRANIE A-M., *Comment les ruraux vivent-ils et construisent-ils leur(s) territoire(s) aujourd'hui ?*, Journées Régionales de l'ARF (Association des Ruralistes Français), Université de Toulouse Le Mirail, 18 juin 1997, pp. 5-8.
8. Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), *Etude sur la promotion et le développement de la filière oléagineuse dans l'espace UEMOA (Union Economique et Monétaire Ouest Africaine). Sous filière palmier à huile. Rapport final*, 2008, 271 p.
9. BART F., *Montagnes d'Afrique. Terres paysannes. Le cas du Rwanda*, Collection Espaces Tropicaux, CEGET, Bordeaux, 1993, 596 p.
10. BATHELOT B., Définition méthode d'échantillonnage raisonnée, 2011, <http://www.definitions-marketing.com/Definition-Methode-d-echantillonnage> [consulté le 12 décembre 2012].
11. BECCATINI G., « Le district industriel marshallien : une notion socio-économique », in BENKO G. & LIPIETZ A. *Les régions qui gagnent*, PUF, Paris, 1992, 424 p.
12. BIDOU J.E. & TOURE J.G., « Problèmes fonciers et environnement en Guinée forestière », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n°217, 2002, pp. 119-138.
13. BIDOU J-E. et al, *Géographie du Burundi*, Hatier, Paris, 1991, 288 p.

14. BIDOU J-E., *Croissance de la population et mutations agraires au Burundi*, Université Michel de Montaigne de Bordeaux III, tome I et II, Thèse d'Etat en Géographie, 1994, 590 p.
15. BIGIRIMANA G., *Analyse juridique de la problématique du contentieux foncier impliquant les sinistrés : œuvre des commissions et des juridictions*, Commission Episcopale Justice et Paix, Bujumbura, 2013, 37 p.
16. BIZURU E., *Étude de la flore et de la végétation des marais du Burundi*. Thèse de doctorat en Biologie, Université Libre de Bruxelles, 2005, 311 p.
17. BOCQUET R. & MOTHE C., « Quelle place pour les institutions publiques locales dans la gouvernance des pôles de compétitivité à forte dominante PME ? », XIV^{ème} Colloque ASRDLF, *Territoires et action publique territoriale : nouvelles ressources pour le développement régional*, Rimouski, 25-27 août 2008, 17 p.
18. BONNASSIEUX A., « Filière coton, émergence des organisations de producteurs et transformations territoriales au Mali et au Burkina Faso », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n°220, 2002, pp. 421-434.
19. BONNET F., « La distance sociale dans le travail de terrain : compétence stratégique et compétence culturelle dans l'interaction d'enquête », *Genèses*, n°73, 2008, pp. 57-74.
20. BOSC P.M., MERCOIRET M.R. & SABOURIN E., « Agricultures familiales, action collective et organisations paysannes », in SABOURIN E., ANTONA M., COUDEL E., *Actes du Séminaire Permanent Action Collective*, décembre 2003, Montpellier, Cirad, 7 p.
21. BOUDON R., LAZARSELD P. & STOETZEL J., *Le vocabulaire des sciences sociales : concepts et indices*, MSH, 1965, 309 p.
22. BOUINOT J., « Les pôles de compétitivité : le recours au modèle des clusters ? », *Cybergeo : European Journal of Geography*, 2007, 7 p.
23. BRUNO J., « Terre, territoire, territorialité : les agriculteurs et leur attachement au territoire », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 37, n°101, 1993, pp. 291-307.
24. BURTON R., *Voyage aux grands-lacs de l'Afrique orientale*, Hachette, Paris, 1862, 765 p.
25. CARRERE R., *Le palmier à huile en Afrique : le passé, le présent et le futur*, Collection du WRM sur les plantations, n°15, 2010, 77 p.

26. CAZENAIVE-PIARROT A., « Burundi : une agriculture à l'épreuve de la guerre civile », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n°226-227, 2004, pp. 313-338.
27. Centre d'Alerte et de Prévention des conflits (CENAP), *Atelier sur la Gestion et la Prévention des conflits fonciers en province Bururi*, 2006, 15p.
28. Centre National de Recherche Agronomique, « Bien cultiver le palmier à huile en Côte d'Ivoire », fiche palmier n°1, Abidjan, 2006, 4 p.
29. CHANDLER, A. *Strategy and structure: chapters in the history of the industrial enterprise*, Cambridge, M.I.T. Press, 1962, 463p.
30. CHARLERY de la MASSELIÈRE B., « Filières agricoles des produits tropicaux », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n°220, 2002, pp. 365-370.
31. CHOUQUER G., « Les transformations agraires et foncières à Nyanza-Lac (Province Makamba) », 2010, 9 p. <http://www.formesdufoncier.org/pdfs/Nyanza-Lac.pdf>
32. CHRETIEN J.P. & MUKURI M., *Burundi, la fracture identitaire : Logiques de violence et certitudes "ethniques"*, Karthala, 2002, 470 p.
33. CIRAD-GRET, *Mémento de l'agronome*, Ministère de la Coopération, Paris, 1991, 1635 p.
34. COCHET H., *Crises et révolutions agricoles au Burundi*, INAPG-Karthala, Paris, 2001, 468 p.
35. COESTIER, B. et MARETTE, S., *Economie de la qualité*. Coll. Repères, éd. La Découverte, 2004, 122 p.
36. COGNEAU D. & MESPLE-SOMPS S., *La Côte d'Ivoire peut-il devenir un pays émergent?*, Programme d'étude « Afrique émergente », Centre de Développement, OCDE, 1999, 118 p.
37. CRET, *Géographie et aménagement dans l'Afrique des Grands Lacs*, Colloque de Bujumbura, 25-29 janvier 1988, Collection « Pays Enclavés », n°3, Institut de Géographie de Bordeaux III, 1990, 186 p.
38. CRIVELLI R. « L'espace, lest du temps », in VODOZ L., *"NTIC" et territoires : enjeu territoriaux des nouvelles technologies de l'information et de la communication*, Presse Polytechniques et Universitaires Romandes, Lausanne, 2001, pp. 77-86.
39. CROZIER M. & FRIEDBERG E., *L'acteur et le système : Les contraintes et l'action collective*, Seuil, Paris, 1977, 506 p.
40. DATAR, *Les systèmes productifs locaux*, La Documentation française, Paris, 2002.

41. DEBARBIEUX B., « Territoire », in LÉVY J. & LUSSAULT M., Dictionnaire de géographie et de l'espace des sociétés, Belin, Paris, 2003, 910 p.
42. DI MEO G. & BULEON P., *L'espace social. Lecture géographique des sociétés*, Armand Colin, Paris, 2005, 304 p.
43. Direction Technique des HPB, *Rapport d'impact de l'industrie de l'huile de palme sur l'environnement*, Rumonge, 2006, 4 p.
44. DUFUMIER M., *Agricultures africaines et marché mondial*, Fondation Gabriel Péri, 2007, 83 p.
45. DURUFLE G., FABRE P. & YUNG J.M., *Les effets sociaux et économiques des projets de développement. Manuel d'évaluation*, Ministère de la coopération, Paris, 1988, 201 p.
46. DUTEURTRE G, KOUSSOU M.O. & LETEUIL H., *Une méthode d'analyse des filières*, Synthèse de l'atelier du 10-14 avril 2000, LRVZ, N'Djamena, 2000, 36 p.
47. ELONG J.G., « Les plantations villageoises de palmier à huile de la Socapalm dans le Bas-Moungo (Cameroun) : un projet mal intégré aux préoccupations des paysans », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n°224, 2003, pp. 401-418.
48. Espaces Tropicaux, Bordeaux, CEGET, 1993, 596 p.
49. FAVEREAU O., « Vers un calcul économique organisationnel? », *Revue d'Economie Politique*, n°2, 1989, pp. 322-354.
50. GARRIC A., « Vivre un an sans huile de palme, un défi moderne », 22 décembre 2011, Le Monde, Blog écologie, <http://ecologie.blog.lemonde.fr/2011/12/22/vivre-un-an-sans-huile-de-palme-un-challenge/> [consulté le 10 décembre 2012].
51. GRANIE A., « Partenariats, réseaux et création d'une culture construite entre partenaires », 8èmes Journées d'études « Ingénierie des dispositifs de formation à l'international », 3-4 juin 2004, Toulouse, 7 p.
52. GREENPEACE, *La dernière frontière de l'huile de palme ; comment l'expansion des plantations industrielle menace les forêts tropicales en Afrique*, 2008, 28 p., <http://www.greenpeace.org/france/PageFiles/300718/La%20derni%C3%A8re%20fronti%C3%A8re%20de%20l%E2%80%99huile%20de%20palme%20Afrique%20-%20Briefing.pdf> [consulté 10 décembre 2012].
53. GUETAT H., *Territoire, Territorialité, identité*, Cours UE53 Géo., Master 2 Essor, 2009-2010.

54. HATUNGIMANA A., *Le café au Burundi au XXème siècle*, Karthala, Paris, 2005, 512 p.
55. INADES-FORMATION, *Burundi, Partageons nos expériences et notre coton en profitera*, support de présentation, Bujumbura, 2010, 13 p.
56. INGO V.B., *Rapport d'impact de l'industrie de l'huile de palme sur l'environnement*, support de présentation, Rumonge, 2006, 4 p.
57. JAURÈS J., Extrait de L'Humanité du dimanche, 7 mai 1905, n°385, <http://minervois.over-blog.com/article-15990089.html> [consulté le 2 septembre 2010].
58. JEAN Y. & CALENGE C. (dir.), *Lire les territoires*, Presses Universitaires François-Rabelais, Tours, 2002, 300 p.
59. KATIHABWA S., *Le vocabulaire Kirundi du palmier à huile et du cocotier. Une approche lexico-sémantique*, mémoire de maîtrise en langues et littératures africaines, Université du Burundi, FLSH, 1997, 124 p.
60. KINDELA M., « L'huile de palme, une réelle source de développement pour notre pays (République Démocratique du Congo) », Congovision, 2000, 45p http://www.congovision.com/science/kkt_huile_palme.html [consulté le 24 octobre 2011].
61. KOH L.P. & WILCOVE D.S., « Is oil palm agriculture really destroying tropical biodiversity? », *Conservation Letters*, Vol. 1, 2008, pp.60-64.
62. LABONNE M., « Sur le concept de filière en Economie agro-alimentaire », *Options Méditerranéennes*, n°32, 2001, pp. 137-149.
63. LELOUP F., MOYART L. & PECQUEUR B., « La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ? », *Revue Géographie, Économie, Société*, Vol. 7, 2005, pp. 321-332.
64. LEMARCHAND R., « Le génocide de 1972 au Burundi », *Cahiers d'études africaines*, n°167, 2002, pp. 551-568.
65. LIBERT J., *Vulgarisation des équipements adaptés et motorisés pour huilerie et savonnerie artisanale*, CODEART, Hombourg, 2011, 25 p.
66. MAILLAT D., *Du district industriel au milieu innovateur : contribution à une analyse des organisations productives territorialisées*, Working paper, IRER, Neuchâtel, 1996, 36 p.

67. MALASSIS L., *Economie de production et de la consommation. Méthodes et concepts*, Tome 1, Paris, Cujas, 1996, 393 p.
68. MANIRAKIZA M., « Burundi: de la révolution au régionalisme » Paris-Bruxelles: Le Mat de Misaine, 1990, pp. 121-122.
69. MARSHALL A., *Principes d'économie politique*, livre IV, Gordon & Beach, Paris, 1906, 119 p.
70. MEYER H., *Les Barundi*, traduction résumée de CHRETIEN J-P., Bujumbura, E.N.S., 1984, 77 p.
71. MISSER F., « Filière café au Burundi Chronique d'une privatisation ratée », *Défis Sud*, Dossier SOS FAIM, n°101, Bruxelles, 2011, http://www.sosfaim.be/pdf/publications/defis_sud/101/alliances-paysannes-complet.pdf [consulté le 09 janvier 2013]
72. MONTFORT M-A., « Filières oléagineuses africaines », *NEE*, n°23, 2005, pp. 55-85.
73. MONTIGAUD J.C., « Les filières fruits et légumes et la grande distribution, Méthodes d'analyse et résultats, économie des filières en régions chaudes », *Acte du séminaire d'économie et sociologie*, Edition du CIRAD, Montpellier, 1989, pp. 37-54.
74. MORVAN Y., *Fondements d'économie industrielle*, Economica, Paris, 1991, 246 p.
75. MOUSTIER P., « Gouvernance et performance des filières alimentaires au Vietnam », *Economie et Sociétés*, Cahier de l'ISMEA : série « systèmes agroalimentaire », n° 11, novembre 2009, pp. 1835-1857.
76. NAHIMANA D., *Les aménagements récents pour la culture du palmier à huile et leurs impacts socio-économiques dans la commune de Rumonge (1983-1999)*, mémoire, Université du Burundi, 2000, 124 p.
77. Nathan Associates Inc., *Relation entre la terre, l'environnement, l'emploi et les conflits au Burundi*, USAID, 2006, 56 p.
78. NDAYIRUKIYE S., *La plaine occidentale du Burundi : étude régionale*, thèse de doctorat de Géographie, Université de Nice, France, 1986, 721 p.
79. NDAYISENGA, A., *La reproduction d'un système paysan à travers les revenus extérieurs à l'exploitation : Le cas de la région du Bututsi au Burundi*, thèse de doctorat en Géographie, Université de Toulouse le Mirail, 2010, 338p.
80. NDAYISHIMIYE P., *Relations cultures vivrières-cultures de rente et dynamiques agraires au Burundi : une étude de cas à partir de trois régions agro-écologiques*

- (Buyenzi, Mugamba-sud et Imbo-sud), thèse de doctorat en géographie, Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques, Gembloux, 2005, 174 p.
81. NGAYIMPENDA E., *Histoire du conflit politico-ethnique burundais. Les premières marches du calvaire 1960-1973*, Bujumbura, Editions de la Renaissance, 2007, 501 p.
 82. NGENZAHAYO F., *Contribution à l'étude de la commercialisation de l'huile de palme au Burundi (1993-2003)*, mémoire de maîtrise en Science économiques et administratives, Université du Burundi, 2005, 142p.
 83. OMONT H., « La troisième table ronde de RSPO-RT3, à Singapour en novembre 2005 », *OCL*, Vol. 13, n°4, 2006, pp. 229-232.
 84. PECQUEUR B & ZIMMERMANN J.B., *L'économie de proximité*, Hermès-Lavoisier, Paris, 2004, 264 p.
 85. Perspective Monde, Statistiques production huile de palme, Université de Sherbrooke, 2000, <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/stats/0/2000/fr/5/carte/RS.OPL.PROD.PP.MT/x.html> [consulté le 7 septembre 2010].
 86. Programme d'Amélioration de la Compétitivité Agricole, *Etude de faisabilité d'un programme de développement des plantations villageoises de palmier à huile dans le cadre du projet « PACA »*, Rapport définitif, Paris, 2009, 197 p.
 87. QUIVY R. & VAN CAMPENHOUDT L., *Manuel de recherche en sciences sociales*, Dunod, Paris, 1995, 287 p.
 88. RAFFESTIN C., « Ecogenèse, territoriale et territorialité », in AURIAC F. & BRUNET R. *Espaces, jeux et enjeux*, Fayard & Fondation Diderot, Paris, 1986, pp. 175-185.
 89. Rapport de Mission : Suivi et appui technique et formation à la SRD Rumonge, du 8 au 24 août 1994, 45 p.
 90. République du Burundi, CNTB Bururi, Bilan d'activité 2006-2011, 56 p.
 91. République du Burundi, CNTB, Rapport annuel d'activités, 2012, 361 p.
 92. République du Burundi, CNTB, Rapport annuel d'activités, 2013, 359 p.
 93. République du Burundi, Ministère à la Présidence chargé du Plan, *IVème plan quinquennal de développement socio-économique*, 1983-87, Annexe I, Volume, 170 p.
 94. République du Burundi, Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage : Direction Générale de la Planification, *La stratégie agricole nationale (2008-2015)*, Bujumbura, 2008, 110 p.

95. République du Burundi, Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage : Direction Générale de la Planification, *La stratégie agricole nationale (2006-2010)*, Bujumbura, 2006, 186 p.
96. République du Burundi, Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, Société Régionale de Développement de Rumonge, *Etude Filière Palmier à Huile, Rapport de factibilité*, Louis Berger International, 1993, 423p.
97. République du Burundi, Ministère de l'énergie et des mines, Direction générale de l'eau et de l'énergie, *Plan directeur national de l'eau*, Bujumbura, 1997, 450 p.
98. République du Burundi, Ministère de la Planification du Développement et de la Reconstruction Nationale, *Programme d'appui à la gouvernance, Monographie de la Province Ruyigi*, Ruyigi, 2006,130p.
99. République du Burundi, Ministère de la solidarité nationale des droits de la personne humaine et genre, *Projet d'Appui au Rapatriement et à la Réintégration des Sinistrés « PARESI », Effectif des rapatriés par provinces et par communes d'origine (janvier 2002-décembre 2013)*, 2013, 4 p.
100. REQUIER-DESJARDINS D., « Territoires – Identités – Patrimoine : une approche économique ? », *Développement durable et territoires*, Dossier 12 : Identités, patrimoines collectifs et développement soutenable, 2009, <http://developpementdurable.revues.org/7852> [consulté le 15 septembre 2011].
101. RIVAL A., *Huile de palme : sortir de la controverse*, CIRAD, 2010, <http://www.cirad.fr/actualites/toutes-les-actualites/articles/2010/science/huile-de-palme-et-idees-recues> [consulté le 07 janvier 2013]
102. RUF F. & AGKPO J.L., *Etude sur Le revenu et les investissements des producteurs de café et de cacao en Côte d'Ivoire, Rapport final*, Agrisystems Consortium, 2008, http://eeas.europa.eu/delegations/cote_ivoire/documents/more_info/final_report0508_fr.pdf [consulté le 02 décembre 2013].
103. RUNYAGU V., *L'Etat et la paysannerie dans les projets agricoles au Burundi. Le cas de la société de développement de la riziculture de l'Imbo (SRDI)*, thèse de doctorat en Géographie, Université de Toulouse 2 Le Mirail, 2010, 343 p.
104. RUTAMUCERO D., *La démocratie du nombre, arme pour le génocide contre les Tutsi au Burundi (1959-2005)*, Edition Intore, Kampala, 2007, 352p.

105. SALID, *La gestion d'une petite unité de production d'huile de palme*, Agridoc, Yaoundé, 1999,
106. SHIMUZU H. & PHILIPPE C., « Huile de palme : pas si mauvaise que ça », *La Tribune*, 2012, <http://www.latribune.fr/opinions/tribunes/20120913trib000719258/huile-de-palme-pas-si-mauvaise-que-ca.html> [consulté le 07 janvier 2013]
107. Site de MaxiSciences : http://www.maxisciences.com/huile-de-palme/bien-que-nocive-l-039-huile-de-palme-reste-incontournable_art22862.html (consulté décembre 2012)
108. SKURTIS T., AÏNACHÉ G. & SIMON S., « Le financement du secteur de l'huile de palme : pourquoi les institutions financières de développement doivent continuer à investir en Afrique », *OCL*, Vol. 17, n°6, 2010, pp. 400-403.
109. SOMEBU, *Développement intégré de la commune de Rumonge*, Bujumbura, 1982
110. SY M.A., *Etude sur la filière artisanale de l'huile de palme en Guinée, rapport final*, Ministère de l'agriculture et l'élevage, Conakry, 2002, 118 p.
111. SYLVANDER B., « La qualité : du consommateur final au producteur. La construction sociale de la qualité : des produits aux façons de produire », in CERF M., AUBRY C., DE SAINTE MARIE C., HUBERT B., VALCESCHINI E. & VISSAC B. (dir.), *Qualité et systèmes agraires. Techniques, lieux, acteurs*, INRA, Versailles, 1994, 380 p.
112. TAILLIEZ B., SIAKA COULIBALY M., BONNY C.P. & JACQUEMARD J.C., « La maturation des régimes de palme et les critères de récolte à Palminindustrie (Côte d'Ivoire) », *Oléagineux*, vol.48, n° 4, 1993, pp. 169-178.
113. TANO M., *Crise cacaoyère et stratégies des producteurs de la sous-préfecture de Méadji au Sud-Ouest ivoirien*, thèse de doctorat en économie, Université de Toulouse 2 Le Mirail, 2012, 262 p.
114. TEOH C.H., *Les principaux enjeux du développement durable dans le secteur de l'huile de palme*, International Finance Corporation - World Bank Group, 2010, 53 p.
115. TERPEND N., *Guide pratique de l'approche filière. Le cas de l'approvisionnement et de la distribution des produits alimentaires dans les villes*, FAO, Rome, 1997, 34 p.
116. TOMASI L., « Le territoire dans l'interprétation sociologique de l'École de Chicago », Colloque « Le territoire, lien ou frontière ? », 2-4 octobre 1995, Paris,

http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers08-09/010014865-79.pdf [consulté le 8 septembre 2010].

117. TOULMIN C. & GUEYE G., « Les transformations de l'agriculture ouest africaine et rôle des exploitations familiales », Dossier n°123, IIED, 2003, 106 p.
118. TREBOUL J.B, *Les stratégies des entreprises de tourisme*, PUF, 1998, 127 p.
119. UWIZEYIMANA L., « Après le café, le maraîchage ? Mutations des pratiques agricoles dans les Hautes Terres de l'Ouest Cameroun », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n°247, 2009, pp. 331-344.
120. WILLIAMSON O.E., *The economic institutions of capitalism*, Free Press, New York, 1985, 450 p.
121. YUNG J.M, DEVEZE J.C. & ZASLAVSKY J., « Pour une prise en compte des stratégies des producteurs », Documents Systèmes Agraires n° 18, CIRAD-SAR, 1992, 72 p.

ANNEXES

Annexe 1 : Evolution de la production de l'huile de palme au monde de 1961 à 2010

Rang	Pays	Production(T) 1961
1	Nigéria	669000
2	République démocratique du Congo	224000
3	Indonésie	145700
4	Malaisie	94846
5	Angola	40000
6	Chine	40000
7	Cameroun	37200
8	Sierra Leone	35000
9	Équateur	30000
10	Bénin	24600
11	Ghana	23000
12	Guinée	22400
13	Mexique	20240
14	Côte d'Ivoire	14000
15	Togo	7700
16	Libéria	7000
17	Congo	6592
18	Guinée-Bissau	6500
19	Costa Rica	4300
20	Brésil	3993

Rang	Pays	Production(T) 2010
1	Indonésie	19760000
2	Malaisie	16993000
3	Nigéria	1350000
4	Thaïlande	1287510
5	Colombie	753100
6	Papouasie-N- G	500000
7	Côte d'Ivoire	330000
8	Équateur	289900
9	Honduras	275000
10	Brésil	250000
11	Chine	245400
12	Costa Rica	210905
13	RDC	187000
14	Guatemala	182000
15	Ghana	120000
16	Cameroun	111440
17	Philippines	92000
18	Venezuela	75000
19	Mexique	68000
20	Angola	57000

Source : FAO stat 2011

Annexe 2 : Les internautes se déchirent sur les blogs : ex : blog d'Audrey Garric journaliste au Monde.fr.

Personnellement, en dehors des produits ménagers et cosmétiques (j'ignorais qu'ils en comportaient), je ne consomme plus d'huile de palme depuis 1 an ou plus. Dès qu'il y a « graisse végétale » sans mention, « hydrogénée », « palme » et... Exxx, je n'achète plus.
Je ne le fais pas pour la planète, je le fais pour mes artères !

Rédigé par : *Cambronne* | le Jeudi 22 décembre 2011 à 11:43 | Répondre | Alerter |

Cambronne voit un peu court ! En effet, ce ne sont pas les Indonésiens qui encaissent les profits de la culture de palmiers, ce sont les multinationales « investisseuses ». Par contre les sols s'appauvrissent au détriment des cultures vivrières locales.

Rédigé par : *planeur77* | le Vendredi 23 décembre 2011 à 10:21 | Répondre | Alerter |

A planeur77 : pas forcément. J'ai passé plusieurs mois à Bornéo, où la moitié de l'île a été déforestée pour les palmiers à huile, et je peux te dire qu'environ la moitié des indonésiens et malays de Bornéo sont favorables à ces palmiers, malgré la déforestation... car c'est cela qui a permis à cette île de se développer. Les habitants de Bornéo (et surtout dans la partie malaysienne) ont vu leurs conditions de vie s'améliorer largement depuis 10 ans. Cela dit, depuis mon retour de Bornéo j'ai arrêté toute consommation d'huile de palme ! d'une manière moins extrême que cet étudiants strasbourgeois... Cela fait plus d'un an maintenant.

Rédigé par : *Bornéo* | le Mercredi 04 janvier 2012 à 10:48 | Répondre | Alerter |

Et une dernière précision : les cultures vivrières locales sont effectivement en train de disparaître, mais peu d'indonésiens et malays s'en plaignent. Par contre, ils se plaignent de la disparition des animaux emblématiques de l'île (orang-outan et tigres notamment). En gros là-bas, 2 camps s'affrontent : les pro-développement économique vs. les pro-conservation de la nature...

Rédigé par : *Bornéo* | le Mercredi 04 janvier 2012 à 10:52 | | Alerter |

bjour,j habite depuis longtemps en indonesie: ce sont les chinois qui possèdent tout!!! les chinois!!!meme si lesgrandes multi sont à un nom indo!!!!!!!!!!derriere c'est des CHINOIS!!!

Source : capture d'écran sur site : <http://ecologie.blog.lemonde.fr/2011/12/22/vivre-un-an-sans-huile-de-palme-un-challenge/>

Annexe 3 : Questionnaires des producteurs

I. Identification

1. Précisez le lieu de l'interview

1. Marché 2. Champ 3. usine
 4. Maison 5. autre

2. Si "autre" précisez

3. Quelle est votre province ?

4. Quelle est votre commune

5. Précisez votre zone

6. Colline de recensement

7. Quel est votre nom?

8. Quel est votre âge?

9. Quel est votre lieu de naissance?

10. Préciser le genre

1. Masculin 2. Féminin

11. Quel est votre état matrimonial?

1. marié 2. célibataire 3. veuf(veuve)
 4. divorcé(e)

12. Vous avez combien d'enfants?

13. Quelle votre niveau d'étude?

1. aucun 2. primaire 3. secondaire
 4. universitaire

14. Quelle votre activité principale

1. agriculture 2. élevage 3. pêche 4. commerce
 5. artisanat 6. salariat 7. autre

15. Si "autre" précisez

16. Quelle est le nombre d'heures par semaine consacrées à l'activité principale?

17. Avez-vous une activité secondaire?

1. oui 2. non

Si "non" passez à la question 21

18. Quelle est votre activité secondaire

1. agriculture 2. élevage 3. pêche 4. commerce
 5. artisanat 6. salariat 7. autre

19. Si autre précisez

20. Quelle est le nombre d'heures par semaine de l'activité secondaire?

21. Utilisez-vous la MOFamiliale?

1. oui 2. non

si "non" passez à la question 23

22. Pour quelles activités la MOFamiliale est impliquée?

23. Utilisez-vous la MOSalariée?

1. oui 2. non

Si "non" passez à la question 28

24. Pour quelles activités la MOSalariée elle est impliquée?

25. Quelle est l'origine de cette MOSalariée?

1. Bururi 2. Rumonge 3. Buyengero
 4. Matana 5. Mugamba 6. songa
 7. Vyanda 8. Bugarama 9. Nyanza-Lac
 10. Bukirasazi 11. Gishubi 12. Makebuko
 13. Kayanza

26. Quelle est le nombre de mois prestés par an

27. Comment avez-vous obtenu cette terre?

1. héritage
 2. achat
 3. cadeau
 4. paysannat gouvernement
 5. redistribution SRDR
 6. location
 7. autre

II. Moyen de production (Accès à la terre)

28. Si "autre" précisez

29. Depuis quand t'as eu cette?

30. Quelle la taille de votre exploitation?

31. Quelle est la taille de la partie occupée par le phuille?

32. Quelle est la taille de la partie occupée par les autres cultures?

33. Quelle est la taille de la partie mise en jachère?

34. Connaissez-vous le nombre de palmiers qui s'y trouvent?

35. Vous arrivez-il de louer votre terre?

1. oui 2. non

si "non" passez à la question 38

36. Si oui combien demandez-vous par ha

37. Est-ce que vous pouvez vendre votre terre sans difficultés?

1. oui 2. non

38. Sinon pourquoi?

39. Quelle variété de culture pratiquez-vous?

1. doura 2. tenera
 3. les deux mélangés 4. les deux en parallèle

III. Mode d'exploitation

40. Expliquez pourquoi ce choix?

41. est-ce que vous associez le palmier à huile à d'autres cultures?

1. oui 2. non

si "non" passez à la question 47

42. Pourquoi les associez-vous?

1. besoin de revenus supplémentaires
 2. manque de terres
 3. autre

43. si "autre" précisez

44. Quelles cultures vous associez au PH ?

1. Manioc 2. maïs 3. haricots 4. riz
 5. patate douce 6. bananes 7. colcase 8. autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases (6 au maximum).

45. A quelle période vous les associez?

1. jeunes 2. tout au long de leur vie

46. Parmi ces activités pour le ph, les quelles faites-vous?

1. sarclage des ronds 2. entretien des interlignes
 3. élagage 4. usage d'engrais
 5. usage d'insecticides

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

47. Pourquoi avez-vous choisi ceux-là?

1. manque de moyens financiers 2. autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

48. Si "autre" précisez

49. Quelles sont les maladies qui affectent le palmier à huile?

50. Utilisez-vous des insecticides?

1. oui 2. non

si "non" passez à la question 55

51. Où les achetez-vous?

1. service OHP 2. particuliers

52. Quel est le prix par kg?

53. Quelle quantité utilisez-vous pour votre palmeraie (par an)?

54. Pourquoi vous n'utilisez pas des insecticides?

55. Utilisez-vous les fertilisants?

1. oui 2. non

si "non" passez à la question 61

56. Les quels?

1. engrais organiques 2. engrais chimiques

57. Où les achetez-vous

1. OHP 2. particuliers

58. Quel le prix par kg?

59. Quelle quantité utilisez-vous pour votre palmeraie (par an)?

60. Pourquoi vous n'utilisez pas d'engrais chimiques?

61. Pratiquez-vous l'irrigation?

1. oui 2. non

62. Comment se fait la récolte des régimes?

1. recours aux grimpeurs 2. moi-même

Récolte

63. Récoltez-vous combien de régimes (moyenne) par palmier et par an (1 ph/an)?

64. Où touvez-vous l'argent pour toutes les dépenses relatives aux travaux du ph)?

1. fonds progress
 2. crédit formel (banque)
 3. crédit informel (usurier, ami ou voisin, acheteurs de d'huile de palme)

65. A quel taux d'intérêt remboursez-vous les crédits obtenus pour chaque cas?

66. Quelles sont vos principales sources de revenus monétaires

1. Maïs 2. riz
 3. manioc 4. patates douces
 5. haricots 6. mandarine
 7. bananes 8. tomates
 9. palmier à huile 10. pêche
 11. commerce 12. autre

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

Revenus

67. si "autre" précisez

68. Quelle est l'activité qui te procure plus de revenus?

1. culture du palmier à huile 2. culture du manioc
 3. culture de la patate douce 4. culture du maïs
 5. culture du riz 6. la pêche
 7. le commerce 8. autre

69. si "autre" précisez

70. Cette activité rapporte combien de fbu par an?

71. Avez-vous déjà vu des personnes qui vendent leurs propriétés aux autres?

1. oui 2. non

72. Quelle était la cause de cette vente?

1. pauvreté
 2. frais de scolarité
 3. frais de santé
 4. pour se construire une maison
 5. autre

73. Si "autre" précisez

74. Quelles sont vos difficultés liées à la culture du ph?

Difficultés des palméculteurs

75. Que pensez-vous de l'avenir des palméculteurs?

76. Qu'est ce que vous demandez à l'Etat pour bien réussir dans votre filière?

77. Existent-elles des organisations d'encadrement dans votre filière

1. oui 2. non

Si "non" passez à la question 86

IV. Système d'encadrement aux cultivateurs

78. Les quelles?

79. A quel niveau interviennent-elles?

80. Comment appréciez-vous l'encadrement?

1. utile 2. insuffisant 3. contraignant 4. autre

81. Si "autre" précisez

82. Que souhaiteriez-vous recevoir de plus dans l'encadrement de la culture?

83. Y a-t-il des contrats que vous auriez signé avec les services de l'encadrement?

84. D'après vous, quel est l'acteur, dans la filière joue le rôle primordial?

1. ohp 2. commerçants 3. Producteur
 4. Transformateurs

85. Transformez-vous vous même les régimes de palme?

1. oui 2. non

Si "non" passez à la question 93

Transformation huile de palme

86. Comment procédez-vous, vous utilisez quelle main d'oeuvre?

1. MOF 2. MOS 3. les deux

87. Si MOS Comment payez-vous la MOS?

1. par kg de grains transformés 2. par régimes
 3. par fût 4. autre

88. Si "autre" précisez

89. Quel prix par mode choisi

90. Si "non" Pourquoi ne les transformez-vous pas vous mêmes?

91. Si vous ne transformez pas vos régimes, où les vendez-vous alors?

1. à l'usine 2. aux collecteurs

92. Est-ce que dans la transformation de l'huile de palme, y a-t-il division du travail (activités réservées aux femmes, hommes et enfants)?

1. oui 2. non

si "non" passez à la question 97

93. Comment se fait-elle?

94. Si les régimes sont vendus ou transformés à l'usine, par quel moyen les transportez-vous?

1. tête 2. vélo 3. brouette
 4. véhicule 5. autre

95. Si "autre" précisez

96. Comment payez-vous ces transporteurs?

1. par kg de grains 2. par régime 3. par kg de régime
 4. par sac 5. autre

97. Si "autre" précisez

98. Quel prix pour le mode choisi

99. Si vous vendez à l'usine, on vous paie par quelle mesure?

1. par kg de grains transformés 2. par régime
 3. par kg de régimes 4. par fût
 5. autre

100. A quel prix pour le mode choisi?

101. A quelle distance se trouve l'usine (km)?

102. A qui appartient l'usine?

1. HPB (Huilerie de Palme du Burundi) 2. association
 3. privé 4. autre

103. Si "autre" précisez

104. Si ce sont des personnes qui viennent acheter les régimes aux champs, comment vous paient-ils?

1. par kg de grains 2. par régime 3. par fût
 4. autre

105. Si "autre" précisez

106. Quel est le prix pour le mode choisi?

107. Dans toutes ces transactions, qui fixe réellement le prix? Négociez-vous? Ou il y a un autre organisme qui fixe le prix?

1. ohp 2. association 3. coopérative 4. autre

108. Si "autre" précisez

109. Souhaitez-vous l'intervention de l'Etat dans la fixation du prix?

1. oui 2. non

Si "oui" passez à la question 114

110. pourquoi?

111. Transformez-vous, vous même les noix en palmistes?

1. oui 2. non

Transformation huile de palmiste

112. Comment procédez-vous?

113. Comment vous vendez les palmistes?

1. vous les transformez en huile de palmiste?
 2. vendus après égrainage
 3. autre

114. Vous les vendez à combien de francs le kg

115. Entre les hommes et les femmes qui sont nombreux dans cette transformation?

116. Pourquoi?

VI. Vente de l'huile de palme

117. Il ne vous arrive pas de garder votre huile pour attendre que les prix grimpent?

1. oui 2. non

Si "oui" passez à la question 122

118. Si "non" pourquoi?

119. Comment vous la conservez?

120. Où vendez-vous votre production?

1. aux collecteurs 2. au marché du village 3. en ville
 4. autre

121. Si "autre" précisez

122. Expliquez le choix

123. si vous vendez au marché, il est à combien de km?

124. Le marché se tient combien de fois par semaine?

125. Qui fixe le prix de vente?

1. vous 2. les commerçants 3. autre

126. Si "autre" précisez

127. Connaissez-vous le prix pratiqué à Bujumbura?

1. oui 2. non

128. Quelles sont les difficultés que vous rencontrez pendant la vente de votre produit?

Affectation des dépenses issues des revenus de la culture du ph

129. Quelles sont les principales dépenses de l'argent issus de l'huile de palme?

1. extension de la culture du phule
 2. remboursement des crédits pris pour le phule
 3. construction d'une maison
 4. achat d'animaux domestiques
 5. achat d'aliments
 6. frais de santé
 7. frais de scolarité des enfants
 8. Dépenses fêtes familiales (liés au deuil et mariage)

*Vous pouvez cocher plusieurs cases (3 au maximum).***VII. Organisation des producteurs**

130. Existe-t-il des associations, groupements ou coopérative des palmiculteurs dans votre entourage ?

1. oui 2. non

si "non" passez à la question 149

131. Êtes-vous membre d'une organisation sociale?

1. oui 2. non

Si "non" passez à la question 149

132. si "oui" quelle est le nom de votre association?

133. Quel est l'effectif des membres?

134. Qui est le président de l'association?

135. Habite t-il dans la zone?

1. oui 2. non

si "oui" passez à la question 141

136. Si "non" où habite t-il?

137. Est-il palméiculteur?

1. oui 2. non

138. Comment procédez-vous l'élire (élections démocratiques)?

139. L'association possède t-elle une usine de transformation artisanale?

1. oui 2. non

140. Est-il parmi les gens qui ont de grandes propriétés ou petites propriétés ?

1. petite propriété 2. grande propriété

141. Il a quel niveau d'instruction ?

1. aucun 2. Primaire 3. Secondaire
 4. Universitaire

142. Vous satisfait-il?

143. Est-ce qu'il vous arrive de faire des négociations avec les autres acteurs (collecteurs, les représentants de l'OHP, les ONG d'encadrement et les commerçants)?

144. Sur quoi vous échangez souvent?

145. Trouvez-vous pertinent de participer dans une organisation ?

1. oui 2. non

Si "non" passez à la question 147

146. Quel est l'avantage?

147. Si "non" pourquoi

148. Existente-ils des conflits dans le secteur palméicole ?

1. oui 2. non

si "non" passez à la question 150

149. Quels sont les principaux conflits ?

VIII. Les relations entre les agriculteurs du palmier à huile

150. Est-ce que les relations entre les nouveaux venus et les anciens dans la filière sont bonnes ?

1. oui 2. non

Si "oui" passez à la question 156

151. Si "non" Pourquoi?

152. Est-ce que les nouveaux acquéreurs de parcelles vous amènent-ils d'autres connaissances ?

1. oui 2. non

Si "non" passez à la question 158

153. Si oui, les quelles?

154. Quelles sont principalement les activités destinées aux femmes et celles destinées aux hommes dans la filière?

155. Pourquoi cette division?

1. c'est culturel
 2. travaux durs pour les hommes et moins durs pour les femmes
 3. je ne sais pas

156. Le palmier à huile représente quoi dans votre vie ?

157. Dans la tradition burundaise on jure sur l'honneur de quelqu'un qui t'as donné une vache (don) : " Yampaye inka data ! " Est-ce qu'on peut dire yampaya ikigazi data (mon père m'as donné du palmier) ?

Annexe 4 : Questionnaire des collecteurs des champs aux marchés locaux

Identification

1. Lieu de l'interview

2. Date

3. Province

4. Commune

5. Zone

6. Colline de recensement

7. Nom et prénom

8. Sexe

1. masculin 2. féminin

9. Age

10. Province d'origine

Déroulement des activités

11. Quelle est l'unité de mesure que vous utilisez quand vous achetez l'huile de palme?

1. litre 2. bidon de 20l 3. fût de 200l 4. autre

12. Si "autre" précisez

13. Combien achetez-vous par l'unité de mesure choisi?

14. Combien vendez-vous au marché ?

15. Vous estimez à combien la quantité vendue par an ?

16. Le bénéfice brut

17. Quel est l'état des routes qui relient les champs aux marchés ?

1. bon 2. moyen 3. mauvais

18. Quelles sont les principales difficultés que vous rencontrez ?

19. - Le prix est-il toujours le même pendant toute l'année ?

1. oui 2. non

20. Si "non" comment varie-t-il?

Annexe 5 : Questionnaire des collecteurs des marchés locaux aux provinces du pays

Identification

1. Lieu

2. Date

3. Province

4. Commune

5. Zone

6. Colline de recensement

7. Nom et Prénom

8. Sexe

1. Masculin 2. Féminin

9. Age

10. Province d'origine

Déroulement des activités

11. Quelle unité de mesure utilisez-vous quand vous achetez de l'huile?

1. litre 2. bidon de 20l 3. Bidons de 30l
 4. Bidon de 60l 5. Fût de 200l

12. Combien achetez-vous par l'unité de mesure ?

13. A quel prix vendez-vous le litre d'huile au détaillant du marché ?

14. Vous estimez à combien la quantité vendue par an (en bidons de 20 litres)?

15. Bénéfice brute

16. Dans quel marché local allez-vous souvent acheter de l'huile?

17. Pourquoi le choix?

18. Quels sont les principaux lieux d'écoulement de votre marchandise ?

1. Bujumbura 2. Kayanza 3. Gitega 4. Cibitoke

19. Comment le prix varie-t-il le long de l'année?

20. Vous ne stockez pas de temps en temps de l'huile pendant la période d'abondance pour attendre que les prix montent ?

1. oui 2. non

21. Si "oui" comment vous conservez votre huile ?

1. Dans les bidons de 20l 2. Dans les bidons de 30l
 3. Dans les bidons de 60l 4. Dans les fûts de 200l

22. Quelles sont les principales difficultés rencontrez-vous dans votre métier ?

23. Que souhaiteriez-vous que l'Etat fasse pour vous ?

24. N'y aurait-il pas de l'huile qui est vendu à l'extérieur du pays ?

1. oui 2. non

25. Si "oui" l'huile va souvent dans quel pays frontalier ?

26. Quel est le prix d'achat d'un litre d'HP burundais au Rwanda?

Annexe 6: Guide d'entretien avec les responsables

Guide d'entretien avec les responsables de l'OHP,

OBJECTIF :

Identifier

- Les missions de l'OHP,
- Identifier les productions
- Les systèmes de productions
- Les zones de production
- Zone de transformation
- Zone de consommation
- Evolution du territoire du palmier à huile dans le temps et dans l'espace

Analyser

- Organisation
- Points de divergences entre le projet et les producteurs

THÈMES

• Production

- Mission OHP
- Nature des activités sur toute l'année et l'encadrement
- Technique de production
- Organisation collective des acteurs
- Territoire du palmier à huile (comment se construit le PH, dans le temps et dans l'espace)
- Difficulté des producteurs

• Transformation

- Déroulement des transformations de l'huile de palme (artisanale, semi industrielle et industrielle)

- **Commercialisation**

- Accès au marché ; infrastructures, information, fixation des prix
- Organisation collective
- Transport
- Quantités vendues au pays et celle vendue à l'extérieur du pays
- Organisation de la commercialisation (tant à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur du pays)
- Manières de faire les contrats

Formulation de l'entretien

- **Production**

- Pouvez-vous nous parler brièvement de votre service ?
- Quelles sont vos principales missions ?
- Pourriez-vous nous parler du Calendrier agricole et des techniques de production de la filière ?
- Pourriez-vous nous parler de l'évolution du palmier à huile au Burundi ?
- Quels ont été vos apports pour la population palméicole ?
- Quelles sont les principales difficultés que le projet rencontre ?
- Etes-vous satisfaits de la manière dont les producteurs exécutent les principales activités pour l'entretien du palmier à huile ?
- Sinon, avez-vous l'idée du manque à gagner pour ces producteurs qui ne respectent pas vos consignes ?
- Pourquoi ne respectent-ils pas les consignes prodiguées par vos agronomes ?
- Quelle est l'organe qui s'occupe de la recherche agronomique du palmier à huile ?

- **Transformation**

- Pourriez-vous nous parler du déroulement de la transformation de l'huile de palme (artisanale, semi industrielle et industrielle) ?

- **Commercialisation**

- Pouvez-vous nous parler de l'accès au marché pour les paysans ; infrastructures, information, fixation des prix
- Comment le marché de l'huile de palme est organisé, intervenez-vous dans ce secteur ?
- La consommation de l'huile de palme burundaise va-t-elle au-delà des frontières nationales ?
- Combien estimez-vous la quantité d'huile de palme vendue au pays et celle vendue clandestinement à l'extérieur du Burundi /an ?
- Savez-vous comment les prix de l'huile de palme s'échafaudent du producteur (amont) au consommateur final (aval) ?
- Sauriez-vous comment les contrats de vente se font ? Sont-ils écrits ou oraux ?

- **Organisation collective des acteurs**

- Qu'en est-il de l'organisation collective des palmiculteurs ?
- Y a-t-il un rôle important joué en faveur des agriculteurs par les coopératives (si bien sûr elles existent) ?

II. Guide d'entretien sur les représentations des consommateurs

- Pouvez-vous nous parler du goût de l'huile de palme Burundaise ?
- Pouvez-vous connaître l'origine de l'huile de palme par son goût, son odeur ?
- Quelle huile préférez-vous? De quelle région ?
- Entre l'huile usinée et celle transformée artisanalement laquelle vous préférez ?
- Pourquoi le choix ?
- Qu'est ce que vous souhaitez que les vendeurs fassent de mieux pour vous ?

Guide d'entretien avec les non cultivateurs du ph

- Pourquoi vous ne cultivez pas le ph ?
- Enviez-vous les palméiculteurs ?
- Quelle est la cohabitation entre vous et les cultivateurs de ph ?

Pourquoi aujourd'hui beaucoup de personnes s'intéressent beaucoup à cette culture, elles ont quelles visées ?

Annexe 7 : Contrat de crédit agricole entre une association et le SAVONORCONTRAT DE CREDIT AGRICOLE**ENTRE LES SOUSSIGNES :**

1. SAVONOR S.A, Chaussée d'UVIRA, Bujumbura, BP : 1107, tél : +25722223660, représentée par son Directeur Général, Monsieur Rama Pandey, ci- après dénommée « Prêteur », d'une part ;

ET

2. L'Association DUSHIGIKIRIKAZI de MPANDA, ci- après dénommée « Emprunteur », d'autre part ;
 1. Vu le Code Civil Burundais, livre III ;
 2. Vu le souci de SAVONOR de promouvoir la culture de palmier à l'huile dans le milieu villageois à travers des associations de producteurs de cette culture dans la région IMBO- NORD ;

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**Article 1 : Objet**

Le présent contrat a pour objet d'octroyer à l'Association un crédit agricole assorti des conditions déterminées par les deux parties.

Article 2 : Durée du contrat

La durée du contrat est de trente (30) ans englobant les huit (8) ans de remboursement du crédit et vingt - deux (22) ans de production et vente des palmiers à huile au Prêteur.

Article 3 : Conditions d'octroi du crédit

1. Le Prêteur donne à l'emprunteur, qui accepte, un crédit de 111.195.688 Fbu sur sa demande écrite et remboursable sur une période de huit (8) ans à dater de son déblocage.
2. Le crédit portera un intérêt de 10% par an, remboursable à partir de la 5^{ème} année, c'est à- dire à la première récolte intervenue après quatre (4) ans de plantations.
3. Le crédit sera déblocué en quatre (4) tranches annuelles et avant le début de la saison culturale des palmiers à huile.
4. Le crédit sera déblocué par le Prêteur après avoir obtenu de l'Emprunteur les mandats inscrits et notariés d'hypothèque de tous

les terrains sur lesquels l'exploitation de la culture des palmiers à huile est effectuée.

Article 4 : Conditions d'exploitation de la culture des palmiers à huile

1. L'Emprunteur, réuni en assemblée générale de ses membres, détermine la superficie disponible pour la culture des palmiers à huile et précise le montant de l'achat des plants de palmiers à huile, des fertilisants et des matériaux, à soumettre au Prêteur pour en faire partie intégrante du crédit à octroyer.
2. L'Emprunteur s'engage à cultiver la superficie déclarée disponible par l'assemblée générale de ses membres et les palmiers à huile restent la propriété de l'Emprunteur jusqu'à l'expiration de la durée du contrat. *Sam*
Dans ce cas, chaque membre de l'Association s'interdit de vendre ou céder tout ou partie de sa propriété disponibilisée pour la culture des palmiers à huile.
3. Toutefois, au cas où un membre de l'Association n'est plus capable de cultiver sa propriété à huile et cela pour des raisons diverses, notamment de santé ou d'éloignement du lieu, il a le droit de vendre ou céder sa propriété exclusivement à un membre de l'Association.
En cas de vente ou de cession à une tierce personne de l'Association, le présent contrat sera opposable au nouveau propriétaire.
4. En cas de décès d'un membre de l'Association ce dernier s'engage de son vivant que ses ayants – droit respecteront le présent contrat.
- ✓ 5. L'Emprunteur s'engage à vendre la totalité de ses récoltes composées de régimes de palme à huile au Prêteur qui paiera au comptant le prix uniforme à tous les membres de l'Association et pratiqué sur le marché local. Le prix sera fixé sur base du prix du marché en cours sur le marché local, national et international.
- ✓ 6. Durant toute la durée du contrat, l'Emprunteur s'engage à vendre exclusivement les régimes de palmiers à huile au Prêteur.
7. Le Prêteur s'engage à mettre à la disposition de l'Emprunteur, un Agronome pour l'assistance technique dans la conduite de la culture des palmiers à huile pendant les trois (3) premières années de démarrage des travaux correspondant à la période de grande sensibilité de cette culture.
L'Agronome est également chargé de vérifier que les quantités de récoltes déclarées par le membre de l'Association correspondent à la réalité.

Annexe 8: Autorisation d'implantation d'une unité de transformation d'huile de palme ou de palmiste,

U.H.P	USINE A HUILE DE PALME
B.P 11 RUMONGE	USINE A HUILE DE PALMISTE
B.P 1868 BUJUMBURA	
Tél : 22 22 26 40 ; 22 50 43 12	
Email : ohpoffice@yahoo.fr	
Fax : 00257504312	
<p>AUTORISATION D'IMPLANTATION N°/20.....</p> <p>Accordée à :</p>	
<p>NOM DE L'USINIER OU DE LA SOCIETE:</p> <p>En zone de :.....En Commune de :En Province de :.....</p>	
<p>LA PRESENTE ATTESTATION AUTORISE L'USINIER OU LA SOCIETEA IMPLANTER UNE UNITE DE TRANSFORMATION D'HUILE DE PALME OU D'HUILE DE PALMISTE A.....EN COMMUNE DE</p>	
N.B	<u>CETTE ATTESTATION NE CONSTITUE PAS UNE LICENCE D'USINIER.</u>
<p>Fait à Rumonge, le/...../20.....</p> <p>OFFICE DE L'HUILE DE PALME DU BURUNDI</p> <p>Hon .lr. Jean de Dieu MUTABAZI</p> <p>DIRECTEUR GENERAL</p>	

Source : Rapport Direction agronomique, ohp, 2011

Annexe 9 : Certificat de conformité

O.H.P.	USINE A HUILE DE PALME
B.P 11 RUMONGE	USINE A HUILE DE PALMISTE
B.P 1868 BUJUMBURA	
Tél : 22 22 26 40 ; 22 50 43 12	
Email : ohpoffice@yahoo.fr	
Fax : 00257504312	
CERTIFICAT DE CONFORMITE N°...../20.....	
Accordé à :	
NOM DE L'USINIER OU DE LA SOCIETE :	
En zone de :.....En Commune de :.....En Province de :.....	
LE PRESENT CERTIFICAT PROUVE QUE L'UNITE DE TRANSFORMATION IMPLANTE A..... EST CONFORME A LA PRODUCTION D'HUILE DE PALME OU HUILE DE PALMISTE SATISFAISANT AUX NORMES DE QUALITE.	
N.B	<u>CE CERTIFICAT NE CONSTITUE PAS UNE LICENCE D'USINIER.</u>
Fait à Rumonge, le/...../20.....	
OFFICE DE L'HUILE DE PALME DU BURUNDI	
Hon. Ir. Jean de Dieu MUTABAZI	
DIRECTEUR GENERAL DE L'OHP	

Source : Rapport Direction agronomique, ohp, 2011

Annexe 10 : Licence d'usinier d'huile de palme

OFFICE DE L'HUILE DE PALME

Bujumbura le / / 20

LICENCE D'USINIER D'HUILE DE PALME.

L'OFFICE D'HUILE DE PALME DU BURUNDI.

- Vu la législation et le commerce en vigueur en République du Burundi,
- En vertu des pouvoirs conférés à l'Office d'Huile de Palme du Burundi en matière de promotion, encadrement et coordination de toute la filière d'huile de palme.
- Vu la demande de licence de l'Usinier d'huile de palme de Monsieur ou la Société

Il est accordé à Monsieur ou à la sociétéla licence d'usinier d'huile de palme N°.....

La licence est valable pour la campagne palmier 20.../20....

OFFICE DE L'HUILE DE PALME

NTIRANDEKURA Sigisbert

NTIRURIHAMWE Jean

Chef de service transformation

Directeur Agronomique de l'OHP

Ir Jean de Dieu MUTABAZI**DIRECTEUR GENERAL DE L'OHP****Source : Rapport Direction agronomique, ohp, 2011**

Annexe 11 : Licence d'usiner d'huile de palmiste

OFFICE DE L'HUILE DE PALME	Rumonge, le/...../20.....
<u>LICENCE D'USINIER D'HUILE DE PALMISTE.</u>	
L'OFFICE D'HUILE DE PALME DU BURUNDI,	
- Vu la législation et le commerce en vigueur en République du Burundi,	
- En vertu des pouvoirs conférés à l'Office d'Huile de Palme du Burundi en matière de promotion, encadrement et coordination de toute la filière d'huile de palme.	
- Vu la demande de licence de l'Usinier d'huile de palme de Monsieur ou la société.....	
Il est accordé à Monsieur ou à la sociétéla licence d'usiner d'huile de palmiste N°.....	
La licence est valable pour la campagne palmier 20.../20....	
<u>OFFICE DE L'HUILE DE PALME</u>	
NTIRANDEKURA Sigisbert	NTIRURIHAMWE Jean
Chef de Service Transformation	Directeur Agronomique de l'OHP
Hon. Ir. Jean de Dieu MUTABAZI	
DIRECTEUR GENERAL DE L'OHP	

Source : Rapport Direction agronomique, OHP, 2011